

Fabienne Cusin-Berche

les
mots
et leurs contextes

The title is presented in a stylized, graphic manner. The word 'les' is written in a small, black, sans-serif font at the top left. Below it, the letter 'm' is rendered in a large, bold, red, rounded sans-serif font. To the right of the 'm', the word 'mots' is written in a black, sans-serif font. Below 'mots', the phrase 'et leurs contextes' is written in a smaller, italicized, black, sans-serif font. The entire title is set against a background of light blue, thin, curved lines that suggest a network or a map of connections between the letters and the words.

PRESSES SORBONNE NOUVELLE

Les mots et leurs contextes

Fabienne Cusin-Berche

Éditeur : Presses Sorbonne Nouvelle
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2003
Date de mise en ligne : 13 février 2019
Collection : Sciences du langage
ISBN électronique : 9782878549492



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2003
ISBN : 9782878542936
Nombre de pages : 202

Référence électronique

CUSIN-BERCHE, Fabienne. *Les mots et leurs contextes*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 2003 (généré le 03 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psn/3368>>. ISBN : 9782878549492.

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Presses Sorbonne Nouvelle, 2003
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Comment aborder la construction du sens des mots dans les discours spécialisés, didactiques et ordinaires ? Quelles sont les procédures sous-jacentes à la création lexicale ? Comment s'opèrent l'identification, la transmission et l'interprétation du sens et des savoirs ? C'est à ces questions fondamentales que tente de répondre cet ouvrage qui réunit dix textes de Fabienne Cusin-Berche autour de l'usage que l'on fait des mots en contexte.

FABIENNE CUSIN-BERCHE

Fabienne Cusin-Berche enseigne pendant de longues années les techniques d'expression orale et écrite dans le cadre de la formation permanente de l'entreprise EDF-GDF, ainsi qu'à l'université Paris VIII et dans des organismes d'insertion professionnelle de jeunes en difficulté (1981-1992), avant d'être nommée maître de conférences à l'université Paris XI-Orsay. Parallèlement à cette activité de formation à la pratique du français, elle assure de nombreux enseignements de linguistique française, en particulier de lexicologie et d'analyse du discours, dans diverses universités parisiennes, Paris X-Nanterre, Paris III-Sorbonne nouvelle et Paris VII-Denis Diderot. Elle est rattachée également à des équipes de recherche universitaires, dans lesquelles elle se montre particulièrement dynamique et efficace, au plan scientifique comme au plan organisationnel : au Centre de recherches linguistiques de l'université Paris X, puis au Centre de recherche sur les discours ordinaires et spécialisés de l'université Paris III, elle participe à différents projets de recherche, elle organise des colloques internationaux, elle coordonne des programmes originaux et novateurs. Elle est invitée à donner des conférences dans toute la France et à l'étranger (en Belgique, au Brésil, en Espagne, au Maroc, en Mauritanie), et elle participe à la négociation et au montage de conventions avec des universités francophones. Elle devient secrétaire générale de l'Association des Sciences du Langage, elle devient expert auprès du Conseil Supérieur de la Langue Française. Elle est élue sur un poste de maître de conférences de linguistique française à l'université de la Sorbonne nouvelle en mai 2000, à la grande joie de tous ceux qui la connaissent à Paris III, comme chercheur, comme collègue, comme enseignante ou comme responsable de l'ASL. Fabienne Cusin-Berche savait en effet mettre ses savoirs et ses capacités scientifiques et méthodologiques au service d'entreprises collectives. Sa personnalité discrète et attachante et l'attention qu'elle portait aux autres faisaient qu'elle jouait un rôle moteur dans une équipe d'accueil, comme le SYLED-CEDISCOR, où il faut savoir non seulement s'intégrer à l'équipe des chercheurs permanents dont elle faisait partie depuis 1995, mais également intégrer dans ses projets de jeunes doctorants, qu'elle a toujours su guider avec compétence, efficacité et une extrême gentillesse. Elle avait plein de projets en cours pour l'université Paris III, des projets pédagogiques et des projets de recherches collectives. Elle devait partir au Brésil début juillet 2000 dans le cadre d'une convention avec l'université de Campinas, elle devait coordonner un numéro d'une revue internationale, elle faisait partie du comité d'organisation du colloque du SYLED sur « Le fait autonymique dans les langues et les discours », elle devait co-diriger un nouveau programme de recherches, elle devait présenter un dossier d'habilitation à diriger des recherches à l'université Paris III dans un délai de quelque six mois... Fabienne Cusin-Berche est tombée malade, brutalement. Elle est décédée en octobre 2000.

SOMMAIRE

Présentation

Sophie Moirand, Florimond Rakotonoelina et Sandrine Reboul-Touré

Les mots entre langue et discours

Du cotexte au contexte

1. L'unité lexicale entre langue et discours
2. Cotexte vs contexte
2. Sens discursif et sens linguistique

Des mots qui bougent : le lexique en mouvement

1. Le sens lexical n'est-il qu'une affaire d'emploi ?
2. Créativité vs productivité lexicale
3. La cinétique lexicale

La notion d'unité lexicale

1. L'unité lexicale dans les travaux relatifs au lexique
2. De l'utilité du syntagme unité lexicale
3. Manifestations et facteurs de lexicalisation

Les mots dans l'entreprise et les textes de spécialité

Le décideur des discours de l'entreprise

1. Exploitation des réseaux morphosémantiques
2. Réorganisation des relations sémantiques

Lorsque l'agent devient un acteur...

1. Analyse des discours lexicographiques
2. L'agent et l'acteur dans les discours de l'entreprise EDF

Le statut de la référence dans les discours scientifiques et techniques

1. Particularité(s) sémantique(s) des termes scientifiques et techniques
2. Spécificité fonctionnelle ou institutionnelle ?
3. L'analyse morphosémantique est-elle inopérante ?
4. L'impact référentiel

Qu'est-ce qu'un texte spécialisé ?

1. Quelles caractéristiques linguistiques ?
2. Quelles caractéristiques discursives ?

Des mots pour agir et des manières de dire

Le serment : des mots pour le faire

1. Des mots pour le définir
2. Des actes pour le faire
3. Des mots pour se dédire

Des manières de transmettre

1. Le destinataire (tu/vous)
2. Ceux dont il est question
3. Verbes et modalisations
4. Les reformulations

De nouveaux genres discursifs : les courriers électroniques

1. Conditions de production et de réception
2. Particularités stylistiques et énonciatives

Références bibliographiques

Postface

Bernard Bosredon

Présentation

Sophie Moirand, Florimond Rakotonoelina et Sandrine Reboul-Touré

- ¹ Ce volume réunit dix textes de Fabienne Cusin-Berche, publiés entre 1992 et 1999, qui nous paraissent refléter la ligne directrice de ses travaux, dont on trouvera une liste exhaustive en fin d'ouvrage ¹, et qui constituent un ensemble cohérent autour d'un même objet : décrire les mots du français dans deux perspectives complémentaires, tels qu'ils sont entérinés par la langue et tels qu'ils sont utilisés en discours. Ces travaux sont représentatifs en effet des positions théoriques de Fabienne Cusin-Berche dans le champ des études lexicales d'une part, dans celui d'une analyse des discours qui rend compte du fonctionnement des mots dans leurs contextes d'autre part. Ils sont le résultat d'interactions constantes entre un travail sur la langue et un travail sur les discours produits dans des situations de communication ou sur des supports variés (la communication interne de l'entreprise, les dictionnaires, les manuels, les courriels...), donc entre des analyses qui s'interrogent sur le fonctionnement des unités de la langue (les lexèmes) et celui des unités du discours (les vocables) dans leur environnement contextuel et leur situation d'énonciation.

La première partie illustre exemplairement les positionnements théoriques de Fabienne Cusin-Berche. Elle s'attache à décrire le fonctionnement des unités lexicales à travers leurs relations sémantiques à l'intérieur du système du français, tout en allant observer le fonctionnement sémantique des mots dans leur contexte verbal, voire grammatical (car, comme le dit l'auteur de cet ouvrage, un *avocat* ne peut être à la fois à *la vinaigrette* et à *la Cour...*), ainsi que l'usage qu'en font les locuteurs dans des situations de communication ordinaires : lorsque dans l'entreprise, par exemple, l'agent devient *acteur*, l'utilisateur *client* et le directeur *manager*, ce n'est pas un simple changement d'étiquettes, mais c'est une représentation des rôles assignés aux individus qui intervient dans l'organisation du travail. C'est alors qu'on en vient à s'interroger sur la création lexicale, en tant que production de sens nouveaux ou mise en discours de sens anciens qu'on actualise. C'est ainsi qu'on peut chercher à cerner la nature des unités lexicales du français tel qu'il fonctionne : si *l'hôtel de ville* n'est pas un hôtel où on peut aller dormir, que dire de *beurette*, mot issu d'une transformation qui joue sur les sons (le verlan) et d'une dérivation propre au français, et de tous les mots construits ou reconstruits qui manifestent justement des potentialités créatives des usagers de la langue lorsqu'ils prennent la parole ? Le mot est

au cœur des recherches de Fabienne Cusin-Berche, à la croisée de la lexicologie, de la sémantique et de la pragmatique.

Si les positionnements théoriques de l'auteur sont explicités dans la première partie de cet ouvrage à l'aide d'exemples toujours précis, qui viennent étayer les démonstrations, la deuxième partie s'avère très représentative des analyses réalisées sur des données empiriques. Celles-ci se caractérisent en effet par leur grande finesse, leur minutie et leur exhaustivité, qu'il s'agisse de mettre au jour le fonctionnement du système lexical à travers les dictionnaires de langue, en diachronie ou en synchronie, ou bien de décrire l'usage que font des mots les locuteurs dans des situations de travail en entreprise ou dans l'écriture de textes de spécialité. C'est ici que l'introduction du *management stratégique intégré* dans l'entreprise Électricité de France permet à Fabienne Cusin-Berche de s'interroger sur les sens possibles et les sens retenus, dans les textes produits au sein de l'entreprise, du terme *décideur* ou sur ce qui se passe, au plan sémantique, lorsque *l'agent* (qui n'est pas un agent de police, ni un agent immobilier mais un salarié de l'entreprise) devient *acteur* (mais non pas évidemment un acteur de théâtre...), et pourquoi finalement ce dernier terme ne perdurera pas... Mais la nécessité de nommer de nouveaux concepts ou de nouveaux objets fabriqués implique aussi une réflexion sur la référence (la relation entre le mot et la chose) et c'est avec étonnement que l'on apprend que le boîtier relié à l'ordinateur, appelé par un ingénieur *une souris*, parce que le fil qui en sortait lui rappelait la queue de l'animal, finit par prendre peu à peu une forme plus conforme à sa dénomination... Cela amène Fabienne Cusin-Berche à s'interroger de manière plus globale sur les textes de spécialité et les mots qui les caractérisent (sigles, abréviations, compositions, emprunts...), mais également sur les caractéristiques de leur énonciation, ce qui nous conduit vers une analyse du discours qui articule formes linguistiques et visée pragmatique.

- 2 La troisième partie de cet ouvrage montre l'intérêt que l'auteur a toujours porté aux fonctionnements pragmatiques et énonciatifs qui non seulement actualisent les sens des mots en contexte, mais permettent de comprendre les fonctionnements discursifs des genres tels que les locuteurs, ordinaires ou experts, les vivent et les expérimentent. On en trouvera ici trois illustrations. Dès 1992, Fabienne Cusin-Berche s'interrogeait sur *le serment* et ce qu'il implique : des conditions et des mots nécessaires pour le faire. Auteure également de travaux à orientation didactique ², elle a cherché à mettre au jour les marques d'une énonciation particulière, celle des manuels qui cherchent à diffuser des notions de base de sciences du langage à des lecteurs novices. Cette quête des fonctionnements discursifs, qu'elle avait commencée lors de sa première thèse en sémiotique littéraire, et qui s'est poursuivie, lors de sa seconde thèse en sciences du langage, à travers l'étude des discours du management, puis à travers l'étude des discours de transmission de connaissances et des discours des médias, se clôt, dans ce volume, sur la recherche de genres émergents, que contribuent à construire le courrier électronique et les échanges sur l'internet... C'est alors que Fabienne Cusin-Berche, spécialiste des mots, nous propose de nouvelles dénominations pour désigner certaines caractéristiques de ces objets discursifs nouveaux (le discours reporté, le discours de jonction, l'énonciation inférée et le genre messiel).

Tout cela contribue à faire de cet ouvrage une somme de réflexions de haut niveau sur le fonctionnement des mots du lexique, constamment accompagnées de descriptions très précises et très fines de leur mise en discours par les usagers du français, et de la façon dont ils sont utilisés dans les contextes, les situations et les genres où on les rencontre.

Ainsi le lecteur non spécialiste, auquel cet ouvrage est également destiné, peut-il commencer par la deuxième partie, voire peut-être la troisième partie, avant d'aborder les textes théoriques, toujours illustrés par les mots que l'on entend et que l'on emploie, de la première partie : l'ordre proposé des chapitres dans chacune des parties, les renvois d'une partie à l'autre, les définitions en bas de page, l'index ³ constituent des aides concrètes à la lecture, tandis que l'humour discret, très représentatif de la personnalité de l'auteur, qui surgit aux détours d'une phrase ou d'un exemple, parvient à donner à la linguistique française « un tour » divertissant.

NOTES

1. Nous n'avons pas retenu les travaux qui faisaient partie de recherches collectives, réalisés dans le cadre du Centre de Recherches linguistiques à l'université Paris X-Nanterre, ni ceux réalisés dans le cadre du Centre de Recherche sur les discours ordinaires et spécialisés (CEDISCOR, EA SYSTÈMES LINGUISTIQUES, ÉNONCIATION et DISCURSIVITÉ) à l'université Paris III-Sorbonne nouvelle, en particulier ceux qui avaient déjà fait l'objet de publications aux Presses de la Sorbonne Nouvelle. Ils sont signalés dans la liste des travaux et publications de l'auteur en fin d'ouvrage.
2. Ils sont signalés dans la liste des travaux et publications en fin d'ouvrage.
3. Nous avons, pour la cohérence et la lisibilité de l'ouvrage, changé parfois les titres et intertitres, recomposé ou décomposé les paragraphes, supprimé les répétitions et actualisé les références, et ajouté en note quelques définitions.

Les mots entre langue et discours

Du cotexte au contexte

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « Sens et contre sens : du cotexte au contexte », dans la *Revue de Sémantique et Pragmatique* n° 1, p. 135-146, Sup'Or, Université d'Orléans, 1997.

- 1 Une recherche qui s'inscrit dans une perspective lexicologique fondée sur l'analyse des mots en discours – plus particulièrement sur l'introduction de nouvelles désignations au sein d'un sociolecte déterminé – afin de cerner les acceptions des vocables et leur influence sur les lexèmes amène inéluctablement à confronter aux données pragmatiques les résultats de la description sémantique immanente. Nous envisageons donc, à titre d'hypothèse, que l'approche pragmatique permet de prendre en considération l'ensemble des éléments implicites qui reposent sur un (des) savoir(s) supposé(s) partagé(s) et qui, en définitive, conditionnent le sens des constituants linguistiques du message. Si la prise en compte de ces données cognitives ou situationnelles semble incontournable pour interpréter le sens d'un énoncé et par conséquent des vocables qui le constituent – *rechercher son ascendant* ne signifie pas la même chose pour l'astrologue et pour le généalogiste –, on peut s'interroger sur l'effet exercé par ces données sur la langue. Ainsi, doit-on considérer que la notion syntaxique concernant la forme interrogative est nulle et non avenue, parce que pragmatiquement des phrases telles que *Pouvez-vous vous taire/me passer le sel/ouvrir la fenêtre ?*, formellement interrogatives, correspondent davantage à des injonctions polies qu'à des questions portant sur la possibilité de réaliser l'acte ? Ou encore, pour utiliser un exemple d'ordre lexical, faut-il intégrer au sémème de l'adjectif 'mortel' un sème 'intensité' ? Cet ajout pouvant être envisagé parce que, comme l'atteste le *Nouveau Petit Robert*, *mortel* est susceptible de correspondre à « extrêmement... (ennuyeux) » (« *C'était mortel comme d'habitude* » J.-P. Sartre), et que la génération des « vingt ans » l'utilise, avec une connotation laudative, pour qualifier un événement, une chose, une personne perçus comme « extraordinaires ». Le problème étant que l'énoncé *X est mortel* est susceptible, suivant la situation énonciative, soit d'être mis en relation avec *Socrate est mortel* et ainsi de rappeler une composante essentielle de la condition humaine,

soit d'indiquer, contrairement au syllogisme bien connu, que X a une personnalité hors du commun, appréciée de manière positive.

- 2 L'intérêt que nous portons au contexte¹ s'insère, donc, dans une problématique lexicologique, ce qui revient à dire que notre appréhension de l'articulation sémantique/pragmatique est d'ordre méthodologique et que notre approche est étroitement conditionnée par le souci de déterminer quantitativement et qualitativement l'influence de l'environnement contextuel sur la construction du (des) sens d'une unité lexicale. Aussi la démarche adoptée repose-t-elle sur le présupposé théorique d'une interaction constante entre langue et discours, qui a pour corollaire l'interdépendance dynamique entre l'unité abstraite, le lexème, et l'unité discursive, le vocable.

1. L'unité lexicale entre langue et discours

- 3 Le sémantisme d'un vocable n'est en effet accessible qu'en contexte ; ce n'est qu'au regard de l'insertion du mot dans une phrase que l'on peut envisager par exemple qu'un lexème tel que 'femme' a deux valeurs ou deux acceptions – pour reprendre la terminologie de R. Martin (1983) –, celle d'« épouse » dans *Ma femme est une sorcière* et celle d'« être humain de sexe féminin » dans *La femme est une sorcière*. De même cette insertion est incontournable pour mettre en évidence que le signifiant 'avocat' est homonymique, puisque le même *avocat* ne peut, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles méritant un article dans la rubrique des faits divers, être à *la vinaigrette* et à *la Cour*. Aussi estimons-nous, à la suite d'É. Benveniste (1966 : 290), que « le "sens" d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois, par leur distribution et par les types de liaison qui en résultent ».
- 4 Toutefois, l'utilisation des données, ainsi recueillies, pose un problème d'ordre méthodologique et un problème d'ordre théorique en rapport avec la structure du système lexical. Le premier consiste à éviter de se livrer à des déductions trop hâtives, de type mécaniste, sur l'interrelation discours/langue, qui pourraient aboutir, pour prendre un exemple caricatural, à décider que *vie*, *bifteck*, *pain* et *croûte* sont des synonymes inscrits dans le système lexical parce que l'on a constaté une équivalence discursivo-sémantique entre *gagner sa vie*, *gagner son bifteck*, *gagner son pain* et *gagner sa croûte*. L'examen de l'ensemble de la distribution de chacune de ces unités lexicales empêche cette convergence, bien que l'équivalence contingente prouve que d'un point de vue notionnel *vie*, *bifteck*, *pain* et *croûte* ont quelque chose en commun.
- 5 Le second problème porte sur l'utilisation des résultats d'une exploration contextuelle et rejoint notre présupposé théorique. Il s'articule autour de l'appréhension du mot comme « unité de discours définie par son contexte », ou comme « unité de langue » dont les actualisations discursives « impliquent des variations de sens selon les contextes », pour reprendre les termes de J. Dubois et C. Dubois (1971). Les deux approches présentées ont pour conséquence l'adoption d'un choix stratégique différent amenant soit à privilégier un système de représentation fondé sur l'homonymie, soit à favoriser une structuration reposant sur la polysémie. La première option (en vigueur dans le *Dictionnaire de la langue française*, *Lexis*) invite à considérer, par exemple, que le signifiant 'élever' est pourvu de trois signifiés distincts perceptibles à travers trois types de contexte : *élever un fardeau*, *élever un enfant*, *élever un animal*, c'est-à-dire qu'il y aurait trois homonymes dont les relations ne seraient que formelles (identité graphique et phonologique), similaires à

celles entretenues entre les avocats à la Cour et à la vinaigrette. La seconde option, à laquelle d'ailleurs nous adhérons, vise à privilégier, à partir de l'analyse de multiples contextes, l'unité de sens et pourrait permettre de présenter les diverses acceptions comme autant de « dérivés sémantiques », ce qui amènerait à traiter le cas illustré par *avocat* comme un épiphénomène et à dégager des trois acceptions de *élever* les sèmes communs paraphrasables de la manière suivante : *faire accéder à un niveau supérieur*. S'approchant ainsi de l'idéal saussurien par la mise en correspondance d'un signifiant avec un signifié, cette démarche se révèle particulièrement pertinente pour le traitement automatique des langues, à partir du moment où l'on fait intervenir des spécificateurs discursifs.

- 6 La divergence théorique fondamentale, qui s'exprime à travers ces deux approches, nous intéresse directement puisqu'elle conditionne la définition du rôle joué par le contexte : la première approche, en effet, revient à dénier l'existence d'un sens en langue et de ce fait attribue au contexte un rôle heuristique, alors que la seconde amène à considérer le contexte comme pourvoyeur éventuel de sèmes secondaires ou comme actualisateur de sèmes virtuels. Toutefois, les tenants de l'une ou de l'autre théorie mettent tous en évidence la nécessité d'étudier le mot en des contextes divers pour circonscrire, dans le premier cas, le sens du vocable et, dans le second, celui du lexème. Mais qu'entendent-ils par *contexte* ? Pour J. Dubois et C. Dubois (1971), il s'agit de la « situation » et de la « distribution » et, pour É. Benveniste (1966), de « l'emploi » et de la « distribution ». Aussi le recours à la notion de contexte nécessite-t-elle la prise en compte d'éléments hétérogènes, syntaxiques et/ou énonciatifs, que nous souhaitons dissocier à travers les désignations *cotexte versus contexte*.

2. Cotexte vs contexte

- 7 Travaillant sur des discours produits au sein d'une même entreprise (EDF), appartenant à un registre identique de type socio-économique, c'est-à-dire ayant un thème commun, celui de la direction des hommes, nous constatons (Cusin-Berche, 1998) que, malgré l'apparente homogénéité de la situation énonciative, les mêmes unités désignatives sont susceptibles d'acquérir des valeurs diverses non usuelles (par exemple : *acteurs* désignant les employés, ou *client* désignant un supérieur hiérarchique). De ce fait, nous nous sommes interrogée sur la validité opératoire d'une délimitation des zones d'influence exercée respectivement par l'environnement linguistique immédiat, la distribution de l'unité lexicale observée, et par l'environnement situationnel de l'énoncé sur l'appréhension du sémantisme non seulement d'un vocable en usage, mais encore du lexème correspondant. On empruntera à C. Kerbrat-Orecchioni (1980) le nom de *cotexte* en l'infléchissant légèrement, dans la mesure où on l'utilisera pour désigner de manière restrictive ce qui relève de l'unité phrastique, de la distribution, et on réservera le nom de *contexte* à tous les éléments cognitifs, situationnels ou intertextuels, susceptibles d'intervenir dans le processus de construction ou d'identification du sens.
- 8 La tentative de distinguer les effets de sens produits par le *cotexte* des effets induits par le *contexte* convie à adopter une démarche pragmatique, à se préoccuper de l'interprétation situationnelle des énoncés et à évaluer sa pertinence dans une perspective sémantique, puisque la finalité est de déterminer le sens en langue des unités lexicales constitutives de l'énoncé et d'évaluer l'incidence des environnements sur la construction du sémème associé au lexème.

2.1. Distorsion entre sens contextuel et interprétation contextuelle

- 9 En premier lieu, de manière à examiner la recevabilité de l'hypothèse d'une différenciation des effets de sens entre cotexte et contexte, il faut vérifier s'il y a nécessairement convergence ou si les indices cotextuels peuvent aller parfois à contresens des indications contextuelles.
- 10 De fait certains usages discursifs inventoriés par la rhétorique classique mettent en évidence une distorsion significative. Ainsi en est-il de certains énoncés relevant de ce qu'on appelle l'antiphrase comme *Quel beau temps!* ou *Que tu as bonne mine!* dont l'éventuelle portée ironique reposerait sur l'inadéquation antinomique entre le sens linguistique produit par la cooccurrence des éléments et la situation prise comme référence. Si l'effet discursif recherché est, ici, de l'ordre du superlatif – l'antiphrase ne se justifiant que si le temps est jugé exécrationnel ou la pâleur considérée comme extrême –, on pourrait également prendre en compte des énoncés relevant de la litote et de l'euphémisme puisqu'ils sont susceptibles de représenter d'autres manifestations de cet écart entre sens produit et sens induit. Ces trois « figures » paraissent exemplaires dans la mesure où elles confirment la possibilité d'opposer dans certains cas « sens linguistique » et « interprétation » d'un énoncé. Aucun élément linguistique ne permet, en effet, d'identifier l'antiphrase en tant que telle, ni de décider qu'une phrase isolée comme *Va, je ne te hais point*, illustration stéréotypée de la litote, est équivalente à *Je t'aime*, ni qu'un *malentendant* est un *sourd profond* (sauf, éventuellement, l'intonation). Donc seuls les éléments contextuels vont permettre au récepteur de décrypter le message correspondant aux intentions du locuteur. Le sens des unités lexicales utilisées ne s'en trouve pas modifié, mais leur interprétation dans ces circonstances s'appuie sur la constitution préalable de réseaux sémantiques invitant à remplacer soit un mot par son antonyme dans le cas d'une antiphrase, soit un hyponyme par son hyperonyme² dans le cas de l'euphémisme.
- 11 Ce phénomène est susceptible de se manifester, également, au travers d'emplois spécifiques d'embrayeurs. En effet, si nous prenons l'exemple de 'je' qui, d'après Benveniste (1966), et conformément à l'usage le plus fréquent, « désigne celui qui parle et implique en même temps un énoncé sur cette personne », nous savons qu'il peut, en des contextes d'énonciation particuliers, lorsque énonciateur et locuteur sont susceptibles d'être dissociés, ne pas référer au sujet parlant ; ainsi que l'illustreraient de manière caricaturale un énoncé hypocoristique du type *Oh ! Comme je gazouille, je vais bientôt pouvoir parler, moi*, qui par définition concerne quelqu'un qui est dépourvu de la faculté de parole (enfant en bas âge), ou l'emploi de la locution figée *Ce travail est fait à la va comme je te pousse*.
- 12 De tels exemples attestent du fait que les indices cotextuels et les indications contextuelles peuvent en certaines circonstances être contradictoires, c'est-à-dire que le sens prototypique construit à partir du cotexte est susceptible d'être invalidé par le contexte d'énonciation. Ils montrent également que si le contexte, exclusivement, permet de saisir de manière adéquate l'énoncé, la discordance interprétative ne modifie pas le sens linguistique des unités constitutives de l'énoncé. On serait, donc, tenté d'en déduire que les données contextuelles d'ordre situationnel n'ont d'incidence que discursive, reposant sur une disjonction provisoire entre signe et situation référentielle, et, comme

le démontre C. Kerbrat-Orecchioni (1980) à propos des déictiques, de conclure que c'est le référent qui varie avec la situation et non pas le sens.

2.2. Effets linguistiques du contexte sur le système lexical

13 Toutefois, tout changement du cadre référentiel exerce une influence sur l'appréhension du sémantisme de l'unité lexicale concernée par cette transposition et devient susceptible de favoriser la mise au jour des sèmes spécifiques occultés précédemment.

14 Nous avons observé qu'une modification qui va à l'encontre des habitudes associatives concernant la relation signe/référent peut provoquer dans certaines circonstances un glissement sémantique de l'unité désignative, le contexte imposant la reconnaissance de l'émergence d'une nouvelle acception ou la prise en compte d'une acception spécifique. À titre d'exemple, on a pu remarquer, dans le corpus EDF évoqué précédemment, l'usage au sein d'une entreprise publique d'un mot comme *acteur*, introduit en 1978 pour qualifier un rôle valorisant revendiqué par les agents de l'entreprise, ainsi qu'en témoignent les trois attestations suivantes³ :

« Ce sera de plus en plus à EDF, comme ailleurs, le rôle d'acteur d'un libre jeu et de moins en moins celui d'interfaces [...] que revendiqueront les agents »

[Direction de la Distribution (1978), Une politique pour l'amélioration de la communication, EDF]

« ...les exigences de l'homme au travail qui peuvent se résumer ainsi : devenir plus acteur et moins sujet »

[Direction de la Distribution (1978), Une politique pour l'amélioration de la communication, EDF]

« L'agent EDF a le sentiment d'être assez peu un acteur et plus un spectateur »

[anonyme (1979), Les relations humaines dans l'entreprise, EDF]

puis utilisé, à partir de 1988, pour désigner les agents d'EDF, c'est-à-dire ceux qui sont chargés des tâches d'exécution, comme le prouve la phrase :

« L'expérience montre que c'est sur l'acteur – celui qui exécute, celui qui fait – [...] que repose, pour l'essentiel, la qualité »

[Direction Générale (1988), Le projet-qualité, EDF].

15 Ces usages particuliers ont donc pour effet non seulement d'accroître la valeur strictement administrative de la désignation 'agent' (dévalorisée par la concurrence de 'acteur'), mais encore de supprimer la relation de acteur au domaine artistique et le trait 'fictif' associé à la paraphrase définitionnelle de acteur-comédien – celui qui joue un rôle – au profit du domaine socio-économique et du caractère effectif du rôle exercé, de la dimension réelle de l'action accomplie. Néanmoins, une étude du contexte de *acteur* au sens de comédien met en évidence la relation entretenue par ce vocable avec 'action' (voir l'*unité d'action* prônée par le théâtre classique) et montre que, opposé à 'figurant', il désigne également « celui qui agit ». Aussi peut-on considérer que l'emploi entrepreneurial venant compléter l'emploi artistique a pour vertu de mettre au jour le noyau sémique de 'acteur' dont la formulation serait : « participant à l'action », que cette action soit représentée au théâtre ou dans un film, ou encore vécue directement. N'apparaît donc pas un nouveau sens, mais une nouvelle acception, dans la mesure où nous avons des sèmes communs stables auxquels viennent s'ajouter des « sèmes spécifiques » – pour reprendre la terminologie de B. Pottier (1974) – différentiels. L'effet sémantique constaté ne correspond pas exactement au même processus que celui qui préside à la constitution de désignations métaphoriques puisqu'il s'agit d'une sorte de

remotivation du sens compositionnel établi à partir de la base nominale *action* et l'adjonction du suffixe *-eur* indiquant qu'il s'agit d'un agent humain.

- 16 En revanche, les désignations métaphoriques qui, par définition, induisent une ambivalence de l'unité lexicale concernée imposent un transfert référentiel étroitement associé au maintien, au moins partiel, du sens antérieur. Aussi peut-on *passer son temps à ouvrir puis à fermer des fenêtres* ; l'effet et la réalisation de l'opération vont différer selon qu'il s'agit des fenêtres d'un bâtiment ou des fenêtres d'un document informatique, mais on ne peut nier la similarité conceptuelle entre les deux : espace délimité où apparaissent des données extérieures. On note que, dans ce cas, par opposition aux figures mentionnées à la page 20, le rétablissement du contexte d'énonciation ne contredit pas les données cotextuelles ; il permet de sélectionner les sèmes à actualiser. Toutefois la lexicalisation de la métaphore, institutionnalisant la polysémie du lexème, va faire émerger des cotextes spécifiques témoignant de la constitution d'une nouvelle acception tels que *Activer la fenêtre ouverte* (attestée dans *Le manuel de l'utilisateur*, diffusé par Microsoft) qui sont susceptibles de signaler le contexte particulier de validité, en l'occurrence un domaine technique, et d'actualiser des sèmes contenus potentiellement dans 'fenêtre'.
- 17 Un phénomène sémantique similaire se manifeste au sein d'énoncés relevant d'une construction métonymique, comme pourrait en témoigner la présence fréquente dans les discours tenus à EDF des syntagmes : *Les clients coupés* ou *Les clients mal alimentés*. La connaissance du contexte d'énonciation permet, en effet, de saisir que les prédicats *coupés* et *mal alimentés* ne concernent pas les clients en tant qu'êtres humains – ce qui aurait pu se produire dans un contexte médical – mais l'alimentation en courant électrique qui peut être interrompue ou de mauvaise qualité. Comme précédemment, il n'y a pas ici contradiction entre l'information contextuelle et l'information cotextuelle, mais complémentarité : la première permettant de reconstruire la structure profonde et de saisir le message dans sa spécificité. Dans la mesure où ce type de formulation est récurrent, il acquiert de ce fait un caractère figé occultant le processus elliptique originel : on peut émettre l'hypothèse que le trait [+ humain] contenu dans l'acception courante de client serait susceptible de disparaître dans certains discours, et devrait donc être considéré comme un sème afférent, et non inhérent⁴, relevant de ce que B. Pottier (1974) désigne par « vertuème ». Militerait en faveur de l'inscription en langue de cette disparition l'usage de client comme adjectif, qui est mentionné par le *Trésor de la Langue Française* (« *L'essor des industries clientes de la houille* ») et que l'on trouve fréquemment dans les discours des entreprises.
- 18 Après avoir envisagé l'influence du cadre référentiel sur la production ou la reconnaissance de nouvelles acceptions, on peut s'interroger sur les rôles du cotexte et du contexte dans la résolution d'une ambiguïté lexicale ayant pour origine l'existence d'unités homonymiques. M. Charolles (1996 : 164-165) montre très clairement qu'une phrase telle que *À l'aéroport de Strasbourg, il y a dix vols par jour* contient des indices cotextuels qui invitent à saisir *vol* en relation avec l'aviation, mais pourrait être comprise comme véhiculant des informations sur les vols commis par des voleurs, cela pour des raisons liées à une fréquence d'emploi plus élevée entraînant « une plus grande saillance dans le lexique mental ». Cependant, eu égard à notre préoccupation de délimiter l'influence du cotexte par rapport à celle du contexte, nous n'en concluons pas que « l'interprétation du lexème *vol* est indépendante du contexte » (ibid.), mais qu'elle est imperméable à la suggestion cotextuelle, parce que dominée ou conditionnée par la

contextualisation mentale. Aussi constate-t-on que le cotexte minimaliste ne permet pas toujours de résoudre l'ambiguïté lexicale, de réduire la polysémie initiale et donc de choisir le sens idoine lorsqu'un signifiant est susceptible d'être associé à deux signifiés perçus dans la conscience synchronique comme étrangers l'un à l'autre.

- 19 Ce rapide parcours a permis de vérifier que lorsque les données situationnelles entrent en contradiction avec les données linguistiques, il n'en résulte pas de modification du sens des unités lexicales mais un changement d'ordre pragmatique pesant sur l'interprétation de l'énoncé, et qu'en revanche une unité lexicale faisant l'objet d'un nouvel emploi, c'est-à-dire utilisée dans un contexte jusqu'alors inhabituel, peut, tout en conservant le même environnement linguistique et le même noyau sémique, acquérir des sèmes complémentaires qui infléchissent légèrement le contenu du sémème soit par le biais de la métaphore (fenêtre), soit par le biais de la métonymie (client), ou encore par remotivation du sens compositionnel (acteur⁵). Nous avons également remarqué que lorsqu'un signifiant dispose en langue de deux signifiés (vol), l'environnement linguistique du mot observé peut militer en faveur d'un des sens, lequel est susceptible d'être invalidé sous l'influence du contexte énonciatif ou cognitif. De ce fait, on serait tenté de considérer que la dissociation cotexte/contexte est possible et, à partir des exemples traités, que le contexte énonciatif peut assumer un rôle déterminant non seulement pour l'interprétation pragmatique mais encore pour la détermination sémantique de l'unité lexicale, et qu'il doit être pris en compte lorsqu'on désire inventorier les potentialités sémantiques d'un lexème et les relier entre elles dans la perspective de la construction d'un signifié unitaire.

2. Sens discursif et sens linguistique

- 20 Pour mettre en évidence le rôle du contexte, nous avons jusqu'ici privilégié des exemples neutralisant le cotexte, ce qui pourrait laisser entendre que ce dernier n'exerce que peu d'influence sur le sémantisme de l'unité lexicale, alors qu'au sein d'un discours le cotexte sert le plus souvent de révélateur sémantique et d'indicateur contextuel. C'est ce qu'illustre une phrase paradoxale telle que « *Je vous le concède elle est morte mais elle n'est pas décédée* » – extraite du film *L'armoire volante* de Carlo Rim – qui présente linguistiquement un problème dans la mesure où *décédé* est présenté discursivement comme l'antonyme de *mort*, alors qu'il est inscrit dans le système lexical comme un quasi-synonyme. Il y a donc une anomalie cotextuelle, reflétant d'ailleurs une situation insolite, et qui ne peut être résolue qu'à travers la mise en relation de deux registres énonciatifs divergents : l'un « non marqué » qui renvoie à l'absence de vie, l'autre de type juridico-administratif qui implique la réalisation d'un acte officiel attestant l'absence de vie.
- 21 Aussi nous semble-t-il important d'observer les principales données cotextuelles agissant sur la constitution de réseaux notionnels et sémantiques afin de cerner la valeur d'un vocable et de définir précisément le signifié de puissance⁶ du lexème. L'analyse menée à partir du corpus entrepreneurial (évoqué précédemment), qui a pour cible l'introduction de nouvelles désignations, nous a amenée à vérifier que la détermination néologique se manifestant discursivement constituait un objet privilégié pour observer l'interaction langue/discours puisque, d'une part, l'usage de nouvelles unités est conditionné par le système lexical et que, d'autre part, la langue s'enrichit grâce aux actualisations discursives dictées par des données extralinguistiques.

- 22 L'approche distributionnelle nous a permis, entre autres, d'établir ce que M.-F. Mortureux (1993) appelle des « paradigmes désignationnels »⁷, c'est-à-dire de repérer les désignations entrepreneuriales en vigueur depuis cinquante ans fonctionnant de manière coréférentielle avec les désignations managériales, récemment entrées en usage. Ainsi est-ce à partir de critères distributionnels que nous avons rapproché les vocables 'agent' et 'acteur' ou encore 'usager' et 'client'. L'étude des cotextes a, par exemple, mis en évidence que les agents comme les acteurs sont considérés comme des exécutants susceptibles d'être motivés, impliqués, mobilisés, préparés, responsabilisés, qu'ils peuvent avoir des compétences, etc. Ils ont donc un certain nombre de prédicats communs qui militent en faveur d'une équivalence discursive établie à partir du raisonnement suivant : si on peut dire la même chose de X et de Y, c'est que X et Y sont similaires. Cependant, ils se distinguent par le fait que seuls les agents sont susceptibles de bénéficier de mesures administratives (*être nommé, affecté, géré, logé, etc.*) et que les acteurs, exclusivement, peuvent être créatifs, faire preuve d'un esprit d'invention, etc.
- 23 Aussi peut-on en déduire linguistiquement, à partir de ces données discursives, que 'agent' correspond, notamment, à une étiquette administrative désignant une catégorie d'individus définie en fonction de son appartenance (en l'occurrence, à un service public), et qui, en raison de son statut, bénéficie de dispositifs influant sur sa vie personnelle et professionnelle, alors que 'acteur' renvoie à ceux qui ont agi dans une situation donnée, sans pour autant être les instigateurs des procès auxquels ils ont prêté leur concours, ce qui revient à dire qu'il ne s'agit que d'une désignation fonctionnelle, voire situationnelle. La similitude marquée par la coréférentialité discursive et la dissemblance suggérée par l'attribution de prédicats spécifiques à chacune de ces deux unités sont corrélables à des données morphologiques : 'acteur' étant formé sur un thème de supin, pour reprendre la terminologie de M. Plénat (1988), c'est-à-dire forgé à partir de 'action' et marqué par le trait 'accompli', il ne peut désigner qu'une personne en fonction de sa participation à l'action. Alors que 'agent', formé sur un thème verbal, est un nom qui désigne la personne ou la chose qui a pour fonction d'agir. Il ne correspond pas à une estimation qualitative mais à une étiquette relativement vague.
- 24 Le repérage systématique des distributions analogues et différentielles d'unités lexicales construit à partir de l'inventaire des positions syntaxiques permet de vérifier le degré de synonymie postulée à partir d'une coréférentialité qui n'aurait pu être qu'accidentelle et qui, dans ce cas, n'aurait d'incidence que discursive. Toutefois, l'exploitation de la dimension cotextuelle ne se limite pas à la prise en compte de la distribution ; elle permet également d'examiner les relations cooccurentielles favorisant une investigation sémantique plus approfondie. Par exemple, la présence de l'unité lexicale en position d'attribut et l'étude des attributs qui lui sont fournis lorsque les deux pôles entretiennent des relations consubstantielles se révèlent très informantes (comme nous le verrons par la suite), de même l'instauration de relations holonymiques signalées par l'emploi des deux-points introduisant l'énumération des constituants (méronymes)⁸.
- 25 Ainsi, lorsqu'on travaille sur un corpus authentique, les données cotextuelles doivent être corrélées aux indications contextuelles, c'est-à-dire que l'on ne peut accéder à la valeur des unités discursives, et donc déterminer le sens des unités lexicales, sans conjuguer de manière constante approche pragmatique et description sémantique. Par exemple, cherchant à cerner le sens de *client* dans le discours tenu par EDF, nous observons les énoncés suivants :

« L'utilisateur, qui était devenu progressivement client, devient aujourd'hui un client sans cesse plus exigeant qui fait jouer à son profit, de façon extrêmement forte, la concurrence entre les énergies »

[Direction Générale (1988) Le management stratégique, EDF]

« L'utilisateur naguère captif est devenu un client légitimement de plus en plus exigeant, faisant jouer à son profit la concurrence entre énergies »

[Direction Générale (1989) EDF, notre ambition, EDF]

« L'abonné est devenu un client »

[Direction Générale de GDF (1990) Les orientations stratégiques de gaz de France, EDF]

« EDF, passée en quelques décennies d'un monopole hexagonal alimentant des abonnés captifs à une entreprise industrielle et commerciale en concurrence avec d'autres énergies, présente sur le marché européen, et servant des clients bien informés » [Direction Générale (1991) Le management à EDF, EDF]

- 26 Ces phrases, qui attestent la coréférentialité de *client* et d'*usager* puis celle de *client* et d'*abonné*, mettent simultanément en évidence l'existence d'un interstice différentiel entre *usager/abonné* d'une part et *client* d'autre part, puisque le verbe *devenir* indique un changement d'état. Lors d'une première approche, les antinomies discursives présentées ici pourraient, en fonction d'une connaissance du domaine linguistico-juridique, être mises en relation avec un changement statutaire de l'entreprise qui n'appartiendrait plus au service public et aurait donc été privatisée. Toutefois cette interprétation reposant sur des connaissances extra-discursives, et qui est conforme à l'usage courant, est invalidée par la réalité. Or, dans la mesure où le changement de désignation (on passe de *usager* à *client*) n'est pas corréléable avec un changement du statut juridico-économique, nous avons ici un indice pragmatique qui nous amène à considérer que *client* et *usager* sont pourvus dans le contexte d'acceptations non usuelles : il reste donc à examiner comment ces emplois spécifiques s'inscrivent en langue.
- 27 Lorsqu'on observe le cotexte, afin de découvrir ce qui justifie la mutation désignative proposée par EDF, on s'aperçoit que l'*usager* comme l'*abonné* sont dits *captifs*, alors que le *client* est présenté comme accroissant sans cesse son exigence, laquelle est mise en relation avec l'émergence de la concurrence détrônant le monopole hexagonal. Ainsi est dénoncée une évolution comportementale des consommateurs (devenus exigeants) qui serait imputable à la perte du monopole et donc au surgissement de la concurrence. Cependant ce syllogisme repose sur un artefact discursif. Si l'antinomie monopole/concurrence est inscrite en langue, il s'opère ici un glissement car la notion de monopole, désignée comme archaïque, s'applique toujours à l'entreprise (qui jouit du monopole de la distribution et de la vente d'électricité en France), alors que la notion de concurrence, présentée comme récente, ne concerne pas l'entreprise, mais l'énergie électrique qui se trouve, sur le plan de son utilisation, et cela depuis le début du siècle, en concurrence avec d'autres sources telles les énergies chimique, thermique, solaire, etc.
- 28 Dans ce contexte, *client* est dépourvu de sa virtualité d'acquéreur (trait qui le distingue habituellement de l'*usager*, puisque ce dernier se définit par rapport à un droit d'usage, éventuellement gratuit ou supposant une participation financière mais qui n'est en aucun cas cessible), mais il est réinvesti, cependant, par un trait comportemental ('exigeant'), lié à sa qualité d'homme « libre », laquelle lui est attribuée implicitement, induite par la présence contrastive du syntagme *usager captif* (ou *abonné captif*). L'articulation des sèmes 'libre'/'captif' relègue donc au second plan la dimension commerciale constitutive de *client* (dans l'usage contemporain) au profit d'une représentation d'une relation de pouvoir, comme en témoignent les attestations suivantes :

« le client n'est pas forcément un responsable hiérarchique »

[Direction du Personnel et des Relations Sociales (1985) *Projet d'entreprise : un premier bilan*, EDF]

« le client au sens de la qualité pouvant être un client au sens commercial du terme, un client interne, ou la hiérarchie »

[Direction Générale (1988) *Le projet qualité à EDF*, EDF]

- 29 Ainsi peut-on remarquer que *client* est susceptible également de désigner les responsables hiérarchiques, donc l'emploi de *client* aux dépens de *usager* mis en relation avec la mutation comportementale du consommateur relève de l'acte perlocutoire, qui vise à convaincre les agents de l'entreprise que le pouvoir est détenu par le client, et que ce dernier est non seulement libre mais encore capteur.
- 30 Le client est devenu, d'un point de vue pragmatique, pour la direction un instrument de gestion et de stimulation du personnel, un outil de management (« *chaque client est intégré par la Direction comme un outil essentiel de management* », Direction de la communication, 1990, *Schéma Directeur de la Communication*). Qu'implique d'un point de vue sémantique cet usage particulier de *client*, pourvu du statut d'holonyme par rapport à *hiérarchie*, comme nous l'avons vu précédemment, ou par rapport à d'autres collectifs ?
- « Un groupe de vingt agents [...] va établir l'image qu'ont de ce service ses clients : le personnel, les syndicats, les ministères du Travail et de l'Énergie »
- [Gestion Sociale (1985) EDF-GDF : vers un projet du service du personnel, EDF]
- 31 Comme l'atteste l'énoncé précédent, ces usages discursifs ainsi que l'exploration des attestations lexicographiques nous ont permis de mettre au jour que 'client' est un nom relationnel, dans la mesure où le client se définit soit par rapport à sa dépendance à l'égard d'un supérieur (emploi antique en relation avec un *patron* ou *patricien*) ou à l'égard de celui à qui il demande un service, soit par rapport à sa prééminence sur un fournisseur (le client est roi) ou un prestataire de service.
- 32 En conclusion, il nous semble que la relation cotexte/contexte est une relation interactive susceptible de jouer sur le sémantisme du vocable ou du lexème en actualisant certains sèmes, le premier en participant à l'établissement d'un champ sémantique, le second en activant un champ notionnel qui peut conditionner l'environnement linguistique du mot et qui le pourvoit de sèmes spécifiques. Afin de circonscrire l'identité constitutive de lexèmes à partir de l'analyse des vocables correspondants, la distinction sémantique/pragmatique est opératoire dans la mesure où elle est appréhendée sous l'angle interactif, puisqu'elle permet d'obtenir une description plus fine des potentialités sémiques des unités lexicales ainsi examinées.

NOTES

1. Tel qu'il a été présenté par G. Kleiber (1994a).

2. [Note des éditeurs] « Hyponymie/hyperonymie : relation (sémantique) hiérarchique entre des mots tels que l'*hyponyme* inclut le *sémème* de l'*hyperonyme* alors que la classe de référence de l'*hyperonyme* inclut la classe de référence de l'*hyponyme* » (Mortureux, 1997 : 189). Ainsi *fleur* est hyperonyme de *rose*, *tulipe*, etc. et *caniche* hyponyme de *chien*...

3. Une étude approfondie de la relation 'agent'/'acteur' se trouve au chapitre 5 (deuxième partie).
4. Les notions de sème inhérent et de sème afférent sont définies à la note 9, p. 32.
5. Construit à partir des composantes morphologiques : *act(-ion) + -eur*.
6. La notion de signifié de puissance est définie à la note 53, p. 47.
7. La notion de paradigme désignationnel est définie à la note 1, p. 127.
8. [Note des éditeurs] « Holonymie/méronymie : relation (sémantique) entre des mots dont l'un (*holonyme*) dénomme un ensemble dont les autres (*méronymes*) dénomment les parties » (Mortureux, 1997 : 189).

Des mots qui bougent : le lexique en mouvement

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « Le lexique en mouvement : création lexicale et production sémantique », dans la revue *Langages* n° 136, p. 5-26, Larousse, Paris, 1999.

Je remercie chaleureusement Danielle Leeman pour ses remarques précises et stimulantes.

- 1 Tout signe a simultanément un statut lexical (d'ordre différentiel : *marcher, errer, flâner...*), un statut grammatical (nom, adjectif, verbe, préposition, adverbe, conjonction, déterminant) et un statut syntaxique (sujet, objet, etc.), partiellement lié au statut grammatical¹, susceptibles tous trois de subir des modifications en fonction des actualisations et de participer à des degrés divers au sens du discours. Concevoir, toutefois, une sémantique dite « lexicale et grammaticale » implique d'identifier le type de relation entre ces deux éléments : soit le lexique et la grammaire sont pensés comme indissociables, ce qui amènerait à considérer que le sens d'une unité lexicale n'est fonction que de l'emploi qui en est fait², *i.e.* de son cotexte ; soit ces deux pôles sont envisagés séparément, ce qui aboutirait à spéculer sur ce que serait un « sens grammatical ». Ce dernier pourrait être procuré par l'appartenance catégorielle de l'unité soumise à examen (le statut grammatical déterminerait une certaine manière de signifier³), ce que corroborerait la partition entre unités lexicales et unités grammaticales établie à partir d'un critère sémantique.⁴
- 2 Cherchant à cerner les relations entre le lexique et la grammaire dans une perspective sémantique, on considère que si les emplois d'une unité lexicale sont révélateurs de son sens, le sens de cette unité est, et demeure, conditionné pour partie par le système lexical. L'examen des procédures néologiques tend, en effet, à prouver que l'innovation morphologique et/ou sémantique qui se manifeste en discours ne se construit pas *ex nihilo*, mais à partir d'un état de langue, de ce que l'on pourrait appeler « une mémoire lexicale », et suivant des règles dont la mise en application peut varier. Le système, par

définition, est caractérisé par une permanence sur le plan des procédés sollicités, mais ceux-ci favorisent un mouvement constant qui aboutit à des réaménagements morphologiques, statutaires et sémantiques, susceptibles d'entraîner des conséquences grammaticales.

1. Le sens lexical n'est-il qu'une affaire d'emploi ?

- 3 Abordant la question du sens à partir de l'unité lexicale, donc en langue, on est amené à écarter l'hypothèse qui consiste à appréhender le mot comme une unité de discours définie exclusivement par son cotexte au profit de celle qui envisage le mot comme un signe dont les actualisations discursives sont susceptibles de mettre au jour des sèmes virtuels, induisant éventuellement des réaménagements sémantiques, voire sémiotiques de l'unité. En effet, ne considérer le sens d'une unité lexicale qu'en fonction de ses emplois favorise la description minutieuse de l'effet produit par le cotexte sur l'interprétation d'une occurrence, mais revient à occulter l'inscription de l'unité concernée au sein d'un système lexical⁵ et à sous-estimer l'impact de son fonctionnement sémiotique.
- 4 Si l'étude des divers usages d'une unité, définis en termes distributionnels et en termes syntaxiques, est incontournable pour appréhender ses différentes acceptions ou valeurs, il n'en demeure pas moins que celles-ci sont conditionnées également par les traits sémantiques constitutifs – d'ordre morphologique ou actualisés lors d'emplois antérieurs – de cette unité et de celles qui lui sont concurrentes. Par exemple, l'emploi (attesté, d'après le *Nouveau Petit Robert*, depuis 1961) dans le domaine entrepreneurial de *manager* a amplifié la valeur du trait 'dirigeant' moins saillant dans les usages (actualisés antérieurement) sportif (équivalent à *entraîneur*) et artistique (correspondant à *imprésario*), mais le sémantisme du terme se trouve corollairement contaminé, par rapport à son étymon anglais, par le sème 'entraîneur/animateur' attaché aux emplois précédents. Simultanément, *manager*, s'inscrivant dans le paradigme formé par *décideur* et *directeur*, prive ces deux derniers lexèmes du trait 'entraîneur' et corollairement se trouve dépourvu du sème 'décisionnel' (voir Cusin- Berche, 1998). De même, la disparition de « la concurrence » est susceptible de favoriser un glissement sémantique, comme l'illustre l'exemple analysé par A. Martinet (1969 : 37) : « tant qu'il y avait des voitures à chevaux, on parlait d'*automobiles* ; aujourd'hui il n'y a plus, de nouveau, que des *voitures* », qui suggère que *voiture* s'est chargé des sèmes précédemment attribués à *automobile*. Cette régulation interne au système justifie que l'apparition dans le même champ d'un néologisme de signe contribue, par contamination, à l'émergence d'un néologisme formel, comme le souligne J.-F. Sablayrolles (1996 : 35) : « La *machine à laver* est devenu *lave-linge* avec l'introduction des *lave-vaisselle* ».
- 5 Ainsi le lexique évolue dans une interaction constante entre langue et discours, ce qui implique l'adoption d'une approche non seulement syntagmatique (*in praesentia*), mais encore paradigmatique (*i.e. in absentia*) afin d'éviter une atomisation artificielle et dispendieuse.⁶
- 6 De ce fait, l'examen des procédures néologiques en tant que manifestations d'une dynamique évolutive constitue un champ privilégié d'exploration du fonctionnement sémantique des unités. Notre objectif est de mettre au jour les processus en jeu dans la constitution de nouveaux sens, que ceux-ci soient liés à des formes originales ou déjà

attestées, et ainsi de contribuer à l'élaboration de ce que l'on pourrait appeler une « grammaire lexico-sémantique ». C'est dire que nous partons de l'opposition traditionnelle matérialisée par la dichotomie *néologie formelle* vs *néologie sémantique* (Dubois et alii, 1994 : 322), réactualisée par J. Rey-Debove (1998 : 144) sous la forme *néologie de signe* et *néologie de sens*, plus satisfaisante puisqu'elle permet de rendre compte de l'association entre nouvelle forme et nouveau sens.

- 7 Cette approche binaire se révèle un peu réductrice pour rendre compte de la complexité du phénomène, mais elle s'avère pertinente dans la mesure où elle met en évidence le fait que la néologie ne se manifeste pas nécessairement à travers la production d'un nouveau signifiant. Elle peut provenir de glissements progressifs du sens reposant sur une sélection des sèmes précédemment actualisés et se manifester, éventuellement à travers des conversions, par des variations statutaires (entre unité lexicale et unité grammaticale, ou réciproquement) ou catégorielles (nom propre devenant nom commun), des changements de classe grammaticale (adjectif devenant nom, etc.) ou de classe sémantique (de l'abstrait au concret, de l'animé au non-animé, etc.), car « Le système de la langue n'est pas une simple abstraction de linguiste : c'est un système vivant dans l'esprit des locuteurs, en perpétuelle transformation sous l'effet de son usage au quotidien » (Victorri, 1997 : 57).
- 8 Bien que le lexique soit souvent considéré comme le lieu par excellence de l'hétérogénéité⁷, et particulièrement exposé à des évolutions, on envisage ici qu'il ne se constitue pas de manière anarchique uniquement au gré des variations du réel, des besoins de la société ou des modifications dans les savoirs, mais qu'il est le résultat de la mise en œuvre de procédures linguistiques complexes identifiables et dénombrables permettant une interconnexion entre forme et sens.
- 9 On estime donc que l'on accède au(x) sens d'une unité lexicale grâce, notamment, à ses actualisations dans des contextes divers, à l'étude de sa distribution, mais cette approche s'appuie sur le présupposé qu'une unité lexicale attestée ne se prête pas à n'importe quelle actualisation ; ainsi, l'existence d'un énoncé tel que **Une mésange allumée remplissait la serviette du camion*⁸ ne permet pas d'asserter que le lexème 'mésange' contient les traits 'objet incandescent', etc. Cela incite à émettre l'hypothèse que ce ne seraient pas les emplois qui détermineraient le(s) sens, mais le(s) sens qui conditionnerai(en)t les emplois. En effet, si les mots en discours sont susceptibles de variations sémantiques selon le cotexte (par exemple *petit* dans *le petit garçon brise le vase* ou dans *le petit-fils brise le vase*), réciproquement l'interprétation d'un énoncé s'appuie sur l'identité lexicale de ses composants – identité parfois corrélable à des statuts grammaticaux (comme en témoigne le fameux exemple : *la petite brise la glace*).

2. Créativité vs productivité lexicale

- 10 Examiner l'éventualité d'une influence exercée par des sèmes permanents sur le sémantisme d'une unité lexicale à partir de la néologie est susceptible de paraître saugrenu puisque l'innovation semble *a priori* s'inscrire du côté de la création : ainsi la *langue de bois* n'est-elle pas une *langue* qui serait en matière ligneuse (*bois* paraît perdre ici ses sèmes inhérents⁹ au profit de traits connotatifs comme la 'rigidité'). Cependant, toutes les enquêtes visant à solliciter les locuteurs sur leur « sentiment de nouveauté » (Rey, 1988 : 282) à l'égard d'unités lexicales montrent que « parmi les mots bien formés, les locuteurs sont incapables de discerner ceux qui sont "nouveaux" et ceux qui ne le sont

pas » (Corbin, 1987 : 605). L'extraction automatique, qui implique une systématisation de la recherche sur des critères formels, ne permet pas davantage de résoudre le problème, en particulier parce qu'elle ne peut rendre compte de la néologie sémantique ni de la composition syntagmatique relevant de la néologie de signe (*langue de bois*), comme en témoignent des travaux récents :

« Notre démarche consiste à confronter un corpus de journal avec le TLF [*Trésor de la Langue Française*] en s'appuyant sur des procédures semi-automatiques. Cela permet d'alléger considérablement la tâche du linguiste, mais il reste néanmoins à ce dernier un travail important à faire : établir si un néologisme potentiel est ou non un vrai néologisme. » (Mathieu *et alii*, 1998 : 207)

- 11 La difficulté d'identification est liée, notamment, au fait que lorsqu'on observe, d'un point de vue sémantique, les néologismes dits formels, on est confronté à deux types de situation : d'une part celle des unités lexicales dont le sens componentiel est aisément prédictible et qui de ce fait ne sont pas appréhendées comme nouvelles, d'autre part celle des vocables dont le sens est apparemment opaque et qui pour cette raison sont susceptibles d'être perçus comme des néologismes. Cette bipartition recouvre la distinction établie entre production et création d'une nouvelle unité lexicale que B. Fradin présente de la manière suivante :

« La productivité est la capacité à créer des expressions, qui ont pour vocation à devenir des unités lexicales, en recourant aux moyens formels qu'offre la langue pour construire des lexèmes ou des expressions [...] La créativité en revanche s'affranchit des règles servant à la construction des unités lexicales. Elle ne met pas en œuvre – ou pas uniquement – des procédés appartenant à la grammaire de la langue (analogie, verlan, etc.) »
(Fradin, 1996 : 82)

2.1 La formation morphologique

- 12 Certaines réalisations lexicales, qu'elles soient en relation avec un concept ou un objet nouveau, comme *imprimaticien*¹⁰, *micromiser*¹¹, *bureau mobile*¹², ou qu'elles témoignent d'une nouvelle appréhension d'un phénomène ancien, telles que *glau quissime* pour *sordide*, ou *nommage*¹³ pour *dénomination* seront comprises approximativement par le locuteur francophone qui les rencontre pour la première fois, parce qu'elles mettent en œuvre, de manière certes originale, des éléments connus et identifiables.
- 13 Face, par exemple, à un énoncé du type *les imprimaticiens contestent les dernières décisions*, le cotexte permet de saisir partiellement, grâce au sémantisme du verbe *contester*, qu'il s'agit d'humains (et non, par exemple, de batraciens), mais cette information de caractère dénotatif se révèle insuffisante pour apprécier le sens de la désignation. En revanche, la connaissance du système lexical permet de rapprocher *imprimaticien* de *imprimeur* d'une part et du paradigme des noms désignant les personnes exerçant un métier d'autre part : *technicien*, *électricien*, *informaticien* ; donc si le profane ne peut asserter qu'il est confronté à un mot-valise, ou plus précisément ce que nous appelons une *compocation*¹⁴ (forgée à partir de imprim(eur inform)aticien), intuitivement il en saisira approximativement le sens par la similitude et la dissemblance avec des termes déjà rencontrés.
- 14 Se réalisera de la même façon l'accès au sens de *micromiser* (décodé à partir de l'élément savant *micro* et du verbe *minimiser*), de *bureau mobile* (où *bureau* est associé à espace de travail et *mobile* à *téléphone mobile*, *ordinateur mobile*), de *glauquissime* (qui évoque l'adjectif *glauque* et le suffixe superlatif *-issime*) et de *nommage* (qui renvoie à *nommer* et au suffixe

-age). Les composantes morphologiques se révèlent donc constitutives du sémantisme de l'unité lexicale, même si la fusion de plusieurs éléments ne correspond pas exactement à la somme de ses composants et bien que la lexicalisation, due aux emplois récurrents, induise une certaine érosion de la motivation initiale, autrement dit qu'elle soit susceptible d'accroître l'écart entre le sens componentiel et le(s) sens conventionnel(s).¹⁵

- 15 Certes, les procédures relevant du télescopage (sigles, acronymes, mots-valises, compocations), de l'emprunt, ou de l'antonomase linguistique¹⁶ favorisent la réalisation d'unités qui sont moins immédiatement décomposables et interprétables, et qui, de ce fait, impliquent un détour de type étymologique. Dans le premier cas, il s'agit de retrouver l'unité syntagmatique de base, comme en témoignent les attestations suivantes : ODV¹⁷ (Occasion De Voir), PACS (Pacte Civil de Solidarité), *netiquette* (*net (ét)iquette*), *gravicélération*¹⁸ (*gravi(té) (ac)célération*). Il paraît difficile, toutefois, de soutenir que les auteurs de ces néologismes n'ont pas sollicité les formes de la langue pour construire ces mots ou ces expressions, dans la mesure où ils ont eu recours à une combinaison de moyens formels (composition et troncation).¹⁹

2.2 Les mots non construits

- 16 Les deux autres lieux d'opacification (emprunt et antonomase) ont la particularité par rapport à ceux que l'on a évoqués ci-dessus de se présenter comme monomorphémiques (non construits et non complexes). Ils correspondent à une appropriation de signifiants – sans transformation, comme *sandwich*²⁰ ou *silhouette* – ou avec assimilation – comme *clone* fabriqué à partir du grec *klôn* –, déjà constitués ailleurs ou en d'autres temps, ce qui revient à dire qu'ils ne sont pas nouveaux dans l'absolu. Du côté de l'auteur du néologisme, le mot est puisé dans sa culture technique ou littéraire pour l'antonomase, et linguistique s'il est emprunté à une autre langue ; dans ce dernier cas, éventuellement, il l'adapte à la morphologie/phonologie/syntaxe du français, ainsi qu'en témoigne l'orthographe de *clone* (et non *klôn*) par exemple, ou il traduit (recours au calque²¹), comme pour la souris du micro-ordinateur. Du côté du récepteur non prévenu (lors de la première occurrence du néologisme) – s'il n'a pas la même culture que le créateur –, la compréhension du mot s'appuie d'une part sur les indices métalinguistiques²² qui lui sont fournis (les reformulations éventuelles, comme « *les réactions suscitées par le coming out (la sortie du placard) récent* »²³, ou « *ce genre d'“outing” forcé, de délation telle que la pratiquent parfois les Anglo-Saxons* »²⁴), d'autre part sur le cotexte (environnement distributionnel, du type *la maladie d'Alzheimer*).
- 17 Ces procédures d'insertion constituent des « ressources » non négligeables et acquièrent de ce fait le statut de composantes du système. En effet, on sait que la procédure d'emprunt est inscrite dans les fondements de la langue²⁵ (fonds primitif hérité et emprunts constants), venant enrichir ainsi le stock d'unités lexicales simples, et que la lexicalisation de noms propres, qui implique une transgression catégorielle, est d'usage ancien (le Renart/d du Roman a supplanté son ancêtre le goupil depuis près de sept siècles) et demeure vivace, notamment dans les vocabulaires techniques et scientifiques où inventeur/découvreur et invention/découverte sont susceptibles d'être reliés par une dénomination commune.

2.3 La productivité morphologique

- 18 En outre, toutes ces formations relevant de ce qu'on appelle la créativité lexicale, et qui introduisent de nouveaux morphèmes, voire de nouveaux morphes – résultant de manipulations exercées sur des morphèmes attestés antérieurement –, participent également à la productivité par le fait même qu'elles se prêtent à la dérivation. Par exemple, *pacser*, *anti-pacs*²⁶ confirment l'accession de l'acronyme au statut de morphème-base, *managérat*, *managérial* entérinent l'intégration de ce qui fut un emprunt, en tant qu'élément du système morphologique de la langue d'accueil, *renarde*, *renardeau*, *renardière* attestent de la généralité de *renard*. En ce qui concerne le télescopage, on constate – grâce, entre autres, aux unités lexicales du type *infographiste*, *infocommunications*, *inforoute* ou *infogérance* – qu'à partir d'un mot-valise, *informa(tion automa)tique* (Reboul, 1996), il est possible de forger d'autres termes, au sein desquels un ou deux segments (en l'occurrence *info-* et *-tique*) de ce qui sert de base sont susceptibles de fonctionner alternativement comme des affixes²⁷. De même une troncation par apocope (*vélocipède*) permet à un segment atrophié de devenir une base productive de dérivation ou de composition (*vélodrome*, *véломoteur*, *véloski*). Cette accession au statut de morphème de certains segments lexicaux illustre, de plus, la vivacité de l'interaction langue/discours que nous évoquions précédemment, puisque l'on considère traditionnellement que les néologismes sont d'abord affaire de discours avant de prendre (éventuellement) place au sein du système lexical, alors que dans ce cas on dispose d'une manifestation encore plus explicite de la bidirectionnalité, déjà signalée par L. Guilbert :

« On peut distinguer des formes néologiques non pas dans le processus parole → langue, mais inversement dans la relation langue → parole. Nous pensons particulièrement à des éléments formateurs du type *mini*, *maxi*, *hyper* [...] avant d'accéder au niveau d'élément lexical doté d'un dynamisme créateur, ils se sont dégaugés, en tant que tels, de premières réalisations lexicales » (Guilbert, 1975 : 44).

- 19 Les exemples fournis par l'auteur sont certes interprétables comme des formants savants (latins pour les deux premiers et grec pour le dernier), ce qui suggère une relative disponibilité favorisant leur réemploi, mais les extensions récentes de *euro(pe)*²⁸ – au sein desquelles il faut distinguer celles qui ont une valeur spatiale, territoriale (*eurogrève*), celles qui sont liées à la monnaie (*eurodevise*), et celles qui renvoient à l'entité politique (*euroseptique*) – montrent plus clairement ce procédé de troncation donnant lieu à de nouvelles formations au sein desquelles la base tronquée est susceptible de remplir le rôle d'un préfixe²⁹. On aurait pu être tenté de classer ces unités lexicales parmi les mots-valises, mais cela s'avère irrecevable puisque la règle morphologique constitutive de cette catégorie de mots³⁰ n'est pas respectée (un seul des formants est tronqué et il n'y a pas de segment commun) et que la caractéristique sémantique mise en évidence par A. Grésillon – « le signifié du mot-valise s'obtient par une opération qui établit un rapport de coprédication entre les signifiés des constituants A et B » (1983 : 89) – ne se retrouve pas dans les attestations citées ci-dessus – un *euroseptique* n'est pas un Européen sceptique, mais une personne qui doute de l'efficacité de la communauté européenne – alors qu'elle est présente, par exemple, dans *eurafricain*.

2.4 Production et création ne sont pas dépourvues de systématisme

- 20 La frontière établie entre production et création n'est pas étanche, mais, par cette distinction, on met en relief l'usage d'une part de procédures simples (dérivation, composition, troncation) et d'autre part de procédures complexes qui correspondent soit à la combinaison de deux procédés mis en œuvre simultanément (composition et troncation dans le cas de la siglaison et du télescopage), soit à un transfert (emprunt, antonomase) de signifiants qui acquièrent, ainsi, un contenu conceptuel en relation avec les connotations initiales. Celles-ci ne peuvent être considérées comme strictement aléatoires, comme « asystémiques » puisqu'elles sont sollicitées depuis des siècles, comme en témoignent la présence de sigles sur les médailles, les monuments anciens et les manuscrits médiévaux³¹, de mots-valises (tel *sorbonagre* résultant du télescopage de *Sorbonne* et *onagre*) dans l'œuvre de Rabelais, et de mots empruntés à diverses langues (comme nous l'avons déjà signalé) dans les dictionnaires français du XVII^e siècle. On constate une certaine régularité et une relative pérennité de ces procédures qui régissent le renouvellement constant du stock lexical (par la mise à disposition de nouveaux morphèmes), ce qui incite à les intégrer comme des éléments productifs du système et donc à partager le point de vue de M.-N. Gary-Prieur (1985 :
- 21 63) : « Une langue évolue au cours du temps, et ce qui est perçu comme irrégulier à un moment donné peut être la trace d'une régularité ancienne, ou l'annonce d'une régularité future ».
- 22 Ainsi pourrait-on considérer qu'à proprement parler seule la production lexicale est effective dans la mesure où il n'existe pas de « création *ex nihilo* »³² tant sur le plan morphologique que sémantique : les divers néologismes que nous avons évoqués montrent que la nouveauté se manifeste soit par l'association originale de morphèmes déjà répertoriés (dérivation, composition morphologique ou syntagmatique), soit par la combinaison d'éléments connus mais découpés de manière originale et accédant par là au statut de *néomorphes*. Ces manipulations ont pour conséquence le fait qu'une partie du sens qui se manifeste à travers les emplois soit conditionnée par la préexistence et la coexistence d'unités formant le système, même si (et parce que) les nouvelles combinaisons viennent suturer des vides et s'inscrivent différemment. Cela nous amène à considérer que si le sens d'une unité lexicale peut se préciser au sein d'un énoncé « en interaction avec les éléments qu'elle convoque » (Victorri, 1997 : 56), il n'en demeure pas moins qu'il est pour une part préconstruit par la langue.

3. La cinétique lexicale

- 23 Concevoir, à l'instar de J.-F. Sablayrolles (1996 : 9), que les néologismes « forment une sorte de continuum qui part d'éléments qui ne sont pas primitivement des signes (suite de lettres ou de sons, syllabes), qui passe par des signes linguistiques non autonomes (*morphèmes*) et autonomes (*mots*) jusqu'à des séquences longues et complexes qui se démarquent de lexies mémorisées », s'avère une position séduisante. Mais cette présentation du phénomène ne permet pas de rendre compte de mouvements plus complexes, tant sur le plan morphologique que sur le plan sémantique, qui interviennent sur des unités déjà attestées et qui mettent en jeu la relation grammairal/lexique.

3.1 Mouvement morphologique

- 24 Le stock lexical se trouve, par le mouvement d'insertion et d'exclusion de morphèmes, dans une dynamique constante. Les procédures sollicitées sont diverses, mais elles ne varient pas fondamentalement dans le temps, contrairement à leur mise en œuvre qui se modifie et introduit des anomalies (provisoires ?) : les emprunts ne sont pas soumis systématiquement à une francisation graphique, perturbant ainsi l'harmonie graphie/phonie postulée³³, les troncations ne s'opèrent pas toujours de manière prévisible : pourquoi *info-* ou *-tique* sont-ils sélectionnés tour à tour pour signifier *informatique* ? On ne répondra pas, ici, de manière détaillée à cette question qui, relevant de la problématique morphologique, fera l'objet d'une étude spécifique, mais on se contentera de signaler que « *info-* » en position initiale indique le moyen par lequel est réalisée l'activité désignée par le second formant (*infocommunications* : communications établies à l'aide de technologies informatiques ; *infographie* : dessins réalisés à l'aide de l'outil informatique ; *infonaute* : personne qui navigue à l'aide des systèmes informatiques), alors que « *-tique* » en position finale permet de dénommer une application informatique (*bureautique* : ensemble des techniques visant à automatiser les travaux de bureau ; *domotique* : ensemble des techniques visant à automatiser la gestion de l'habitation ; *productique* : ensemble des techniques visant à automatiser la production). Cette allomorphie apparente permet donc une gestion pertinente de la polysémie de l'unité lexicale *informatique* (outil, produit).
- 25 Ainsi peut-on envisager que « le mot construit condense des informations exprimables en phrases [et] que, d'une certaine façon, la dérivation affixale ou la composition transforment une phrase (une proposition) en mot » (Mortureux, 1997 : 178), ce qui revient à démontrer que lexique et syntaxe peuvent être étroitement corrélés dans une perspective sémantique.

3.2 Mouvement statutaire

- 26 Cette relation est sans doute encore plus manifeste lorsque des segments syntaxiques deviennent des unités lexicales à valeur dénomminative se présentant comme des lexies complexes de type N+ Adj (comme *bureau mobile*, *mémoire morte*, *intelligence artificielle*) ou N + SP (*autoroute de l'information*, *banque de données*, *boule de commande*) ou encore relevant de ce que É. Benveniste appelle des conglomérés³⁴ (tels *rendez-vous*, *tire-au-flanc*, *va-nu-pieds*, *passe sans contact*³⁵). On peut analyser ce changement de statut comme le résultat d'une dégrammaticalisation, voire d'une lexicalisation.
- 27 Il est en effet d'usage d'opposer lexique et grammaire à partir d'une discrimination « catégorielle » comme le signalent M. Riegel et alii (1994 : 532) :
- « Des choix théoriques et méthodologiques ont pu amener à exclure du lexique des mots “indésirables” appartenant à des catégories limitées et closes, dont de surcroît la valeur référentielle n'est pas toujours aisément identifiable. Il s'agit de mots *grammaticaux* tels que les prépositions, les conjonctions, les déterminants et les pronoms dont l'étude relève prioritairement de la syntaxe, mais que les dictionnaires de langue enregistrent, traitent et définissent au même titre que les autres mots. »
- 28 Ainsi, à travers les dichotomies *mots grammaticaux* vs *mots lexicaux* (Delesalle et Gary-Prieur, 1976), *mots outils* vs *mots pleins* (Mortureux, 1997), *grammèmes* vs *lexèmes* (Dubois et alii, 1994), *unités lexicales* vs *unités grammaticales* (Rey-Debove, 1998) se matérialise une

scission opérée sur des critères divers, soit de nature interne : la manière de signifier ou de référer, soit de manière externe : la potentialité extensive des deux « listes »³⁶ édifiées sur les catégories grammaticales.

- 29 Avant d'examiner chacun de ces critères de plus près, remarquons d'emblée l'aveu implicite de leur relative fragilité dans le fait que, s'il y a unanimité des auteurs cités à propos du classement des prépositions, des conjonctions et des déterminants, du côté des unités grammaticales, les pronoms ne sont mentionnés que par S. Delesalle et M.-N. Gary-Prieur, A. Niklas-Salminen et M. Riegel *et alii* ; en revanche, J. Dubois *et alii* sont les seuls à intégrer « certains adverbes ».

Une partition discutable

- 30 Contrairement à ce que suggère la constitution de « listes », on a affaire à un continuum plutôt qu'à des classes étanches opposables. Par exemple, si l'on observe l'ensemble des prépositions telles que répertoriées par M. Riegel *et alii* (1994 : 369), on constate qu'un certain nombre d'unités relevées sont « issues par conversion d'autres catégories : adverbe (*devant, derrière*), adjectifs (*J'ai lu tous ses romans, sauf le dernier - Il a de l'argent plein les poches*), noms (*côté cour, question sentiments*) et surtout participes passés (*vu, excepté, passé (huit heures)*) et présents (*suivant, durant, moyennant, étant donné*). »
- 31 Mais cette conversion n'est pas définitive ; en d'autres termes, si l'emploi adverbial a précédé l'emploi prépositionnel, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui *devant* et *derrière* peuvent être adverbes (*il marche devant, il marche derrière*), prépositions (*il regarde droit devant lui, il regarde derrière lui*) et même noms (*le devant de la maison/le derrière de la maison*) ; que *sauf* est soit adjectif (*l'honneur est sauf*), soit préposition (*avoir perdu tout, sauf l'honneur*) ; que *plein* peut être adjectif (*un verre plein*), préposition (*des idées plein la tête*) ou nom (*il a fait le plein*). Les autres prépositions citées ont également plusieurs appartenances que nous ne développons pas ici car elles ne font que confirmer ce qui est perceptible à partir des premières : une unité grammaticale est associable à plusieurs catégories et une unité lexicale est susceptible de devenir une unité fonctionnelle.

Des classes qui ne sont pas si fermées qu'on le dit

- 32 Si les noms, verbes et adjectifs forment des classes ouvertes, on ne saurait souscrire à l'idée que toutes les unités grammaticales constituent des classes fermées³⁷. Ainsi M. Noailly-Le Bihan (1982 : 334) relève-t-elle de multiples attestations de prépositions « nouvelles » telles que *côté, question, façon, genre, rayon, style, tendance, version*³⁸ et en déduit que « ces opérations de transfert intéressent probablement les lexicologues, qui devront admettre que de telles unités substantives ont désormais dans la langue un emploi parallèle de prépositions et que cette classe, qu'on dirait close, est au contraire bien ouverte. »
- 33 G. Gross (1994 : 227) montre aussi que ce que l'on présente le plus souvent comme des « locutions » prépositives ou conjonctives n'a rien de figé et se prête à des variations qui excluent que l'on parle de liste fermée : *dans le but de, dans le seul et unique but de, dans un but évident de* (où *évident* commute avec bon nombre d'adjectifs), *afin de/que, à cette fin de/que*, etc.

Une distinction sémantique contestable

- 34 On peut, encore, s'interroger sur les critères sémantiques distinctifs (l'absence d'apport substantiel et la dimension aréférentielle) qui caractériseraient différenciellement les unités grammaticales. En se fondant sur des exemples d'unités grammaticales telles que les prépositions *à* ou *de* et en les opposant à des unités lexicales comme *chat* ou *pomme*, on est prédisposé à admettre que les premières sont
- 35 « vides » référentiellement et seulement fonctionnelles alors que les secondes auraient un référent aisément identifiable. Comme le disent M. Arrivé *et alii* (1986 : 559), « pour certaines prépositions, l'éventail des interprétations est tellement vaste qu'il devient difficile de leur accorder un statut autonome. »³⁹
- 36 Mais on ne peut pas généraliser à l'ensemble des prépositions ce qui vaut pour *à* et *de* : des morphèmes tels que *avant* ou *après* évoquent tout autant que *précéder* ou *suivre* un certain concept, et il en est sans doute de même pour *entre*, *hors* ou *hormis*, *malgré* ou *parmi*. D'ailleurs des commutations sont parfois possibles entre mots dits « pleins » et mots dits « vides » ou « fonctionnels » ; on pourrait admettre comme paraphrastiques *il est pour cette candidature/il soutient cette candidature*, où *pour* véhicule l'essentiel du sens puisque *il soutient cette candidature/il est contre cette candidature* ne sont plus synonymes. De même pour *il vient avec sa sœur/il accompagne sa sœur*, ou encore *sous prétexte qu'il avait mal à la tête, il ne voulut pas participer à la fête* peut être considéré comme l'équivalent de *prétextant qu'il avait mal à la tête, il ne voulut pas participer à la fête*.
- 37 On constate donc une relation synonymique entre des unités dites grammaticales et des unités dites lexicales.

Des relations lexico-sémantiques traditionnelles

- 38 Le fait que les unités grammaticales soient fréquemment polysémiques ne constitue pas un critère distinctif qui permette de les opposer aux unités lexicales, car il s'agit bien d'une propriété des langues.
- 39 Ainsi, *contre* n'est pas toujours l'équivalent de *opposé* : *Max était contre le mur de Berlin* n'exclut pas « que Max, en tant que personne physique, fut concrètement appuyé contre un certain ouvrage de maçonnerie » (Leeman, 1998 : 451), auquel cas on n'utilisera pas *opposé* mais *adossé*. Néanmoins, en contexte, on note que *contre* n'est pas remplacé par *opposé* ou *adossé* mais par *opposé à* ou *adossé à*, ce qui revient à dissocier deux éléments, l'un lexical, donc substantiel sémantiquement, l'autre purement relationnel, mais tous deux associés dans *contre*. De même *sans* peut être remplacé par *dépourvu de* (*une voiture sans moteur/une voiture dépourvue de moteur*) et *avec* par *muni de* (*une voiture avec moteur/une voiture munie d'un moteur*). Ces substitutions peuvent aussi être opérées à partir de conjonctions (*quand tu viendras/au moment où tu viendras*) ; et on notera enfin que *comme* (*il est comme son frère/il est semblable à son frère*) peut avoir comme antonyme un adjectif (*il est différent de son frère*).
- 40 Les relations antonymiques et synonymiques qui sont généralement présentées comme des éléments structurels qui organisent le lexique concernent également les unités grammaticales : *sur/sous*, *avant/après*, *et/ou* forment des paires au même titre que *beau/laid* ; et *car* est un équivalent de *puisque*, *parce que*, de même que *en* et *dans* signifient tous

deux l'intériorité, *vers* dans *aller vers* est synonyme de *en direction de* comme le nom *cause* (*la cause de ma venue*) est susceptible de commuter avec *raison*, *objet*, etc.

- 41 Le troisième type de relation fréquemment évoqué à propos des unités lexicales relève de la métonymie⁴⁰. Si, par exemple, on considère qu'une phrase comme *l'usine est en grève* témoigne d'une acception métonymique de l'unité *usine* (qui désigne en l'occurrence le personnel de l'usine), on peut envisager à travers certains exemples illustrant ce que G. Gross (1996 : 125) appelle des prépositions composées, que les formes « simples » entretiennent une relation métonymique avec la catégorie complexe : « j'ai reçu ces remerciements *du* (*de la part du*) voisin. Ce bijou a été réparé *par* (*par les soins de*) Paul ».
- 42 On souligne, en outre, que les unités grammaticales, comme les unités lexicales, sont soumises à des restrictions distributionnelles ; autrement dit, de la même manière qu'un verbe sélectionne ses noms sujets (*La porte grince/ ?? La générosité grince*) ou objets (*je casse un œuf/ ?? je casse un bœuf*), une préposition est susceptible d'imposer un choix dans ses arguments ; ainsi D. Leeman (1994a) remarque-t-elle que *dans* permet difficilement la localisation relativement à la personne (*Il y a des pépins dans le raisin/ ?? Il y a des reins dans l'homme*), et à l'inverse *chez* exclut le non-animé (*chez le coiffeur/*chez le salon de coiffure*) (Cadiot, 1997). Il y a des verbes qui ont très peu de restrictions : par exemple, *voler* peut *a priori* être associé à des N concrets et abstraits (*voler un livre, voler une idée*), animés ou non (*voler un chat, voler une voiture*), et il en est de même de certaines prépositions telles que *malgré* ou *sans* (*malgré/sans le livre, malgré/sans l'idée, malgré/sans le chat, malgré/sans la voiture*). De même, dans les déterminants, l'article défini paraît ne pas connaître de restrictions distributionnelles, ce qui n'est pas le cas du partitif et de l'indéfini : *J'ai l'argent/de l'argent/*un argent ; J'ai le billet/*du billet/un billet*.
- 43 On en déduit que certaines unités grammaticales, hormis leur dimension fonctionnelle (elles mettent en relation soit deux énoncés soit deux unités), sont pourvues d'un sens lexical et dans ce cas elles ne « réfèrent » pas moins que les verbes ou les adjectifs avec lesquels elles peuvent commuter.

De la relativité du critère de la définition par inclusion

- 44 Dire que les mots grammaticaux « ont un contenu pauvre, quasiment réduit à leur fonction » (Lehmann et Martin-Berthet, 1998 : 21) soit apparaît comme une généralisation abusive, soit nécessite une redéfinition de la catégorie susvisée. Ce besoin se manifeste d'autant plus que ces auteurs présentent l'impossibilité d'une définition « par le système de l'inclusion »⁴¹ comme une propriété, commune aux mots grammaticaux et aux primitifs lexicaux, témoignant de la faiblesse du contenu sémantique des items concernés. Il semble cependant que peu d'adjectifs (par exemple, dans le *Nouveau Petit Robert*, la définition de *beau* est « qui plaît à l'œil ») possèdent un archilexème, alors que leur sens est réputé « plein », et *a contrario* qu'un pronom tel que *nous* peut-être considéré comme un incluant de *je + alii*. En outre, comme les unités lexicales ne peuvent pas être caractérisées dans leur entier par une relation d'inclusion, on ne peut retenir ce critère pour les différencier des unités grammaticales, si on maintient les catégories en l'état.

Une grammaticalisation qui n'est pas toujours à sens unique

- 45 Les études sur la grammaticalisation considèrent, quant à elles, que la langue évolue du lexical au grammatical, du concret vers l'abstrait et enfin du moins grammatical au plus grammatical, du moins abstrait au plus abstrait (voir Heine, Claudi et Hünnemayer, 1991).

Cette idée peut, en effet, être illustrée par l'évolution de verbes comme *aller* qui indique un déplacement et qui par la suite est susceptible de devenir un auxiliaire temporel⁴² (*je vais dessiner un mouton*) ; ou par la disparition du sens concret d'un mot tel que *volage* qui faisait référence à l'action de voler avec des ailes et qui désormais indique l'inconstance, et par le développement polysémique de *quand*, qui « dès les premiers textes est employé comme conjonction au sens temporel » (Rey et alii, 1992), puis se prête à l'expression de l'opposition, jugée moins concrète dans la mesure où elle repose sur une catégorie logique (et non chronologique).

- 46 Pourtant, hormis la lexicalisation de syntagmes verbaux (les conglomérés) tels que *rendez-vous*, que nous avons évoquée précédemment, on remarque que certains syntagmes prépositionnels comprenant un pronom, comme *chez soi* (*on est bien chez soi/chacun veut un chez soi*), ou *quant à soi* (*rester sur son quant-à-soi*) sont susceptibles de devenir des noms⁴³. On pourrait citer encore des formes plus complexes du type : *qu'en dira-t-on* ou *chacun pour soi* (*craindre le qu'en dira-t-on/le chacun pour soi est devenu la règle*) et l'usage nominal de certaines prépositions comme *pour*, *contre* (*mesurer le pour et le contre*), voire de certaines conjonctions (*le pourquoi et le comment*). Seules les conjonctions de coordination paraissent résister à ces variations, bien qu'on trouve dans le vocabulaire informatique un « *et* » correspondant à une « fonction booléenne appliquée à deux ou plusieurs variables qui conduit à leur produit logique » (Morvan, 1996 : 95).
- 47 Dans les vocabulaires de spécialité, on rencontre de nombreuses créations nominales par transformation statutaire : les philosophes emploient *le on*⁴⁴, les psychanalystes utilisent *le moi*, *le sur-moi*, *le je*⁴⁵ et *le ça*, les marchandiseurs (techniciens du marketing) usent du *moi/nous*⁴⁶. De même peut-on considérer que le pronom possessif est susceptible d'accéder à un statut nominal puisque *les miens/les siens/les tiens* sont commutables avec *mon/son/ton* (*entourage familial* (*Pense aux tiens !*) et *des siennes* avec *des sottises* (*il a encore fait des siennes*)⁴⁷. En outre, si des pronoms, des prépositions ou des conjonctions sont susceptibles de devenir des noms (donc des unités lexicales), on observe aussi que le développement polysémique ne va pas nécessairement d'un sens plus concret (ou moins abstrait) à un sens moins concret (ou plus abstrait), comme en témoigne *les miens*. Ainsi, la bidirectionnalité semble inscrite en langue et ne nous permet pas de maintenir « clôtures » et « limites » comme des caractéristiques permanentes qui permettraient de distinguer les unités grammaticales des unités lexicales.
- 48 L'opposition unités lexicales/unités grammaticales, construite sur les critères des auteurs cités précédemment, est pertinente, mais nécessite d'affiner la définition en extension qui en est donnée : ce qui est proposé comme des spécificités sémantiques justifiant la constitution d'une classe *unité grammaticale* n'est pas vérifiable sur toutes les prépositions (*a fortiori* sur les locutions prépositives), à propos de toutes les conjonctions... ; en d'autres termes, ce n'est pas valide pour toutes les composantes en toutes circonstances.

3.3 Mouvement sémantique

- 49 Loin d'être un épiphénomène, la néologie sémantique, origine de la polysémie, correspond à un mouvement interne qui satisfait cette nécessité existentielle, pour la langue, de conjuguer changement et stabilisation, extension et économie. Dès qu'une forme nouvelle est intégrée au lexique, son sens évolue et se délie de la « prescription morphologique » fondatrice, l'écart étant particulièrement sensible lorsque l'unité produite s'inscrit dans un processus dénomiatif.

- 50 Ainsi, pour reprendre un exemple déjà utilisé (afin d'illustrer la procédure de siglaison), lorsqu'un locuteur francophone rencontre *ODV* pour la première fois, il peut se livrer à deux types d'interrogation : soit demander ce que signifie *ODV*, et alors *Occasion De Voir* constituera une réponse pertinente ; soit ce qu'est une *ODV*, et dans ce cas le décryptage du sigle sera secondaire (il faudra préciser que c'est une unité de compte permettant de classer des emplacements publicitaires en fonction du nombre de personnes qui auront l'occasion de voir le panneau). Alors que demander ce que signifie *renard* amènerait l'interlocuteur à expliciter ce que c'est (c'est le nom d'un mammifère carnivore). En revanche, le glissement d'un usage dénomiatif (nom d'une catégorie d'animaux) à un usage désignatif (Kleiber, 1984) non prototypique (*méfie-toi de cet homme, c'est un vieux renard !*)⁴⁸ construit sur un stéréotype culturel (le renard du *Roman* a pour propriétés d'être rusé et habile) pourvoit le lexème d'une valeur qualifiante significative.
- 51 L'infléchissement du sens, opéré par la sélection de sèmes afférents et révélé par la modification de l'affectation référentielle, confirme l'existence, sous la pression de l'environnement lexical et culturel, d'une dynamique sémantique similaire à celle qui est en œuvre sur le plan morphologique dans la mesure où il y a sélection d'éléments existants (sèmes connotatifs dans le cas de la néologie sémantique, morphes dans le cas de la néologie formelle) et réemploi partiel qui donne lieu à une nouvelle combinaison.
- 52 Dans le processus d'évolution du sens, on peut considérer, accessoirement, le phénomène d'érosion mis en lumière par la comparaison de type diachronique entre glose étymologique et sens en usage : par exemple⁴⁹, *comprendre* fut le « doublet sémantique de *prendre* jusqu'au XVII^e s., employé avec la valeur très violente de “*empoigner, happer*” » (Rey et alii, 1992 : 461), puis il a évincé *entendre* dans l'usage courant. Synchroniquement, cela n'a l'intérêt que d'illustrer le processus de glissement sémantique – *comprendre* ayant le sens de *prendre* évolue vers le sens véhiculé alors par *entendre* et en définitive élimine ce dernier, qui prend la place de *ouïr* –, conditionné par des contraintes de type sémiotique, et de confirmer la validité de la loi économique : la langue élimine les doublons sémantiques, alors qu'elle tolérerait quelques homonymes. Toutefois les cas d'homonymie incontestables et absolus (*i.e.* homophones et homographes) sont peu nombreux comparativement aux lexèmes polysémiques, à la multiplication des valeurs ou des sens acquis par un item, laquelle pose un problème aigu de délimitation et de représentation de la diversité.
- 53 Quelques lexicographes, tels J. Dubois et ses collaborateurs, désirant privilégier la dimension sémantique aux dépens du repère formel, ont opté, lors de la conception du *Lexis*⁵⁰, pour un traitement homonymique d'unités considérées dans la tradition dictionnaire comme polysémiques et, simultanément, pour un regroupement des dérivés au sein du même article. Ainsi, *bon* fait l'objet de cinq entrées dans ce dictionnaire, alors que le *Nouveau Petit Robert* et le *Petit Larousse Illustré* n'en proposent que deux. Toutefois, toutes les acceptions ne sont pas séparées de cette manière – le premier article du *Lexis* concernant *bon* est subdivisé en cinq gloses définitionnelles –, ce qui tend à montrer que l'écart entre le sens initial et les acceptions suivantes est graduable. La formalisation, esquissée par R. Martin (1983 : 63) pour rendre compte de la pluralité de sens, structure nettement ces degrés de proximité divers entre les différentes acceptions – restriction de sens, extensions de sens, relation métonymique, relation métaphorique, polysémie étroite, polysémie lâche – et s'appuie sur le principe que l'homonymie n'est attestée qu'en l'absence de tout sème commun.

- 54 De fait, la question des frontières se pose : l'application systématique du critère étymologique ne peut être considérée comme pertinente pour tous les cas (par exemple *voler-dérober/voler de ses propres ailes* n'ont plus de sèmes communs) ; la séparation en vertu de la catégorie grammaticale (appliquée par le *PLI* et le *NPR* pour le dégroupement de *bon* : 1. adjectif, 2. nom) n'est pas toujours adaptée ; le nom *bleu* et l'adjectif *bleu* ne sont opposables qu'en fonction de leur emploi en discours, et il n'y a d'ailleurs qu'une seule entrée dans les dictionnaires cités ci-dessus. En outre, le critère référentiel (relation à un objet du monde) ne peut servir à décider en faveur de l'homonymie puisque, pour reprendre les catégories relationnelles définies par R. Martin, les relations métaphoriques, métonymiques et la polysémie lâche⁵¹ reposent sur cette variation. Il semble, d'ailleurs, que les usagers de la langue tentent toujours (quitte à fournir des gloses fantaisistes⁵²) de mettre au jour un dénominateur commun aux différentes acceptions d'une même forme, comme le confirme J. Rey- Debove (1998 : 219) : « Les "dégroupements" sont très mal acceptés par les locuteurs qui cherchent en vain le lien rompu par le choix homonymique. »
- 55 D'où les tentatives de J. Picoche (inspirées des théories guillaumiennes) fondées sur l'établissement d'un signifié de puissance⁵³ et, dans un tout autre cadre théorique, celle de P. Cadiot et F. Nemo reposant sur la distinction entre propriétés extrinsèques et propriétés intrinsèques⁵⁴ pour trouver un principe organisateur qui rende compte de l'unité et de la diversité. Ces deux démarches très stimulantes s'opposent à la démarche lexicographique traditionnelle dans la mesure où elles ne sont pas construites sur les « choses » mais sur les emplois diversifiés d'un lexème.
- 56 La première repose sur l'analyse des vocables, l'examen des usages attestés (par exemple : *il est monté à cheval/il est monté sur ses grands chevaux/il a coupé sa queue de cheval*) pour élaborer une définition qui permette de rendre compte des effets de discours. Ainsi, s'appuyant sur le « continuum » (posé par G. Guillaume), Picoche, récusant la notion de noyau sémique, adopte une présentation qui inclut le domaine concret, comme en témoigne, entre autres, la définition de cheval extraite de son « Micro-dictionnaire » (1993 : 159) : « Le mot *cheval* désigne une espèce d'animal domestique herbivore, nommée par les zoologistes *équidés*, ou seulement le mâle adulte de cette espèce. Le *cheval* est normalement la propriété de son maître [...] 1. Sa taille [...] 2. Sa morphologie [...] 3. Sa puissance [...] ».
- 57 A *contrario* la démarche de P. Cadiot et F. Nemo (1997 : 26-28), dont le postulat initial implique que les propriétés intrinsèques n'aient « pas grand-chose à voir avec le sens du nom », ne peut rendre compte du sens d'un mot « quand il désigne une réalité dont il est aussi le nom », ce qui est susceptible d'exclure de l'examen de la pluralité des sens l'acception que l'on pourrait appeler fondatrice, dans la mesure où, pour l'exemple ci-dessus, cela amènerait à écarter « espèce d'animal domestique » de la définition du lexème *cheval*.
- 58 Il semble, en effet, que la polysémie d'une unité lexicale se développe à partir des sèmes connotatifs, dont les propriétés extrinsèques sont susceptibles de rendre compte, comme en témoigne la démonstration de M. Noailly à propos de *fleuve*⁵⁵. Cependant si les emplois non dénominatifs exhument les traits permanents constitutifs du signifié, l'existence d'usages dénominatifs divers est également révélatrice. Ainsi l'unité lexicale *souris*, qui est initialement le nom d'un petit mammifère rongeur, mais qui a servi également à désigner une femme avec laquelle un homme entretient des relations éphémères, une partie charnue située à l'extrémité du gigot et un boîtier connecté à un micro-ordinateur, du fait

de ses multiples usages dénominatifs, n'actualise plus de manière constante le trait *animé* mais se trouve caractérisée par *petitesse, rondeur* : ce qui, lors d'une première approche, pouvait paraître secondaire (ce que l'on considère comme des sèmes connotatifs) est susceptible de correspondre, par la suite, au noyau sémique de l'unité, lequel est trop abstrait et minimaliste pour fournir une définition différentielle donc pertinente et opérationnelle du lexème.

- 59 Loin d'être un phénomène mineur et perturbateur, la polysémie apparaît comme une donnée essentielle, voire existentielle, de la langue en général et non seulement du lexique en particulier (comme en témoigne, par exemple, la polysémie des formes temporelles). Toutefois, selon S.-N. Known-Pak (1997 : 32), les langues extrême-orientales seraient moins exposées à ce phénomène, ce qui s'explique par le fait que « plus une langue est ambiguë syntaxiquement, moins elle comporte de mots polysémiques, et *vice versa* ». Ainsi retrouvons-nous la nécessité d'articuler lexique et grammaire dans une perspective de complémentarité et non d'identité.
- 60 L'examen des procédures néologiques que nous avons mené, mettant en exergue une relative systématisme dans le développement du lexique, tant sur le plan morphologique que sur le plan sémantique, tend à convaincre, paradoxalement, d'une continuité qui milite en faveur de l'existence d'une identité lexicale conçue comme un signifié construit *en* et *par* la langue, susceptible d'évoluer en discours mais dont le sens est, et demeure, conditionné pour partie par le système. La dimension grammaticale est particulièrement sollicitée à travers les phénomènes de conversion, de lexicalisation et de grammaticalisation : c'est dire qu'elle permet d'identifier certains mouvements lexicaux internes non repérables morphologiquement. On remarque à ce propos que la grammaticalisation est traditionnellement appréhendée comme un appauvrissement de sens, alors que la lexicalisation associée à la « dégrammaticalisation » est pressentie comme un enrichissement.
- 61 Cependant, on peut supputer l'existence d'un sens grammatical procuré par l'appartenance catégorielle, mais il faudrait le construire de manière à subsumer toutes les variations observables : ce que procure l'appartenance à la classe 'verbe' est plus abstrait que ce que recouvrent les étiquettes *action, état*, etc. Le sens de la catégorie 'verbe' est différent du sens des catégories 'nom', 'adjectif'... Autrement dit les mots *cause* (N), *causer* (V), à *cause de* (Prép) s'opposent en ce qu'ils véhiculent différemment la notion de « cause » du fait qu'ils appartiennent à des catégories différentes. Réciproquement à *cause de* (Prép), *au moment de* (Prép), *jusqu'à* (Prép) ont en commun, du fait qu'il s'agit de prépositions dans les trois cas, leur manière de véhiculer respectivement la cause, le moment ou le lieu. En tant que prépositions, elles partagent leur sens grammatical, mais s'opposent par leur sens lexical. De même peut-on envisager l'existence d'un sens syntaxique donné par le statut mais qui resterait à élaborer pour définir ce qui est commun, par exemple, à tous les sujets vs tous les objets vs tous les attributs, pour tenter de saisir le sens de la fonction 'sujet' en elle-même et non celui des mots qui l'assurent dans les énoncés.
- 62 Actuellement, on ne dispose pas de définition vraiment satisfaisante des sens grammaticaux (du signifié correspondant au signifiant que constitue l'appartenance catégorielle) ni des sens syntaxiques (du signifié correspondant au signifiant que constitue la position dans la structure de la phrase), c'est pourquoi on ne peut corréliser systématiquement catégorie grammaticale, position syntaxique et sens lexical. Néanmoins, dans une perspective exploratoire d'ordre lexicologique, les approches

grammaticale et syntaxique constituent des outils, certes imparfaits mais indispensables, pour mettre au jour des indices permettant d'appréhender le(s) sens d'un lexème à partir de ses actualisations discursives.

NOTES

1. Par exemple, le statut d'épithète n'est assumable que par l'adjectif.
2. « Les unités lexicales [...] doivent être définies en termes d'emplois dans le cadre des phrases où elles apparaissent » (Le Pesant et Mathieu-Colas, 1998 : 6).
3. Ainsi J. Lyons (1980 : 69) fait remarquer que « la distinction entre nom et verbe, en anglais, est corroborée par tout un ensemble de différences syntaxiques et flexionnelles qui font qu'on n'a aucun mal à identifier *snow* comme forme verbale [...] et *snow* comme forme nominale [...] la distinction entre le verbe "snow" et le nom "snow" ne peut se faire sur des bases purement sémantiques ». É. Benveniste (1966 : 152) à propos de la distinction entre *verbe* et *nom* déclare qu'« une opposition entre "procès" et "objet" ne peut avoir en linguistique ni validité universelle, ni critère constant, ni même sens clair.»
4. « Parmi les unités linguistiques, on distingue encore deux catégories, qui s'opposent par leur façon de faire sens : d'une part, il ya des mots [...] qui, même en dehors de tout emploi dans un énoncé, évoquent une réalité [...]. D'autres mots [...] ne réfèrent pas » (Mortureux, 1997 : 10).
5. L'activité grammaticale « suppose qu'on puisse attribuer des propriétés à une formation langagière sans avoir aucun égard ni à celui qui la profère ni à son éventuel destinataire ni aux circonstances de la profération. D'où il suit que certaines de ces propriétés seront hors circonstances, c'est-à-dire constantes » (Milner, 1989 : 45).
6. « Il n'y a que des mots et des expressions particulières, dont il faut établir, une par une, les règles d'emplois. Ces règles ne se combinent pas nécessairement et ne forment pas ce tout qu'on pourrait appeler une langue. [...] Si l'on croit cela, alors la linguistique est illusoire » (Milner, 1989 : 44).
7. « Le lexique est dans la langue le lieu de l'irrégularité, du contingent, de la créativité individuelle » (Delesalle et Gary-Prieur, 1976 : 18) ; « La matière lexicale à traiter est caractérisée par l'hétérogénéité » (Rey-Debove, 1998 : 212).
8. Exemple emprunté à M.-N. Gary-Prieur (1985 : 59).
9. « Les sèmes inhérents résument des relations réflexives au sein de classes sémantiques; les sèmes afférents, dits improprement *connotatifs*, résument des relations *non réflexives* entre des classes, que d'autres auteurs – dans un contexte théorique différent – ont nommé *fonctions pragmatiques* » (Rastier, 1996 : 12).
10. « Imprimeur spécialisé dans l'impression à partir de documents numériques » (Otman, 1998 : 168).
11. « Action de remplacer de grands systèmes informatiques par des systèmes plus petits assurant des services équivalents » (*Journal Officiel*, 7 mars 1993).
12. « 1. Bureau installé dans un véhicule automobile spécialement aménagé [...] 2. Ensemble d'outils informatiques et de télécommunications mobiles destiné à un professionnel itinérant » (Otman, 1998 : 50).
13. « Quel nom donner à son site Web? Le "nommage" fut l'un des thèmes majeurs évoqués à Autrans » (*Le Monde*, 19-20 janvier 1997).

14. Nous avons proposé (Cusin-Berche, 1999) ce terme (forgé à partir de *compo(sition)* et (*tron*)*cation*) pour désigner un ensemble d'unités lexicales apparentées au « mot-valise » mais qui s'en distinguent par le fait que le « segment commun aux deux bases » (Mortureux, 1997 : 52) est tout au plus réduit à une seule lettre (ici le *m*) lorsqu'il n'est pas tout simplement absent comme dans *hélicoptère* (*hélicoptère aéroport*) ; c'est dire que les bases se repèrent difficilement.
15. L'inverse peut également se produire; par exemple, *acteur*, réservé pendant longtemps à la désignation d'une personne exerçant un métier artistique, est aujourd'hui remotivé comme en témoignent les allusions aux *acteurs sociaux* ou *économiques*.
16. Nous n'évoquons ici que les noms propres devenus communs à un tel point que les locuteurs actuels en ont oublié l'origine; c'est le cas par exemple de *renard*, *géant*, *galopin*, *vandale*, *furie*, *bougre*, *pou-belle*, *silhouette*...
17. Unité de compte utilisée par les publicitaires pour hiérarchiser et évaluer les emplacements d'un panneau.
18. « Manœuvre utilisant l'attraction d'un corps céleste pour modifier le vecteur vitesse d'un engin spatial » (Quemada, éd., 1983 : 147).
19. En outre la siglaison, par exemple, qui met en défaut « la morphologie classique, concaténative, la morphosyntaxe et la sémantique », est récupérée « par le système : la forme des mots ainsi créés semble bien contrainte par la forme du mot français en général » (Mortureux, 1994 : 24).
20. Cette unité lexicale est intéressante à double titre, car elle témoigne de l'existence de procédures antonomasiques dans la langue anglaise, puisque c'est le cuisinier du comte de Sandwich (1718-1792) qui inventa cette forme de repas sommaire pour éviter à son maître de quitter sa table de jeu.
21. « On dit qu'il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le français, par exemple) traduit un mot simple ou composé, appartenant à une langue B (allemand ou anglais, par exemple) en un mot simple existant déjà dans la langue ou en un terme formé de mots existant aussi dans la langue » (Dubois *et alii*, 1994 : 73).
22. « L'*outing* – de l'anglais “to out”, dévoiler, exposer – a véritablement explosé au début des années 90 » (*Le Nouvel Observateur*, 8-14 avril, 1999, n° 1796, p. 28).
23. *Le Nouvel Observateur*, 8-14 avril 1999, n° 1796, p. 8.
24. *Le Nouvel Observateur*, 18-24 mars 1999, n° 1793, p. 112.
25. En outre, il s'agit d'un phénomène universel : « Citons le chinois qui a saturé le vocabulaire du coréen, du japonais et de l'annamite; le sanskrit dont l'influence sur le vocabulaire culturel de l'Asie centrale, de l'Inde et de l'Indochine a été considérable » (Sapir, 1968 : 54).
26. « La manifestation anti-Pacs organisée le 7 novembre dernier par Christine Boutin », « Les couleurs primaires, ça fait trop anti-Pacs » (*Le Nouvel Observateur*, 18-24 mars 1999, n° 1793, p. 112).
27. [Note des éditeurs] Pour parler d'*affixe* ou de *formant*, il faudrait prendre en considération l'éventuelle valeur dénomminative des séquences tronquées : *-tique* est un formant lorsqu'il conserve la valeur dénomminative de *informatique*.
28. Telles que : *eurocrate*, *eurobanque*, *eurocentrisme*, *eurocrédit*, *eurodéputé*, *eurodevise*, *eurodollar*, *eurofranc*, *eurogrève*, *euromarché*, *euromissile*, *euroseptique*, *eurosignal*, *eurostratégique*, *eurovision*.
29. « La troncation (abréviation syntagmatique) peut amener le préfixe à assumer la charge sémantique de l'unité entière » (Dubois *et alii*, 1994 : 377).
30. « Ce mode de création d'unités lexicales se caractérise par le télescopage de deux bases, dont chacune est tronquée, dans des conditions telles que le mot créé conserve un segment commun aux deux bases » (Mortureux, 1997 : 52).
31. J. Picoche et C. Marchello-Nizia, après avoir affirmé que « l'abréviation par troncation et siglaison sont des procédés strictement modernes » (1994 : 340), constatent : « Le sigle est un fait

d'économie de la langue [...] Il y en a d'anciens : NSJC "Notre Seigneur Jésus-Christ", INRI "Iesus Nazaremus, Rex Iudaeorum", RPR "Religion Prétendue Réformée", SAR "Son Altesse Royale", SM "Sa Majesté", simples abréviations de copistes qui n'apparaissent nullement dans les domaines où nous les trouvons aujourd'hui » (1994 : 364).

32. D. Corbin (1987), qui n'avait trouvé que deux exemples de "création" : *gaz* et *scoubidou* (p. 23), est amenée à rectifier à la suite d'une recherche plus approfondie cette proposition (p. 519). De même, J. Picoche et C. Marchello-Nizia, qui n'excluent pas cette possibilité, demeurent discrètes sur les exemples : « la langue crée sans cesse, mais pas *ex nihilo* (ou tout à fait exceptionnellement) ; elle utilise, par divers procédés, des formes déjà existantes » (1994 : 338).

33. L'insertion de mots anglais, par exemple, a introduit des déchiffrages particuliers tels que « end » de *week-end* que l'on prononce [~], alors qu'en français on pourrait l'oraliser [ã] comme dans *prend*. Mais peut-on considérer *week-end* comme un mot étranger, alors qu'il est inséré depuis un siècle et que son sens n'est plus exactement conforme au sens originel? En outre, les diverses propositions émises à propos de la réforme de l'orthographe témoignent de la dysharmonie de cette relation graphie/phonie au sein même du vocabulaire français.

34. « Le trait général de ces conglomérés est qu'une construction complexe se soude en un bloc, sans que les éléments soient mutilés ou altérés » (Benveniste, 1966 : 171).

35. « Carte électronique permettant, dans les transports en commun, de régler son droit de transport et d'ouvrir les portiques d'accès » (Ozman, 1998 : 288).

36. On oppose « les lexèmes, appartenant à des inventaires illimités et ouverts, et les grammèmes, qui appartiennent à des inventaires fermés et limités » (Dubois *et alii*, 1994 : 276) ; « deux types d'unités se distinguent par les faits suivants : les morphèmes lexicaux sont extrêmement nombreux et leur liste est ouverte [...] les morphèmes grammaticaux sont en nombre restreint et leur liste est fermée » (Niklas-Salminen, 1997 : 19).

37. A. Martinet (1969 : 175) relie, d'ailleurs, l'émergence des « nouveaux indicateurs de fonction (prépositions, conjonctions, locutions, locutions prépositives ou conjonctives) » à « un accroissement de la complexité des relations humaines [qui] entraînera nécessairement une perception plus aiguë de la variété des rapports entre les différents éléments de l'expérience ».

38. On pourrait ajouter *histoire* : « J'ai fait ça, histoire de l'embêter ».

39. Par exemple le *Trésor de la Langue Française* consacre vingt pages à la préposition *de* (Volume VI, 717-737) et vingt et une à la préposition *à* (Volume I, 2-23).

40. « C'est une relation lexicale très générale qui contribue à gérer les relations entre mots différents aussi bien qu'entre acceptions différentes d'un même mot (polysémie) » (Mortureux, 1997 : 85).

41. L'exemple fourni concerne « que : pronom relatif désignant une personne ou une chose », à quoi est ajouté le commentaire : « *pronom* n'est pas un incluant de l'univers de référence mais un incluant de l'univers des signes », ce que nous ne récusons aucunement; cependant la présence d'une mention catégorielle au sein de l'énoncé définitoire ne constitue pas, à nos yeux, une preuve de l'inexistence d'un archilexème mais témoigne d'une stratégie lexicographique. On pourrait, en effet, rencontrer la définition suivante de *maison* : *nom commun désignant un bâtiment d'habitation*.

42. Les auxiliaires traditionnels (*avoir, être*) comme les auxiliaires modaux (*devoir, pouvoir*) relèvent du même processus, *i.e.* en certains contextes ils perdent leur sens initial au profit de valeurs particulières. On peut étendre ce constat aux « verbes supports » tels qu'étudiés par divers membres du laboratoire longtemps dirigé par M. Gross (*faire dans faire un voyage n'a pas la même valeur que faire dans faire un meuble/fabriquer un meuble*).

43. Sans compter les nombreuses unités lexicales composées dont le format de tête est une préposition (*sans-abri, sans-papier, contre-expertise, contre-exemple, pourboire, au-delà, pardessus, sauf-conduit*, etc.).

44. « Cet on a toujours raison [...] le on exerce une dictature » (Morfaux, 1980 : 247).

45. « C'est le je qui a conscience de ce moi » (Morfaux, 1980 : 185).
46. « Le consommateur serait en train de développer son "moi/nous", attitude qui se caractérise par un foisonnement de liens faibles, de nouvelles proximités » (Badot *et alii*, 1998 : 241).
47. « Le nom, au masculin singulier au sens de "son bien, sa propriété" (v. 1175), ne s'emploie plus que dans la locution *y mettre du sien* (1696) "contribuer à, favoriser qqch par sa bonne volonté". Courant au masculin pluriel, *les siens* (v. 1240), il équivaut à "sa famille, ses amis, ses partisans". La locution familière *faire des siennes* signifie (1558) "faire des folies, des sottises" » (Rey *et alii*, 1992 : 1942).
48. Actualisation qui correspond à ce que P. Cadiot et F. Nemo (1997 : 31) appellent un « emploi catégo- risant non dénominateur ».
49. On aurait pu choisir un exemple plus contemporain tel que *conséquent*, qui, employé au sens d'*im- portant*, est maintenant mentionné par les lexicographes, mais avec circonspection (« emploi critiqué »), alors qu'il semble s'installer dans la langue avec une valeur superlative (très important = conséquent).
50. « Le but étant l'analyse du sens, on a souvent été conduit à considérer comme homonymes des termes qui, jusqu'ici, du fait de leur étymologie, étaient considérés comme une seule et même unité » (Lexis, préface 1979, Larousse, Paris).
51. Caractérisée, selon R. Martin, par la présence d'un seul sème spécifique commun.
52. Comme celle d'un étudiant de Nanterre pour qui *exil* correspondait à *sortir de l'île...* Ou encore le récent slogan publicitaire de Monoprix/Prisunic « Dans ville, il y a vie ».
53. Le signifié de puissance « se présente comme une description empirique sémantiquement, un ensemble compact de sèmes qui n'apparaissent presque jamais tous à la fois en discours parce que le contexte en filtre un, ou quelques-uns seulement, et crée autour d'eux ces associations stables que sont les acceptions cataloguées dans les dictionnaires » (Picoche, 1992 : 81).
54. « [...] Il nous semble indispensable de comprendre qu'il n'y a pas pour la langue de monde sans l'homme et que les mots assument d'emblée un monde avec l'homme, la dynamique interne des mots ayant son origine [...] dans cet avec. [...] pour décrire un objet, il faut décrire à la fois ses propriétés intrinsèques (désormais PI), ses propriétés néganthropiques, et le type de rapport que l'on entretient avec lui que nous appellerons propriétés extrinsèques (désormais PE). Le terme de *rapport* étant défini comme la forme spécifique que prend le contact avec un objet » (Cadiot et Nemo, 1997 : 24).
55. « On peut soutenir que les sèmes afférents de *fleuve* sont plus permanents que les sèmes inhérents, ce qui semble quelque peu paradoxal » (1996 : 36).

La notion d'unité lexicale

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « La notion d'“unité lexicale” en linguistique et son usage en lexicologie », dans *LINX* n° 40, p. 11-31, université Paris X-Nanterre, 1999.

- 1 L'ambiguïté du syntagme nominal *unité lexicale* incite à faire le point sur la notion afférente à cette dénomination comparativement à celles qui lui sont concurrentes dans les sciences du langage – telles que *mot*, *terme*, *lexème*, *vocable* – avant d'examiner, dans une perspective strictement lexicologique, les procédures d'accès à ce statut et d'explorer, de ce fait, les manifestations et les facteurs de lexicalisation.
- 2 Une investigation de ce type, portant sur l'objet d'études du lexicologue, convie, en outre, à un questionnement plus général sur la place de sa discipline au sein de la linguistique et par rapport à des domaines connexes comme la lexicographie et la terminologie. Ainsi, consultant un ouvrage de linguistique, récent, qui se veut généraliste, on s'aperçoit que la lexicologie semble avoir disparu du paysage scientifique :

« Nous proposons un découpage de la linguistique maintenant bien accepté. Nous distinguons les disciplines qui s'occupent de la forme de la langue (la phonologie, la morphologie et la syntaxe) de celles qui s'intéressent au sens (la sémantique et la pragmatique). »

(Moeschler et Auchlin, 1997 : 7)
- 3 Cette exclusion, qui pourrait se justifier par le fait que la discipline en question ne se plie pas aisément à la partition « forme vs sens », ne peut être corrélée avec l'élimination de toute référence à l'unité lexicale, car celle-ci est évoquée pour expliciter les préoccupations de la démarche morphologique : « La *morphologie* a pour objet la structure formelle des unités signifiantes de la langue (unités lexicales et grammaticales que sont les mots) [...] » (*ibid.*).
- 4 Le terme générique adopté pour désigner ce qui se trouve entre le morphème (éventuellement inclus) et le syntagme est *le mot*. Toutefois, l'énoncé parenthétique est ambigu puisqu'il est possible d'en déduire que les mots sont soit des unités lexicales soit des unités grammaticales – ce qui réactive une distinction traditionnelle – ou *a contrario*

que les mots sont à la fois des unités lexicales et des unités grammaticales, ce qui revient à dire que tout mot relève du lexique et de la grammaire (ne serait-ce que par son appartenance grammaticale). Donc dans cette *Introduction à la linguistique contemporaine*, le lexique ou la lexicologie n'apparaissent pas en tant que tels. Ce n'est qu'à partir de la morphologie (chapitre 5) que sont abordées les questions relatives aux différents types d'unités : il est alors question de *mot*, de *morphème lexical*, de *mot lexical*, de *lexème*, mais non de l'unité lexicale proprement dite. En revanche, le lexicologue s'intéresse à la morphologie¹, à la sémantique, voire à la pragmatique, et sollicite les apports de la syntaxe, mais ses recherches ont une finalité spécifique : rendre compte de la constitution et du fonctionnement du système lexical tant d'un point de vue morphologique que sémiotique et sémantique.

- 5 L'absence de prise en compte de la lexicologie dans certains ouvrages pourrait suggérer que la discipline est en déclin et confirmer que « le lexique est le parent pauvre de la linguistique moderne » (Rey-Debove, 1998 : 193). Toutefois, à la vue de la recrudescence de travaux relevant de ce champ – après la réédition du *Précis de lexicologie* de J. Picoche, et la parution ces deux dernières années de trois manuels dressant un état des lieux sur la question² – on est amené à partager le point de vue de D. Coste (1988 : 67) :

« Suivant les moments, les travaux relatifs au lexique paraissent ou non faire partie du domaine de la linguistique reconnue comme discipline scientifique, étant entendu que l'intérêt pour le lexique revêt lui-même, au fil de la période prise en compte, des formes différentes. »

1. L'unité lexicale dans les travaux relatifs au lexique

- 6 En dépit, donc, d'une certaine marginalisation scientifique, a surgi, paradoxalement, un regain d'intérêt à l'égard des études concernant le lexique, stimulées notamment par le dessein soit d'élaborer des dictionnaires électroniques plus performants³ que les ouvrages lexicographiques traditionnels, soit d'améliorer la transmission d'informations appartenant à des domaines d'activités scientifiques ou techniques. Ces travaux à visée dictionnaire et/ou terminologique, qui sont susceptibles de relever de la linguistique appliquée, sont très utiles au lexicologue, mais ils ne recouvrent pas totalement son propre champ d'investigation.⁴

- 7 Ainsi, dans le premier cas, est-ce à travers des problèmes de constitution de nomenclatures, *i.e.* d'organisations macro et microstructurelle et de liens hypertextuels, que pourrait réapparaître la préoccupation d'une définition de ce qu'on entend par unité lexicale, mais la question est rarement abordée en ces termes, comme en témoignent D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas (1998 : 6) :

« Les unités lexicales ne peuvent être appréhendées comme des entités isolées, closes sur elles-mêmes, elles doivent au contraire être définies en termes d'emplois dans le cadre des phrases où elles apparaissent. »

- 8 Dans une approche de ce type, qui s'inscrit contre la partition lexique/grammaire, l'unité prise en considération ne l'est pas en tant qu'élément constitutif d'un système lexical mais en tant que constituant d'un syntagme, ce qui revient à dire que le lexème⁵, notion opératoire pour le lexicologue, n'est pas au centre de ces travaux. En effet, ces derniers ont pour horizon la description des actualisations discursives diverses, contrainte elle-même par les exigences du traitement automatique qui suppose l'établissement de « tables »⁶ ou de « classes d'objets »⁷, pour rendre compte de manifestations sémantiques

et/ou morphologiques complexes – considérées par les lexicologues comme inhérentes au fonctionnement du lexique – induites, notamment, par un phénomène « typique du langage naturel qu'est la polysémie » (Martin, 1972 :

- 9 125) et par « une propriété des langues naturelles dont l'importance a été méconnue pendant très longtemps » (Gross, 1996 : 5), *le figement*. Aussi l'objectif poursuivi ne semble pas correspondre à la mise au jour du système lexical dans son entier, par exemple à l'établissement, de manière inductive – à partir des relations qui structurent les micro-systèmes – des grandes lois qui régiraient la structuration de ce système. On a, dans la ligne de Harris, une description minutieuse, qui ne se présente pas comme la vérification d'une hypothèse théorique généralisante sur le fonctionnement global du lexique.
- 10 Si le lexicologue adhère à la position de Benveniste (déjà citée au chapitre 1, p. 18) et donc étudie aussi les micro-systèmes reflétant l'ensemble des emplois définis en termes distributionnels et en termes syntaxiques, il cherchera, en outre, en s'appuyant éventuellement sur les propriétés morphologiques, à mettre au jour la relation qui pourrait être établie entre les diverses acceptions grâce, par exemple, à l'établissement d'un signifié de puissance (comme le propose J. Picoche dans une perspective guillaumienne), ou en faisant le départ entre propriétés intrinsèques et propriétés extrinsèques (Cadiot et Nemo, 1997 : 24-34) et à établir des corrélations avec les autres unités lexicales afin de contribuer à l'élaboration d'une explicitation systématique des phénomènes lexicaux (voir le chapitre précédent, p. 47).
- 11 Hormis cette perspective dictionnaire apparaît, dans les explorations actuelles, une autre orientation dominante qui est susceptible d'être liée à la première : les recherches terminologiques, souvent associées à la néologie⁸. Si pour certains spécialistes la terminologie est étroitement liée à la lexicologie, pour d'autres il s'agit de disciplines différentes opérant sur des unités de base distinctes, la lexicologie s'occupant de l'étude des mots tandis que la terminologie s'occupe des termes (voir par exemple Cabré, 1998).
- 12 La distinction établie fréquemment entre *mot* et *terme*⁹ témoigne d'approches différentielles – sémasiologique ou onomasiologique¹⁰ – du même objet, puisque le terme est nécessairement un mot, une unité lexicale, et que tout mot est susceptible d'accéder au statut de terme à l'intérieur d'un univers référentiel étroitement délimité en fonction de critères extralinguistiques d'ordre notionnel. Dans cette perspective, l'objectif est de rendre compte d'une organisation lexico-dénotative au sein d'un domaine et non de décrire linguistiquement l'ensemble du système. Le terminologue est amené à définir le contenu du terme par une procédure référentielle ou dénotative, alors que, pour le lexicologue, ce terme, appréhendé en tant qu'unité lexicale, recevra son identité de sa place dans le système, *i.e.* de ses interrelations avec les autres unités sur les plans sémantique aussi bien que formel (morphologique ou syntaxique).
- 13 Les deux champs à visée pragmatique que nous venons d'évoquer ont donc pour matière première l'unité lexicale qui est susceptible d'être désignée par les termes *mot*, *donnée lexicale* ou, dans le cadre des vocabulaires de spécialité, *unité terminologique*, *terme*. Même si le syntagme nominal 'unité lexicale' est en usage dans ces discours, la notion qui s'y rapporte n'est pas considérée comme opératoire¹¹ en tant qu'unité du lexique. Il s'agit plutôt d'une étiquette qui se prête à la désignation d'une unité graphique (suite de lettres précédée et suivie d'un blanc) ou plus généralement d'un groupe d'unités graphiques (de mots graphiques) correspondant à une unité sémantique (une unité signifiante) dont l'identité est à construire dans la dépendance d'une unité plus vaste : la phrase pour les

uns, la nomenclature pour les autres. On pourrait émettre l'hypothèse que les lexicologues se démarquent des « néo-lexicographes », *i.e.* les tenants du lexique-grammaire, qui ont une approche essentiellement syntagmatique, et des terminologues, qui privilégient la dimension paradigmatique, par une interprétation différente du syntagme 'unité lexicale' qui pour les premiers est classifiant (s'oppose à *unité grammaticale*) et pour les autres qualifiant (élément de l'*unité phrastique*, ou d'un répertoire terminologique). Ce qui permet d'envisager que le syntagme 'unité lexicale' serait susceptible d'acquérir une valeur dénominate en lexicologie (il formerait une lexie complexe¹²) et conserverait une valeur désignative (il relèverait de la collocation¹³) dans les deux autres approches.

- 14 En définitive, l'unité lexicale évoquée par les tenants du lexique-grammaire correspond au mot et sert de point de départ à l'observation de l'emploi (voire des emplois) ; elle n'a donc qu'un statut instrumental : on étudie, par exemple, les constructions et distributions de prendre ou de *avoir beau*. Conçue isolément, elle n'est pas pertinente : elle ne le devient que dans la phrase qui en fait surgir l'identité. Pour le terminologue, l'unité lexicale n'est digne d'intérêt qu'en fonction de sa potentialité terminologique, sa capacité à devenir un terme. Il s'agit essentiellement de noms susceptibles d'acquérir institutionnellement¹⁴ le statut de dénomination. Le lexème, qui est pour le lexicologue l'unité lexicale par excellence, est pertinent et opératoire : il relève du système de signes que constitue la langue, c'est-à-dire que son signifié est une valeur qui ne se confond ni avec le référent ni avec l'idée qu'on en a intuitivement.

2. De l'utilité du syntagme unité lexicale

- 15 Malgré une appréhension différente de la notion d'unité lexicale et donc de son utilisation, tous ces travaux se heurtent, à partir d'un point de vue théorique et/ou pratique, à la même nécessité de circonscrire une unité qui soit à la fois formellement et sémantiquement autonome (par opposition au *morphème lié*) – ne serait-ce que pour en observer ses emplois. La distinction unité graphique/unité linguistique, évidente sur le plan théorique pour tout linguiste, n'est pas d'une mise en œuvre aisée, notamment parce qu'elle implique une délimitation qui peut varier en fonction des perspectives de recherche, du contexte et de la période prise en compte. Les lexicographes traditionnels privilégient dans leur nomenclature l'unité graphique aux dépens de l'unité linguistique lorsque des formes composées apparaissent – *hôtel de ville*, par exemple, ne fait pas l'objet d'une entrée spécifique dans le *Nouveau Petit Robert*, il est défini à l'occasion de l'article « Hôtel ».
- 16 La mise au jour de la plus petite unité pourvue d'un sens, le morphème, ne résout pas totalement le problème dans la mesure où elle ne satisfait pas systématiquement les critères d'autonomie évoqués précédemment. Le morphème, lorsqu'il n'est qu'une composante d'un lexème, n'est pas toujours « présentable et manipulable » isolément, en particulier quand on a affaire à des *mots complexes non construits*¹⁵. Si l'on reprend l'un des exemples traités par D. Corbin, *royaume*, il paraît en effet peu économique pour le locuteur qui consulte un dictionnaire de disposer d'une entrée *-aume* et peu pertinent pour le lexicologue de considérer « aume » comme une unité du lexique puisque « le segment *-aume* ne se retrouve nulle part ailleurs avec les mêmes propriétés » (Corbin, 1987 : 12).

- 17 Aussi, dans une perspective lexicale, l'usage du terme *lexème* permet d'éviter une fragmentation improductive ; cependant, défini comme « le mot ou ce qu'il en reste, une fois dépouillé de ses affixes » (Picoche, 1992 : 18), ou de manière contrastive par rapport à *vocable* qui serait le « *lexème* actualisé dans un discours » (Mortureux, 1997 : 191), il est d'usage délicat.
- 18 Dans la première configuration, on est confronté à la mise au jour d'unités difficilement exploitables – comme le démontre J. Picoche – qui correspondent à ce qu'on appelle des racines ou des radicaux ou encore des bases. C'est-à-dire à des unités qui dans bien des cas ne sont pas autonomes formellement et prennent un sens différent lorsqu'elles sont associées à tel ou tel affixe : par exemple le radical *mass-* produit *massivement*, *massif*, mais également *masselotte*, *massette* (instruments) ou encore *massique*, *massé*, sans que l'on puisse en synchronie considérer que le sens du mot soit perçu systématiquement comme compositionnel, réductible à l'addition du sens du lexème avec le sens des suffixes. Lorsqu'on présente le lexème dans son rapport au vocable, comme nous y convie M.-F. Mortureux, on lui donne le statut d'unité dénominative, ce qui permet de le distinguer du grammème (de l'unité grammaticale) en vertu de sa potentialité à référer à un élément de l'univers.
- 19 L'unité de signification, ainsi délimitée, serait donc d'un niveau supérieur à celle envisagée précédemment (par J. Picoche) dans la mesure où le morphème lexical, comme le mot, sont susceptibles de n'en représenter qu'une composante. Le lexème, défini par sa relation privilégiée à une réalité tangible ou intangible, devient l'objet constitutif de la spécificité de la démarche lexicologique par rapport aux approches morphologique et/ou syntaxique. Toutefois, cette dénomination est restrictive puisqu'elle est marquée par le trait 'virtuel' qui l'oppose au vocable, ce qui lui donne un caractère abstrait, donc un statut trop particularisant pour désigner n'importe quelle unité lexicale dans n'importe quel contexte.
- 20 Ces diverses spécifications expliquent le recours fréquent, y compris par les lexicologues, au terme *mot* parfois associé à un adjectif tel que *graphique*, comme le propose J. Picoche (1992 : 23), laquelle réserve l'emploi absolu (*mot*), à « l'unité de fonctionnement » subsumant ainsi « les unités graphiquement simples mais morphologiquement complexes » et « les unités lexicales graphiquement complexes ». De manière identique, mais en se plaçant d'un autre point de vue, M.-F. Mortureux (1997 : 13) l'utilise « pour désigner l'unité lexicale à valeur dénominative », et le présente comme un générique permettant de neutraliser la dichotomie *lexème/vocable* quand celle-ci s'avère non pertinente. Quant à J. Rey-Debove (1998 : 227), qui retient le terme *morphème* pour le « morphème lexical lié », elle réserve *mot* pour la désignation du « morphème lexical libre ».
- 21 Cependant le polysème 'mot' occulte la différenciation particulièrement opératoire entre *mot graphique* – voire *mot phonique*, lequel pose le problème de manière encore plus aiguë – et *unité significative* dans le cas, notamment, de composés syntagmatiques du type *hôtel de ville* –à propos duquel on peut dire qu'il est composé de trois mots (*N + prép. + N*) et simultanément qu'il correspond à un mot (*mairie*). On ne peut en effet exclure du système lexical, soustraire de l'inventaire du stock lexical d'une langue, des unités formellement complexes sous prétexte qu'étymologiquement elles ont pour composantes des unités simples avec lesquelles elles entretiennent des rapports plus ou moins lâches – l'étranger qui s'adresserait à l'hôtel de ville dans l'espoir d'y passer quelques nuitées serait sans doute surpris par l'accueil qui lui serait réservé.

- 22 Néanmoins, l'établissement des critères de délimitation pour les unités supérieures au mot demeure problématique, d'autant qu'elle est contrainte par des variations historiques – le figement est une opération qui s'inscrit dans la durée – et contextuelles. Par exemple *bras droit* correspond soit à deux unités lexicales (*Son bras droit est engourdi*), soit n'en forme qu'une (*Son bras droit est dégourdi*). En adoptant une perspective diachronique, on constate, à propos du second emploi de *bras droit*, qu'il est difficile de parler d'un mot formellement nouveau puisque les composants de base existaient antérieurement de manière autonome (autonomie fonctionnelle) : la nouveauté ne réside que dans leur association « mentale » – en l'absence d'indice syntaxique et/ou graphique conviant à l'amalgame –, dans la décision, guidée par l'inscription en contexte, de considérer qu'il s'agit, conjoncturellement, d'une unité lexicale en vertu de l'unicité sémantique dénotative vérifiable par le test de commutation (*Son adjoint est dégourdi*).
- 23 Ce cas illustre le fait que l'unité lexicale est une construction *a posteriori* – et non une donnée concrète, immédiate – indispensable néanmoins pour aboutir à une description cohérente du système lexical, qui doit rendre compte, en l'occurrence, de l'existence de trois unités : *bras*, *droit*, *bras droit* et des relations sémantiques qu'elles sont susceptibles d'entretenir entre elles et avec les autres lexèmes. En outre, on ne peut déduire mécaniquement de cet exemple que le nombre d'unités lexicales est plus important que le nombre de mots, puisque la notion d'unité qui présuppose un lien entre forme et sens devrait se manifester par une neutralisation des variantes flexionnelles, ce qui revient à considérer *cheval* et *chevaux* comme une seule unité. Si la majorité des unités lexicales correspondent à des mots, on sait que tout mot ne constitue pas inéluctablement une unité lexicale (comme l'atteste l'exemple, désormais classique, de *fur* dans *au fur et à mesure*).
- 24 Après avoir rendu compte sommairement des rôles dévolus à la notion d'unité lexicale au sein de démarches dont les visées sont dissemblables, et avoir tenté de la définir comparativement à *lexème* et *mot*, on s'aperçoit que le recours à cette dénomination permet d'éviter *mot* qui est trop imprécis et *lexème* qui est trop restrictif, dans la mesure où on ne peut l'utiliser pour désigner un *vocabulaire*, une unité lexicale en discours. Il n'en demeure pas moins que toute création lexicale ne devient pas nécessairement une unité lexicale, c'est-à-dire une composante du lexique : comme le souligne L. Guilbert (1975 : 52), toutes les « formations ne pénètrent pas dans le lexique de la langue, mais elles exercent sur lui une pression constante ». Ainsi en est-il, notamment, des *mots possibles* proposés par D. Corbin, de certains *mots d'auteur*, de certaines propositions émanant des journalistes telles que « *Euroland(e)* », qui fit l'objet d'une controverse. Il semble que, pour comprendre le fonctionnement du lexique, il soit nécessaire de s'interroger sur l'intégration et les exclusions de certaines créations ou productions de type lexical.

3. Manifestations et facteurs de lexicalisation

- 25 Pour explorer le processus de formation de l'unité lexicale, *i.e.* son inscription dans le lexique, on examine certaines réalisations discursives assimilables lors de leur émergence à un néologisme :
- « Un *néologisme* est un mot reconnu à la fois comme nouveau et susceptible de se lexicaliser. Car on l'applique essentiellement à des mots en cours de diffusion, avant que leur diffusion n'ait abouti à les faire enregistrer dans les dictionnaires généraux. Quant aux créations lexicales littéraires, qui n'ont pas, sauf exception,

vocation à se lexicaliser, on les appelle plutôt des hapax (emploi unique), pour signaler leur appartenance exclusive au vocabulaire, voire au style d'une œuvre ou d'un auteur. »

(Mortureux, 1997 : 105)

- 26 Cette définition met en exergue l'instabilité du mot nouveau qui peut, bien qu'il fût ou soit encore en usage, ne pas s'intégrer au lexique (*juppette*¹⁶ ou *balladurette*¹⁷), ou au contraire devenir une unité lexicale (*eurogrève*), et présente l'insertion dans les dictionnaires comme indice de lexicalisation. La non-intégration dans la nomenclature d'ouvrages lexicographiques est utilisée par un grand nombre d'auteurs comme critère néologique, indice de pré-lexicalisation ; cependant si l'on considère que les dictionnaires reflètent un état de la langue à un moment donné et que par conséquent ils sont de précieux témoins¹⁸, on ne peut simultanément leur pourvoir d'un rôle normatif et prescriptif. Ce qui revient à dire qu'ils sont des médiateurs avisés mais qu'ils n'interviennent pas explicitement dans le processus. Rechercher les fondements de la lexicalisation et les facteurs qui contribuent à l'accession à ce statut ne relève pas de leur mission.

3.1 Les marqueurs en question

- 27 Les manifestations de la lexicalisation sont donc repérables grâce à un usage récurrent et à une observation minutieuse des fréquences d'emploi, qui motivera l'insertion dans les dictionnaires. Il n'en demeure pas moins que ce mode de repérage est aléatoire, puisqu'aucun ouvrage lexicographique n'est exhaustif et que le nombre d'entrées ne constitue pas une garantie absolue : un item tel que *beur*, *beurette* est absent du *Trésor de la Langue Française* (désormais *TLF*) mais se trouve dans le *Nouveau Petit Robert* (*NPR*) et le *Petit Larousse Illustré* (*PLI*). Certes l'absence, pour une unité lexicale récente, est susceptible d'être justifiée par la périodicité des remises à jour des dictionnaires usuels – la date d'attestation proposée par le *NPR* à propos de *beur* est 1980 alors que le volume IV du *TLF*, concerné par cette éventuelle insertion, date de 1975. Cependant l'intégration d'un item dans ces ouvrages est également liée à l'intuition du lexicographe qui se doit de spéculer sur la pérennité d'une nouvelle réalisation lexicale. Témoigne de ces variations subjectives la non-identité des nomenclatures du *NPR* et du *PLI* ; par exemple, *feuj* est mentionné par le *NPR* mais écarté par le *PLI*, alors que ce dernier consacre un article à *keum* qui ne figure pas dans le *NPR*. En outre, interviennent dans les décisions de ce type des considérations idéologiques et commerciales. Par exemple, aucun de ces dictionnaires ne peut faire l'impasse des recommandations officielles parues au *Journal Officiel* ; pourtant des propositions de nouvelles dénominations comme *listage* pour *listing* ou *marchandisage* n'ont guère rencontré fortune.
- 28 Se fonder sur l'usage pour décider de la lexicalisation d'une unité suppose que le recueil de données se fasse sur une période relativement longue pour être fiable, et présuppose également que soit exclue du lexique ou que perde son statut d'unité lexicale toute unité n'étant plus en usage. On peut prendre pour exemple des emprunts tels que *pérestroïka*, ou *dazibao* – présents dans le *NPR*¹⁹, dans le *PLI*, mais absents du *TLF*²⁰ – dont la fréquence d'emploi à une période donnée impliquait leur francisation graphique, favorisant l'attribution des marques morpho-syntaxiques propres à notre système (des *dazibaos*), et permettait d'envisager leur intégration dans notre stock lexical au même titre que *mazout* et *zen*, dont les origines sont identiques. Cependant, ils sont sortis de l'usage contemporain, de même que *juppette* et *balladurette* (absents des trois dictionnaires pris

pour référence) et ils ont acquis une dimension archaïque, comme en témoignent les guillemets qui les accompagnent lorsqu'ils resurgissent dans un texte contemporain. Ainsi peut-on considérer que ce signe typographique, à travers sa fonction autonymique, est susceptible de constituer un indice de non-lexicalisation (néologisme) ou de dé-lexicalisation (archaïsme). Toutefois, la corrélation opérée de manière systématique entre l'absence de guillemets et la lexicalisation est contestable, puisque l'on sait qu'un locuteur peut forger un néologisme à son insu en mobilisant (ou non) les ressources du système sans utiliser de marques spécifiques, et qu'inversement une unité lexicalisée qui serait inconnue d'un interlocuteur sera appréhendée par celui-là comme une unité étrangère à sa compétence lexicale et de ce fait reprise éventuellement entre guillemets.

- 29 Nous ne disposons donc que d'indices (insertion dans des dictionnaires généraux, fréquence d'emploi, absence de guillemets, compétence linguistique) et non de marqueurs absolus d'intégration dans le système lexical. Apprécier le degré de lexicalisation d'une unité pose un problème corollaire au repérage d'un néologisme qui
- 30 « dépend d'un jugement relatif et même subjectif, lié à sa définition même, qui repose non pas sur la nouveauté objective, mais sur un sentiment de nouveauté » (Rey, 1988 : 282). Cependant, malgré la difficulté à porter un jugement définitif sur la lexicalisation de certaines formations lexicales, notre expérience de locuteur francophone nous permet, par exemple, de savoir que *chauffe-savates*, *canon à patates*, *éventre-tomates* et *écorche-poulet*, forgés par B. Vian (*Complainte du progrès*), ne sont pas entrés dans l'usage, alors que *surréaliste* attribué à G. Apollinaire a été adopté. Ces exemples tendent à prouver également que la source (susceptible d'être littéraire ou non, voire législative ou non) n'intervient pas de manière significative dans le processus d'intégration.

3.2 En quête des facteurs de lexicalisation

- 31 L'évocation d'inclusion ou d'exclusion de certaines formations lexicales incite à s'interroger sur les facteurs qui contribuent à cette sélection « naturelle », de manière à mieux cerner le fonctionnement du système.
- 32 Le départ entre l'influence des facteurs externes et des facteurs internes à la langue est sans doute une des premières investigations à mener dans la mesure où *a priori* toute dénomination implique un rapport privilégié entre une unité lexicale et ce qu'elle est susceptible de désigner puisque « si l'on accepte que parler, c'est dire quelque chose, le réel est alors partie prenante dans le commerce linguistique » (Kleiber, 1997 : 9). Ainsi, pourrait-on considérer que les hapax de B. Vian, cités ci-dessus, ne se sont pas implantés parce qu'ils étaient dépourvus de référents tangibles. Toutefois, cette analyse n'est pas généralisable et repose sur une confusion, fréquente, entre existence et référence, à laquelle s'opposent les dénominations d'objets imaginaires qui ont été intégrées : le père Noël, la licorne, le dahu, les soucoupes volantes, etc. Ces exemples tendent à prouver que le référent peut être le résultat d'une représentation construite par un discours et que par conséquent l'existence tangible n'est pas prédominante. En outre, militent en faveur de l'écartement du critère référentiel les attestations synonymiques qui par définition sont coréférentielles. Si l'on choisit pour illustrer cela le paradigme *inatteignable*, *inaccessible* et *inattainable*, on s'aperçoit que ces unités ne sont pas toutes lexicalisées : la troisième est hors d'usage, extérieure à la compétence des locuteurs en synchronie alors qu'il s'agit de la seule forme reconnue par les puristes qui, malgré l'absence de critères

morphologiques²¹, n'admettent pas *inatteignable*, sous le prétexte qu'il correspond à un doublon impropre, ce qui revient à dire qu'il doit être exclu du lexique.

- 33 On ne peut donc relier de manière systématique la question d'intégration à l'existence de ce que l'on veut désigner, car nommer c'est faire exister, et accepter qu'il y ait préexistence de la chose pour valider la dénomination supposerait qu'il y ait prééminence de la réalité matérielle sur la langue, ce qui reste à démontrer. Il est en revanche probable que c'est en fonction d'un besoin nouveau, de la nécessité de désigner un nouvel élément, ou de désigner autrement un élément existant, qu'une unité lexicale jusqu'alors inconnue surgit. L'innovation sur le plan de la langue se manifeste alors soit par la création d'un nouveau signe, soit par modification d'un signe existant, *i.e.* par un réaménagement des associations signifiant/signifié – signifiant en usage auparavant, mais associé à un autre signifié (néologie sémantique : *conséquent* correspond, aujourd'hui, à *considérable*), ou nouveau signifiant relié à un signifié ancien (néologie formelle : *SDF* pour *sans-abri*). On formule, donc, l'hypothèse que si l'émergence d'une unité est partiellement²² liée à des facteurs extralinguistiques, sa lexicalisation (son insertion dans le lexique) serait conditionnée par le système lexical en vigueur.
- 34 Cette approche présuppose qu'un terme soit forgé conformément aux règles en usage pour être rapidement lexicalisé et que seule cette conformité lui assure son insertion dans le lexique. Cependant, les néologismes d'auteur, de même que les mots possibles envisagés par D. Corbin, sont bien formés mais non lexicalisés, donc ce critère s'avère insuffisant. De plus, certaines créations qui ont été jugées non conformes aux règles de constructions classiques (dérivation et composition) sont intégrées.
- 35 Ainsi le *NPR*²³ insère dans sa nomenclature des verbes tels que *brieffer*, *positiver*, *positionner*, des adjectifs comme *basique*, *digeste*, et des noms comme *club-house*, en les faisant suivre de la mention « critiqué », sans indiquer les auteurs ni les motifs de la réserve. Il s'agit pour la plupart de mots empruntés à l'anglais²⁴, auxquels on reproche habituellement de ne pas respecter le système phonographique du français et de créer ainsi des difficultés à l'usager ordinaire. Ces considérations, dans le cas présent, ne concernent que *brieffer* qui nécessite que l'on considère le *-e-* précédant le *-f-* comme un « e muet » (situation analogue à celle rencontrée dans des occurrences françaises, telles que *remerciement*) et *club-house* qui conserve en effet des traces de son étrangeté, mais dont les équivalents recommandés officiellement²⁵, *pavillon*, *maison de club*, n'ont eu aucun succès. L'usager a plébiscité des anglicismes aux dépens d'unités lexicales plus conformes aux règles morphologiques françaises, plus motivées, mais qui ont cependant l'inconvénient pour le premier d'être trop générique, ressenti comme un hyperonyme effaçant la spécificité, et pour le second d'être long et peu évocateur, dans la mesure où il s'inscrit dans un paradigme très fourni au sein duquel le syntagme prépositionnel spécifie : une localisation géographique (*maison de campagne*), un volume par le biais d'une catégorisation prototypique des habitants (*maison de maître* vs *maison de poupée*) ou encore les matériaux de construction (*maison de verre*) ou enfin la destination (*maison de retraite*, *maison de repos*, *maison d'arrêt*).
- 36 Norme et lexicalisation ne vont donc pas de pair, sauf à prendre *norme* dans le sens promu par J. Rey-Debove (1998 : 214) : « Le lexique comprend des unités d'importance inégale à cause de l'emploi qu'en font les locuteurs. Cette somme des emplois particuliers s'appelle la *norme* ».
- 37 Cette « norme » définie comme générale et concrète se trouve insérée dans une structure ternaire et se distingue du « système », qui est général et abstrait, et de la

- 38 « parole », qualifiée de singulière et concrète. La tripartition proposée, qui a pour vocation de se substituer à la dichotomie saussurienne langue/parole, permet de situer l'unité lexicale au niveau de la norme, c'est-à-dire d'établir une distinction entre n'importe quel fait de parole et la langue. Ainsi pourrait-on proposer en extension de cette nouvelle répartition trois types de réalisations lexicales : le néologisme (unité non lexicalisée) en tant que réalisation concrète singulière, l'unité lexicale en tant que réalisation concrète et d'usage général, et le lexème en tant qu'unité abstraite ; étant entendu que le néologisme – que l'on pourrait appeler *xénisme* ou *pérégrinisme*, si ces termes n'étaient pas dévolus à la désignation d'emprunts conjoncturels à une langue étrangère – est susceptible de changer de statut et de venir enrichir le stock lexical de la langue, et que l'unité lexicale renvoie inévitablement à un lexème. Cela permettrait de différencier les unités qui ont été intégrées à l'usage, et corollairement à la langue, de celles qui demeurent dans « l'antichambre », indépendamment de leurs modes de constitution, qu'elles soient formées ou non suivant les règles en vigueur. La discrimination, instaurée ainsi, ne repose pas sur un jugement esthétique, qui pourrait être celui émis par des puristes²⁶, mais préserve la possibilité d'exclure un assemblage de graphèmes ou de phonèmes – par exemple : **infractus* pour *infarctus* ou
- 39 **aréoport* pour *aéroport* – qui serait « contraire aux structures de la langue » (Goosse, dans Leeman, 1994b : 11), donc ne pouvant accéder au statut d'unité lexicale.
- 40 Toutefois, il reste à définir de manière rigoureuse les structures lexicales du français. Partant du constat de J. Rey-Debove (1998 : 217) : « Malheureusement, la norme entérine quantité de mots impossibles selon le système qui ne sont pas les moins viables », on peut envisager que le problème se situe au niveau de notre conception du système et non au niveau du système. On a reproché aux grammairiens traditionnels la faible productivité des règles édictées puisqu'elles nécessitaient l'établissement d'une liste d'exceptions ; il serait regrettable que nous tombions dans le même travers, alors que nous disposons d'une théorie plus rigoureuse, d'un plus grand nombre de moyens techniques, et de données informatives plus importantes.
- 41 Ainsi, le « système » de référence semble ne prendre en compte que les affixations et les compositions, notamment savantes, et exclure les « unités marginales » (Rey-Debove, 1998 : 213) parmi lesquelles on trouve les emprunts, les sigles, les troncations et les mots-valises. Si l'on adopte un point de vue descriptif et non prescriptif, on constate que ces derniers procédés ont pour inconvénients de déroger au principe de la motivation, et que, de ce fait, ils accroissent le nombre d'unités de base. Toutefois, l'arbitrarisation du signe ne peut constituer une anomalie par rapport au système linguistique. Les travaux en morphologie mettent en évidence, à travers les notions de mot complexe non construit et de mot simple, le fait que la motivation n'est pas généralisable, et que les mots construits acquièrent souvent un sens conventionnel non réductible au sens prédictible. Même si le caractère hybride de certaines formations (telles que les sigles et les mots-valises²⁷, qui conjuguent extension par composition et réduction des composants) ne satisfait pas notre désir de rationalité, elles sont extrêmement productives, et à ce titre ne peuvent être mises raisonnablement en marge du système lexical.
- 42 En revanche, est plus controversée l'intégration de certaines unités forgées à partir du verlan²⁸, car il ne s'agit pas d'adopter le principe de ce codage comme une procédure généralisable constitutive de notre système lexical²⁹. Pourtant, parmi les termes récemment insérés dans les dictionnaires, on trouve, comme on l'a souligné *supra*, par exemple : *beur*, *beurette* qui figurent dans le *PLI*, *NPR* (1994), comme dans *Le Robert*

électronique (1996), munis d'une date d'attestation (1980) et de la mention « FAM ». On remarque que cette nouvelle unité lexicale qui relevait d'un registre dit « familial » a changé de statut, comme pourrait en témoigner son usage régulier dans des échanges ou des écrits *soutenus*, par exemple dans un mensuel tel que *Le Monde diplomatique*³⁰. L'intégration de plain-pied dans le système lexical peut se justifier par le fait que cette dénomination vient « combler une absence, suturer un vide » pour paraphraser G. Petit (1998 : 29), car l'équivalent en registre standard nécessite le recours à une périphrase : *maghrébin né en France de parents immigrés*.

- 43 Il n'en demeure pas moins que parmi les produits du verlan mentionnés par les dictionnaires précités, on constate une diversité du degré de lexicalisation dans la mesure où pèse sur certains une restriction liée à la situation de communication. En effet, il semble actuellement difficile de mettre sur le même plan que *keur*, *ripou*, *verlan* voire *barjo* (t) des réalisations telles que *meuf* (1981), *feuj* (1988), *keuf* (1978) et *béton* (relié à *Laisse béton* qui a pour date d'attestation 1970), ces derniers appartenant exclusivement, comme tous les autres mots forgés à partir du verlan, « au registre parlé, familial, jeune, utilisé dans une situation de discours informelle et surtout dans le groupe de pairs » (Méla, 1997 : 29). La banalisation des quatre premiers termes, par opposition aux quatre derniers, permet d'émettre des hypothèses à propos des processus de lexicalisation. Si *verlan* se trouve dans une situation analogue à celle de *keur*, *i.e.* vient combler un vide, ce n'est pas tout à fait le cas des autres termes qui sont présentés comme entretenant des relations synonymiques avec des unités lexicales standards qui leur servent d'étymon : *jobard*, *pourri*. Cependant, on peut considérer que *ripou* a subi une restriction de sens liée à une affectation référentielle spécifique puisqu'il désigne un policier malhonnête, et envisager qu'il a acquis ses lettres de noblesse³¹ grâce à son emploi cinématographique. *Pourri* et *ripou* ne sont donc pas sémantiquement identiques, mais la version « étymologique » est susceptible de motiver la dénomination. Quant à *barjo* qui « n'est plus reconnu comme un mot de verlan », mais dont le caractère familial perdure, il sert d'illustration à V. Méla (1997 : 29) pour avancer la conjecture suivante : « On ne peut pas vraiment affirmer qu'un mot de verlan s'est lexicalisé tant qu'il n'y a pas eu un oubli collectif de son origine ».
- 44 Cette supputation est invalidée si l'on conserve aux dictionnaires leur rôle d'« attesteur », mais il semble que la lexicalisation atteigne plus facilement un terme forgé en verlan lorsque le produit final relève d'une procédure plus complexe que la simple inversion de syllabes, et qu'ainsi l'étymon est occulté. *Verlan* ou *keur*, par modifications orthographiques, voire par troncation syllabique dans le second, ne laissent pas aux locuteurs novices en la matière la possibilité de reconstituer l'unité initiale : **lanver* et **reub* ne sont pas facilement associables à *à l'envers* et *arabe* (qui existe aussi sous la forme *rebeu*), avec lesquels d'ailleurs ils n'entretiennent pas de relations synonymiques étroites. Ces exemples tendraient à prouver que la conjonction des écarts formels et sémantiques par rapport à « l'existant » serait un facteur favorisant la lexicalisation. Confirmerait cette hypothèse le fait que des réalisations actualisées fréquemment – telles que *tromé* qui est synonyme de son étymon *métro* – ne sont pas intégrées dans les nomenclatures des dictionnaires, donc ne sont pas considérées par les lexicographes comme lexicalisées.
- 45 En revanche, *meuf*, *feuj*, *keuf* figurant dans le NPR, ou *keum* introduit comme item dans le *PLI*, sont non seulement coréférentiels à leurs équivalents non verlanisés : *femme*, *juif*, *flic*, *mec*, mais encore se présentent comme des synonymes dont l'usage est normé, restreint, connotatif. Leur présence dans des dictionnaires usuels dits généraux, alors qu'il s'agit d'usages particuliers, témoigne du fait que cette parlure « accède incontestablement, par

la grâce d'une médiatisation régulière, à une certaine respectabilité » (Boyer, 1997 : 13) et semble relever davantage d'une opération commerciale que d'une nécessité linguistique ; sinon, comment justifier l'absence de *zarbi* (bizarre), *reum* (mère), etc., que l'on entend fréquemment, y compris dans le milieu étudiant, mais que l'on ne pourrait utiliser dans une situation un peu formelle ? Si on ne répertorie pas l'inversion des syllabes parmi les procédures morpho- logiques disponibles, on ne pourra l'effacer des gloses étymologiques puisque certaines unités lexicales sont les résultantes de la combinaison de l'inversion suivie d'un réaménagement phonique tributaire de notre système : « arabe →[bœara] →[bœera] par suppression du hiatus et finalement →[bœr] par troncation » (Méla, 1997 : 23).

- 46 À l'issue de cette première approche s'impose le constat que toute formation de type lexical n'est susceptible de s'intégrer au lexique que si (et seulement si) elle vient combler un vide ressenti comme un manque, à un moment donné, par un grand nombre de locuteurs. La nécessité stimule la création et la production lexicales, mais la forme lexicalisée sera conditionnée généralement par la langue, et exceptionnellement par le discours ainsi que par les unités lexicales déjà attestées, et cela éventuellement aux dépens des règles en vigueur antérieurement à l'apparition d'un néologisme. Ainsi l'usage de *sidéen*³² a été (et s'est) imposé au détriment de *sidaique*³³, qui, contaminé par le contexte d'énonciation, fut perçu comme péjoratif, alors qu'il est davantage conforme compositionnellement à ce qu'il dénote.
- 47 Le panorama que nous venons d'esquisser voudrait montrer que l'identification et donc la délimitation de l'unité lexicale sont incontournables pour toute tentative de description du fonctionnement d'une langue indo-européenne, même si cette unité n'a qu'un rôle instrumental. Ainsi paraît-il difficile d'exclure *a priori* de la linguistique les approches lexicologiques. Cependant, face à cette masse en constante évolution qu'est le lexique, on est trop souvent amené, de manière inconsciente, à se référer à une représentation figée du système, laquelle se révèle parfois inadéquate puisqu'elle ne permet pas de rendre compte de tous les phénomènes qui se manifestent au niveau de la « norme ». La difficulté de maîtrise du système est liée à la pluralité des facteurs constitutifs, à la diversité des usages et à la nécessité d'établir des coefficients de pondération, mais simultanément elle convie à affiner les outils et les méthodes permettant de saisir le fonctionnement de la « norme » afin de comprendre le système dans son entier.

NOTES

1. « L'intérêt de prendre en considération la morphologie en tant que telle est accru par l'absence d'homologie entre le morphologique, le syntaxique et le sémantique » (Lerat, 1990 : 30).
2. Lehmann et Martin-Berthet, 1998 ; Mouton, 1997 ; Niklas-Salminen, 1997.
3. Cf., entre autres, les travaux du LADL (Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique) et du LLI (Laboratoire Linguistique Informatique).
4. « La première tâche de la lexicologie est de définir son objet propre; pour cela, elle doit dégager de l'ensemble des mots observables dans les discours les unités qui constituent le

matériel lexical de la langue [...] Les dictionnaires de langue (monolingues) offrent une représentation, accessible à tout locuteur, du lexique de sa langue. Ils s'inspirent des recherches lexicologiques, dont ils représentent le résultat et reflètent les difficultés, tout en se conformant à des impératifs pratiques [...] Affranchis des contraintes pratiques qui pèsent sur les lexicographes, les linguistes poursuivent l'élaboration d'une description générale et abstraite des phénomènes lexicaux [...] » (Mortureux, 1997 : 9).

5. « Le *lexème* est l'unité de base du lexique, dans une opposition lexique/vocabulaire, où le lexique est mis en rapport avec la langue et le vocabulaire avec la parole » (Dubois *et alii*, 1994 : 275).

6. C'est-à-dire de listes rassemblant tous les sens de tous les mots accompagnés de toutes leurs propriétés syntaxiques.

7. « Il s'agit, pour l'essentiel, de classes sémantiques construites à partir de critères syntaxiques, chaque classe étant définie à partir des prédicats qui sélectionnent de façon appropriée les unités qui la composent [...] le modèle s'avère directement opératoire pour le traitement automatique » (Le Pesant et Mathieu-Colas, 1998 : 6).

8. Cf., notamment, les travaux du centre de terminologie et de néologie : revues *Terminologies nouvelles*, éd. RINT (Réseau International de néologie et de terminologie) et *La banque des mots*, CTN, INaLF, CNRS.

9. « On parlera de *mots* dans le vocabulaire courant et de *termes* dans le vocabulaire spécialisé. Dès qu'un mot reçoit un sens particulier, donné par un spécialiste, il est associé à une notion spécifique d'une profession et devient un terme » (Reboul, 1995 : 177).

10. [Note des éditeurs] Sémasiologique : qui va de la forme au sens. Onomasiologique : qui va du sens, de la notion, à la forme.

11. « Le niveau d'analyse minimum est la phrase et non pas le mot [...] Dans une telle perspective, une linguistique du mot n'a donc guère de justification ni même de signification » (Gross, 1986 : 6).

12. « La lexie complexe est une séquence en voie de lexicalisation » (Pottier, 1974 : 289).

13. « On appelle *collocation* l'association habituelle d'un morphème lexical avec d'autres au sein de l'énoncé, abstraction faite des relations grammaticales existant entre ces morphèmes » (Dubois *et alii*, 1994 : 91).

14. « La partie terminologique du vocabulaire est le secteur où le contrôle des utilisateurs, ou du moins de certains d'entre eux, s'exerce de la façon la plus explicite et donc la plus visible. Il s'ensuit que les méthodes de légitimation des termes [...] représentent l'essentiel de son originalité » (Humbley, 1996 : 133).

15. « Un mot construit est un mot dont le sens prédictible est entièrement compositionnel par rapport à la structure interne » (Corbin, 1987 : 6).

16. Qui désignait d'abord la procédure de prime pour l'achat d'une voiture neuve, puis les quelques femmes appartenant au gouvernement dont le premier ministre était A. Juppé. En ce sens il figure *entre guillemets* dans un dossier récent consacré « aux femmes célèbres » par *ELLE*, les guillemets fonctionnant comme marque de non-intégration.

17. Termes encore présents dans *Le Monde diplomatique* daté d'avril 1997.

18. Le directeur du département de langue française aux éditions Larousse, cité dans *Le Monde* du 17-18 janvier 1999, précise le rôle des lexicographes « Nous sommes des observateurs ; nos dictionnaires sont des miroirs. Ils tiennent compte autant de l'usage que des recommandations de l'Académie française ».

19. Les dates d'attestation étant respectivement 1986 et 1970.

20. Le volume VI où devrait se trouver *dazibao* date de 1978 et le volume XIII où pourrait être inséré *pérestroïka* date de 1988. On ne peut donc invoquer ici le prétexte historique.

21. Comme J.-C. Anscombe et D. Leeman (1994 : 32-44) le démontrent.

22. Cette restriction a, notamment, pour finalité de souligner que l'émergence d'une nouvelle unité est également liée à un manque, à une « défaillance » linguistique ou à un trou du lexique antérieurement construit.
23. Le PLI n'intègre pas *positiver* (promu par les publicitaires des magasins Carrefour) ni *club-house*.
24. Hormis l'adjectif *digeste* formé par aphérèse à partir d'*indigeste* et le verbe *positiver* forgé à partir de *positif*.
25. Arrêté relatif à la terminologie du sport, datant du 18 février 1988, paru au *Journal officiel* le 6 mars 1988.
26. Dont le postulat est, comme le rappelle D. Leeman (1994b : 28), « que toute modification est mauvaise : elle altère la pureté de la langue et est le fait de personnes incultes, qui abâtardissent le français par ignorance de son histoire ou de son génie ».
27. Nous avons proposé pour des formations comme *progiciel* (construit à partir de *pro(duit)* (*lo)giciel*), qui ne possèdent pas de « segment commun aux deux bases » et donc ne correspondent pas aux critères constitutifs du mot-valise, de les désigner par le terme *compocation*. Voir note 14, p. 34.
28. « Le processus de verlanisation consiste, rappelons-le, à inverser les syllabes d'un mot pour en masquer l'identité et en réserver l'usage aux locuteurs familiers du procédé. Cette inversion peut s'accompagner ou non d'une troncation qui rend encore plus difficile l'identification de l'unité employée » (Sourdou, 1997 : 77).
29. « Les locuteurs du verlan, et ceux qui ne le parlent pas, se demandent souvent si le verlan est encore du français. Nous répondrons *oui* tout en soulignant les différences voire les déviances qui font que les mots en verlan ressemblent parfois fort peu à leurs homologues français » (Méla, 1997 : 26).
30. Voir les diverses occurrences dans les articles suivants : « Un vote contre l'immigration... et l'injustice » (mars 1998, p. 10), « Marseille ou le mythe vacillant de l'intégration » (juillet 1997, p. 6-7), « Splendeurs et misère du "fast-foot" » (septembre 1996, p. 27), « Grincements du désespoir » (février 1994, p. 13), « Le sourire des gorgones » (février 1992, p. 32), « Le rap, plainte des maudits » (décembre 1990, p. 4-5), « Le roman beur » (janvier 1989, p. 2), « Les cris et les rêves du roman beur » (octobre 1988, p. 18-19), « L'identité française entre archaïsme et modernité » (août 1988, p. 18-19), « Le rock, creuset pour une intégration? » (août 1988, p. 18-19), « Ceux de la "deuxième génération" » (août 1985, p. 4-6).
31. Comme est susceptible d'en témoigner la phrase : « Il est assez étonnant de trouver le plur. en *x* dans des mots du XX^e s. : un *ripou*, des *ripoux* », extraite du célèbre *Bon usage* (1993 : 793).
32. *Sidéén*, de par sa construction, semblerait mieux convenir à tout malade atteint d'un syndrome immunodéficientaire, quelle que soit son origine (virale ou non) (TLF, 1992 : 465).
33. « Malade atteint de syndrome immunodéficientaire acquis d'origine virale » (TLF, 1992 : 465).

Les mots dans l'entreprise et les textes de spécialité

Le décideur des discours de l'entreprise

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « Relations sémantiques entre langue et discours », dans *Le Langage et l'Homme*, vol. XXXIV, n° 2-3, p. 281-294, Peeters, Bruxelles, 1999.

- 1 Les exigences inhérentes au traitement automatique des langues ont mis en exergue la nécessité de formaliser rigoureusement l'articulation forme/sens, et impliquent donc la mise au point d'une procédure descriptive de la langue, infaillible par son exhaustivité et son homogénéité, mais en même temps susceptible de rendre compte finement du rôle et du fonctionnement sémantique, dans les discours, de chaque unité lexicale ainsi que des évolutions, puisque nous avons affaire à des langues vivantes. Aussi l'insatisfaction que pourrait ressentir le lexicologue, face à certaines applications du traitement automatique, est liée au fait que ces dernières mettent en évidence l'incomplétude du travail conceptuel accompli sur la construction du sens. En effet, nous n'avons pas atteint le degré d'abstraction suffisant pour répondre de manière pertinente, dans tous les cas de figure, aux contraintes de l'automatisme qui supposent l'univocité du lien forme/sens, et donc pour résoudre de façon appropriée tous les problèmes inhérents, par exemple, aux phénomènes d'homonymie, voire de polysémie, et de synonymie.
- 2 Afin de contribuer au développement de la connaissance du fonctionnement sémantique des unités lexicales, il m'est apparu qu'un examen des procédures néologiques pouvait constituer un champ privilégié d'exploration. En effet, la langue étant un système complexe dont tous les éléments sont solidaires, l'introduction de nouvelles unités lexico-sémantiques est susceptible de favoriser l'observation du fonctionnement de ce système. Aussi l'intérêt porté à la néologie s'inscrit-il dans une perspective heuristique, au sein de laquelle l'opposition entre néologie consciente et inconsciente – que Guilbert a malencontreusement dénommées respectivement « néologie dénominative »¹ et « néologie de langue »² – demeure pertinente dans la mesure où elle tend à démontrer

que, quelle que soit la motivation de l'auteur, le néologisme produit s'appuiera sur l'exploitation contrastive du système lexical et sémantique en vigueur.

- 3 L'important dans notre perspective est, en effet, de déterminer sur quel(s) critère(s) et de quelle(s) façon(s) s'opère cette exploitation. On peut trouver un embryon de réponse à cette dernière question dans la distinction opérationnelle établie entre
- 4 « néologie de forme » et « néologie de sens »³, bien que celle-ci ait l'inconvénient de laisser entendre que dans le premier cas l'innovation ne serait que d'ordre formel et participerait de ce fait à l'extension de la synonymie alors que dans le second elle ne serait que sémantique, enrichissant ainsi l'inventaire des homonymes. Elle a pour avantage, toutefois, de suggérer l'existence d'un invariant, d'indiquer que le néologisme mobilise toujours les ressources de la langue en utilisant soit les procédures morphologiques classiques de dérivation, composition, abréviation, ou encore d'appropriation d'un mot d'origine étrangère, soit des procédures de « dérivation sémantique » de type métaphorique, métonymique, etc. qui infléchissent le sens d'une unité préexistante pour signifier quelque chose de nouveau. Il en résulte, quelle que soit la procédure mise en œuvre, une nouvelle association forme/sens, mais ce constat ne permet pas d'explicitier comment celle-ci se construit ni ses effets sur l'échiquier linguistique. En effet, l'examen de ces nouvelles unités révèle parfois les potentialités des morphèmes et/ou des lexèmes préexistants, cette mise au jour modifiant la représentation antérieure, c'est-à-dire la place attribuée précédemment à des éléments installés dans la langue. Comme l'a démontré D. Leeman (1994b : 138) : « le lexique se réorganise et se précise en s'enrichissant. »
- 5 Par exemple, l'adoption des théories managériales, amorcée depuis une quinzaine d'années en France, a contribué à un enrichissement lexical dont les discours entrepreneuriaux témoignent. L'innovation linguistique, souvent inconsciente mais motivée par l'émergence de nouveaux référents conceptuels, s'est réalisée suivant les procédures traditionnelles, c'est-à-dire par la spécification de certaines unités déjà en usage, comme 'manager' ; ou par l'irruption d'un certain nombre de vocables, tels que 'décideur'. Si ce dernier a surgi dans l'usage, c'est qu'il répond à un besoin extérieur à la langue ; cependant d'une part le fait que ce soit *décideur* qui ait supplanté *décisionnaire* et non **décidant* ni **déciseur* relève lui de la langue ; d'autre part sa présence au sein d'un paradigme désignant les êtres humains assumant des responsabilités dans une entreprise provoque une modification des traits afférents à *directeur*, *administrateur*, *gestionnaire*, etc.
- 6 Privilégiant une approche sémantique du lexique, dans la ligne de Benveniste (voir chapitre 1, p. 18), on observera les valeurs de 'décideur' à partir de quelques occurrences empruntées à des discours techniques et à travers onze discours lexicographiques⁴, pris comme témoins du savoir et des usages linguistiques contemporains, afin d'explorer les réseaux tissés, et ainsi d'examiner la procédure d'inscription d'un nouveau lexème dans le système linguistique, c'est-à-dire le fonctionnement interactif langue/discours.
- 7 Pour ce faire, j'adopterai la démarche naturelle de l'usager de la langue confronté à son propre déficit de compétence linguistique – mis en évidence par la rencontre d'un mot inconnu, ou par le sentiment de l'inexistence du mot susceptible d'exprimer ce qu'il pense – qui d'emblée convoquera ses connaissances morphologiques, acquises de manière plus ou moins empiriques, afin de saisir le sens de l'unité lexicale en question, ou de produire une unité lexicale en adéquation avec le sens souhaité, même s'il fait l'effort de consulter un dictionnaire pour vérifier ou compléter ses intuitions personnelles.

1. Exploitation des réseaux morphosémantiques

- 8 Pourquoi s'intéresser particulièrement au mot 'décideur' ? Hormis son caractère néologique, confirmé par la datation, « 1969 » – d'après le *Petit Robert* de 1991 et le *Nouveau Petit Robert* de 1994 –, par sa présence dans le *Dictionnaire des Mots Contemporains* de 1987 et par son absence de la nomenclature du *Robert Méthodique* (1987) et même de dictionnaires plus complets⁵, ce lexème construit sur une base verbale (en l'occurrence *décider*) et pourvu d'un suffixe (-*eur*) semble se prêter à un décryptage morphosémantique.
- 9 Le sémantisme de la base verbale, impliquant un sujet humain, convie à insérer le néologisme dans le paradigme des noms d'agent en -*eur* ; aussi pourrait-on, à l'instar de D. Corbin (1988 : 177), paraphraser l'opération sémantique sous-jacente par « Agent qui V » (*décide*). Néanmoins cette paraphrase soulève un certain nombre de questions : est-elle suffisante pour circonscrire le sens de cette unité particulière, en d'autres termes suffit-il de *décider* pour être/devenir *décideur* ? En outre permet-elle de justifier le choix du suffixe -*eur* alors que les unités lexicales pourvues des suffixes -*ant* (comme dans *gérant*), -*ent* (comme dans *président*) et -*aire* (comme dans *plagiaire*) sont également susceptibles d'être paraphrasées de manière identique ? Afin d'évaluer la pertinence de la reformulation proposée par D. Corbin, qui correspond d'ailleurs parfaitement à l'intuition linguistique de tout locuteur francophone, deux procédures s'offrent à nous : observer le fonctionnement discursif du vocable, puis analyser les gloses lexicographiques.

1.1 Le fonctionnement discursif

- 10 Si dans les vingt-deux occurrences de 'décideur' collectées dans des documents diffusés par une grande entreprise publique, ce vocable semble bien désigner *celui (ou ceux) qui décide(nt)*, on peut remarquer cependant qu'à chaque fois qu'il est accompagné d'un spécificateur, d'un syntagme prépositionnel ou d'un adjectif, ces derniers indiquent un ancrage institutionnel plutôt que l'objet de la décision.
- 11 Par exemple, dans l'énoncé 4, « *La cohérence dans l'espace territorial est une réelle difficulté pour le décideur de niveau n* », et dans l'énoncé 21, « *aider les experts et les décideurs de l'entreprise à réfléchir* », la préposition *de* marque l'appartenance à un niveau hiérarchique ou à un organisme, et ainsi les syntagmes prépositionnels permettent de localiser *les décideurs*, de les relier à une entité et donc de définir leur place dans la structure. De même en est-il pour les adjectifs, qui ne qualifient pas mais précisent les domaines auxquels *les décideurs* sont rattachés, comme dans 9, « *les décideurs opérationnels optimisent la gestion* », ou 14, « *cible décideurs financiers* ».
- 12 Les adjectifs relationnels – que l'on trouve dans les documents émanant de cette entreprise associés également à 'direction' : *direction opérationnelle* s'opposant à *direction fonctionnelle*, *direction financière* à *direction commerciale* – participent à la constitution d'unités lexicales complexes à valeur dénomminative et insèrent donc *les décideurs* dans une catégorie préétablie.
- 13 En outre, lorsque l'on tente la commutation *décideur(s)/celui ou ceux qui décide(nt)* dans les phrases qui syntaxiquement s'accommodent de la substitution, on perçoit que la substantivation n'est pas sémantiquement neutre dans la mesure où elle permet de délimiter un groupe fonctionnel qui a pour mission de 'décider' et non de désigner des

individus qui décideraient spontanément et/ou constamment, comme en témoignent notamment les emplois génériques suivants :

- « L'existence de tels groupes de travail doit permettre une meilleure connaissance des informations disponibles qui sont souvent difficilement codifiables et se comprennent plus souvent par le dialogue sans pour cela diminuer en rien la responsabilité du *décideur* »
- « Ce document, essentiellement méthodologique, a pour ambition, dans le cadre du Management Stratégique Intégré, de préciser, pour un niveau de décision donné, le « schéma conceptuel » de gestion auquel *le décideur* pourrait se référer »
- « nous proposons, en nous appuyant sur le concept de système, de préciser pour un niveau de décision donné (par exemple celui d'un Chef de Centre de Distribution) le « schéma conceptuel » de gestion auquel *le décideur* pourrait se référer »

14 Dans la mesure où 'décider' est un verbe non marqué qui renvoie à une opération mentale ordinaire, par opposition à 'manager' qui implique la mise en application d'une technique particulière, on peut émettre l'hypothèse que la création d'un substantif désignant les personnes qui accomplissent cet acte tend à spécifier l'action.

15 Cette spécification induite par la substantivation freinerait la conversion systématique à laquelle nous convie pourtant la régie morphologique :

agent qui V = N radical V+ -eur

16 Militent en faveur de cette distorsion les déficits lexicaux du type **respireur* ou **souhaiteur*⁶ pour désigner ceux qui respirent ou ceux qui souhaitent, et l'impossibilité de déduire automatiquement d'un énoncé du type

X dirige les opérations → [que] X est directeur,

ne serait-ce que parce que celui qui dirige un État, ou un orchestre, n'est pas appelé *directeur* mais *chef*. Bien évidemment les absences d'attestation de **respireur* ou de **souhaiteur* peuvent être conjoncturelles, liées à des facteurs extralinguistiques ; cependant on peut noter que *celui qui gère* n'est pas un **gèreur*, mais éventuellement un *gérant* ou un *gestionnaire*, et que *ceux qui nous gouvernent* ne sont pas des *gouverneurs* mais des *gouvernants* ou de manière plus usuelle des *dirigeants*. Aussi par une intuition, fondée sur un processus analogique, est-on amené à penser que l'on peut *décider de partir en vacances* sans être un *décideur* et en sollicitant ses connaissances extralinguistiques, à spéculer sur le fait que le départ ne sera effectif que si l'on est *décideur*.

17 Ces exemples, qui illustrent donc qu'un procès réalisé par un agent humain n'est pas toujours convertible en un substantif en -eur, nous invitent à regarder si tout nom humain en -eur, ayant une base verbale, correspond à *agent qui V*. Cela afin de vérifier si la spécification sémantique évoquée ci-dessus, pour justifier les manques ou les discordances repérées, perturbe également l'opération de décodage, qui suppose la stricte équivalence entre N → radical V + eur et *agent qui V*.

18 Il semble que la relation sémantique du nom d'agent en -eur à sa base verbale soit plus complexe qu'elle n'apparaît à première vue. En effet, si l'on consulte, par exemple, le *Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques* (Quemada et alii, éd., 1983), on s'aperçoit que *l'achemineur* (1975) ne désigne pas *celui qui achemine le courrier*, mais *celui qui élabore un réseau de transport de courrier*, que *l'automatiseur* (1974) n'est pas *celui qui automatise* mais *le promoteur de l'automatisation industrielle*, que *le débordeur* (1977) ne déborde pas mais qu'il est *chargé de guider la manœuvre des ponts roulants dans les ports*, etc. Ce qui revient à dire que, dans le domaine technique, les noms d'agent en -eur ne désignent pas strictement ceux qui font l'action, mais ceux qui participent à la réalisation

d'une opération. En outre, on constate qu'un programmeur demeure programmeur même s'il ne programme plus, parce qu'il a appris à programmer, de même un directeur peut ne plus diriger et rester directeur parce que ce poste lui a été attribué administrativement. Lorsqu'on parle d'un *directeur/administrateur/contrôleur en vacances/en retraite/au chômage*, on utilise une désignation de type professionnel qui suggère que la personne en question possède en théorie la capacité de *diriger/administrer/contrôler*, même si, dans les circonstances citées, elle ne *dirige/n'administre/ne contrôle* pas effectivement.

- 19 On note donc un certain décalage d'ordre pragmatique entre l'agent et l'activité au moyen de laquelle il est défini, qui milite en faveur de la spécification dont la paraphrase initiale ne permet pas de rendre compte avec précision. Mais cet écart n'est-il pertinent que lorsque le nom en *-eur* a une « valeur professionnelle », pour reprendre la terminologie de Benveniste (1974 : 113-128), ou, en d'autres termes, peut-on généraliser ce constat ?
- 20 Si l'on regarde des mots comme *viveur, voyeur, gagneur, exploiteur*, on ne peut que reconnaître qu'ils entretiennent un rapport particulier à ces activités puisque *le viveur* s'oppose au *vivant* par le fait qu'il mène une vie de plaisir, *le voyeur* se distingue du *voyant* parce qu'il éprouve du plaisir à contempler ce qui ne devrait pas être vu, *le gagneur* n'est pas obligatoirement *le gagnant*, *l'exploiteur* diffère de *l'exploitant* en profitant des personnes ou des occasions de manière abusive, etc. De même, *le buveur* n'est pas seulement celui qui se contente de boire un verre d'eau ou un jus de fruit, mais celui qui boit, en trop grande quantité, des boissons alcoolisées. Au vu de ces exemples on pourrait être tenté d'affecter au suffixe une valeur péjorative reposant sur des critères moraux, mais celle-ci serait inadéquate dans le cas, par exemple, de *penseur* qui désigne celui qui fait preuve de pensées novatrices sur des problèmes généraux (comme le prouve l'étrangeté d'une phrase comme *X pense à tout, c'est un vrai penseur*).
- 21 Cependant la spécification semble absente de *promeneur* qui désigne *celui qui se promène*, de *payeur* qui renvoie à *celui qui paie*, etc., c'est-à-dire des noms d'agent dont le suffixe, d'après Benveniste, a une « valeur occasionnelle ou habituelle ». Comment rendre compte de manière cohérente de la diversité sémantique mise au jour à travers ces exemples, qui pourraient être complétés par des cas particuliers mettant en défaut le décodage morphologique examiné ci-dessus (le gouverneur de la Banque de France ne *gouverne* pas mais *dirige*) ? Sans doute en approfondissant l'exploration morphologique et en y ajoutant des caractéristiques syntaxiques et distributionnelles. On peut en effet distinguer les noms en fonction de leur forme féminine, ce qui permettrait de regrouper *administrateur* et *directeur*, de mettre en évidence que ces deux lexèmes sont construits sur un supin, pour reprendre la terminologie de M. Plénat (1988) – et ci-dessus au chapitre 1, p. 25 –, et donc correspondent à un procès accompli, ce qui expliquerait que les agents pourvus de ces titres entretiennent un rapport moins direct avec la réalisation effective de l'action (comme le sauveteur par rapport au sauveur). Toutefois cela ne permet pas d'explicitier la particularisation sémantique dont bénéficient certains mots, qui ont un féminin en *-euse*.
- 22 On pourrait également utiliser la distinction formalisée par G. Kleiber (1984 : 77-94), entre *dénomination* et *désignation* pour séparer les noms qui entretiennent les relations les plus distendues avec la base verbale de ceux dont les relations sont étroites. Ainsi les noms à valeur professionnelle relèveraient de la dénomination, dans la mesure où le rapport est institutionnalisé, et les autres de la désignation puisque le lien est contingent. On évitera d'en déduire que les premiers sont totalement démotivés, mais on proposera de les considérer comme dérivant sémantiquement du nom de l'opération, c'est-à-dire que *le*

contrôleur ne serait pas celui qui contrôle (par exemple que ses enfants ont fait leur devoir) mais celui qui a acquis un savoir-faire, et qui de ce fait peut être chargé d'effectuer des contrôles, *le programmeur* celui qui a appris et peut donc réaliser un programme informatique.

- 23 Toutefois, il est difficile de décrire *viveur*, *voyeur*, *gagneur*, *exploiteur* en ces termes, bien qu'il s'agisse d'une façon particulière de faire ou d'être, car celle-ci ne requiert pas, me semble-t-il, un apprentissage spécifique. De ce fait, il paraît nécessaire de prendre en considération le sémantisme de la base – de vérifier s'il correspond à une opération complexe, ou s'il s'agit d'une activité naturelle – et également l'ensemble du champ lexical propre à chaque unité, dans la mesure où l'on peut considérer que la valeur d'*exploiteur*, par exemple, n'est telle que relativement à *exploitant*. Aussi peut-on supposer que si **dirigeur* apparaissait dans l'usage, il se définirait par opposition à *directeur* et à *dirigeant* et serait susceptible de désigner celui qui dirige une opération.
- 24 Ce rapide parcours des emplois des noms en *-eur* a permis de vérifier que la spécification, qui pesait sur 'décideur', pressentie à la lecture des occurrences correspondait bien à ce que véhiculent certains noms d'agent en *-eur*, et notamment ceux qui sont en usage dans le domaine professionnel.

1.2 Les gloses lexicographiques

- 25 Maintenant, on peut se demander pourquoi 'décideur' a pris ce sens particulier, et si *décider* se prêtait à une spécification d'ordre technique (comme *contrôleur*) ou statutaire (comme *directeur*), dans la mesure où ce verbe est susceptible de performativité.
- 26 En regardant les paraphrases définitionnelles des lexicographes, on remarque que tous les dictionnaires, sauf le *Dictionnaire de notre temps* (1991) diffusé par Hachette, insistent sur la possibilité d'une dimension collective du référent. En outre aucune définition ne contient le verbe 'décider' (même s'il apparaît dans les indications étymologiques), mais le nom 'décision' (au singulier ou au pluriel) figure dans toutes, ce qui milite en faveur de la dénaturalisation de l'action.
- 27 Le *Petit Larousse Illustré* et le *Lexis* confirment que ne peut être *décideur* qui veut, qu'il « faut être habilité à prendre des décisions », ce qui revient à suggérer qu'une instance supérieure (celle qui habilite) doit intervenir pour délivrer l'autorisation de la prise de décision. À l'opposé, le *Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques* laisse entendre qu'il suffit de prendre des décisions. Quant au *Dictionnaire de notre temps*, au *Dictionnaire des mots contemporains* (Éditions Le Robert, 1983), au *Petit Robert* et au *Nouveau Petit Robert*, ils présentent le *décideur* comme le dépositaire du pouvoir de décision. Ainsi la configuration sémantique de 'décideur' est reliée inexorablement à la notion de *pouvoir*.
- 28 L'exploration des dictionnaires *Robert* et du *Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques* permet également de découvrir l'existence de *décisionnaire* (rappelant *gestionnaire*), qui, lui, est clairement mis en relation avec *décision*. Si le *Lexis* cantonne cette forme à un emploi adjectival, les *Robert* la pourvoient d'un sens plus agentif que *décideur* (« exerçant un pouvoir de décision »). Quant au *Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques*, il considère les deux lexèmes comme des synonymes, sans introduire la moindre nuance de sens, ce qui ne peut que laisser perplexe celui qui consulte ce type d'ouvrage en vue d'un réemploi du mot.

- 29 Toutefois, cette construction directe sur la forme nominale invite à examiner *gestionnaire* par opposition à *gérant*. Et l'on remarque que le premier s'occupe exclusivement de gestion, alors que le second gère un commerce ou une entreprise pour le compte d'une autre personne. L'apparition de *décisionnaire* serait donc liée à une spécialisation de la fonction, à une technicisation faisant de la prise de décision une procédure complexe.

2. Réorganisation des relations sémantiques

- 30 Comment se situe le décideur dans le paradigme des noms d'agent en usage dans les entreprises ? Les différentes attestations présentes dans les discours techniques et dans les dictionnaires montrent que les décideurs ont des responsabilités, qu'ils font partie des chefs, c'est-à-dire de la sphère dirigeante, comme le directeur, et on pourrait être tenté de considérer qu'ils sont sémantiquement proches. Toutefois, on s'aperçoit qu'à la question *Quelle profession exerce X ?*, les réponses **il est décideur/*il est directeur* paraissent saugrenues. Ce qui revient à dire que ni l'un ni l'autre ne correspondent à un métier, contrairement à *programmeur, contrôleur*, etc.
- 31 En revanche à la question *Quel emploi occupe X ?*, on peut répondre *il est directeur*, mais pas ** il est décideur*. D'ailleurs aucune offre d'emploi ne contient une rubrique *décideur*. Ce dernier lexème ne correspond donc ni à une profession, ni à une fonction institutionnelle pouvant apparaître sur un organigramme, alors que *directeur* peut y figurer.
- 32 Les attestations, mentionnées dans le corpus, montrent que le vocable *décideur* apparaît en relation différentielle avec le spécialiste (12. « dialogue entre les décideurs et les spécialistes ») avec l'expert (21. « aider les experts et les décideurs de l'entreprise à réfléchir »). Ces oppositions tendent à prouver qu'il ne se définit pas en fonction de connaissances techniques approfondies, et mettent en exergue une forte agentivité. On pourrait en déduire qu'il ne s'agit que de caractériser l'exercice d'un pouvoir. C'est-à-dire que comme *acteur* et *manager* qui ont été introduits dans les discours entrepreneuriaux à la même période, *décideur* témoignerait de l'existence d'un autre point de vue et d'une autre approche de l'entreprise, dans la mesure où les désignations fonctionnelles (celui qui sert à) se développent au détriment des désignations administratives institutionnelles. Mais on peut également remarquer que la présence, aux côtés de *directeur*, de désignations telles que *décideur* et *manager* diminue le champ sémantique couvert auparavant par *directeur* en laissant entendre qu'un *directeur* peut ne pas être *décideur* ni *manager*.
- 33 Cette présentation avait pour ambition d'apporter un éclairage sur le fonctionnement des systèmes lexicaux et sémantiques, à travers l'exemple de 'décideur'. Elle voulait démontrer que le sens se construit à partir de l'interférence de plusieurs micro-systèmes, et que sa découverte nécessite la réalisation d'un travail fondé sur l'articulation langue/discours, afin d'être en mesure de délimiter le sens en langue (voir la première partie). Ainsi, pouvant rendre compte du signifié de puissance⁷, le lexicographe serait en mesure d'exhiber le noyau sémique (les traits permanents actualisés quel que soit l'emploi) et d'indiquer à titre de mentions complémentaires les sèmes spécifiques se manifestant en fonction des situations. Une description sémasiologique construite à partir d'un noyau faciliterait, me semble-t-il, l'appréhension d'emplois non encore attestés.

ANNEXES

DICTIONNAIRES UTILISÉS

Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 1953-1971, Le Robert.

Le Grand Larousse de la Langue Française, 1971-1978, Larousse.

le Trésor de la Langue Française, 1971-1994, CNRS.

Dictionnaire Historique de la Langue Française, 1992, Le Robert.

Dictionnaire de notre temps, 1991, Hachette.

Dictionnaire des Mots Contemporains, 1987, Le Robert.

Nouveau Petit Robert, 1994.

Petit Robert, 1991.

Dictionnaire de la Langue Française, Lexis, 1992, Larousse.

Petit Larousse Illustré, 1991.

Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques, 1983. Quemada B. et alii, éd., 1983, Conseil international de la Langue Française.

CORPUS

I Corpus lexicographique :

1.1 Les dictionnaires qui ne prennent en compte que *décideur*. *Petit Larousse Illustré* (1991) :

DÉCIDEUR n.m. Personne physique ou morale habilitée à prendre des décisions

Dictionnaire de Notre Temps, Hachette (1991) :

décideur [desidøʀ] n. m. Personne qui a le pouvoir de prendre des décisions. adj. *Je ne suis pas décideur en cette matière.*

Dictionnaire des Mots Contemporains (1987) :

DÉCIDEUR **sm. et adj.** ~ 1969 (De *décider*, peut-être d'après l'angl. *decider*).

SM. Pol. personne ou organisme qui a un pouvoir de décision.

Le courant autogestionnaire aux États-Unis ne vise pas à changer les « décideurs », mais à contrôler les décisions pour obliger éventuellement les « décideurs » à en changer (E. 10.9.73). Une race de chefs : directeurs, concepteurs, « décideurs » ; les énarques sont modelés pour commander (P. 21.5.74). Aider les décideurs à faire le bon choix pour la collectivité (M. 31.5.78).

Adj. ou Apposition.

Dans le monde dur des affaires, on envie les technocrates décideurs (O. 24.9.73).

1.2 Les dictionnaires qui prennent en compte *décideur* et *décisionnaire* Dictionnaire de la Langue Française, Lexis (1992)

DÉCIDER [...] **décideur** n. m. Personne physique ou morale habilitée à prendre des décisions. [...] **décision** [...] **décisionnaire** adj. *Pouvoir décisionnaire*, dans un organisme, pouvoir que détient un membre de participer à un vote visant à prendre une décision.

Petit Robert (1991) :

DÉCIDEUR, EUSE [desidør, øz]. n. (1969 ; de *décider*, probabl. d'apr. l'angl. *decider*) *Polit., Admin.* Personne physique ou morale ayant le pouvoir de décision. V. **Décisionnaire**. « Les vrais problèmes sont [...] dans la sphère des décideurs » (*Nouv. Obs.*, 28-8-1972). -Adj. *Organisme décideur*.

DÉCISIONNAIRE [desizjonEr]. n. (V. 1980 ; XVIII^e, adj.) Personne physique ou morale exerçant un pouvoir de décision. V. **Décideur**.

Nouveau Petit Robert (1994) :

DÉCIDEUR, EUSE [desidør, øz]. n. -1969 ; (de *décider*, probabl. d'apr. l'angl. *decider*) Personne physique ou morale ayant le pouvoir de décision. => **décisionnaire**. « De grandes compagnies proclament qu'au sommet elles ont une « décideuse » » (*Évén. du jeudi*, 1988). -Adj. *Organisme décideur*.

DÉCISIONNAIRE [desizjonEr]. n. et adj. (v. 1980 ; XVIII^e, adj. autre sens ; de *décision*) 1• Personne physique ou morale exerçant un pouvoir de décision. => **décideur**. *Le rôle des décisionnaires*. 2• Adj. Qui concerne la prise de décision. *Rôle décisionnaire d'un comité*. *Instance décisionnaire*.

Dictionnaire des Termes Nouveaux des Sciences et des Techniques (1983) :

DÉCIDEUR n.m. 75

gestion. organisation, administration > gestion

Personne physique ou morale qui prend des décisions.

V. décisionnaire

DÉCISIONNAIRE n.m. 76

gestion. organisation, administration > gestion

Personne physique ou morale qui prend des décisions.

V. décideur

1.3 Les dictionnaires qui n'évoquent que *décisionnaire* Dictionnaire Historique de la Langue Française (1992) :

DÉCISION n. f. [...] a pour dérive **DÉCISIONNAIRE adj.** (XVIII^e s.) « qui tranche rapidement et d'autorité », et le néologisme **DÉCISIONNEL, ELLE adj.** ; (1958), créé au sens de

« qui ressortit à la décision ».

TLF (1971-1994) :

DÉCISION [...] Rem. On rencontre dans la documentation a) *Décisionnaire*, adj., rare. qui tranche rapidement et d'autorité. *L'orgueil intellectuel le plus décisionnaire et le plus*

convaincu de son autonomie (VALÉRY [...]). Attesté comme subst. avec un ex. emprunté à Montesquieu dans la plupart des dict. gén. du XIX^e et du XX^e s., à partir d'Ac. Compl. 1842, mais avec la mention « inusité » ou « peu usité » ; *Lar. Lang. fr.* ajoute également un ex. d'emploi adj., emprunté également à Valéry. **b) Décisionnel, elle**, adj., néol. Qui ressortit à la décision. Centres décisionnels. La « fonction décisionnelle » constitue la tâche majeure des détenteurs du pouvoir (J. MEYNAUD [...]). *Des modèles décisionnels privés et publics* (PERROUX, Ecom. [...]). Attesté par le seul *Lar. Lang. fr.*

Décideur et **décisionnaire** sont absents du *Robert Méthodique* (1987) et du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (1983).

II. Occurrences extraites d'un corpus de textes

Discours entrepreneurial

Discours (63 documents, 1524 pages) émis par une grande entreprise publique (entre 1947 et 1991).

1. « L'existence de tels groupes de travail doit permettre une meilleure connaissance des informations disponibles qui sont souvent difficilement codifiables et se comprennent plus souvent par le dialogue sans pour cela diminuer en rien la responsabilité du **décideur** » [A : 1979/5, p. 11]
2. « Ce document, essentiellement méthodologique, a pour ambition, dans le cadre du Management Stratégique Intégré, de préciser, pour un niveau de décision donné, le « schéma conceptuel » de gestion auquel le **décideur** pourrait se référer » [DD : 1988/12, p. 1]
3. « nous proposons, en nous appuyant sur le concept de système, de préciser pour un niveau de décision donné (par exemple celui d'un Chef de Centre de Distribution) le
4. «schéma conceptuel» de gestion auquel le **décideur** pourrait se référer » [DD : 1988/12, p. 2]
5. « La cohérence dans l'espace territorial est une réelle difficulté pour le **décideur** de niveau *n* qui doit répartir efficacement les objectifs/moyens entre les sous-unités de niveau *n-1* » [DD : 1988/12, p. 9]
6. « Le cadre méthodologique et réglementaire doit être connu pour laisser aux **décideurs** les espaces de liberté les plus larges possibles » [DD : 1988/12, p. 10]
7. « renseigner les **décideurs** sur les interactions les plus importantes » [DD. 1988/12, p. 11]
8. « La recherche de l'optimum collectif voudrait que l'on tarifie l'électricité sur les coûts de court terme et que l'on affiche, pour éclairer les **décideurs**, leur évolution prévisible » [DG : 1989/1, p. 24]
9. « Renforcement de la collaboration avec les co-acteurs. Constructeurs et producteurs d'équipements, consommateurs d'électricité, prescripteurs, **décideurs**, organismes financiers, installateurs » [DG : 1989/2, p. 71]
10. « L'ambition majeure du nouveau Service est de transformer la fonction administrative en véritable Service de Gestion et d'Animation des Ressources Humaines, afin que les **décideurs** opérationnels optimisent la gestion de leur personnel et l'animation de leurs équipes » [DD : 1989/6, p. 2]
11. « favoriser l'échange d'expériences entre **décideurs** » [DG : 1989/7, p. 34] 11.» Les services experts doivent mettre davantage de conseil et d'outils au service des **décideurs** » [SFP : 1989/12, p. 8]

12. « Ce glossaire a pour objet de clarifier un certain nombre de notions de base pour faciliter le dialogue entre les **décideurs** et les spécialistes » [DEGS : 1990/1 : a, p. 1]
13. « Il [le SDC] établit une « grille de décisions » à usage de tous les **décideurs** et communicants » [DC : 1990/11, p. 3]
14. « La DSFJ (cible **décideurs** financiers) » [DC : 1990/11, p. 20]
15. « Les clients, les citoyens et les **décideurs** estimeront que les collaborateurs d'EDF se comportent comme des interlocuteurs responsables » [D.C. : 1990/11, p. 28]
16. « Les **décideurs** et les élus locaux sont les interlocuteurs privilégiés des centres » [DEGS : 1990/12, p. 53]
17. « L'élargissement des responsabilités des **décideurs** » [DG : 1991/4, p. 5]
18. « La prospective est une activité fonctionnelle, c'est-à-dire une activité de conseil aux **décideurs** » [CP : 1991/5, p. 4]
19. « Elle se contente de fournir aux **décideurs** une grille d'évaluation » [CP : 1991/5 : a, p. 5]
20. « en distinguant clairement le rôle des experts, d'une part, celui des **décideurs** opérationnels » [CP : 1991/5, p. 6]
21. « aider les experts et les **décideurs** de l'entreprise à réfléchir sur l'avenir, en leur proposant des questions, des méthodes de réflexion » [CP : 1991/5, p. 10]
22. « alerter les **décideurs** sur les mutations sensibles » [CP : 1991/5, p. 10]

NOTES

1. La néologie dénomminative « ne réside pas dans la volonté d'innovation sur le plan de la langue, mais dans la nécessité de donner un nom à un objet, à un concept nouveau » (Guilbert, 1975 : 40).
2. « Nous entendons par là des formations verbales qui ne se distinguent nullement des mots ordinaires du lexique au point qu'ils ne se remarquent pas lorsqu'ils viennent à être employés pour la première fois » (Guilbert, 1975 : 43).
3. « La néologie de forme consiste à fabriquer, pour dénoter une réalité nouvelle, de nouvelles unités ; la néologie de sens consiste à employer un signifiant existant déjà dans la langue considérée en lui conférant un contenu qu'il n'avait pas jusqu'alors » (Dubois *et alii*, 1994).
4. On trouvera en annexe à ce chapitre (p. 78-80) une liste des contextes du corpus d'études recueilli autour de *décideur*.
5. Tels que le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (1953-1971), le Grand Larousse de la Langue Française (1971-1978), le Trésor de la Langue Française (1971-1994) et le Dictionnaire Historique de la Langue Française (1992).
6. Déficience que J.-J. Franc kel et D. Lebaud attribuent au sémantisme de *souhaiter* (1990 : 124).
7. Voir note 53, p. 47.

Lorsque l'agent devient un acteur...

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « L'agent peut-il verbaliser l'acteur ? Actualisation discursive et potentialités linguistiques », dans *Langue française* n° 103, p. 80-90, Larousse, Paris, 1994.

Que Danielle Leeman et Marie-Françoise Mortureux soient remerciées pour leur relecture attentive.

- 1 Tout usager de la langue, un tant soit peu scrupuleux, face à une unité lexicale inconnue ou à un emploi méconnu, consulte un dictionnaire pour tenter d'accéder à la compréhension du mot et/ou de la chose. Outil incontournable, celui-ci ne donne pourtant pas toujours entière satisfaction. En effet, la définition lexicographique, élaborée à partir des usages discursifs les plus courants, de prescriptive est devenue descriptive, mais n'est pas encore parvenue à la dimension prospective, parce qu'elle ne rend pas compte des opérations présidant à la construction du sens, et qu'elle ne met pas au jour les potentialités linguistiques actualisées dans les discours. Sollicitée par une entreprise publique (EDF) pour effectuer une étude du vocabulaire du management, nous avons été confrontée à l'usage concurrentiel de deux termes, 'agent' et 'acteur', fréquemment mis en relation de coréférentialité. Afin d'explicitier l'émergence récente de 'acteur' dans ce contexte et de déterminer si la commutation discursive 'agent'/'acteur' est justifiable en langue, l'exploration de quatre dictionnaires a semblé utile pour une première approche. Partant du postulat que l'opposition langue/discours a induit la distinction lexique/vocabulaire (voir Mortureux et Petit, 1989), nous considérons que ce dernier n'est jamais qu'une actualisation particulière des potentialités contenues en langue, un usage spécifique mais néanmoins motivé du lexique. Aussi, convaincue qu'il est indispensable d'étudier les différentes occurrences de l'unité lexicale, faisant l'objet de la recherche, au sein d'un corpus réel pour découvrir son identité implicite, nous nous proposons de confronter les discours lexicographiques examinés aux résultats d'une analyse des discours de l'entreprise EDF dans la perspective d'exhumer le sens en langue (dans la ligne de ce qui a été explicité dans la première partie).

1. Analyse des discours lexicographiques

1.1. Les définitions

- 2 À la recherche des traits distinctifs permettant de caractériser différemment 'agent' et 'acteur' et d'explicitier leur présence au sein du vocabulaire d'une entreprise qui par définition ne recrute ni *agent de police* ni *acteur de théâtre*, est apparue la nécessité d'examiner deux dictionnaires usuels (dont un de type encyclopédique), pour saisir ce qu'apporte la lexicographie traditionnelle et obtenir une image synthétique de l'entendement commun, ainsi que deux dictionnaires plus spécialisés, qui sont susceptibles de fournir des précisions linguistiques supplémentaires. Ainsi comparerons-nous d'une part les définitions proposées par le *Petit Larousse Illustré* (1991, désormais *PLI*), avec celles présentées par le *Petit Robert* (1991, *PR*), et d'autre part les articles du *Grand Larousse de la Langue française* (1971-78, *GLLF*) dont le format facilite l'intégration de données linguistiques supplémentaires et enfin ceux du *Robert Méthodique* (1982, *RM*) qui est structuré à partir des formants lexicaux et non à partir des unités de discours (voir Mortureux, 1991).

Observant en premier lieu les articles concernant 'acteur' – puisqu'il s'agit de « l'intrus » –, on remarque que le *GLLF* est le seul à attribuer trois sens à ce mot, les trois autres dictionnaires n'en distinguant que deux. Au sein du domaine artistique, il isole en effet un sens ponctuel (« 1. Personne qui joue un rôle dans une pièce de théâtre ») et un sens habituel (« 2. Personne qui exerce le métier de comédien »). Le *RM* et le *PR*, quant à eux, mettent l'accent sur l'aspect professionnel (« 1. Artiste dont la profession est de jouer un rôle à la scène »), alors que le *PLI* met en valeur l'activité proprement dite (« 1. Artiste qui joue dans une pièce de théâtre »). À travers cet unique exemple, transparait déjà une légère différence d'ordre aspectuel qui s'articule autour des pôles [\pm ponctuel], ce trait perdant toute pertinence distinctive à la vue des définitions du *GLLF*.

- 3 En outre, la bipartition effectuée par les « petits » dictionnaires souligne le contraste entre l'emploi spécifique (« comédien ») et l'emploi non spécifique (équivalent à « protagoniste »), tandis que le *GLLF*, réservant deux entrées sur trois au domaine artistique, privilégie celui-ci aux dépens du troisième, lequel de surcroît est affublé de l'étiquette « *Fig.* ». Hormis ces petites divergences d'ordre macrostructurel, les diverses gloses définitionnelles tissent des liens entre les deux, ou trois, sens légèrement différents ; de ce fait la configuration des champs sémantiques esquissés est dissemblable. En effet, dans le *GLLF*, seul l'archiséme (« Personne ») est commun aux trois acceptions. Si l'on reprend les critères proposés par R. Martin (1983 : 63-75) pour rendre compte des « relations logiques qui lient les définitions d'un même vocable », la relation établie serait de type « polysémie étroite »¹ ($S_3 = S_2 = S_1 = S$) et non comme le laisserait entendre la mention « *Fig.* », « métaphorique », puisque cette dernière est caractérisée par la non-identité des archisémes. De surcroît les formules correspondant à ces trois énoncés définitoires² :

1. Personne /S¹/ qui joue un rôle /s¹/ dans une pièce de théâtre /s₂¹/ un film /s₃¹/
= S¹ ∧ s₁¹ ∧ [s₂¹ ∨ s₃¹]
2. Personne /S²/ qui exerce le métier /s₁²/ de comédien /s₂²/ = S² ∧ s₁² ∧ s₂²;
3. Personne /S³/ qui participe activement /s₁³/ à une action /s₂³/ à une entreprise /s₃³/ = S³ ∧ s₁³ ∧ [s₂³ ∨ s₃³]

ne laissent apparaître aucun sème spécifique commun, bien qu'il existe une relation d'implication entre Σ² et Σ¹, puisque *exercer le métier de comédien* suppose *jouer un rôle* (s₂¹ ⊂ s₁²). Toutefois il ne s'agit pas d'une équivalence : *jouer un rôle dans une pièce* n'implique pas *exercer le métier de comédien*, et n'est pas non plus immédiatement assimilable à *participer activement à une action*, à *une entreprise*. Ainsi la formulation de cet article tend à mettre en évidence, malgré l'identité de la construction syntaxique (*Personne qui + Verbe*), laquelle souligne le sème [+ humain] et l'aspect *actif*, une certaine pluralité des sens prêtés à ce terme.

En revanche, les définitions fournies par le *PR* et le *RM* tendraient à démontrer que 'acteur' a plusieurs acceptions, dans la mesure où les deux énoncés définitoires s'opposent par leur archisémème mais partagent un sème spécifique :

1. Artiste /S¹/ dont la profession /s₁¹/ est de jouer un rôle /s₂¹/ à la scène /s₃¹/ ou à l'écran /s₄¹/ = S¹ ∧ s₁¹ ∧ s₂¹ ∧ [s₃¹ ∨ s₄¹]
2. Personne /S²/ qui prend une part active /s₁²/ joue un rôle important /s₂²/ = S² ∧ [s₁² ∨ s₂²];

Comme S¹ ⊂ S², et s₂¹ = s₂² donc ∃ s₁² [s₂² = s₂¹] => Σ² ≡ Σ¹, leur relation est de type métaphorique.

- 4 Il est notable, en l'occurrence, que le premier archisémème (S₁) soit l'hyponyme du second (S₂); en d'autres termes que l'usage baptisé *figuré* (par le *PR* et le *GLLF*), qui n'est en fait qu'un usage moins fréquent, puisse être présenté par les lexicographes comme secondaire, alors même que cet énoncé définitoire de caractère générique peut inclure la première définition (Σ₁ Σ₂), et qu'en outre il est davantage motivé morphosémantiquement. Motivation clairement exprimée par le *RM* qui renvoie au formant de base (« Élément qui signifie "agir 1" ») et suggérée par le biais étymologique dans le *GLLF* (« lat., *actor* qui agit »).³
- 5 Quant au *PLI*, il met en œuvre un troisième type de représentation : comme dans le *PR* la relation entre les archisémèmes relève de l'hypo/hyperonymie⁴ S₁ S₂ :
 1. « Artiste /S¹/ qui joue dans /s₁¹/ une pièce de théâtre /s₂¹/ ou dans un film /s₃¹/ »;
 2. « Personne /S²/ qui /s₁²/ prend une part déterminante /s₂²/ dans une action /s₃²/ ».
- 6 Mais ici, dans la mesure où il n'existe aucun sème spécifique commun entre les définitions 1 et 2 (la seule analogie est d'ordre syntaxique : Nom humain + *qui* + Verbe), l'interprétation diffère des précédentes (Σ₁ ≠ Σ₂). Si le *GLLF* présente 'acteur' comme ayant trois sens unis par une relation de type « polysémie étroite », le *PR* et le *RM* comme possédant deux acceptions (la seconde étant plus motivée) liées par une relation de type métaphorique, le *PLI* tend à effacer la motivation et à montrer que ce mot a deux sens totalement indépendants. Le signifiant constituant le seul élément commun, il ne s'agit plus de polysémie mais d'homonymie.
- 7 Le mode de désignation varie également d'un dictionnaire à l'autre. Ainsi en 1° dans le *PR* (en 2° dans le *GLLF*) il s'agit de désigner une personne par le biais de la profession qu'elle exerce, alors qu'en 1° dans le *GLLF*, c'est par le type d'occupation à laquelle elle se livre occasionnellement⁵, tandis qu'en 2° dans le *PR* (en 3° dans le *GLLF*) il s'agit de désigner le rôle joué par une personne dans des circonstances étroitement définies. Le premier énoncé définitoire proposé par le *PLI* occulte le trait professionnel au profit du trait

conjoncturel (contrairement au *PR*) : ainsi l'amateur qui joue occasionnellement dans une pièce a droit à l'appellation 'acteur' (comme l'indique le *GLLF* 1°) et le professionnel en dehors de la scène n'est plus 'acteur', mais 'artiste' ou 'comédien' (ce qui est en contradiction avec le *GLLF* 2°). La seconde définition du *PLI* (« Personne qui prend une part déterminante dans une action ») met en relief le fait qu'il ne s'agit pas seulement de « participer activement à une action » (*GLLF*), mais qu'il faut avoir un rôle prépondérant pour mériter l'appellation 'acteur' (trait exprimé dans le *PR* par l'adjectif *important* apparaissant dans la définition : « Personne qui prend une part active, joue un rôle important », et grâce à la dichotomie 'complice'/'acteur' mise en œuvre par la citation : « *Acteur ou simplement complice* » (Daudet) »).

1.2 Synonymes et antonymes

- 8 Les éléments fournis pour constituer les réseaux sémantiques (antonymes, synonymes, etc.) par les dictionnaires de langue permettent d'opposer 'acteur', pour le sens baptisé « *figuré* », à 'spectateur', 'témoin' ou à 'complice'. Dans le premier cas (*GLLF* : « Contr. : 3. spectateur, *témoin* ») est mis en valeur l'engagement physique et moral : l'un fait, l'autre regarde ; l'un est actif, l'autre passif, contemplatif ; dans le second (relativement à complice), l'axe actif/passif demeure valide, mais de manière différente puisqu'une gradation intervient, l'un est plus directement impliqué que l'autre. Ces mots désignés par le *GLLF* comme « Contraires » ne sont, d'ailleurs, pas regroupés dans le *PR* sous la rubrique pourtant traditionnelle de « Antonymes », sans doute parce qu'ils ne sont pas en relation de disjonction exclusive (si « *Luc est acteur* » implique que Luc n'est pas spectateur, le fait de ne pas être spectateur n'implique pas le fait d'être acteur). En outre les *Robert*, n'utilisant qu'exemples ou citations (*PR* : « *Acteur ou simplement complice* » (Daudet). *Les acteurs et les témoins de ce drame.* » ; *RM* : « *Les acteurs et les témoins de ce drame. Je préfère être acteur que spectateur* ») pour exhiber ces dichotomies, suggèrent qu'il s'agit d'oppositions discursives, de relations antinomiques et non antonymiques. Toutefois la mention de ces emplois est informante sur le plan de la langue, en particulier la phrase empruntée à Daudet permet de confirmer que le trait [+actif] n'est pas suffisant pour caractériser 'acteur', qu'il faut lui associer celui de [+agentif].
- 9 La présence de synonymes dans les dictionnaires de langue est également significative. Par exemple, les cinq hyponymes cités par le *PR*⁶ tendent à prouver que 'acteur' est susceptible de fonctionner comme hyperonyme, terme générique. En outre l'équivalence unanime (*PR*, *RM*, *GLLF*⁷) instaurée entre le sens « *figuré* » et *protagoniste* étaye et renforce le caractère « superlatif » de cette désignation, c'est-à-dire qu'est dénommé 'acteur' celui qui joue le premier rôle, celui qui est le plus impliqué. Ainsi est prise en compte une gradation, une dimension quantitative qui suppose une évaluation positive.
- 10 Ce survol comparatif a permis de confirmer que la préoccupation des lexicographes est d'ordre discursif, puisqu'ils privilégient la fréquence d'emploi aux dépens de la motivation (le sens le plus motivé est cité en dernier ; il est baptisé, de surcroît, *figuré*). Il a permis également de montrer que l'incomplétude des définitions pouvait amener le lecteur à construire une interprétation erronée. Ainsi malgré ce que laissent entendre les définitions des dictionnaires usuels (*PLI*, *PR*, *RM*), l'opposition *professionnel/occasionnel* n'est pas pertinente pour caractériser 'acteur' qui peut assumer les deux emplois. Le trait [+/- ponctuel] est donc neutralisé par le *GLLF* ; en revanche les quatre dictionnaires

mettent en valeur (implicitement) les sèmes [+humain], [+actif] et [+agentif]. De ce fait, il semble légitime de s'interroger sur la distinction 'acteur'/'agent'.

1.3 Liens étymologiques et répartition des sens

- 11 Si aucun de nos dictionnaires ne mentionne une relation de type synonymique entre ces deux termes, le *PR* et le *GLLF* par un détour étymologique suggèrent une analogie archaïque entre 'acteur'/'auteur'/'agent'⁸. La relation entre les lexèmes acteur/agent est rendue d'autant plus complexe que tous les lexicographes présentent ce dernier signifiant comme lié à deux signifiés hétérogènes, de type homonymique. Toutefois la distance établie est plus ou moins nette ; par exemple, le *PLI* n'a pas adopté la double entrée (comme il le fait pour d'autres homonymes), mais use de chiffres romains pour distinguer deux sous-ensembles – qui correspondent l'un à l'emploi non lexicalisé, l'autre à l'emploi lexicalisé –, alors que le *GLLF* et le *PR* accroissent la dissemblance en la justifiant étymologiquement⁹. Dans la mesure où nous ne nous intéressons à 'agent' que relativement à 'acteur', nous ne nous livrerons pas ici à une comparaison systématique des divers discours lexicographiques, mais nous exploiterons ces discours pour faire surgir la spécificité de 'agent' par rapport à 'acteur'.
- 12 Ce qui est donné comme le premier sens est le plus immédiatement motivé. Par exemple, bien que le *RM* ne le présente pas comme un dérivé du verbe *agir* – il s'agit de deux articles distincts –, il le définit de la manière suivante : « Personne qui agit ». 'Agent' présenté comme opposé à 'patient' par le *GLLF*, le *PR* et le *RM*¹⁰ partagerait donc le sème [+actif] avec 'acteur'. Toutefois, sans doute parce qu'il est susceptible d'avoir un référent non humain – comme en témoignent les énoncés « Celui qui » (*GLLF*, *PR*, cf. note 10), lesquels contrastent avec « Personne qui » (*RM*) – ou un référent non animé – comme dans le *GLLF* : « 2. Ce qui détermine quelque chose », dans le *PR* : « 2° Ce qui agit, opère » et encore plus clairement dans le *RM* :
- 13 « 2. Force, corps, substance intervenant dans la production de certains phénomènes » - le sème [+agentif] ne semble pas être inclus, c'est-à-dire que l'action effectuée est susceptible de ne pas être délibérée.
- 14 Ainsi que le prouvent non seulement les synonymes (« cause, ferment, instrument ») et les contraires (« conséquence, effet, résultat ») proposés par le *GLLF* ou le *PR* (« cause, facteur »), mais encore les verbes choisis (« détermine quelque chose », « cause ou provoque quelque chose ») pour décrire l'action, celle-ci est caractérisée par le fait qu'elle est à l'origine d'un processus. 'Agent' sert donc à désigner la personne ou la chose qui agit « par définition », « par nature », mais pas obligatoirement de manière volontaire, délibérée.
- 15 Le second sens¹¹ – ou plutôt le second emploi –, qui est moins immédiatement motivé parce qu'il correspond à une appellation fonctionnelle (*agent secret*) ou statutaire (*agent de la fonction publique*), n'invalide pas ce trait non agentif dans la mesure où le dénommé agent n'est jamais qu'un intermédiaire¹² qui agit pour le compte d'un individu, d'une entité ou d'un organisme. Il est en quelque sorte l'instrument d'un pouvoir, celui que l'on fait agir, et de ce fait le mot se trouve pourvu d'un sens factitif.
- 16 Si 'agent', en tant qu'appellation, est susceptible de bénéficier d'un statut d'hyperonyme, l'appartenance à cette classe n'est pas présentée comme valorisante¹³. D'ailleurs 'agent' est rarement employé de façon absolue (sauf comme abréviation de *agent de police*), car

c'est un terme passe-partout, sans identité particulière, qui ne prend de sens précis que par la détermination du domaine : *agent diplomatique*, *agent littéraire*, *agent immobilier*, etc.

- 17 Ces données lexicographiques permettent de constater que les deux mots dont nous nous occupons proviennent du fonds latin et ne peuvent donc être considérés comme des néologismes, qu'ils sont liés non pas seulement morphologiquement mais aussi sémantiquement au verbe *agir*, qu'ils ont plusieurs emplois, que 'acteur' a toujours pour référent un être humain contrairement à 'agent'. Dans les acceptions qui nous intéressent (relativement au vocabulaire d'entreprise), c'est-à-dire acteur « protagoniste » et agent « employé », les gloses définitionnelles révèlent le caractère agentif du nom acteur – si l'on entend par *agentif* le fait que le sujet décide d'agir, que l'action est volontaire, délibérée – et au contraire le caractère non agentif du nom 'agent', puisque dans ce dernier cas l'action est décidée par autrui (l'agent est en quelque sorte un prestataire de services). Les agents seraient, donc, ceux qui ont hérité d'une mission, qu'on leur en ait donné la charge ou qu'ils soient prédéterminés par la nature ou prédestinés par la structure sociale.
- 18 On peut émettre l'hypothèse que la possibilité d'utiliser 'agent' pour désigner un élément non-humain pèse sur son emploi humain et privilégie potentiellement l'attribution du sème de non-agentivité. Ainsi l'absence de valorisation du statut juridico- professionnel, sa connotation péjorative, paraît-elle liée au fait que *l'agent* n'est pas un instigateur, mais un vecteur, tandis que *l'acteur* prend volontairement les choses en main. Cet écart pourrait justifier le passage de *agent* à *acteur* dans les discours de l'entreprise EDF.

2. L'agent et l'acteur dans les discours de l'entreprise EDF

- 19 Si *agent* est en usage à EDF depuis la fondation de l'entreprise, comme en témoignent les occurrences relevées dans un texte de 1947, *acteur* n'est apparu qu'en 1978 dans un rapport à caractère confidentiel, puisque rédigé par des cadres appartenant à la Direction de la Distribution et destiné exclusivement à la Direction Générale. Cette dernière n'utilisera ce terme de manière systématique qu'à partir de 1988, date d'institutionnalisation du management ; ainsi l'usage officiel de ce nom est-il étroitement lié à la mise en place d'une nouvelle organisation du travail.
- 20 Afin de préciser les valeurs respectives de 'agent' et de 'acteur' au sein des discours tenus par l'entreprise EDF, nous avons dépouillé quarante-deux textes qui nous ont permis d'obtenir 287 occurrences du premier et 161 occurrences du second. Le corpus ainsi constitué a montré que chacun de ces termes, malgré une coréférentialité fréquente, a su conserver une certaine autonomie sémantique, puisque l'introduction de 'acteur' n'a pas abouti à la disparition de 'agent'. Il a également facilité l'étude comparative des contextes et notamment l'observation de certaines fonctions syntaxiques particulièrement significatives sur le plan sémantique.

2.1 L'attribut

- 21 La position d'attribut, quoique peu fréquente (7,4 % des occurrences concernant *acteur* et 2,7 % des attestations de *agent*), est celle qui met en évidence le plus nettement l'écart sémantique entre 'acteur' et 'agent'. Cette divergence s'exprime tout d'abord à travers la

nature des sujets dont ils sont attributs. En effet, *acteur* est toujours attribut d'un nom animé, ayant pour référent un individu¹⁴ ou un collectif humain¹⁵, alors que *agent* se trouve dans un rapport d'égalité avec un sujet non animé¹⁶ quatre fois sur huit.

- 22 Ainsi, hormis le caractère [\pm animé] du sujet, une seconde différence se manifeste à travers la relation qui unit le sujet à l'attribut. *Acteur* en position d'attribut exprime une propriété dont le sujet est susceptible d'être une occurrence.
- 23 Le fait de devenir *acteur* est, dans onze attestations sur douze, présenté comme inaccompli, ou jugé comme insuffisamment accompli, les énoncés étant épistémiques – de 1978 à 1988, l'intégration des *agents* dans la catégorie des *acteurs* correspond à un souhait prêté à ceux-ci – ou déontiques – de 1988 à 1990, l'insertion du personnel ou des entités dans le champ des acteurs relève de la volonté directoriale –, de fait l'appartenance à la classe des *acteurs* est toujours connotée positivement. En revanche, parmi les huit occurrences de *agent*, quatre¹⁷ indiquent une mesure, ainsi ce terme devient-il une simple unité de compte qui de surcroît est fréquemment mise en relation de consubstantialité avec un sujet non humain, il est donc posé comme une substance non animée et de ce fait dévalorisé.
- 24 Cela explique sans doute, partiellement, que *agent* ne soit jamais intégré, dans notre corpus, à des modalités épistémiques ou déontiques, mais aussi que, contrairement à *acteur*, il ne se prête pas à une gradation même négative. En effet, alors qu'il est demandé aux *agents* ou à certaines entités d'être davantage *acteurs*, il n'est pas question pour les *acteurs* de devenir davantage/moins *agents*¹⁸. 'Agent' a donc une valeur dénominative, et correspond ici à une appellation, tandis que 'acteur', lorsqu'il est attribut du sujet, sert à désigner une façon d'être, un comportement. Ainsi est-il, dans les premiers temps de son utilisation, opposé à *sujet*¹⁹ puis à *spectateur*²⁰ et associé à *auteur* (réactivant une confusion archaïque, cf. *GLLF* et *PR*), ce qui exhume les traits 'autonomie' et 'créativité'.
- 25 L'utilisation de *acteur* en tant que désignation officielle – c'est-à-dire à partir du moment où la Direction Générale en a usé – s'est traduite par un accroissement de sa fréquence d'emploi et simultanément par une disparition de cette fonction d'attribut qui ne ressurgit que timidement par la suite, alors que le terme est moins usité. Ce n'est donc qu'en 1988 que *acteur* est susceptible de devenir sujet syntaxique ; il passe alors du statut de propriété à un statut référentiel et surgit dans les mêmes contextes que *agent*, c'est-à-dire suivi le plus souvent de verbes non « dynamiques » (terme emprunté à J. François, 1989 : 214 et sv.) qui amoindrissent son 'agentivité'.

2.2 Les structures à compléments

- 26 Dans la mesure où une étude exhaustive du corpus et des diverses positions syntaxiques occupées par ces deux termes ne peut figurer ici, nous nous contenterons de signaler la prédominance de la fonction de complément de nom (57,1 % des occurrences concernant *acteur*, 50,5 % des occurrences de *agent*). Hormis l'aspect quantitatif, cette donnée a paru significative puisque *acteur* et *agent* sont formellement et syntaxiquement présentés comme des termes secondaires, subordonnés au nom de tête et que cette « secondarisation » n'est pas sans relation avec le résultat de l'analyse sémantique menée sur ces deux mots en position de sujet et de complément d'objet, laquelle montre de son côté une relativisation, ou une minoration, de leurs rôles dans l'entreprise et donc leur dépendance.

- 27 Toutefois *agent* et *acteur* peuvent également être l'élément de tête d'un syntagme nominal comprenant un complément de nom. Il arrive, en effet, fréquemment qu'ils soient associés à des spécificateurs qui se présentent soit sous la forme d'adjectif, soit sous la forme de syntagme prépositionnel (désormais SP). Ainsi est-il question des « acteurs politiques ou industriels », d'« acteur commercial », d'« acteurs économiques locaux », de « grands acteurs nationaux », d'« acteur européen », d'« acteurs locaux », d'« acteurs internes » ou « externes ». Dans la mesure où, par exemple, *politique* ne qualifie pas *acteur* mais indique le domaine d'activité, et *interne* le champ d'activité, on peut en déduire que les adjectifs employés ont une valeur relationnelle. En revanche, *agent* est rarement spécifié par un adjectif ; seul le syntagme *agent EDF* peut être assimilé à cette procédure, mais il est très souvent accompagné d'un SP qui se présente parfois sous une forme synaptique : *de + N*. Le *de* est susceptible d'introduire une indication catégorielle (« agent de maîtrise »,
- 28 « agent d'encadrement », etc.), ou une information sur la tâche à accomplir, il correspond alors à *charge de* (« agent de développement », « agent de liaison », etc.). La structure *de + Dét. + N* exprime quant à elle l'appartenance à une entité (« agent de l'entreprise », « agent du service », etc.). Inversement, la construction – d'ailleurs exceptionnelle – *acteur + de + N* paraît indiquer l'appartenance (« acteurs d'EDF international »), alors que *acteur + de + dét. + N* désigne *celui qui participe à, qui fait* (« acteurs de son développement », « acteur de la vie locale », « acteur du champ social », « acteurs du système électrique », etc.).
- 29 Ces emplois privilégiés en discours nous permettent de localiser une différence syntactico-sémantique importante pour la définition de 'agent' et 'acteur' en langue. Le fait qu'un SN de type « *un acteur d'EDF* » soit beaucoup plus rare qu'un SN de type « *un agent d'EDF* » semble témoigner de possibilités syntaxiques différentes. Si l'interprétation « *de* signale l'appartenance » est correcte, cela signifie que *l'acteur* ne se définit pas par une telle relation, au contraire de *l'agent*, dont l'identité est subordonnée à l'existence d'un ensemble qui l'englobe ; même lorsque le nom qui le complète (N2) semble indiquer le domaine, la tâche accomplie, il est susceptible aussi de désigner le service : *l'agent d'encadrement* encadre, mais fait également partie de l'encadrement ; *l'agent d'accueil* accueille, mais il appartient aussi au service de l'accueil.
- 30 Il existe donc entre *agent* et son complément une relation statique, de localisation – non seulement sémantiquement mais encore morphologiquement puisqu'il s'agit de synapses²¹ lexicalisées qui indiquent la place dans l'institution –, laquelle paraît peu exploitée pour *acteur*, qui entretiendrait en revanche avec le sien une relation dynamique. En effet, c'est la structure de type « *un acteur du développement (de l'entreprise)* » qui est la plus massivement représentée pour *acteur* ; *développement* ne peut pas être, ici, interprété comme un lieu ou le nom d'un service, la relation entre N1 et N2 n'est donc pas de l'ordre de l'appartenance. Le N2 a bien un sens verbal (il exprime une « action ») et *acteur* est interprété comme sujet agentif. Même si N2 n'est pas un dérivé verbal, la relation *acteur-N2* est comprise comme une relation de sujet à objet : *l'acteur de la vie locale* est un de ceux qui permet l'existence de la vie locale, *les acteurs du champ social* sont ceux qui font évoluer le champ social, *les acteurs du système électrique* sont ceux qui font fonctionner le système électrique, *les acteurs de la campagne* ne sont pas les habitants de la campagne, mais ceux qui mènent campagne. Il s'agit d'une action transitive concrète : dans tous ces SN, le N2 désigne un domaine spécifique (actualisé par l'article) dont l'existence est présumée.²²

- 31 Ainsi sommes-nous confrontée à l'instabilité discursive dont témoigne l'évolution sémantique et sémiotique de 'acteur' qui est employé en premier lieu pour caractériser le nouveau rôle que devraient jouer les agents (s'opposant à : *spectateur, sujet*), puis qui se substitue à 'agent' pour désigner le personnel d'exécution (s'opposant à *hiérarchie* puis à *manager*), mais qui est simultanément utilisé comme désignation générique, incluant tout le personnel de l'entreprise par opposition aux partenaires extérieurs, et qui enfin, sous la forme figée *acteurs externes*, englobera tout organisme ou entité extérieurs.
- 32 Ce parcours des discours de l'entreprise EDF a permis de montrer que 'acteur' est apte non seulement à la désignation d'un individu ou d'une entité œuvrant pour la réalisation de quelque chose, mais encore à l'expression d'une propriété (à la caractérisation morale ou autre d'une personne). Cette dernière particularité, à peine effleurée par les dictionnaires, pourrait être justifiée morphologiquement. Si 'agent' et 'acteur' sont sémantiquement tous deux liés au verbe 'agir', morphologiquement 'agent' a la même base que le verbe tandis que 'acteur' a le radical de 'action'. En termes contemporains²³, 'agent' est formé sur un « thème de présent » (le verbe agir) alors que 'acteur' ou 'action' sont formés sur un « thème de supin ». Cette répartition formelle peut être corrélée à une répartition sémantique, le verbe indiquant un procès en cours et le « supin » un procès accompli : 'l'agent' serait donc celui qui agit, et 'acteur' désignerait l'état de celui qui a agi (qui a montré qu'il était capable d'agir) mais qui n'est plus nécessairement en train d'agir.
- 33 L'interprétation ci-dessus n'invalide pas la distinction [\pm agentif] suggérée par les lexicographes, mais la complète. Ainsi 'agent' est un nom qui a pour fonction de désigner la personne ou la chose qui agit. Il ne correspond pas à une estimation qualitative mais à une étiquette relativement vague, et qui doit être spécifiée lorsqu'il est question de désigner le statut d'une personne. L'action de l'agent n'est pas présentée comme agentive, c'est-à-dire supposant l'exercice de la volonté, de la liberté, de l'esprit d'initiative, etc. : l'agent est vu comme une personne qui agit, certes, mais sous la dépendance de la décision d'un tiers, et comme l'intermédiaire entre la puissance/l'institution qui le domine et les usagers/bénéficiaires du service que procure l'institution. 'Acteur' est un nom qui ne peut désigner que des personnes ou des collectifs, jugés en fonction de leur participation à une action. Cette appréciation est positive et le terme acteur mélioratif. On peut donc considérer que l'utilisation éphémère (de 1988 à 1990) de 'acteur' en tant que synonyme de 'agent' relève de l'artefact discursif et cet emploi, n'étant pas en conformité avec les potentialités linguistiques, n'a pu par conséquent perdurer.

NOTES

1. « La combinaison de l'effacement et de l'addition de sèmes spécifiques (c'est-à-dire la substitution de sèmes) et l'identité des archisèmes sont les deux traits caractéristiques de ce [...] type » (Martin, 1983 : 71).

2. S= sémème; s= sème; = et ; = ou; = inclus dans; ☒ = somme...

3. De même le *Trésor de la Langue Française*, qui qualifie également de sens figuré la seconde acception, note : « [Avec parfois un approfondissement étymologique du mot] Personne qui agit ».
4. Voir note 2, p. 20.
5. 'Acteur' est de ce point de vue semblable à 'danseur' comme en témoigne l'analyse de ce dernier faite par É. Benveniste : « Au sens strict un nom d'agent comme *danseur* désigne "celui qui danse", mais il a deux emplois : l'un professionnel "danseur de ballet", l'autre qu'on peut dire occasionnel "celui qui est occupé à danser" à un moment donné : "de nombreux danseurs tournaient dans la salle". Les deux emplois se distinguent à la fois par leur sens et par leur syntaxe : le premier peut se construire en prédi- cat "il est danseur (à l'opéra)", le second non » (Benveniste, 1974 : 116).
6. PR : « 1° [...] V. Artiste (*pop.*), comédien, interprète (*et péj.* cabot, histrion). Acteur, actrice célèbre. V. Étoile, star, vedette. *Acteurs modestes*. V. Doublure, figurant [...] 2° [...] V. Protagoniste ». RM : « 1° [...] V. Artiste, comédien, interprète. *Artiste célèbre*. V. Star, vedette. 2° [...] V. Protagoniste ».
7. GLLF : « SYN : 1. *interprète* ; 2. *artiste, comédien* ; 3. *protagoniste* ».
8. PR : « ("auteur, agent", XIV^e ; "personnage d'une pièce", déb. XVII^e ; lat. *actor*) ». GLLF : « (lat. *actor*, qui agit, orateur, acteur ; XIII^e s., Roman de la Rose, au sens de "auteur", par confusion avec le lat. *auctor* ; du XV^e au XVI^e s., "auteur d'un livre" ; du XV^e au XVII^e s., "auteur" en général ; XVII^e s., sens moderne) ».
9. GLLF : « 1. **agent** n.m. (lat. scolast. *agens*, part. prés. de *agere*, agir) [...] 2. **agent** n.m. (ital. *agente*, du lat. *agens*) ». PR : « 1. AGENT n.m. (1337 ; lat. scolast. *agens*, subst. du p. prés. de *agere* "agir, faire") [...] 2. AGENT n.m. (1578 ; repris par l'it. *agente*, au lat. jur. et médiév. *agens* "celui qui fait, qui s'occupe de", de *agere*) ».
10. GLLF : « Celui qui fait l'action, par opposition à celui qui la subit ». PR : « Celui qui agit (opposé au *patient*, qui subit l'action) ». RM : « Personne qui agit (opposé au *patient*, qui subit l'action) ».
11. GLLF : « 1. agent [...] I. Personne qui agit au nom d'un individu ou d'une collectivité [...] 2. Employé, employée d'une administration publique et de certaines administrations privées ». PR et RM : « 2. AGENT [...] 1° Personne chargée des affaires et des intérêts d'un individu, d'un groupe, ou d'un pays, pour le compte desquels elle agit. [...] 2° Appellation de très nombreux employés de services publics ou d'entreprises privées, généralement appelés à servir d'intermédiaires entre la direction et les usagers ». PLI : « II. a. Personne chargée de gérer, d'administrer pour le compte d'autrui ».
12. PR, RM : « Appellation de très nombreux employés de services publics ou d'entreprises privées, généralement appelés à servir d'intermédiaires entre la direction et les usagers ».
13. PLI : « *Agent* (de police) : fonctionnaire subalterne ». GLLF : « 1. **agent** [...] 3. personne qui cause ou provoque quelque chose (souvent péjor.) ». PR : « 2. **AGENT** [...] (surtout péj.) Personne chargée des affaires et des intérêts ».
14. Les chiffres qui précèdent les phrases indiquent l'ordre d'apparition de l'occurrence citée : 1. « les exigences des hommes au travail [...] devenir plus acteur et moins sujet » [EDF, Rapport de la Direction de la Distribution, octobre 1978, p. 2] ; 4. « On voit mal comment ils [*les agents*] pourraient se sentir acteur [*sic*] de la campagne » [EDF, Rapport de la Direction de la Distribution, octobre 1978, p. 29] ; 6. « L'agent EDF [...] a le sentiment d'être assez peu un acteur et plus un spectateur » [EDF, Rapport anonyme, mai 1979, p. 8] ; 10. « Pour que chacun de spectateur devienne acteur, voire, mieux encore, un véritable « auteur » de l'entreprise » [EDF, Direction du Personnel et des Relations Sociales, juin 1986, p. 54] ; 79. « ce qui implique : que nous soyons un acteur essentiel [...] de l'innovation » [EDF, Direction Générale, juin 1989, p. 12] ; 90. « Chacun doit être acteur de l'entreprise » [EDF, Direction de la Production et des Transports, 1989, p. 11] ; 101. « Chacun doit comprendre les enjeux du changement et y contribuer positivement : être acteur de l'entreprise » [EDF, Direction de la Production et des Transports, février 1990, p. 5].

15. 91. « Bien qu'un Centre de Résultats ne soit pas le seul acteur de la réflexion prospective » [EDF, Direction Edf-Gdf Services, janvier 1990, p. 12] ; 100. « [la DPT] Pour l'international, Être davantage acteur » [EDF, Direction de la Production et des Transports, février 1990, p. 3] ; 102. « [la DAI et les directions opératrices] ont désormais à être davantage acteur » [EDF, Direction de la Production et des Transports, février 1990, p. 12] ; 137. « l'entreprise devenue acteur commercial », [EDF, comité de la Prospective, mai 1991, p. 9].

16. 72. « Ensuite le niveau où est prise l'initiative du progrès, c'est [...] L'agent de district » [EDF, Direction Générale, avril 1987, p. 3], 151, 191. « Les effectifs du SFP seraient [...] de 2020 agents » [EDF Service de Formation Professionnelle, décembre 1989, p. 39 et Direction du Personnel et des Relations Sociales, janvier 1990, p. 69] ; 198. « L'effectif total est de 122 300 agents » [EDF, Direction Générale, mai 1990, p. 30].

17. 151, 191. « Les effectifs du SPF seraient [...] de 2020 agents » [EDF, Service de Formation Professionnelle, décembre 1989, p. 39 et Direction du Personnel et des Relations Sociales, janvier 1990, p. 69] ; 198. « l'effectif total est de 122 300 agents » [EDF, Direction Générale, mai 1990, p. 30] ; « nous sommes 148 000 agents » [EDF, Direction du Personnel et des Relations Sociales, février 1991, p. 1].

18. 100. « [la DPT doit] être davantage acteur » [EDF, Direction de la Production et des Transports, février 1990, p. 3] ; 102. « [La DAI et les directions opératrices] ont désormais à être davantage acteur » [EDF, Direction de la Production et des Transports, février 1990, p. 12] ; 112. « La DPT devra enfin et surtout faire que les personnes de L'entreprise soient davantage des acteurs de son développement » [EDF, Direction de la Production et des Transports, octobre 1990, p. 12].

19. 1. « Les exigences des hommes au travail [...] devenir plus acteur et moins sujet » [EDF, Rapport de la Direction de la Distribution, octobre 1978, p. 2].

20. 6. « L'agent EDF [...] a le sentiment d'être assez peu un acteur et plus un spectateur » [EDF, Rapport anonyme, mai 1979, p. 8] ; 10. « Pour que chacun de spectateur devienne acteur, voire, mieux encore, un véritable « auteur » de l'entreprise » [EDF, Direction du Personnel et des Relations Sociales, juin 1986, p. 54].

21. [Note des éditeurs] Le terme *synapsie*, emprunté à Benveniste (1974 : 172-173) désigne un « composé nominal formé de plusieurs bases françaises reliées par un trait d'union » (Mortureux, 1997 : 191).

22. Deux énoncés demeurent ambivalents : *acteur de l'entreprise* (rencontré onze fois) et *acteur de la DPT* (utilisé à quatre reprises). Lorsqu'ils ne sont pas inclus dans une formulation déontique – telle que « chacun doit être acteur de l'entreprise » – ils peuvent indiquer simultanément l'appartenance et/ou le champ d'activité.

23. Nous reprenons ici l'analyse de M. Plénat (1988) – voir également chapitre 1, p. 25.

Le statut de la référence dans les discours scientifiques et techniques

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « Les souris vont-elles remplacer les rats de bibliothèque ? », dans la revue *Travaux linguistiques du CerLiCO* n° 11, p. 217-236, Presses universitaires de Rennes, 1998.

Nos remerciements vont à Jean-Michel Fournier, Danielle Leeman et Michel Paillard pour leurs interrogations, suggestions et remarques stimulantes.

- 1 Les discours scientifiques – qui ont pour finalité de contribuer à l'élaboration des savoirs, donc à l'amélioration de la connaissance de l'univers – et les discours techniques – qui ont pour mission de permettre l'utilisation de ces savoirs et de concourir à leurs applications concrètes – semblent constituer, du point de vue de l'observation d'une (éventuelle) influence exercée par la référence sur la construction du sens, des exemples privilégiés. C'est pourquoi on s'intéressera notamment aux actes de dénomination de caractère institutionnel qui, établissant un lien référentiel stable entre un élément du monde et un élément linguistique, témoignent de l'avancée des connaissances et sont susceptibles de participer à la construction et/ou à la modification des représentations verbales du réel et de ce fait à l'enrichissement de la langue¹. Aussi est-on amené à se demander si la visée pragmatique, voire utilitariste, qui caractérise ces productions discursives exerce une influence telle que la distinction entre *sens* et *référence* – dont G. Frege (1971) a pourtant démontré la validité opératoire – pourrait dans ce contexte être considérée comme non pertinente. Autrement dit, le fonctionnement sémantique des unités lexicales en usage dans les discours spécialisés remet-il en cause, comme l'envisage R. Kocourek², la frontière entre *signification* et *dénotation* et par conséquent la nécessité de dissocier au niveau linguistique le signifié de la valeur référentielle du signe ? Afin d'examiner cette marginalité linguistique prêtée aux termes scientifiques et techniques, nous porterons une attention particulière aux lexèmes polysémiques qui sont pourvus d'une acception « ordinaire » et d'une acception « technique ».

1. Particularité(s) sémantique(s) des termes scientifiques et techniques

- 2 Partant du constat que le novice se heurte fréquemment à l'opacité du discours de l'expert, on peut se demander si cette difficulté d'appréhension du sens est corrélable à la méconnaissance de l'univers référentiel convoqué ou à un déficit de compétence linguistique ou encore à un fonctionnement sémantique original des unités lexicales constitutives des vocabulaires spécialisés. C'est en faveur de cette dernière hypothèse que se sont prononcés plusieurs linguistes tels que L. Guilbert (1973 : 9) : « Notre recherche consiste ici [...] à propos des termes scientifiques et techniques, à nous demander s'ils n'ont pas leur manière particulière de signifier » ou P. Lerat (1995 : 23), qui considère que : « La double nature des termes (mots et expressions d'une langue, mais en même temps dénominations de notions) brouille les frontières saussuriennes entre linguistique immanente et linguistique externe ».
- 3 Ces incitations à traiter comme un signe particulier le vocable pourvu du statut de terme trouvent leur justification dans le sentiment d'étrangeté ressenti par tout locuteur candide au contact d'énoncés spécialisés qui lui paraissent simultanément familiers et abscons. En effet, quel que soit le degré de complexité intellectuelle de l'objet discursif ou de l'univers référentiel actualisé – qu'il s'agisse de recette de cuisine ou de théorie mathématique –, le non-initié est confronté à des éléments linguistiques connus dont il lui est difficile, voire impossible dans certains cas, de saisir le sens particulier. Ainsi, lorsqu'un cuisinier explique à un novice que pour fabriquer une andouillette : « il faut que le charcutier ait gratté puis raidi les chaudins, qu'il ait coulé le menu de bœuf pour embosser les brasses puis qu'il les ait refourrées avec de la robe et réglées dans du bouillon » (Dupret, 1995 : 8), il plonge son interlocuteur dans un abîme de perplexité plus grand que s'il usait d'une langue étrangère ; car ce dernier éprouve l'impression diffuse d'être en présence d'un système lexical et syntaxique usuel tout en prenant conscience de son incapacité à interpréter l'énoncé.
- 4 De cette situation paradoxale fort inconfortable naît le désir de déterminer la nature de l'obstacle. Les verbes *gratter*, *raidir*, *couler*, *régler* sont d'usage commun et identifiables en tant que verbes correspondant à des actions ; une analyse morphosémantique, même empirique, permet un décodage approximatif de *embosser* et *refourrer* ; les noms *menu*, *brasse*, *robe* ne relèvent pas *a priori* d'un vocabulaire savant, seul le terme *chaudins* n'est pas employé couramment – si l'on utilise comme critère les nomenclatures des dictionnaires de langue, tels que le *Trésor de la Langue française*. De ce fait, l'hypothèse concernant le rôle opacifiant du recours à une morphologie inusuelle ou à une structure syntaxique atypique ne peut être retenue.
- 5 Toutefois dès que l'on tente de combiner syntagmatiquement les sens habituellement associés à chacune de ces unités, dès que l'on examine les cotextes, on s'aperçoit, soit grâce à des indices syntaxiques – par exemple, le syntagme *avec de la robe* qui attribue à *robe* le statut de nom massif – soit à cause de schémas associatifs fondés sur l'expérience, que les vocables usités ne sont pas dotés du sens courant – si des énoncés tels que *couler le ciment* ou *couler des jours heureux* sont facilement interprétables par tout locuteur francophone, *couler le menu de bœuf* demeure énigmatique pour le profane. Le fait que le

sens du vocable soit partiellement conditionné par le cotexte tend à confirmer que, de ce point de vue également, le terme fonctionne comme toute unité lexicale.

- 6 Notre exemple montre que dans certains cas la difficulté d'accès au sens n'est pas induite par une procédure morphologique complexe ni par une construction syntaxique débridée (même si elle témoigne d'usages originaux), et que le cotexte signale la nécessité de se libérer des habitudes associatives préalables concernant le rapport forme/sens ; nous avons affaire ici à des emplois particuliers d'unités lexicales ordinaires engendrant des acceptions spécifiques. Si l'observation de l'énoncé cité page précédente a permis de localiser les manifestations effectives de la spécificité, elle ne permet en aucun cas de décrire les éléments constitutifs de cette spécificité, ni d'explicitier le processus qui la génère et encore moins d'« expliquer la relation entre un mot donné et les objets, idées, actions auxquels ce mot peut s'appliquer », ce qui, d'après L. Tracy (1997 : 72), représente un des objectifs de la sémantique.

2. Spécificité fonctionnelle ou institutionnelle ?

- 7 Constater que le contexte d'énonciation et le cotexte conditionnent de manière interactive l'interprétation d'un terme – contribuant ainsi à la sélection des traits sémantiques actualisés par l'énoncé – renvoie à la problématique plus générale de l'articulation langue/discours, lexème/vocable sur laquelle repose la dichotomie polysémie vs homonymie (voir la première partie). Il n'est pas évident, cependant, que le récepteur non spécialiste disposant des données contextuelles et cotextuelles soit à même de saisir que *refourrer avec de la robe* correspond à *glisser la préparation dans un boyau fin et transparent* – c'est-à-dire que *robe* soit l'équivalent de ce que le *vulgum pecus* appelle *peau* (comme dans *la peau du saucisson*). L'énoncé paraphrastique pose lui-même un problème d'interprétation, car il met en évidence un emploi particulier : on s'attendrait, en effet, vu l'équivalence proposée entre *refourrer* et *glisser* à *refourrer dans la robe*, or on a *refourrer avec de la robe*.
- 8 Afin d'éclairer notre lecteur sur cet énoncé opaque, nous avons adopté ce qu'on pourrait appeler, à titre d'hypothèse, une démarche référentialiste en décrivant l'objet, c'est-à-dire en indiquant la matière dont est faite la robe (*boyau*) et en précisant son apparence (*fin et transparent*). En outre les tenants du *sens différentiel*³ sont susceptibles de considérer qu'en substituant à *robe* le mot (d'usage ordinaire) *peau* sans expliciter l'écart sémantique dont témoigne la construction syntaxique (nom massif), nous étayons notre explicitation par un argument qui repose sur une coréférentialité potentielle, lequel est insuffisant pour décider de la synonymie des deux lexèmes⁴. Confronté, toutefois, à l'incompréhension du profane, on est tenté de se demander si l'identification de ce que désigne *robe*, de son référent, ne pourrait pas contribuer à l'appréhension du sens du mot. Or, pour le charcutier, qui n'ignore pas que « *la partie blanche et droite du gros intestin du porc* »⁵ servait à fabriquer la robe, le concept *robe* est associé d'abord et surtout à l'opération (dite) d'*emballage*.
- 9 Une enquête sur les *Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte*⁶ menée auprès d'enseignants de technologie – officiant dans des Lycées Professionnels (LP) et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) – a fait apparaître un problème similaire (voir Cusin-Berche, 1995) : certains termes techniques considérés comme non compris des élèves sont, d'après leurs enseignants, susceptibles d'être utilisés à bon

escient pour désigner l'objet en question. Ainsi, les professeurs de charcuterie estiment que le mot 'jus', par exemple, n'est compris que par moins de la moitié des élèves, mais qu'il est utilisé par tous souvent de manière adéquate ; ce constat paradoxal nous amène à envisager que les élèves concernés disposent d'une compétence référentielle qui leur permet de montrer ou de reconnaître un *jus*, d'associer le vocable à un élément du monde, mais qu'ils sont dans l'incapacité d'accéder au concept 'jus'.⁷

- 10 On peut, en outre, se demander si la prise en compte quasi instinctive, lorsqu'il s'agit d'objets concrets, d'un lien référentiel ne constitue pas, dans certains cas, un obstacle dans le processus de construction d'un sens (nouveau ou inconnu du récepteur), car, comme le démontre de manière pertinente D. Leeman (1997), on ne peut prédire les emplois des mots, ni leur interprétation à partir du référent.
- 11 En l'occurrence, il est envisageable que ce soit l'importance accordée à l'association du mot *robe* à l'objet particulier *vêtement*⁸, qui nuise à l'appréhension du signifié de puissance⁹, c'est-à-dire que le locuteur non averti serait victime de la « séduction »¹⁰ exercée par la tangibilité du référent. Cependant, une fois initié, celui-ci sera amené soit à privilégier les termes génériques (*vêtement/boyau*) qui renvoient à des catégories d'objets différents et considérera alors qu'il a affaire à des homonymes ; soit à valoriser la dimension sémantique par la mise au jour des sèmes communs (résumables grossièrement par *enveloppe extérieure*) actualisés par les deux emplois, ce qui le conduira à envisager le lexème en question comme bénéficiant d'une pluralité d'acceptions, plus que d'une pluralité de sens.
- 12 C'est pourquoi il paraît utile de vérifier si le sens attesté d'un *terme* correspond à « l'actualisation et [à] la spécification arbitraire des propriétés sémantiques prédictibles » du lexème – pour paraphraser D. Corbin¹¹ – ou s'il doit être corrélé à un fonctionnement linguistique particulier, comme l'envisagent les partisans d'une sémiogenèse du nom, qui excluent de leur champ d'investigation la désignation technique (dans l'exemple traité, il s'agit de *élément 79* désignant *l'or*) qui est, d'après P. Cadiot et F. Nemo (1997 : 26), « exacte en termes de PI [propriétés intrinsèques¹²] [mais] n'a pas grand-chose à voir avec le sens du nom [...] le rapport à l'objet qu'elle suppose étant beaucoup trop spécifique. »
- 13 Nous retrouvons là les positions défendues par L. Guilbert et P. Lerat, auxquelles nous avons fait allusion précédemment, le premier estimant que la manière de signifier des termes scientifiques et techniques implique la priorité du référentiel sur le morphologique, et le second considérant que le terme est une unité lexicale qui ne se distingue des autres mots que par son fonctionnement sémantique, parce que sa définition est conventionnelle¹³. Ces deux points de vue se rejoignent dans la mesure où ils soulignent que la relation établie entre le mot, qui a accédé au statut de terme, et sa définition est davantage conventionnelle que compositionnelle et par là même accordent au lien référentiel une place privilégiée dans le processus de construction du sens. Ces suggestions appellent plusieurs remarques. D'une part il existe en français un certain nombre de mots non complexes et non construits¹⁴, qui peuvent être ou ne pas être des termes scientifiques ou techniques – ou encore avoir un double statut comme *souris*, *fenêtre* – pour lesquels l'analyse morphologique est par essence non pertinente ; seule une glose étymologique qui fera apparaître un processus d'emprunt plus ou moins ancien (pour nos deux derniers exemples, il s'agit d'emprunts au latin) serait susceptible d'apporter un éventuel éclaircissement sur leur sens. Les définitions de ces unités lexicales – qui se distinguent des autres par le fait qu'on ne peut leur attribuer une interprétation sémantique conforme à leur structure morphologique – ne sauraient être

que conventionnelles, qu'il s'agisse de vocables spécialisés ou de mots ordinaires. Si nous examinons, en effet, les définitions fournies par le Nouveau Petit Robert (1994) à propos de fenêtre, pour reprendre un des deux exemples cités ci-dessus, il paraît difficile d'attribuer un degré de conventionnalité moins important à la définition réputée « ordinaire » : « 1. Ouverture faite dans un mur, une paroi pour laisser pénétrer l'air et la lumière » qu'à la définition dite « spécialisée », annoncée par la mention du domaine : « 4. INFORM. Partie de l'écran d'un ordinateur, de forme rectangulaire, à l'intérieur de laquelle se trouvent des informations relatives à une tâche donnée ».

- 14 En effet, le degré de motivation susceptible d'éclairer la relation entre la forme et les sens, eux-mêmes suggérés par les énoncés définitoires, ne paraît pas plus important dans un cas que dans l'autre. Le concept, désigné par le syntagme « définition conventionnelle », semble donc ne pas s'inscrire dans une problématique strictement linguistique réactivant le débat sur l'arbitraire du signe, mais acquérir de la pertinence dans un cadre énonciatif d'ordre sociologique. R. Martin (1990 : 86-87), précisant que « la définition conventionnelle délimite conventionnellement le sens, par nature vague, des mots du langage ordinaire quand ceux-ci sont voués à un usage technique », et opposant ce type de définition à ce qu'il appelle la « définition naturelle » qui serait « descriptive et non pas stipulatoire », confirme le caractère extralinguistique des critères constitutifs de la conventionnalité, dans la mesure où sont pris en considération, comme éléments discriminants, le contexte énonciatif (« usage technique ») et la visée énonciative (« stipulatoire »).
- 15 C'est donc en vertu de l'aspect injonctif de l'acte définitoire, lié au statut du définisseur, et éventuellement de la nature des objets définis¹⁵, et non en fonction des traits sémantiques actualisés par le vocable, qu'on attribuerait la qualité de conventionnelle. Ainsi, les deux définitions de fenêtre appartiendraient à cette catégorie bien qu'elles soient descriptives, parce qu'elles sont rédigées par un lexicographe et qu'elles concernent des objets non naturels ; pourtant fenêtre 1 ne sera pas spontanément classé par un francophone parmi le vocabulaire spécialisé. Il nous semble donc que, sans invalider la dimension conventionnelle, parler de définition institutionnelle permettrait de rendre compte plus précisément du caractère sociodiscursif de la dénomination terminologique, qui fait généralement l'objet d'un acte de baptême et est accompagnée, à cette occasion, d'un énoncé définitoire. Cependant, que le mode de promulgation d'un terme diffère de celui d'un néologisme ordinaire n'implique pas que l'unité lexicale spécialisée puisse être étrangère au système linguistique et sémantique en vigueur.

3. L'analyse morphosémantique est-elle inopérante ?

- 16 D'autres termes se prêtent, comme la majorité des lexèmes, à une analyse morphologique compositionnelle. Ainsi, puisant notre corpus dans le *Dictionnaire de l'informatique* (Morvan, 1996), on remarque l'emploi terminologique de mots complexes et construits, pour les uns déjà intégrés à l'usage ordinaire mais pourvus d'un sens particulier au sein du domaine – tels que *assembleur* (construit sur le modèle de *remorqueur*, *planeur*, etc. à partir de la base verbale *assembl-*, complétée par le suffixe
- 17 *-eur*), éditeur (*édit-* + *-eur*) – ou des mots forgés pour le domaine, tels que *interpréteur*. Sans omettre des constructions plus complexes qui, étymologiquement, se présentent comme des mots-valises (composition et troncation), et dont les syllabes finales finissent par

s'inscrire dans le système comme des suffixes productifs ; c'est le cas par exemple de *progiciel*¹⁶, *didacticiel*, *ludiciel* forgé sur *logiciel*, lui-même construit, dans une perspective antonymique, à partir de *matériel*, ou encore de *domotique*, *bureautique*, *monétique*, *productique*, *robotique*, construits à partir d'*informatique*¹⁷ (voir Reboul, 1994). Ces quelques exemples montrent que les dénominations techniques mettent en œuvre les règles morphosémantiques en vigueur dans l'usage ordinaire : l'assembleur assemble, l'éditeur édite, l'interpréteur interprète – comme l'aspirateur aspire et l'émetteur émet –, le *ludiciel* est un logiciel destiné à un jeu, le *didacticiel* un logiciel destiné à l'enseignement, la *bureautique* est une application informatique pour les travaux de bureau, la *monétique* est une application informatique pour les moyens de paiement, etc.

- 18 Dans la mesure où nous sommes ici confrontés à des dénominations, une approche pragmatique nous amène à privilégier la formule : « *Qu'est-ce qu'un assembleur ?* », aux dépens de l'interrogation plus linguistique : « *Que signifie 'assembleur' ?* », bien que celle-ci demeure essentielle pour le lexicologue, puisqu'elle suppose l'insertion de l'acception spécialisée dans la configuration sémantique du lexème.
- 19 Si, pour obtenir une réponse en relation avec ces questions, on se reporte aux gloses définitoires fournies par le *Trésor de la Langue française*, on trouve en
- 20 « I.A.I. » un énoncé fondé sur la motivation, qui indique le sens du mot, et de ce fait relève d'une démarche linguistique « *Celui ou celle qui assemble* », et en « II », précédée d'une mention du domaine, une définition qui sans être encyclopédique a un caractère terminologique¹⁸, c'est-à-dire s'attachant à décrire la chose : « *Programme écrit spécialement pour un ordinateur déterminé et qui permet de traduire les instructions mnémoniques en instructions numériques et aussi [de] les ordonner.* »
- 21 Cet exemple est assez représentatif de l'inscription du vocabulaire informatique au sein du système linguistique¹⁹, car ce qui distingue le plus nettement *l'assembleur informatique* de l'assembleur défini précédemment, c'est la nature du référent : dans le premier cas *assembleur* désigne un outil et dans le second (« *celui ou celle qui* ») un humain. En revanche, les signifiés peuvent être considérés comme identiques (X qui fait l'action exprimée par le verbe *assembler*) puisque tous deux ont pour mission d'assembler, que ce soit l'être humain ou le programme ; ce dernier assemblant les instructions mnémoniques aux instructions numériques dans la perspective de substituer les premières aux secondes. Donc le terme scientifique et technique, comme toute unité lexicale complexe, n'est pas totalement dépourvu de motivation²⁰, mais l'approche morphologique se révèle malgré tout insuffisante tant pour saisir le concept spécifique que pour reconnaître le référent particulier. Le suffixe *-eur* ajouté à une base verbale indique, certes, l'agent qui fait l'action décrite par la base, mais il est utilisable pour désigner un agent humain ou un agent non humain. On pourrait donc considérer que ce suffixe est assorti d'un signifié stable au sein duquel la caractérisation référentielle est neutralisée, ce qui tendrait à prouver que la référence est dissociable du sens. Toutefois, les partisans de l'analyse componentielle appréhenderont l'opposition *humain/non humain* comme un trait sémantique pertinent et non comme un indice référentiel.
- 22 Nous interrogeant sur l'efficacité de l'analyse morphologique de type compositionnel pour accéder au sens d'un terme, nous aurions pu démontrer également que cette approche est parfois susceptible de se révéler trompeuse. À titre d'exemple, on peut évoquer le mot d'origine savante *bibliothèque* et son dérivé *bibliothécaire*, construits l'un et l'autre sur la base *biblio-* mettant en valeur *livre*. Lorsque ces lexèmes furent intégrés dans le vocabulaire informatique, le lien référentiel au livre dans sa matérialité disparut,

bibliothèque désignant un ensemble de programmes précompilés mis à la disposition des programmeurs et *bibliothécaire* un programme chargé de la gestion des bibliothèques d'un système d'exploitation. Toutefois demeurent l'idée d'un ensemble de supports d'information ainsi que la relation opérationnelle entre le bibliothécaire et la bibliothèque. Cela tend à prouver qu'une analyse morphosémantique d'un terme peut contribuer à l'appréhension du signifié si l'on se dégage du lien référentiel initial, comme pour tout emploi dit métaphorique d'un mot « ordinaire » – bien qu'il eût été préférable, en l'occurrence, d'utiliser le mot *programmathèque*²¹.

4. L'impact référentiel

23 Peut-on, dès lors, envisager que, conformément aux propos de L. Guilbert, la manière de signifier d'un terme implique une priorité référentielle, ou doit-on considérer que, plus précisément, c'est la manière de définir qui donne une priorité à la dimension référentielle, elle-même motivée par le souci de faciliter l'identification de ce dont il s'agit, condition nécessaire à l'exécution d'une consigne – comme un illustre visiteur de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) s'en est aperçu, à ses dépens, lorsqu'on l'a invité à utiliser « la souris » pour obtenir des informations. Le problème d'incompréhension du message n'étant pas ici lié à la difficulté d'associer un référent (contrairement aux *chaudins* rencontrés précédemment), mais à l'impossibilité d'identifier, parmi ceux dont il disposait, celui qui convient, du fait de l'ignorance de son existence. Cet exemple caricatural a une vertu : il illustre le problème de la dénomination dans son aspect le plus trivial, puisqu'il s'agit du nom d'un objet tangible et non du nom d'un concept ou d'une notion, et que le mot choisi pour dénommer est un mot simple. Ainsi surgit la difficulté de définir le sens d'un vocable à valeur dénomminative s'appliquant à un objet concret sans avoir recours à des traits référentiels (qui décrivent la chose), comme le prouve la glose définitionnelle fournie par le *Nouveau Petit Robert* :

« 4. Boîtier connecté à un terminal ou à un micro-ordinateur, que l'on déplace sur une surface plane afin de désigner un point sur l'écran de visualisation et d'agir sur lui ».

24 Les unités lexicales utilisées pour la rédaction de ce quatrième énoncé définitoire contribuent à mettre en valeur la dimension homonymique de *souris* (occultation de tout sème commun), laquelle n'est pas assumée d'un point de vue formel par les lexicographes qui ne dégroupent pas l'article consacré à cet item en fonction de l'acception informatique (omettant même de fournir une indication de domaine). Ils suggèrent par cette disposition que cette dernière a un lien sémantique avec le sens dit *premier* (« 1. *Petit mammifère rongeur (muriés), voisin du rat, dont l'espèce la plus répandue, au pelage gris, cause des dégâts dans les maisons* »), ce que l'explication de type étymologique – recours au calque²² (formation très productive dans le vocabulaire informatique) – ne justifie nullement, mais permet d'occulter provisoirement.

25 Il est évident que, si ce nouvel usage de *souris* est apparu, c'est parce qu'il correspondait à la nécessité de dénommer un nouvel objet, c'est-à-dire qu'il répond à une stimulation extérieure à la langue. Toutefois le fait que ce soit *souris* sur lequel l'inventeur ait jeté son dévolu, et non par exemple **mobilette* (qui pourrait évoquer la petitesse et la mobilité de l'objet en question) ou tout autre mot forgé pour la circonstance²³, met au jour une problématique d'ordre linguistique puisque la nouvelle acception s'insère dans une configuration sémantique préalablement établie qu'elle modifie inéluctablement. Ce qui

revient à dire que le lexème – l'unité lexicale de la langue – ne ressort pas indemne de ce nouvel emploi.²⁴

- 26 Pourquoi D. Engelbart, l'inventeur de ce « dispositif »²⁵, a-t-il choisi ce terme (certes, dans sa version anglaise) plutôt qu'un autre ? Y avait-il dans le sémème de *souris* établi préalablement un – voire des – sème(s) favorisant l'actualisation de cette pluriréférentialité, qui a incontestablement une incidence sur la représentation sémantique du lexème puisqu'elle implique l'invalidation de traits considérés antérieurement comme prototypiques²⁶ tels que 'animé' ?
- 27 On voit donc que l'examen des discours techniques favorise la mise au jour de deux processus distincts et interactifs : la construction de la dénomination qui s'inscrit dans un cadre référentiel et se manifeste linguistiquement par l'émergence d'un néologisme (formel ou sémantique), et la construction ou la reconstruction (lorsqu'il s'agit d'un nouvel usage) du signifié de puissance du lexème, opération qui est le corollaire de l'intégration du néologisme dans le système linguistique. Ainsi le fait que notre ingénieur éprouva le désir de dénommer son instrument *souris* parce que
- 28 « le fil qui sort de la boîte rappelle la queue de l'animal »²⁷ – alors que « la boîte métallique munie de deux roues disposées à angle droit » ressemblait, dans les premiers temps, fort peu à l'animal qui porte ce nom – et que, sous l'influence de la parenté établie par le nom, l'objet en question devint de plus en plus ressemblant, démontre l'interaction constante entre univers cognitif (en tant que représentation mentale préétablie), référentiel (correspondant aux éléments tangibles du réel) et linguistique (en tant que systèmes de signes permettant d'accéder à une représentation du réel).
- 29 En définitive, tous les exemples évoqués jusqu'à présent tendent à prouver que l'actualisation en discours d'un nouveau lien référentiel voué à la stabilité est susceptible d'exercer une influence sur la perception de la configuration sémantique du lexème ; ainsi assiste-t-on à une réorganisation, à un réaménagement qui permet de dégager les sèmes inhérents, qui, par exemple, pour *souris* ne comprendraient plus 'animé' mais sans doute 'petitesse', 'mobilité', 'furtivité', etc. Cependant, il faudrait éviter d'en déduire mécaniquement que le référent influe directement et constamment sur le sens sinon les phénomènes de pluriréférentialité et de coréférentialité seraient réductibles aux phénomènes linguistiques d'homonymie et de synonymie. Or, nous avons vu, par exemple, que *éditeur*, qu'il désigne un homme ou un programme informatique, conserve le même sens : X qui édite. Par ailleurs, hormis l'exemple célèbre de *l'étoile du soir* et de *l'étoile du matin* qui illustre la distinction entre coréférentialité et synonymie, on peut, de façon plus prosaïque, constater que si *calculette* et *calculatrice*²⁸ désignent le même objet le sens induit n'est pas strictement identique puisque morphologiquement *calculette* souligne la petitesse et *calculatrice* la capa- cité à effectuer un calcul.
- 30 L'examen d'unités lexicales polysémiques dont une des acceptions est réputée spécialisée tend à démontrer que, si le sens scientifique ou technique demeure partiellement abscons pour le novice, la difficulté de compréhension éprouvée par ce dernier ne peut être imputée à un fonctionnement linguistique marginal du vocable. Il semble, en effet, qu'une unité lexicale polysémique employée dans un contexte spécialisé soit susceptible de signifier autre chose, c'est-à-dire de s'écarter du sens prototypique, sans pour autant signifier autrement. La prédominance de l'aspect référentiel, envisagée par L. Guilbert, ne peut être, à notre avis, considérée comme une caractéristique linguistique du terme scientifique et technique mais plutôt comme une caractéristique déterminante de la communication savante ou plus précisément de la représentation que l'on s'en fait.

- 31 Ainsi l'existence d'un interstice différentiel entre sens et référence ne peut être remise en cause à propos du seul vocabulaire spécialisé, mais elle se pose avec une acuité particulière dès que l'on a affaire à des mots simples (morphologiquement) qui ont pour fonction de dénommer des objets concrets ; car l'explicitation du sens du vocable passe par l'énumération de traits descriptifs concernant la chose (par exemple : *un fauteuil est un siège à dossier et à bras, à une seule place*²⁹), lesquels ont une vertu classificatoire, c'est-à-dire qu'ils participent à l'organisation de la représentation du réel dont la langue témoigne.
-

NOTES

1. La question de la référence au monde, cette "exigence désignatrice" des discours spécialisés, n'est plus inscrite dans une perspective strictement terminologique. Elle s'inscrit dans une perspective soit sémantique et cognitive (en termes de prototype, de processus ou de représentation), soit communicative » (Moirand, 1994b : XVII).
2. « La séparation rigide de signification et de dénotation n'est pas toujours possible ni désirable » (Kocourek, 1991 : 177).
3. Dont G. Kleiber rappelle les fondements théoriques (1997 : 26) dans les termes suivants : « Les tenants du *paradigme différentiel* prônent, à la suite de Saussure, un sens relativiste, autonome, détaché de la référence et de la réalité : les signifiés sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres unités du système et leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas (F. de Saussure, 1972 : 162) ».
4. En effet, un même référent peut faire l'objet de désignations diverses sans que les désignateurs soient synonymiques; par exemple, dans un énoncé tel que : *J'ai consulté un médecin... Ce charlatan m'a prescrit de la poudre de perlimpinpin, charlatan* fonctionne bien en discours comme anaphorisant de *médecin* mais on ne peut établir pour autant une équivalence sémantique en langue entre *médecin* et *charlatan* (ne serait-ce que parce que tout charlatan n'est pas médecin et tout médecin n'est pas charlatan).
5. Glose extraite du *Livre du charcutier* rédigé par M. Poulain et J.-C. Frenztz, paru aux éditions J. Lamores en 1989, et reproduite par F. Dupret (1995 : 104). On notera que ce dernier précise qu'aujourd'hui il s'agit le plus souvent de boyaux artificiels, ce qui tendrait à montrer que *boyau* désignant la matière première aurait pu être considéré comme une propriété intrinsèque, mais est devenu une propriété extrinsèque (voir note 54, p. 47, à propos des propriétés intrinsèques (PI) et des propriétés extrinsèques (PE)).
6. Dont les résultats ont été exposés lors d'un Colloque international qui s'est déroulé à l'université Paris X-Nanterre, les 19, 20 et 21 décembre 1994 (voir Anis et Cusin-Berche, édts, 1995).
7. « Pour le praticien le jus ne peut se définir que par opposition à l'ensemble *fond-potage-sauce*, ces derniers étant susceptibles d'être "liés" – par l'ajout d'un "élément de liaison" (amidon, fécule, jaune d'œuf, etc.) –, alors que l'absence de cette opération semble constitutive de la notion de *jus*, puisqu'il est présenté, par un des glossaires, dans les termes suivants : "Tout liquide aromatique sans liaison" » (Cusin-Berche, 1995 : 49).
8. Processus qui peut intervenir également dans la construction du sens prototypique.

9. Voir note 53, p. 47.

10. « La présence du référent, sa tangibilité, le rend très séduisant, et il devient par défaut un élément de la signification du mot qui le désigne » (Tracy, 1997 : 70).

11. « La prétendue spécificité des lexiques techniques se situe davantage dans la spécificité de la chose désignée que dans celle du mot qui la désigne, dont le sens attesté représente l'actualisation et la spécialisation restrictive arbitraire des propriétés sémantiques prédictibles » (Corbin, 1987 : 390).

12. Voir note 54, p. 47.

13. « Les termes sont descriptibles selon les modes d'analyse linguistique, comme tout mot ou toute suite de mots : on peut les répartir en classes grammaticales, leur assigner une fonction syntaxique et une distribution, les conjuguer ou les décliner, évaluer leur orthographe et leur prononciation, bref les soumettre au régime commun à une différence près, la sémantique, puisque leur définition est conventionnelle » (Lerat, 1995 : 26).

14. Voir note 15, p. 56.

15. « Dans un sens large, la définition naturelle est, sans plus, celle des mots du langage ordinaire, c'est-à-dire la définition d'objets naturels [...] Dans un sens plus restreint, la définition naturelle est non seulement une définition d'objets naturels, mais encore une définition formulée par les locuteurs eux-mêmes et non par le technicien qu'est le lexicographe » (Martin, 1990 : 86-87).

16. *Logiciel* est apparu en 1970, fabriqué à partir de la base *logique* à laquelle on a ajouté le suffixe *-iel*. *Progiciel* est un néologisme créé en 1973 par J.E. Forge, à partir des mots *pro(duit)* et *(lo)giciel*. *Didacticiel* a été formé en 1979 sur *didacti(que)* et *(logi)ciel*. *Ludiciel* qui date de 1980 est construit à partir de *ludi(que)* et *(logi)ciel* ; d'après le *Dictionnaire de l'informatique*.

17. *Informatique* néologisme introduit en 1962 par P. Dreyfus et construit à partir des mots *informa(tion)* et *(automa)tique*. *Productique* apparu en 1979, proposé par Philips Data System, construit à partir de *produc(tion)* et du suffixe *-tique* d'*informatique*, qui désigne des applications. *Monétique* créée en 1982 par la société Sligos, à partir de *moné(taire)*. *Bureautique* forgé en 1976 par L. Nauguès, à partir de *bureau*. *Domotique* forgé en 1982, à partir de la base latine *domus*. *Robotique* créé en 1975, à partir de *robot* (d'après Morvan, 1996).

18. « De plus en plus, en raison du passage d'un nombre important de termes spécialisés dans la langue générale, les dictionnaires de langue les plus orthodoxes réservent une large part aux termes techniques, scientifiques, et sont amenés à proposer des définitions terminologiques » (de Besse, 1990 : 259).

19. On trouve le même type de glissement référentiel à propos de *éditeur*, *serveur*, *compilateur*, *lecteur*, *moniteur*, *pointeur*, etc.

20. Contrairement à ce que L. Guilbert suggère (voir *supra*).

21. « 12595 **programmathèque**, n. f. *Domaine* : télé-détection. *Définition* : 1 Ensemble organisé de programmes de calculateurs accompagnés des documents explicatifs permettant leur emploi par des personnes autres que leurs auteurs. 2. Lieu où sont conservés ces programmes » (Délégation Générale à la Langue Française, 1993 : 231).

22. Voir note 21, p. 35.

23. M. Paillard suggérait *glissette*.

24. Consacré par un *Arrêté* du 30 mars 1987, lui-même publié au *Journal Officiel* du 7 mai 1987.

25. « Dispositif de dialogue que l'on déplace sur un plan horizontal et qui permet de déplacer un symbole lumineux sur l'écran d'un visuel » (*Dictionnaire de l'informatique* : 253).

26. Nous revenons ici sur le caractère prototypique parce que *souris* au sein de notre propos ne figure qu'à titre d'illustration, alors qu'une monographie consacrée à ce mot nécessiterait de prendre en compte d'autres acceptions moins fréquentes, souvent obsolètes, que le *Dictionnaire historique de la langue française* (1992 : 1996) mentionne : « Dès les premiers emplois, le mot entre dans des locutions figurées [...] où les caractères de la souris (discrétion, petitesse) sont mis en

jeu. [...] Par analogie de forme avec le corps de la souris le mot s'est employé comme le latin *mus*, désignant la partie charnue du bras. [...] Par référence à la discrétion de la souris ou à son activité de rongeur qui cause des ravages, le mot s'emploie aussi en parlant de personne ».

27. M. Alberganti, « L'homme qui a inventé la souris sort de l'ombre », *Le Monde* du 24 avril 1997.

28. Si l'on consulte, à titre d'exemple, le *Robert électronique*, on voit qu'une calculatrice de poche est une calculette et qu'une calculette est une calculatrice de poche... On pourrait considérer, du fait de la présence d'un syntagme modificateur, que *calculatrice* est l'hyperonyme de *calculette* (toute calculette est une calculatrice), mais comme il n'existe pas de calculatrice qui ne soit pas de poche, nous sommes bien en présence de dénominations totalement concurrentes.

29. *Nouveau Petit Robert* (1994 : 899).

Qu'est-ce qu'un texte spécialisé ?

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « À la recherche de quelques caractéristiques linguistiques des textes spécialisés et de la rédaction technique », dans *Le Langage et l'Homme, Revue de l'Institut libre Marie Haps*, vol. XXXII, n° 4, p. 21-55, De Boeck Université, Bruxelles, 1997.

- 1 Poser le problème de l'identification des « caractéristiques linguistiques des textes spécialisés » revient à établir une corrélation directe entre un objet défini à partir de critères extralinguistiques et la langue, c'est-à-dire un système d'expression et de communication composé de « signes distincts correspondant à des idées distinctes » d'après F. de Saussure (1972 : 26), et, de ce fait, évoque une perception relativement commune du discours spécialisé, en particulier du discours scientifique qui, bénéficiant, sur le plan de son contenu, d'une validation universelle, ne serait pas soumis aux contraintes d'un idiome national. Nous examinerons ici les divers niveaux où les particularités des textes spécialisés seraient susceptibles de se manifester, et nous tenterons de déterminer si les caractéristiques supposées sont d'ordre linguistique ou discursif, car la spécificité de la rédaction technique en dépend.

1. Quelles caractéristiques linguistiques ?

- 2 La pertinence d'une hypothétique opposition entre « langue usuelle » et « langue spécialisée » – à laquelle adhère un grand nombre de locuteurs francophones confrontés à l'hermétisme de certains textes techniques¹ – ne peut être envisagée qu'à partir d'une définition de la langue. Si nous nous référons à la conception saussurienne, l'antagonisme envisagé précédemment entre *usuelle* et *spécialisée* convierait à appréhender le problème sous la forme de deux systèmes linguistiques (lexicaux et syntaxiques) formellement indépendants et à considérer que les règles qui régissent par exemple le discours technique sont étrangères au système français. Une approche, même empirique, d'un texte spécialisé convainc assez rapidement que le fossé linguistique séparant le discours ordinaire du discours spécialisé n'est pas de nature identique à celui qui permet de

distinguer, par exemple, la langue française de la langue japonaise. Cette perception intuitive est d'ailleurs susceptible d'être motivée par la prépondérance quantitative d'éléments en usage dans le discours ordinaire – ne serait-ce que les déterminants, pronoms et autres grammèmes indépendants ou dépendants – et par l'identité des structures syntaxiques (les déterminants précédant les noms, la présence de verbes conjugués dont la flexion est contrainte notamment par le sujet, etc.).

- 3 Pourtant, en observant les propos tenus par divers spécialistes en la matière, nous nous apercevons que cette appréhension empirique d'une similarité n'est pas ressentie de manière uniforme. Ainsi, pour l'ISO (*International Standardization Organization*), « la langue de spécialité » serait un sous-système linguistique, qui utilise une terminologie et d'autres moyens terminologiques, afin d'éviter l'ambiguïté de la communication spécialisée. Donc, pour cet organisme, la distinction entre discours spécialisé et discours ordinaire est bien d'ordre linguistique. Cependant, les indices différentiels justifiant cette position n'atteignent aucunement le système de la langue. En effet, la terminologie n'est que la résultante d'une organisation notionnelle d'unités lexicales, lesquelles sont généralement forgées grâce à l'application des règles morphologiques en vigueur. Le second critère énoncé, à savoir la non-ambiguïté, n'est inscrit qu'en tant qu'objectif communicationnel, ce qui revient à dire qu'il est susceptible d'apparaître également comme une préoccupation dans le discours ordinaire.
- 4 R. Kocourek, qui a mené une étude extrêmement rigoureuse et systématique des discours scientifiques et techniques, soutient une position analogue à celle que défend l'ISO. Il considère, en effet, que la langue de spécialité est une « sous- langue »² partiellement conforme au système linguistique général, dans la mesure où les règles syntaxiques sont reconnues comme identiques, mais que les ressources lexicales sont présentées comme spécifiques.
- 5 P. Lerat³, en revanche, remet en cause les notions de « sous-système » et de « sous-langue » et critique la dénomination « langue de spécialité » qui « souffre d'induire une fragmentation et une marginalité qui sont contre-intuitives » (Lerat, 1995 : 19) pour adopter celle de *langues spécialisées* afin d'insister, dit-il, sur « l'unicité de l'idiome et la particularité des univers de connaissances ». Si cette justification tend à réduire l'écart entre *langue usuelle* et *langue(s) technique(s)* par un ancrage de la spécificité dans l'univers cognitif, il n'en demeure pas moins que l'appellation langue adoptée par P. Lerat suggère l'existence d'une différenciation linguistique. Aussi B. Quemada (1978 : 1153) récuse-t-il cette distinction en précisant que « Il convient plutôt de parler de “vocabulaire”, s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés, qui font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune. »
- 6 Afin de vérifier si une donnée extralinguistique, telle que la « particularité des univers de connaissance » – peut exercer une influence sur le système linguistique, nous allons focaliser notre attention, dans un premier temps, sur le lexique puisqu'il est toujours pourvu d'une fonction emblématique au détriment de la syntaxe dès qu'on aborde la question du discours spécialisé, comme nous venons de le voir à travers les propos de l'ISO, de R. Kocourek, de P. Lerat et de B. Quemada. En effet, pour clore le débat il ne suffit pas d'attribuer au seul vocabulaire une valeur particularisante, il faut encore en évaluer la nature et le degré de spécificité.

1.1 Vocabulaire usuel vs vocabulaire spécialisé

- 7 Au niveau de l'identification des particularismes constitutifs de la notion de vocabulaire spécialisé se manifestent encore des divergences assez radicales entre la position théorique défendue d'un côté par L. Guilbert⁴ (1973 : 9) qui en arrive à se demander si les termes scientifiques et techniques « n'ont pas leur manière spécifique de signifier, s'il n'existe pas, en effet, une opposition entre le signe en tant que mot et le signe en tant que nom. »
- 8 Ce point de vue est d'ailleurs partagé par E. Coseriu (1967) qui est convaincu que l'on ne « connaît les "signifiés" des terminologies que dans la mesure où l'on connaît les sciences ou les techniques » concernées « et non dans la mesure où l'on connaît la langue ». Usant du terme *signifié*, cet auteur inscrit clairement la spécificité dans une perspective linguistique, et laisse entendre simultanément qu'il pourrait exister un savoir, une connaissance, scientifique et technique, antérieur à l'appréhension linguistique. Ce postulat de l'antériorité de la pensée sur la langue est confirmé, d'après J. Dubois *et alii* (1994), par certains terminologues qui considèrent que « le terme n'est que la traduction linguistique univoque d'une notion qui lui préexiste ».
- 9 Une position antagoniste est soutenue par D. Corbin (1987 : 390) qui affirme que « la prétendue spécificité des lexiques techniques se situe davantage dans la spécificité de la chose désignée que dans celle du mot qui la désigne, dont le sens attesté représente l'actualisation et la spécialisation restrictive arbitraire des propriétés sémantiques prédictibles », et de ce fait récuse tout particularisme proprement linguistique en réduisant la singularité au domaine référentiel.
- 10 Ainsi L. Guilbert et E. Coseriu, qui mettent en exergue l'originalité du fonctionnement sémantique du vocabulaire spécialisé par rapport au vocabulaire usuel, en viennent rapidement à adopter les mots *terme* et *terminologie* pour désigner les éléments lexicaux constitutifs du vocabulaire scientifique et technique. Nous privilégions, quant à nous, la dénomination *unité lexicale spécialisée* aux dépens de celle de *terme*, parce que cette dernière est généralement dévolue à une unité lexicale à partir de critères énonciatifs, comme en témoignent les définitions fournies par R. Kocourek⁵, A. Rey⁶, ou encore P. Lerat⁷, lesquels fournissent comme données constitutives du *terme* des contraintes notionnelles (*le terme est un élément d'un microsysteme*) et énonciatives (*il doit être défini par des spécialistes*). De ce fait, l'emploi des désignations *terme*, *terminologie*, *terminologue* implique l'adoption d'une démarche onomasiologique (qui va du concept au signe), alors que notre préoccupation est d'essayer de déterminer la nature et le degré de similitude et de dissimilitude entre vocabulaire ordinaire et spécialisé, ce qui nous amène à choisir une démarche sémasiologique (qui va du signe au concept).
- 11 L'unité lexicale qui accède au statut de terme ne constitue, de notre point de vue, qu'un élément prototypique – au sens donné par G. Kleiber⁸ à ce dernier mot – du vocabulaire spécialisé, mais le choix de cette dernière appellation permet de préciser le point de vue adopté qui est d'ordre lexicologique et donc de ne pas exclure des acceptions spécifiques en les regroupant sous la dénomination péjorative de « vocabulaire de soutien », employée, par exemple, à propos de *prêter* dans *prêter serment* (par J. Darbelnet⁹). Il semble, en effet, que synchroniquement ce syntagme est perçu comme relevant d'un emploi juridique et donc comme non identique à *prêter* dans *prêter un livre*, ou *prêter main-*

forte, même si nous subodorons l'existence d'un noyau sémique explicitant la polysémie discursive.¹⁰

- 12 Dans le prolongement d'une recherche¹¹ sur les discours managériaux tenus à Électricité de France (désormais EDF) qui avait pour objet, notamment, l'examen des relations entre vocabulaires ordinaire et spécialisé, nous allons observer comparativement deux nomenclatures de dictionnaires qui sont consacrés à ce domaine et deux glossaires de source entrepreneuriale (voir les références des corpus analysés en annexe). La confrontation des unités lexicales constitutives de ce corpus aux hypothèses évoquées précédemment suggérant l'existence de différenciations morphologiques¹² et/ou sémantiques, permettra de décider si la notion de *vocabulaire spécialisé* est pertinente d'un point de vue linguistique.

1.2 Des ressources morphologiques spécifiques

- 13 Tous les linguistes s'accordent sur le rôle moteur des sciences et des techniques dans la création lexicale contemporaine. Cependant, il semble que les règles présidant à la formation de ces néologismes ne leur soient pas propres, c'est-à-dire qu'elles mettent en œuvre trois procédures essentielles (susceptibles d'être combinées) que nous désignerons par les termes *abréviation*, *extension*, *transfert*. Nous proposons, en effet, de rassembler sous l'étiquette *abréviation* : les sigles, les acronymes, les troncations par apocope ou aphérèse, voire par syncope ; sous celle d'*extension* : les dérivations et compositions diverses (morphologiques ou syntaxiques) ; et enfin, sous celle de *transfert* l'importation d'un mot étranger. Aussi, sans effectuer une étude détaillée, nous nous contentons, ici, d'observer un corpus constitué de différents documents (voir références en annexe de ce chapitre) – sans nous priver d'informations complémentaires recueillies grâce au dépouillement de 63 documents (soit 1524 pages) rédigés *par* et *pour* le personnel d'EDF.

1.2.1 Les abréviations

- 14 L'examen des mots recueillis au sein de quatre sources encyclopédiques (citées précédemment) montre l'absence de diversité formelle et la faiblesse quantitative des « éléments brachygraphiques »¹³ présentés par R. Kocourek comme source caractéristique des vocabulaires spécialisés.
- 15 Sur cent quinze items pris en compte par EDF, trois (soit 2,6 %) relèvent d'un mode abrégatif qui n'est pas spécifique aux sciences et aux techniques, il s'agit du sigle *MSI*, reprenant sous une forme économique la lexie complexe *Management Stratégique Intégré*, de *AMDEC* (*Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité*) et *SPC* (*Statistical Process Control*). Dans le *Dictionnaire de management*, sur 262 entrées figurent 15 sigles¹⁴, soit 5,7 % de l'ensemble de l'inventaire. La nomenclature du *Vocabulaire du management* comprend également cinq formes siglées sur 110 entrées (représentant 4,5 % des items), dont deux correspondent à des lexies complexes classiques – *DPO* : *Direction par objectif*, mentionné dans le dictionnaire cité précédemment ; et *PNL* : *Programmation neuro-linguistique* –, une est le résultat de l'abréviation d'une lexie anglaise, présente également dans le *Dictionnaire de management* – *PERT* : *Program Evaluation and Review Technique*. Les deux autres, *SONCAS* et *DESC*¹⁵, sont tout à fait intéressantes puisqu'elles n'ont pas pour origine une lexie complexe mais sont forgées à partir d'une énumération construite à des fins mnémotechniques : *Sécurité*, *Orgueil*, *Nouveauté*, *Confort*, *Argent*, *Sympathie* et *D*

écrire la situation Exprimer son sentiment Solution à proposer Conséquences positives ou négatives. Ce mode de composition par juxtaposition, c'est-à-dire ne reposant pas sur une relation syntaxique, n'est pas tout à fait exceptionnel, même s'il est de faible fréquence. M.-F. Mortureux, analysant un corpus de deux cents sigles, a trouvé deux exemples forgés de cette manière, mais qui n'appartiennent pas au vocabulaire technique (*ERIC* : Écouter R écapituler Interroger Confirmer, *NYLON* : Nancy Yvonne Lovella Olivia Nina). Ayant étudié 428 sigles (Cusin-Berche, 1992) propres à EDF, nous n'avons découvert qu'une seule occurrence de ce type : QSC (Qualité Service et Compétitivité).

- 16 En outre, les sigles ne sont pas réservés exclusivement au vocabulaire spécialisé : on sait que désigner quelqu'un comme étant *BCBG* (Bon Chic-Bon Genre) ne produit pas le même effet que si on le présente comme étant *SDF* (Sans Domicile Fixe), bien que ces appellations n'aient rien de technique ni de scientifique. Cependant, comme l'affirme M. Plénat (1994), on assisterait à une « invasion, dans les parlures techniques notamment, de ces abréviations au sens opaque », et, comme le confirment les articles de J. Humbley et D. Candel, et de P. Monnier, dans le même numéro de la revue *LINX*, la proportion de sigles attestés dans le vocabulaire technique est plus importante que dans le discours ordinaire. Au sein de ce dernier, on trouve plus fréquemment des sigles désignant des organismes (*URSSAF*) ou des organisations (*CGT*, *CFDT*, etc.) ou encore des sigles de circonstance à valeur ludique, tels ceux proposés par J.-P. Collignon dans *Le Monde* – du 3 novembre 1992 : *PICASSO* : Pratique- Innovation-Considération-Avidité-Sécurité-Sentiment-Orgueil, ou encore *BESOIN* : Bien-être-Egoïsme-Sécurité-Orgueil-Intérêt-Nouveauté, ou enfin une utilisation détournée d'un sigle attesté dans le domaine scientifique, comme *SIDA* : Salaire Inchangé Depuis des Années (*Le Monde*, 11 août 1990).
- 17 Pour conclure provisoirement sur cette question, on dira que le sigle qui a généralement valeur dénomminative est d'usage plus fréquent dans le cadre professionnel que dans une situation mondaine ou privée, mais il ne désigne pas pour autant nécessairement des concepts scientifiques ou des notions techniques.

1.2.2 Les extensions

- 18 Ce corpus qui est, certes, restreint à un domaine, montre que la composition d'ordre morphologique ou syntaxique (souvent d'ailleurs à l'origine de la siglaison) est très productive : 55,6 % des attestations provenant d'EDF, 90 % des entrées du *Dictionnaire de management* et 30 % des occurrences du *Vocabulaire du Management*. É. Benveniste¹⁶, qui a mis au jour la composition synaptique, conscient de l'atout que représentait l'extrême flexibilité paradigmatique de ce type de composition, avait d'ailleurs prévu sa grande productivité dans les domaines techniques.
- 19 La flexibilité se manifeste ici, notamment, à travers la « déclinaison » : *management*, *management stratégique*, *management stratégique intégré*, ou *gestion*, *gestion intégrée*, *gestion par objectif* ou encore *centre de coûts*, *centre de profit*, *centre de responsabilité*, *centre de résultats*, etc. Toutefois, à propos des synapsies, il faut encore évoquer un problème de proportion, car si dans les exemples cités elles ont pour vocation, en effet, de désigner des dispositifs techniques, il semble que des lexies complexes telles que : *pomme de terre/pomme d'api*, *sac à main/sac à dos*, ou encore *vieille fille/vieux garçon* n'aient pas un caractère technique très accentué.
- 20 En outre, un néologisme, qui est pris en compte dans le *Vocabulaire du management* et présent dans les textes produits par EDF, mérite attention. Il s'agit de : *intrapreneur* qui est

un dérivé de *intraprise* forgé sur *entreprise/entrepreneur*. Ce mot désigne le responsable d'une unité productive autonome dont la clientèle ne peut être que l'entreprise-mère. *Intra-* préfixe emprunté au latin, signifiant à l'intérieur de, a servi, d'après A. Rey¹⁷, « à former, depuis le début du xx^e siècle, des termes didactiques et scientifiques ». Consultant le *Nouveau Petit Robert* (1994) en tant qu'outil donnant une image des usages linguistiques contemporains, on s'aperçoit en effet que sur seize unités¹⁸ forgées à partir de *intra-*, seules deux ne portent pas de marques d'emplois et trois sont qualifiées de « didactiques », toutes les autres sont reliées à des sciences ou à des techniques. Aussi peut-on affirmer que si les diverses procédures de composition en usage dans la langue sont également mises en œuvre lors de la constitution des vocabulaires spécialisés, certaines formes (telles que la synapsie et la composition savante) se trouvent privilégiées dans ces vocabulaires.

- 21 En ce qui concerne la procédure dérivationnelle, c'est encore la « préférentialité » qui est porteuse du signe distinctif : la fréquence d'usage de certains préfixes ou suffixes. Par exemple, D. Leeman s'intéressant aux suffixes *-able* et *-ible* signale que ce dernier est souvent pourvu d'une valeur technicisante (*divisible* notion mathématique, *divisible* emploi ordinaire, etc.). De même, face à la fréquence d'apparition de finales en *-iel* dans les désignations informatiques, on pourrait envisager que les techniques informatiques se soient appropriées ce suffixe – qui était à l'œuvre dans *trimestriel*, *circonstanciel*, etc. pour indiquer « une appartenance ou une qualité »¹⁹ – en infléchissant légèrement son sens. En effet, les productions du type *progiciel*, *ludiciel*, *didacticiel*, et plus récemment *courriel* (pour désigner le courrier électronique) construites à partir de *logiciel* conviennent à interpréter la finale *-iel* comme un morphème désignant un outil informatique, même si une approche étymologique serait susceptible de suggérer qu'il s'agit d'une sorte de mots-valises. Cet échantillon, certes restreint, confirme que le vocabulaire technique a recours à la procédure usuelle de dérivation, qu'il est également susceptible d'utiliser de manière privilégiée des suffixes en usage par ailleurs ou d'innover en détournant des suffixes existants.

1.2.3 Les transferts

- 22 Enfin, le constat effectué par L. Guilbert, à savoir que la majorité des termes étrangers introduits en français le sont dans les vocabulaires techniques et scientifiques, mérite une étude attentive que nous n'avons pas encore menée jusqu'à son terme. Mais dans l'état actuel il semble que d'une part l'imprégnation culturelle anglo-américaine se fasse sentir par la présence d'emprunts en situation familière (par exemple : *c'est cool*, *vêtement destroy*, etc.) et d'autre part que le travail effectué par les organismes officiels ait légèrement infléchi cette tendance soit en favorisant l'assimilation notamment orthographique de certains anglicismes (*manager*) soit en proposant des calques (*souris*) – voir le chapitre précédent.
- 23 Ainsi, ayant effectué une analyse des néologismes utilisés par EDF entre 1988 et 1991, nous avons pu recenser 456 néologismes, parmi lesquels seules huit unités lexicales relevaient de l'emprunt – il s'agissait de *common carrier*, *common carrying*, *net-back*, *process*, *reporting*, *management*, *manager*, *marketing* – 409 relevaient de la lexie complexe ou de la synapsie (par exemple : *vente à bien plaire*, *monopole hexagonal*, *prospective stratégique*, *retour d'expérience*, etc.), les 40 restants pouvant être assimilés à la néologie sémantique.

- 24 Ce rapide parcours des procédures morphologiques en vigueur tend à prouver que *le*, voire *les*, vocabulaire(s) technique(s) et scientifique(s) sont construits selon le même système que le vocabulaire usuel. Nous n'avons pas rencontré de nouveaux modes de constitution qui appartiendraient de manière exclusive aux vocabulaires spécialisés. En revanche certains éléments constitutifs, comme le suffixe *-iel* ou le préfixe *intra-* du fait de leur fréquence peuvent sembler fonctionner comme des indices de spécialisation.

1.3. Les mots signifient-ils autrement ou signifient-ils autre chose ?

- 25 Lors de l'approche morphologique, n'a pas été exploitée une grande proportion d'items présents dans le corpus tels que : *client*, *cohérence*, *scénario*, etc., car hormis le fait que plusieurs d'entre eux sont des mots simples, c'est-à-dire « non construits et non complexes » pour reprendre la terminologie de D. Corbin (1987), il s'agit de vocables familiers qui sont en usage depuis longtemps dans les discours ordinaires, mais qui, au sein des discours managériaux, sont pourvus d'acceptions spécifiques ; ce qui conforte le point de vue d'une absence de spécificité morphologique et tend à prouver que le vocabulaire courant constitue une des ressources les plus utilisées par les spécialistes. Aussi, lorsque L. Guilbert dit que « dans le lexique général, on assiste à une multiplication des emplois différenciés d'un même mot, donc à l'accentuation de la polysémie », alors que « les signes des vocabulaires scientifiques et techniques au contraire tendraient à être univoques », il ne caractérise pas linguistiquement les deux types de vocabulaires puisque la monosémie prêtée au signe technique, l'acception spécifique dont il est pourvu, est susceptible de participer au développement de la polysémie du lexème. Il s'agit donc plutôt d'une donnée pragmatique qui est valable pour tout polysème, l'interprétation univoque ne pouvant être validée qu'en contexte. Par exemple certains lexèmes, tels que 'manager', sont susceptibles de revêtir des sens différents au sein d'entreprises diverses : il peut désigner le directeur, ou un dirigeant à qui est confié un rôle d'animateur, de dynamiseur du personnel, ou encore, une personne chargée des intérêts d'un sportif. On sait également que le mot 'morphème' ne revêt pas le même sens chez A. Martinet que chez les autres linguistes et simultanément que la *lexie complexe* de B. Pottier peut être assimilée à la *synapsie* d'É. Benveniste, au *synthème* d'A. Martinet, ou à l'*unité syntagmatique* de
- 26 L. Guilbert. Ces exemples montrent que l'unité lexicale spécialisée a un comportement sémantique identique à celui de toute unité lexicale puisqu'elle est susceptible de devenir polysémique et d'être pourvue de quasi-synonymes.
- 27 Donc, si les mots constitutifs des vocabulaires spécialisés peuvent signifier autre chose, signifient-ils autrement, comme l'affirment L. Guilbert, R. Kocourek, ou encore P. Lerat ? Afin de répondre à cette question, on peut examiner la position tenue par ce dernier, qui, après avoir rappelé que le terme est avant tout une unité lexicale, souligne avec force que la différence est essentiellement d'ordre sémantique, puisqu'elle se manifeste, notamment, à travers la relation biunivoque de l'unité en question, avec une « définition conventionnelle » dont on peut supposer qu'elle n'est pas strictement identique à la « définition compositionnelle » telle que la présente D. Corbin (1987).
- 28 Il suffit pour s'en convaincre de confronter les définitions fondées sur la morphologie à des attestations discursives d'origines diverses. À titre d'illustration, on peut choisir un mot tel que 'dématérialisation', dont les définitions morphosémantiques fournies soit de manière rigoureuse par D. Corbin, « *Disparition des particules matières* », soit de façon plus

approximative par le *Nouveau Petit Robert*, « Action de rendre immatérielle », permettent de saisir le sens des syntagmes « *dématérialisation des dossiers grâce à l'informatique* » ou « *dématérialisation de la monnaie, des titres* ». Mais elles se révèlent inopérantes, lors d'une première approche, pour interpréter l'usage qui en est fait dans le domaine des transports, où nous trouvons, par exemple, dans la *Revue générale des chemins de fer*²⁰ les énoncés : « *Dématérialisation du fret : les automobiles prennent une part croissante dans le fret* », ou encore « *La dématérialisation du fret est un fait mais les pondéreux subsistent* ». En effet, imaginer un fret immatériel constitue déjà une difficulté, mais considérer de surcroît la présence des automobiles comme une illustration de la *dématérialisation* ne peut que déconcerter le lecteur novice. L'inadéquation apparente des définitions reposant sur une démarche morphosémantique pour rendre compte du sens pourrait constituer une des caractéristiques du terme. Doit-on en conclure que le terme est nécessairement démotivé et que l'interprétation morphosémantique est de ce fait toujours inappropriée ?

- 29 Une étude du contexte des occurrences citées auparavant, et l'interrogation de plusieurs informateurs experts nous ont permis de découvrir que la *dématérialisation du fret* avait un lien avec la disparition du transport des matières... premières, et que, par voie de conséquence, ce terme sert à étiqueter un phénomène de modification de la densité des matières – mise en évidence par l'opposition avec « pondéreux ». Aussi le terme se révèle-t-il moins immotivé qu'il n'apparaissait à première vue, actualisant certains sèmes virtuels contenus dans le morphème radical. Il n'en demeure pas moins que l'incomplétude ou l'inadéquation éventuelle du décodage morphosémantique – liées, notamment, au figement référentiel d'une unité lexicale – permet fréquemment au locuteur novice de saisir qu'il a affaire à un terme.
- 30 Dans la mesure, donc, où l'acception technique n'est que partiellement reconstituable à partir d'un calcul sémantique fondé sur les constituants morphologiques, on peut considérer l'écart qualitatif entre le « sens compositionnel » et le « sens conventionnel » comme une caractéristique essentielle du comportement sémantique du terme. Cela justifierait l'importance accordée aux définitions par R. Kocourek, P. Lerat et A. Rey, cités plus haut. Cependant, cette caractéristique n'appartient pas de manière exclusive au terme scientifique et technique, car elle relève d'un processus plus général que G. Kleiber appelle la *dénomination*²¹ et qui renvoie à l'arbitraire du signe.
- 31 En outre, la question de la distinctivité, sous-jacente à la dénomination, ne concerne pas seulement les termes scientifiques et techniques, mais également tous les mots de la langue ordinaire²², même si les premiers ont pour particularité de s'inscrire dans un domaine cognitif délimité. Aussi peut-on considérer que le terme scientifique et technique fonctionne comme toute unité dénominative, mais que l'acception spécifique, qui résulte de son emploi technique impliquant une délimitation étroite du sens du vocable par rapport aux virtualités du lexème, est déterminée par un ancrage référentiel précis.
- 32 Si l'on se place du point de vue du système linguistique et non d'une science particulière, on peut émettre l'hypothèse que c'est l'emboîtement des deux niveaux de décodage – l'un compositionnel, l'autre conventionnel – qui semble représentatif de la notion de terme. En revanche, si on se situe du côté des sciences et des techniques, des discours spécialisés, c'est l'association du mot à une notion appartenant à un système conceptuel qui fait 'le terme'. Aussi, après avoir montré que l'opposition « langue usuelle/langue technique » n'a pas de fondement linguistique (ni syntaxique, ni morphologique, ni sémantique), nous

allons vérifier si la distinction « texte spécialisé »/« texte ordinaire » repose sur une différenciation discursive.

2. Quelles caractéristiques discursives ?

- 33 Considérant que la désignation ‘texte spécialisé’ recouvre des productions discursives diverses et variées, il paraît périlleux de fournir des caractéristiques universellement pertinentes, mais on peut tenter de mettre au jour des tendances d’ordre énonciatif et stylistique, qui se matérialisent au travers de certains choix syntaxiques récurrents. En effet, par exemple, un texte de loi obéit à une structure et à une rhétorique²³ qui ne ressemblent en aucune manière à celles qui sont mises en œuvre pour rédiger un guide destiné à l’utilisateur d’un traitement de texte.

2.1 Quelques facteurs de variabilité des textes spécialisés

- 34 Il est nécessaire d’effectuer un découpage en fonction de multiples critères : les domaines, les disciplines, les objectifs poursuivis et la situation d’énonciation.
- 35 Examinant en premier lieu l’opposition *Technique/Scientifique* sur laquelle semble fondée la notion de « texte spécialisé », nous proposons, à titre d’hypothèse, de considérer qu’un texte technique est un texte qui a pour finalité de transmettre un savoir-faire. Ce critère permet de l’opposer au texte scientifique qui aurait pour fonction de faire découvrir un savoir en construction et qui de ce fait afficherait plus volontiers son caractère conceptuel. La démarche adoptée dans le texte scientifique serait, donc, *a priori* plus hypothétique et démonstrative que descriptive, et l’identification du sujet-conceptualisant serait plus importante, même si, discursivement, toute trace énonciative singulière est effacée (parfois, au profit de certaines traces d’une expression collective telles que les emplois de « nous » ou de « on »). On remarque d’ailleurs que l’on désigne un livre technique plus volontiers en fonction de son utilisation, par exemple, on dira : *Avez-vous le manuel de réparation/le guide d’utilisation/le document de management ?* (la préposition *de* pouvant être paraphrasée par *pour* + *infinitif*, indiquant la finalité), mais en revanche un ouvrage théorique sera accompagné fréquemment de la mention de l’auteur, on parlera de *la théorie de la relativité d’Einstein*, du *théorème de Thalès*, du *Cours de linguistique de Saussure*, etc. (la préposition *de* indiquant ici l’origine énonciative).
- 36 Ainsi est-ce en fonction de critères contextuels (émis par des techniciens pour que des apprentis-techniciens puissent réaliser des opérations techniques) que nous pouvons décider du caractère technique d’un texte. Mais cet étiquetage qui va de pair avec l’identification du domaine concerné est une des clés essentielles de la lecture, puisque chaque document de ce type fonctionne de manière implicite en autarcie dans son univers référentiel. C’est-à-dire que la consultation d’un texte technique suppose une connaissance préalable, non seulement lexicale, mais encore notionnelle du domaine, un préconditionnement interprétatif qui permette, par exemple, à l’utilisateur d’un traitement de texte de saisir rapidement qu’*ouvrir une fenêtre* ne permet pas de s’aérer et qu’il peut *cliquer* en toute impunité sur *la police de son choix*.
- 37 Cette première approche montre que les « textes spécialisés » peuvent être différenciés des textes littéraires ou des textes ordinaires par leur dimension pragmatique qui conditionne d’ailleurs leur rapport à la langue. Ainsi, dans le cadre de la littérature, la

langue est objet de discours, elle constitue son principe existentiel, alors que, dans le cadre des sciences et des techniques, elle sera appréhendée comme un instrument de transmission assujéti à la matière scientifique. Cet assujettissement volontaire explique les variantes disciplinaires à l'origine de certains rituels discursifs : un discours mathématique n'est pas formellement identique à un discours médical, et celui d'un cardiologue n'est pas celui d'un otorhino-laryngologiste.

- 38 Outre les partitions disciplinaires, influent sur la matérialité discursive les objectifs poursuivis. Ainsi, dans le cadre des recherches du CEDISCOR²⁴, J.-C. Beacco et S. Moirand²⁵ ont montré que le discours didactique se différencie du discours informatif par son intention : dans le premier cas il s'agit de *faire apprendre* et dans le second de *faire savoir*. De même ont-ils démontré que l'ambition du discours d'enseignement est de faire avancer l'état des connaissances du destinataire, alors que le discours de recherche a pour mission « de faire avancer l'état des connaissances du domaine ». La qualité du texte scientifique et technique ne doit donc être évaluée qu'en fonction de son adéquation à la finalité.
- 39 Le dernier paramètre, conditionnant la rédaction technique, est la situation d'énonciation, que l'on peut schématiser grossièrement de la façon suivante :
- un texte écrit par un spécialiste et destiné à ses pairs ;
 - un texte rédigé par un spécialiste d'un domaine s'adressant à des collègues spécialistes d'autres domaines ;
- 40 un texte rédigé par un spécialiste pour des non-initiés, ou des amateurs éclairés.
- 41 Tous ces facteurs influent sur le choix des matériaux linguistiques sollicités ; c'est pour cette raison que la mise au jour des caractéristiques discursives doit reposer sur des études comparatives de grande ampleur permettant de croiser les critères, de faire surgir ainsi les constantes et de déterminer les variables.

2.2 Certaines caractéristiques du discours technique

- 42 Le fait que le discours technique se donne généralement comme une présentation de la réalité, alors qu'il n'en est jamais qu'une représentation, semble constituer un mythe fondateur, dont la préservation ne peut se faire qu'au prix d'une occultation du procès d'énonciation, d'une occultation de la démarche réflexive, et même d'une transfiguration de la réalité. Cela se traduit discursivement par l'absence, c'est-à-dire l'ellipse plus ou moins nette des interlocuteurs, des repères temporels et également des principes qui président à l'agencement général du propos.

2.2.1 Occultation du procès d'énonciation

- 43 En se préoccupant, en premier lieu, de l'occultation du procès d'énonciation – puisque la réputation d'objectivité dont bénéficie le texte technique dépend en grande partie de ce phénomène –, nous remarquons que participe à cette illusion l'effacement du sujet parlant, qui contraste parfois avec une surreprésentation du destinataire.
- 44 Un parcours rapide de divers textes techniques, fréquemment dénommés *documents*, révèle l'usage de procédures visant à la dénégation fréquente de l'instance discursive, telle que la rareté des embrayeurs. Cependant, un examen un peu plus attentif de textes

authentiques amène à nuancer cette impression générale, car une gradation des indices énonciatifs est perceptible.

- 45 Dans un *Manuel de réparation Renault 5* utilisé pour la formation des apprentis mécaniciens, le locuteur et l'interlocuteur sont totalement effacés ; chaque page se présente comme une liste d'opérations, introduites par un verbe à l'infinitif. Sur dix-neuf formes verbales utilisées, treize appartiennent, en effet, à ce mode – dont six en début de phrase – c'est-à-dire une forme verbale indifférente à la personne²⁶ et au temps. Les autres énoncés qui comprennent un présent « intemporel » sont munis soit d'un sujet « objectif » (« La cale sous rotule est d'épaisseur... Cette cale est à conserver... La mise en place du soufflet nécessite »), soit d'une tournure impersonnelle (« Il est impératif de », « il n'y a pas »). On rencontre aussi la tournure passive soit sans agent (« Cette cale sera réutilisée au montage »), soit avec un agent non animé comme sur une autre page de ce manuel où figure l'énoncé suivant : « un silence de fonctionnement amélioré par des bruits d'échappement réduits ». Nous n'insisterons pas sur l'effet que peut produire sur l'apprenti un énoncé tel que « un silence amélioré par des bruits ». Mais nous retiendrons de tous ces exemples que le rédacteur élimine systématiquement toute construction syntaxique qui révélerait sa présence et prendrait en compte celle de son interlocuteur, comme la construction impérative. Nous en déduisons donc qu'au niveau de la structure de surface, personne ne parle à personne. Le destinataire est nié à tel point que même lorsqu'il est fait référence à une partie de son corps, cette partie est traitée syntaxiquement comme un vulgaire objet. Ainsi dans une phrase extraite de ce même ouvrage : « disposer un chiffon propre autour d'une main et la placer sur le soufflet », l'indéfini précédant « main » confère à cette dernière un statut analogue à celui acquis par « chiffon ».
- 46 En revanche, dans un *Guide de l'utilisateur Microsoft* fourni lors de l'achat d'un logiciel, le lecteur-utilisateur est fréquemment sollicité, grâce à l'utilisation récurrente d'un 'vous', (comme en témoigne l'énoncé suivant : « Pour utiliser le programme Word, vous devez d'abord installer Microsoft Windows sur votre ordinateur ») qui présuppose l'existence d'un 'je' (indispensable à la construction d'un 'vous'), mais nous ne trouverons qu'une trace directe de l'énonciateur sur 1076 pages (« nous avons organisé ce manuel »). De surcroît, ce 'nous' est excentré par rapport au contenu du *Guide* puisqu'il apparaît dans l'avant-propos, que d'ailleurs beaucoup d'utilisateurs ne lisent pas. Il n'en demeure pas moins que ce 'vous' très insistant peut témoigner d'un souci didactique, et correspondre à une procédure commerciale.
- 47 La dissimulation de l'interlocution est mise en œuvre également dans les documents rédigés par EDF, concernant le management, qui sont destinés aux cadres. Mais cela est réalisé, de manière plus subtile, par le recours à un 'nous' inclusif, souvent relayé par le possessif, comme en témoigne la phrase suivante : « Nous entendons en ce domaine conserver et renforcer notre maîtrise technique ». L'inclusion est importante puisqu'elle permet de concilier le 'nous' de la direction, source concrète du document et volonté organisatrice d'un renouvellement des pratiques dans l'entreprise, avec le 'nous' de l'encadrement qu'elle dirige. Ce pronom représente donc deux composantes différentes : le 'je' énonciateur collectif (la direction) et le 'je' lecteur destinataire. Le 'vous' n'apparaissant jamais, c'est donc, ici, l'interlocution qui est déniée. Toutefois, un agent EDF objectera que le management ne relève pas de la technique, ce qu'indique en préambule et de manière impérieuse un des documents internes consacrés à cette question : « Ce glossaire s'intitule "Glossaire du management". Ses frontières avec les

glossaires techniques sont nettes ». Car pour le personnel d'EDF, comme pour la plupart des locuteurs francophones, n'est technique que ce qui contribue directement à la production : toutes les autres activités sont baptisées administratives. Cependant, conformément à l'acception proposée par des dictionnaires usuels comme le *Petit Robert*, ou le *Petit Larousse* et imposée par le *Dictionnaire des Termes officiels*, nous considérons que le mot *management* désigne notamment un « ensemble de techniques » et par conséquent que les textes consacrés au management étant rédigés par des techniciens, destinés à des techniciens, et ayant pour objet la mise en application de techniques organisationnelles, remplissent toutes les conditions nécessaires à l'attribution de la dénomination 'textes techniques'.

- 48 Si les exemples précités prouvent bien une distribution parcimonieuse des embrayeurs, ils mettent au jour l'existence d'une variation énonciative puisque le document rédigé par l'entreprise Renault se singularise par l'absence de toute marque d'énonciation, alors que le manuel élaboré par Microsoft se distingue par une sollicitation intensive du destinataire (à laquelle participent les tournures impératives), et qu'enfin les textes diffusés par EDF se caractérisent par la prépondérance d'un énonciateur collectif déniaut au destinataire toute autonomie.
- 49 D'autres procédures contribuant également à l'effacement de la situation énonciative sont d'ailleurs communes à ces trois documents et semblent caractéristiques du discours tenu par les techniciens. Il s'agit de la subjectivation des non-animés et de l'objectivation des humains. La subjectivation des non-animés repose sur une polysémie de type métonymique, et se traduit par l'association en surface de sujets non animés avec des prédicats humains. Par exemple, dans le *Guide* d'utilisation du logiciel Word, on trouve les énoncés suivants : « Ce chapitre vous présente les techniques de base qui seront nécessaires », « Ce chapitre vous fera découvrir l'espace de travail Word. Il propose une description ». Au niveau de la structure profonde apparaît de manière évidente que seul l'auteur du chapitre peut présenter, *décrire* et *proposer*.
- 50 Au sein des textes internes à l'entreprise EDF, il est question notamment de « la motivation des ressources humaines » et les termes *entreprise* ou *EDF* sont utilisés comme des noms désignant des collectifs humains. En particulier, il est difficile pour un non-animé de se poser des questions et pourtant, il est dit : « *Dans un monde en crise notre Entreprise entre dans une phase d'interrogations* », « *Pour notre entreprise aussi le temps des interrogations et de l'incertain est venu* ».
- 51 À propos du terme 'management', il se manifeste un phénomène similaire puisque le management est présenté comme un dispositif²⁷, puis comme un système²⁸ et de temps à autre il est pourvu de responsabilités²⁹ et doué de la faculté de prendre une décision³⁰. En d'autres textes, après être défini comme « un système de pilotage », le « management stratégique intégré » se voit attribuer la possibilité de « considérer » : « Le management stratégique intégré doit donc considérer comme variable d'action [...] », et devient susceptible d'« être préoccupé » : « Ceci doit être une préoccupation du MSI ». À d'autres moments, c'est par l'usage de la voix moyenne que le non-animé se trouve avec un prédicat humain, par exemple l'énoncé « la gestion s'organise autour des orientations stratégiques » est susceptible de recevoir deux interprétations soit *la gestion est organisée autour des orientations stratégiques*, soit *la gestion s'organise elle-même*, comme on dit d'un être humain qu'il *sait s'organiser*. Parfois, c'est l'ellipse de la tête du syntagme (qui pourrait être *les personnes chargées de*) qui est à l'origine de cette association, comme dans

« le contrôle apprécie la cohérence entre stratégie et gestion », ou « la prospective imagine et analyse les familles de réponse ».

- 52 L'absence d'étanchéité entre animé et non-animé se manifeste également au travers de l'objectivation de l'humain. Ainsi, entre autres, depuis une dizaine d'années, les entreprises françaises se préoccupent moins de leurs ressources matérielles que de leurs ressources humaines et en arrivent à « investir dans l'humain ». Cette mutation discursive qui atteste une perception matérialiste de l'humain est apparue à la suite du développement du management, lequel avait paradoxalement pour ambition d'humaniser l'entreprise. C'est d'ailleurs parce que le management a pour matière première les humains qu'il n'est pas considéré par tous comme une technique. Cependant la mise en application de ces théories, effectuée par des techniciens, a abouti à une sorte de captation de l'humain qui devient dans le meilleur des cas une « ressource » et dans le pire un « outil » qui fera l'objet d'une gestion pouvant aboutir à un *dégraissage* ou plus élégamment à un *redéploiement*, comme en témoigne l'énoncé suivant : « *La résorption des agents disponibles est une œuvre sociale* ».
- 53 La grande fréquence des tournures impersonnelles et des sujets non animés, la faible fréquence des embrayeurs et surtout l'association d'un sujet non animé avec un verbe nécessitant un prédicat humain participent à l'illusion que les choses se font d'elles-mêmes par elles-mêmes, mécaniquement, sans l'intervention des hommes. Dans ce contexte, le discours est baptisé *instrument de travail* et non *instrument de réflexion*, ou *document de travail*, ce qui revient à dire que sa dimension verbale, discursive est évacuée au profit d'une caractérisation utilitaire. Ce discours, en outre, est présenté le plus souvent sous forme d'une liste : l'énumération permet de faire l'économie d'une analyse des causes et des effets, mais surtout de la mise en relation des éléments, et de ce fait les textes semblent être constitués d'une juxtaposition d'énoncés.
- 54 Ainsi, hormis l'effacement du sujet-parlant au profit de l'objet-pensant, la seconde spécificité stylistique qui contribue à renforcer le mythe de l'objectivité, l'illusion d'une présentation de la réalité, se manifeste au travers de l'organisation globale du discours et notamment de l'effacement fréquent des connecteurs, lesquels témoigneraient d'une construction discursive.

2.2.2 La virtualisation des relations logiques et syntaxiques

- 55 Si nous prenons à titre d'illustration les brochures EDF, consacrées au management, éditées sur papier glacé et diffusées officiellement par la direction générale, ce qui revient à dire qu'un certain soin a été apporté à leur rédaction, nous remarquons d'emblée que le titre, attribué à l'une d'entre elles : « EDF, notre ambition », pose déjà un problème d'interprétation puisque l'apposition laisse en suspens l'identification du possesseur et du bénéficiaire de l'ambition : s'agit-il de l'ambition de la direction d'EDF, ou de l'ambition du personnel d'EDF ? EDF est-elle le sujet agentif de l'ambition ou l'objet de cette dernière ? Ce document, qui a donc été explicitement désigné comme « un instrument de travail dont la forme le destine principalement à l'encadrement » – nous notons que ce ne sont pas les auteurs qui ont choisi la forme en fonction de la cible, mais la forme qui a imposé la cible – est composé de listes. Chaque page est organisée de manière identique : un paragraphe d'introduction, un second paragraphe se terminant par un deux-points, puis des alinéas qui eux-mêmes peuvent donner lieu à une décomposition en plusieurs points successifs.

- 56 Nous retrouvons là un mode de présentation similaire à celui qui est adopté par le *Guide d'utilisation Microsoft* ou le *Manuel de réparation Renault 5* dans lequel la succession des énoncés mime la succession des actions : il s'agit bien de « mimer » puisque si nous reprenons une des phrases en tête de la deuxième colonne – « placer la transmission inclinée dans un étau muni de mordaches » – nous devons deviner qu'avant de « placer la transmission », il faut l'incliner et qu'auparavant il fallait munir l'étau de mordaches. De ce fait, ce qui nous semble caractéristique de ce mode de présentation, c'est l'effacement de toute relation dynamique ou hiérarchique entre les divers éléments, l'absence de toute argumentation verbalisée comme dans le document qui est rédigé par EDF, où en tête de chaque page figure un titre, tel que : « Moyens de production : conforter nos performances, préparer l'avenir », « Partager une ambition commune », puis un objectif est énoncé pour introduire l'énumération, un but qui est une sorte de reformulation du titre : « Pour réaliser son ambition EDF doit ». Il y a donc un simulacre d'argumentation dans la mesure où les actions à entreprendre et les mesures à prendre semblent découler du but fixé, mais elles sont en fait imposées par l'objectif préétabli – ce qu'exprime l'utilisation de déontiques, tels que *devoir* et *falloir*, mais également la fréquence des occurrences du type : « ce qui implique », « ce qui suppose », qui sont présentes dans les autres pages. Il n'y a jamais explicitation ou justification des choix opérés : pourquoi ce but plutôt qu'un autre, pourquoi cette mesure-là plutôt qu'une autre ?
- 57 Cette inféodation à un but semble caractéristique du discours technique, qui est là non pour expliquer (contrairement au discours scientifique) ni pour faire comprendre (contrairement au discours didactique) mais pour livrer une information, de type injonctif, permettant de faire, ou plus précisément de 'faire faire'. Ainsi, dans le *Guide de l'utilisateur*, l'énumération des procédures est précédée de mentions comme : « pour activer la fenêtre ouverte suivante », « pour visualiser tous les documents ouverts », « pour déplacer une fenêtre ou une boîte de dialogue », etc. Dans le *Manuel de réparation*, le but est nominalisé – par exemple : « Remplacement du soufflet côté roue » – et il est suivi de l'énumération des procédures à effectuer : « Récupérer... Placer... Engager ».
- 58 Il n'en demeure pas moins que l'élosion des mots-outils ne facilite pas l'accès à la compréhension du propos et rend la lecture aléatoire comme le démontre l'anecdote suivante : la direction de la communication d'EDF fut chargée par la direction générale de réécrire un document intitulé « Plan stratégique ». Après trois tentatives infructueuses, le projet fut abandonné, les rédacteurs pressentis se plaignant du fait que les techniciens fournissaient des données sans les mettre en relation. Ainsi confrontés à des phrases telles que : « nous voulons mieux évaluer ces événements, ces futurs possibles, et préparer nos réponses : nous inscrirons la prospective dans les démarches de gestion de l'entreprise, nous poursuivrons notre effort de recherche et développement et définirons ses orientations futures », les rédacteurs se sont trouvés dans l'obligation de proposer plusieurs versions correspondant à diverses interprétations. Ils hésitèrent entre les cinq reformulations suivantes :
1. Afin de mieux évaluer [...] nous inscrirons...
 2. Comme nous voulons mieux évaluer [...] nous inscrirons...
 3. Si nous voulons mieux évaluer [...] nous devons inscrire...
 4. Nous voulons mieux évaluer [...] c'est pourquoi nous inscrirons...
 5. Nous voulons mieux évaluer ces événements [...] afin de préparer nos réponses. Nous inscrirons donc...

- 59 Mais le problème prend une tout autre ampleur lorsque les outils syntaxiques usuels sont remplacés par des symboles iconiques, notamment des flèches et des encadrés circulaires ou rectangulaires. Le propos, ainsi schématisé, se présente comme une liste de substantifs fractionnée suivant un critère non explicite pour le lecteur-décrypteur. La cohérence générale est difficilement reconstituable parce que l'information est trop succincte et trop morcelée, et que la représentation géométrique se prête à la description mais non à l'explication. Les auteurs de ces « graphiques » ont recours à un symbolisme intermédiaire pour simplifier la présentation d'un problème, mais le problème conserve sa complexité initiale. En outre le code iconique, trop schématique, opacifie le propos.
- 60 Dans ce type de support, la syntaxe qui permettrait la mise en relation des mots et des choses, et qui témoignerait ainsi d'une construction du raisonnement est réduite à sa plus simple expression. L'énumération tient lieu de démonstration, la juxtaposition tient lieu d'organisation syntaxique, les deux-points et les tirets servent d'opérateurs (davantage que de connecteurs) logiques. En effet les deux-points incitent le lecteur à rechercher une interprétation : ils ont pour fonction de signaler une relation sémantique, mais ils ne lui permettent pas de décider si elle est de l'ordre de la conséquence, de l'opposition, de la cause, ou encore de l'équivalence. Cet exemple illustre un parti pris rédactionnel qui repose sur une confusion fréquente entre simplification syntaxique apparente et clarification du discours, alors que l'économie des moyens linguistiques, qui se manifeste par la suppression des connecteurs, ne milite pas en faveur de la clarté et de la désambiguïsation du propos.
- 61 Aussi dans la perspective de dresser l'inventaire, non exhaustif, des particularités discursives des textes spécialisés, nous pouvons noter : l'usage de graphiques impliquant l'emploi d'un code iconique qui rompt la linéarité de la lecture cursive, un recours à des marques typographiques venant combler les ellipses syntaxiques (tels que les caractères majuscules, gras ou italiques) afin de mettre en relief le propos, et une certaine prédilection pour le désancrage temporel et subjectif du discours.
- 62 Le parcours de ces quelques textes spécialisés montre que les qualités textuelles attribuées généralement au texte technique, comme celles qui sont rapportées par Spillner (1992), c'est-à-dire :
- la tendance à la plus haute précision possible dans une langue de spécialité
 - la tendance à éviter l'ambiguïté et à chercher la monosémie
 - la tendance à la concision et à l'économie linguistique
 - la tendance à l'objectivité et à la neutralité

constituent sans doute un idéal qui n'est pas toujours atteint, ne serait-ce qu'en raison d'une contradiction interne entre d'une part « la concision et l'économie linguistique » et d'autre part « la plus haute précision et l'évitement de l'ambiguïté ». Aussi peut-on considérer que c'est au niveau de l'intentionnalité – parce qu'il est soumis à la sanction du réel – que le discours technique se distingue le plus nettement du discours littéraire.

- 63 En effet, pour rédiger ou lire des textes spécialisés, il ne suffit pas de connaître le vocabulaire et d'être accoutumé à une phraséologie particulière, il faut également être sensible à l'idée qu'il s'agit d'un discours qui, comme tout discours, véhicule une certaine représentation, et que derrière le *posé* il est indispensable de repérer (pour les mettre en évidence) *les présupposés*. La rédaction ou la lecture de ce type de texte nécessite donc non seulement une connaissance minimale du domaine – transmise par le discours didactique – mais encore des compétences linguistiques et iconiques qui permettent de repérer le

non-dit et donc de reconstituer l'arrière-texte fondateur, indispensable à la compréhension. La réalisation de ces diverses opérations mentales est également utile à l'entendement de certaines œuvres littéraires, mais une interprétation approximative, voire fautive, de ces dernières n'aura pas les mêmes conséquences qu'un décodage erroné d'une notice devant permettre de résoudre un incident survenu dans une centrale nucléaire.

ANNEXES

Corpus étudié

DERVAUX B. et COULAUD A., 1990. Dictionnaire du management et de contrôle de gestion, Dunod, Paris.

EDF-DEGS, 1990. Glossaire Centre de résultats, Diffusion interne. EDF-DG, 1989. EDF notre ambition, Diffusion interne.

EDF-DPRS, 1991. Gestion des ressources humaines, Diffusion interne. EDF-DPT, 1990. Glossaire du management, Diffusion interne.

GAUTIER B. et DIRIDOLLOU, 1989. Vocabulaire du management, ESF-éditeur, Paris.

Microsoft, 1990. Guide de l'utilisateur Word pour Windows, Microsoft Corporation.

Renault, 1984. Manuel de réparation Renault 5, M.R. 257

NOTES

1. Comme cette explication sur la fabrication d'une andouillette grillée, fournie par un charcutier, décrite dans le chapitre précédent (p. 94).

2. « La langue de spécialité est une sous-langue, une variété, un style de la langue tout entière. Elle a la plupart des ressources en commun avec la langue usuelle, mais elle a aussi d'importantes ressources propres » (Kocourek, 1991 : 40).

3. « L'idée qu'il s'agit de "sous-système" est à la fois courante et fautive : il ne saurait s'agir de "sous-langue" (ou alors ce seraient des dialectes, avec une phonétique et une flexion propres, ce qui n'est évidemment pas le cas) » (Lerat, 1995 : 11).

4. « La reconnaissance d'un mode de fonctionnement spécifique aux termes scientifiques et techniques à l'intérieur du lexique général de la langue repose sur une opposition globale entre le lexique général présentant une certaine unité et un ou des vocabulaires scientifiques et techniques eux-mêmes définis par un certain nombre de traits communs » (Guilbert, 1973 : 5).

5. « Les termes [...] sont des unités lexicales dont le sens est défini par les spécialistes dans les textes de spécialité » (Kocourek, 1991 : 180).

6. « Pour qu'un nom ait droit au titre de terme, il faut qu'il puisse, en tant qu'élément d'un ensemble, une terminologie, être distingué de tout autre. Le seul moyen pour exprimer ce système de distinctions réciproques est l'opération dite définition » (Rey, 1979).

7. « C'est la relation biunivoque entre un mot ou un groupe de mots et une *définition spécialisée* qui caractérise le terme » (Lerat, 1995).
8. Définir le prototype comme le meilleur exemplaire de sa catégorie, c'est, par exemple, faire de *moi-neau* le prototype de la catégorie 'oiseau' (Kleiber, 1990, par exemple).
9. Darbelnet J., 1979. « Réflexions sur le discours juridique », *Meta* 21/1.
10. Cusin-Berche F., 1992. « Les mots pour le faire. Approche sémantique et sémiotique du serment », *Droit et Cultures* n° 23 – repris ici même, chapitre 8.
11. Cusin-Berche F., 1995. *Les stratégies dénominales et désignatives dans le discours managérial. De la néonymie à la néologie*. Thèse soutenue à l'Université de Paris X-Nanterre, et publiée dans une version abrégée sous le titre *Le management par les mots. Étude sociolinguistique de la néologie* (Cusin-Berche, 1998).
12. Avancées, notamment, par P. Lerat : « J'ai acquis la conviction qu'il faut supposer, pour rendre compte du statut linguistique des langues de spécialité, l'existence d'usages spécifiques de la langue commune et d'*éléments étrangers au système de celle-ci* » (c'est nous qui soulignons) (Lerat, 1983).
13. De *brachy* – élément tiré du grec signifiant « court ».
14. CAO (Conception Assistée par Ordinateur), CAF (Capacité d'AutoFinancement), CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré), DAO (Dessin Assisté par Ordinateur), DPO (Direction Par Objectif), DPPO (Direction Participative Par Objectifs), EAO (Enseignement Assisté par Ordinateur), MBA (Marge Brute d'Autofinancement), PAO (Publication Assistée par Ordinateur), PERT (Progran Evaluation and Review Technique), PPBS (Planning-Programming-Budgeting System), SIAD (Système Interactif d'Aide à la Décision), TIR (Taux Internes de Rentabilité), VAN (Valeur Actuelle Nette), ZBB (Zéro Base Budgétaire).
15. Le premier étant le nom d'un modèle relevant des techniques de motivation, le second étant désigné comme le nom d'un « outil ».
16. « La synapsie prodigue sans trêve ses créations. Tous les vocabulaires techniques y font appel, et d'autant plus aisément qu'elle seule permet la spécification du désigné, et la classification des séries par leur trait distinctif. Son extrême flexibilité paradigmatique fait de la synapsie l'instrument par excellence des nomenclatures » (Benveniste, 1974 : 174). La synapsie est définie à la note 21, p. 91.
17. « Les composés appartiennent au vocabulaire de la médecine, de la physiologie, de la biologie et de la zoologie; certains se rattachent au domaine des sciences de la terre (géographie, géomorphologie). Le préfixe sert aussi à former quelques mots courants (par ex. intracommunautaire) » (Rey et alii, 1992).
18. *Intra-atomique* (sc), *intracardiaque* (méd), *intracellulaire* (biol), *intracérébral* (didact), *intracommunautaire*, *intracrânien* (didact), *intradermique* (méd), *intradermo-réaction* (méd), *intradors* (archi), *intramoléculaire* (chim, phys), *intra-muros*, *intramusculaire* (méd), *intranucléaire* (biol), *intrarachidien* (didact), *intra-utérin* (méd), *intraveineux*.
19. Rey-Debove J., 1987. *Le Robert méthodique*, Le Robert, Paris.
20. Revue générale des chemins de fer, n° 7, Juillet 1996, Dunod.
21. « Pour que l'on puisse dire d'une relation signe <—> chose qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet x, quel qu'il soit, et le signe X. Nous parlerons pour cette fixation référentielle, *qu'elle soit le résultat d'un acte de dénomination effectif ou celui d'une habitude associative*, d'acte de dénomination, et postulerons donc qu'il ya relation de dénomination entre x et X que s'il y a eu un acte de dénomination préalable » (Kleiber, 1984 : 79).
22. « La langue est un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée des autres » (Saussure, 1972 : 160).
23. Analysées, d'ailleurs, minutieusement par G. Cornu, 1990. *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris.

24. Centre de recherche sur les discours ordinaires et spécialisés, EA 2290 SYLED, Université Paris III- Sorbonne nouvelle.

25. « À côté des discours de recherche dont la fonction vise à faire avancer l'état des connaissances du domaine, ils [les discours didactiques] cherchent plutôt à faire avancer l'état des connaissances chez l'autre» (Beacco et Moirand, 1995 : 40

26. L'infinitif nous plonge « dans le domaine du virtuel [puisqu'] le procès n'est affecté ni à une personne particulière, ni à une époque précise, il reste un concept abstrait » (Leeman, 1994c).

27. « EDF doit passer d'un management de programmation à un management stratégique intégrant l'ensemble des dimensions de l'entreprise ».

28. « Mise en place d'un nouveau système de gestion avec l'instauration d'un management à deux niveaux ».

29. « Affirmer clairement les responsabilités du management dans la conduite des installations ».

30. « Les décisions du management en matière de stratégie ».

Des mots pour agir et des manières de dire

Le serment : des mots pour le faire

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « Les mots pour le faire : approche sémantique et sémiotique du serment », dans *Droit et Cultures* n° 23, p. 185-201, Université Paris X-Nanterre, 1992.

Pour faciliter la lecture des notes, on a modernisé l'orthographe de celles-ci.

- 1 Confronté à l'hétérogénéité non seulement référentielle mais encore conceptuelle du 'serment', le linguiste francophone est amené à explorer les traits distinctifs constitutifs de la structure sémantique de ce lexème et à s'interroger sur le sens du mot et la signification de la chose.
- 2 Préalablement à la quête des 'mots' pour le faire, il semble donc nécessaire d'examiner les paradigmes définitionnels et désignationnels¹ élaborés par les lexicographes. En effet, les auteurs de dictionnaires de par leurs rôles institutionnels, prescriptif et descriptif, façonnent une norme conforme à l'idéologie dominante et révèlent (ne serait-ce que pour les condamner) les usages en vigueur. Ainsi l'analyse des stratégies adoptées et des configurations sémantiques esquissées, entre autres par les lexicographes de la Renaissance, permettra d'exhumer des états transitoires conditionnant l'appréhension contemporaine du mot et de la chose. Une étude des unités linguistiques requises pour la description de cet acte métadiscursif, complétée par l'examen des unités linguistiques nécessaires à sa réalisation, mettra en évidence l'interstice étroit où le faire et le dire s'interpénètrent, et où le dire est modalité du faire.

1. Des mots pour le définir

- 3 Le serment figure en bonne place parmi les quelques items français privilégiés par les rédacteurs des dictionnaires anciens, ou modernes, qui rendent compte des fondements de notre langue. En effet, présent dans les ouvrages les moins exhaustifs, il fait l'objet d'un article explicatif détaillé. C'est dire que s'il fut usité fréquemment, il n'en demeurerait pas moins d'un usage délicat, sa validité dépendant exclusivement des valeurs morales et

des croyances religieuses promues par l'idéologie dominante. Les lexicographes, de fait, ne peuvent esquiver la problématique profane/sacré, au sein de laquelle ils interviendront pour préserver l'éthique en vigueur. Chargés de décrire les usages divers du mot et les pratiques louables ou blâmables de la chose, ils se trouvent investis d'un pouvoir moralisateur, qui les conduit à s'ériger en censeurs.

- 4 Ainsi les définitions et les descriptions proposées à l'article Serment fluctuent, au point de devenir parfois contradictoires, en fonction de la date de publication, du contexte socioculturel dans lequel s'inscrit l'énoncé, mais également en fonction des convictions idéologiques de l'énonciateur.

1.1 Interprétations du fonds latin : du *Jusjurandum* au *Sacramentum*

- 5 L'établissement d'une comparaison entre les aventures diachroniques du 'serment', telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, et les divers discours tenus, sur ce sujet, par les auteurs de dictionnaires anciens révèle des écarts importants. L'accent mis ici sur le mot, là sur la chose, et le choix opéré entre la description formelle et la prescription morale expliquent partiellement ces variations.
- 6 D'un point de vue étymologique, l'appropriation française des termes latins *jusjurandum* et *sacramentum* s'accompagna d'une fusion, puis d'une redistribution du champ sémantique, privilégiant le second terme par l'adoption du signifiant 'serment'. Option étrange, car elle suppose une inversion des valeurs initiales. En effet, d'une part *sacramentum* jouissait, semble-t-il, d'une acception plus restrictive que *jusjurandum*. Il désignait, essentiellement, l'acte de langage effectué par les soldats pour sceller leur engagement. La parole donnée, en ces circonstances, matérialisait et pérennisait l'assujettissement de l'individu à l'autorité supérieure. En outre, il aurait été utilisé primitivement dans des situations litigieuses, pour désigner un dépôt d'argent, gage de la véracité des affirmations. La référence au sacré, sème constitutif de *sacramentum*, serait motivée par la destination religieuse des biens, ou paroles, ainsi consignés. Une similitude du processus (don de parole ou d'argent) et des effets (l'engagement) explique le glissement initial. Dans les deux situations, le jureur sacrifie et consacre une partie de son avoir ou de son être, afin de rendre crédible son dire. D'autre part, *jusjurandum* jouissait d'une extension plus large. S'appliquant à divers actes de la vie politique et juridique, il avait implicitement tantôt valeur promissoire, tantôt valeur probatoire. Exclu du français courant, mais ramené par une captation juridique à un emploi réservé et restreint, il résista au phénomène d'assimilation morphologique et se maintint quelque temps en sa forme latine.
- 7 Ainsi la distinctivité latine originelle fondée sur un critère relatif au domaine d'emploi (*sacramentum* militaire ; *jusjurandum* politique et juridique) fut, donc, abolie progressivement par l'intégration exclusive de 'serment', forme moderne du « sagrament » roman. La marginalisation, suivie de l'abandon pur et simple de *jusjurandum*, accrut par transfert la charge sémantique de 'serment'. Ce phénomène (restriction lexicale/extension sémantique) n'entrava pas l'émergence de dérivations successives. Au XII^e siècle, en particulier, l'Église s'empara de *sacramentum* pour engendrer le sacrement ; et au XIII^e siècle fut attesté 'jurement', dérivation nominale de 'jurer'. Toutefois, la nouvelle configuration sémiotique française ne recouvra que de façon fugitive la distinction latine originelle.

- 8 Ces allusions aux valeurs primitives latines se trouvent justifiées par le fait qu'elles furent prises en compte par R. Estienne *, auteur du premier dictionnaire bilingue de grande ampleur (1539), mettant en œuvre la langue « française »². Le lexème 'serment' fut donc inscrit d'emblée dans la mémoire collective en tant qu'acte social, pourvu de valeurs juridico-religieuses. Les nombreuses occurrences latines et françaises, présentées par R. Estienne, témoignent des multiples emplois et fonctions de cet item. Elles permettent de le définir comme un engagement contraignant (« astreindre par serment ») dont la validité dépend de la profération d'énoncés particuliers effectuée en des circonstances exceptionnelles. Le serment aurait, de ce fait, pour fonction de garantir la véracité du propos et/ou la sincérité de la promesse (voire sa longévité : « tenir son serment »). Situation étrange, où la parole devient engagement du dire.
- 9 La fragilité de cet acte métadiscursif, quelque peu tautologique, et le risque d'érosion qui en résulte, favorisant le parjure, ont sans doute effleuré les successeurs de R. Estienne. Car ceux-ci se sont employés à expliciter, à souligner la dimension sacrée initiale pour donner à ce terme, et par là même à l'acte, une texture spécifique, extraordinaire.
- 10 Ainsi, J. Nicot³ (1606) exclut-il du champ du serment toute référence profane en établissant une équivalence entre ce lexème et *sacramentum*, en lui accordant indûment le statut d'hyperonyme de *jusjurandum*. En effet, si la présence du premier vocable latin, au sein de l'article Serment, est justifiée par un argument d'ordre morphologique (« Dont il est fait par syncope »), suggérant la synonymie, la présence du second est motivée par un argument pragmatique, induisant l'hyponymie⁴. Conservé dans sa forme latine originelle, ce dernier est d'une part réduit exclusivement à un usage juridique, d'autre part ramené au cœur de la problématique profane/sacré par l'intermédiaire de son antonyme 'blasphème'. La mise en exergue du 'serment' (aux dépens du 'jurement') ainsi que le recours à l'étymon ont pour vocation d'imprégner de sacralité l'histoire du mot.
- 11 À la fin du XVII^e (1690), A. Furetière⁵ souligna la coréférentialité des lexèmes latins, mais omit de signaler la répartition des emplois (militaire/juridique). Il semble, donc, que l'aspect fonctionnel lui parut non pertinent. Il confirma, tout d'abord, que « serment vient de *sacramentum* ». Ainsi est mise en évidence une parenté latino-française, certes valorisante, mais indéfinie quant à sa nature. Voulut-il mettre en évidence la filiation phonétique, ou indiquer une équivalence des signifiés ? Le lecteur pourra noter que le relateur (« vient de ») désigne la provenance, mais n'impose pas l'équivalence. L'équivoque semble relever de la manipulation lorsque, dans l'édition de 1727, l'auteur ajoute à la parenthèse étymologique « On disait autrefois sacrement pour serment. » Que la fausseté de l'allégation soit volontaire ou non, la référence au vocable 'sacrement' convie le lecteur à transférer les sèmes religieux, propre à ce terme, sur le serment.
- 12 En outre, A. Furetière affirma que *sacramentum* « est la même chose que ce que les païens appelaient *jusjurandum* ». Le serment se trouve considérablement amendé par cette indication, qui le présente explicitement comme provenant d'une tradition païenne archaïque et implicitement comme résultant d'une tradition religieuse postérieure. Ainsi, l'auteur annule la spécificité, donc la validité du *jusjurandum*, en insistant sur la similitude des choses désignées et en justifiant la présence des deux signifiants par l'existence de traits historico-culturels distincts (païens/chrétiens).
- 13 Est mise en œuvre, de ce fait, une stratégie argumentative captieuse qui, simultanément, investit de sacralité *sacramentum*, et déprécie *jusjurandum* en le privant non seulement de sa valeur religieuse mais également juridique. L'auteur agit sur une proximité des

signifiants (sacrement-serment) pour suggérer une similitude des signifiés, afin de sacraliser le serment ; puis prend en compte une dissemblance des signifiants pour proposer une analogie sacralisante des signifiés. À la rubrique « jurement », il signale que l'Église (sans doute représentée par le « on disait » évoqué précédemment) dénommait les jurements reçus en justice : « *sacramens*, parce qu'ils ont quelque chose de sacré, de secret et de mystérieux ». A. Furetière se réfère, ici, aux connotations particulières attribuées, par Tertulien, au *sacramentum*. Le Père de l'Église occidentale avait, en effet, considéré qu'il existait une analogie entre le serment prêté par les soldats et l'engagement des chrétiens qui se réalisait lors du baptême. Le serment, ainsi pourvu d'une valeur initiatique, devint rite sacré et glissa progressivement vers le signifié grec de « musterion ». Grâce à la nouvelle charge sémantique dont il se trouvait nanti, 'sacrement' pouvait en être dérivé avec le sens de don divin. La polémique diachronique prit une dimension caricaturale lorsque P. Richelet, en 1719, reconnut à 'serment' trois acceptions différentes⁶, dont la dernière associée à *jusjurandum* ne diffère point des précédentes mais évoque un usage abusif et condamnable.

- 14 Ces glissements lexicaux et sémantiques, qui prennent appui sur des associations et des dissociations successives, tentent de préserver la virginité mystique du serment et, simultanément, de l'inscrire historiquement comme produit d'une évolution culturelle. En revanche, le *jusjurandum* est progressivement dévalorisé, présenté comme un vestige du paganisme (Furetière), susceptible de devenir blasphème (Nicot), apte à se prêter à des dérives infamantes (Richelet). Ainsi, se trouve-t-il en quelque sorte, exproprié par le 'serment' français. Pourvu de toutes les virtualités dépréciatives, il devint progressivement le double négatif du *sacramentum*-serment.

1.2 Variations françaises : de jurement à serment, de la synonymie à l'antonymie

- 15 Jouant successivement sur la paronymie pour définir le mot (« serment », *sacrament(um)*) et sur l'hétéronymie pour désigner la chose (« serment », *jusjurandum*), nos lexicologues ont adopté une stratégie discursive peu rigoureuse à propos du fonds latin. Cependant celle-ci témoigne de leurs difficultés à cerner synchroniquement 'le serment' français et à le distinguer du 'jurement'. Tout au long de la Renaissance, la délimitation d'un champ sémantique, aux contours flous et variables, suggérant l'existence de liens alternativement synonymiques, hyperonymiques ou encore antonymiques préoccupera les rédacteurs des dictionnaires.
- 16 En quête des valeurs respectives du serment, du jurement et de la promesse, les lexicographes élaboreront un espace distinctif fondé sur des critères fonctionnels, situationnels, contextuels, mais également éthiques. Ainsi J. Nicot, après avoir déterminé la nature linguistique de l'acte (« est le juron qui se fait »), introduit une double finalité constitutive du sémème (« pour affirmer quelque propos et en être cru »). Précision riche puisqu'elle exhibe les fonctions métadiscursive et conative de l'acte. Quant au 'jurement', il est dépourvu d'identité propre. À cette entrée l'auteur ne fournit pas de définition, il se contente de juxtaposer deux lexèmes latins (*juramentum*, *jusjurandum*), attestant ainsi l'usage français de *jusjurandum*. Toutefois la présentation de ce vocable, élaborée au sein de l'article Serment, met en évidence tout d'abord son lien avec le domaine d'emploi (« Lequel étant déféré et exigé par la justice, retient ce nom »), puis esquisse un autre espace différentiel fondé sur la légitimité de l'acte (« usurpé illégitimement même s'il

regarde l'honneur et le respect de Dieu, perd cette appellation »). L'attribution d'une dénomination spécifique ('blasphème'), pour désigner un jurement illégal, enrichit les champs sémiotique et sémantique du serment. En effet, il est suggéré que non seulement la nature du propos mais encore la nature de l'acte (usurpé/exigé) qui préside à la réalisation du jurement sont constitutifs de sa sacralité. 'Serment' et 'jurement' ne s'opposent, donc, pas fondamentalement, mais se distinguent contextuellement, puisque le jurement, serment juridique, se trouve également circonscrit, inséré dans un champ religieux par l'intermédiaire de son antonyme.

- 17 La virtualité profanatrice présentée comme inhérente au *jusjurandum*-jurement par J. Nicot fut radicalisée par P. Richelet. Auteur du premier dictionnaire monolingue français (1680), celui-ci préserva le serment de toute contamination en réaménageant les champs sémantiques, en opérant une dissociation radicale des items 'jurement' et 'serment'. Il leur affecte deux entrées distinctes et indépendantes, occulte l'éventualité d'une corrélation sémantique, efface toute trace de co-référentialité latine. D'une part, il présente le serment comme une modalité affirmative particulière en ce qu'elle permet l'intervention testimoniale de Dieu. Cette première acception, par rapport à la définition donnée comme secondaire par Nicot, est intéressante dans la mesure où elle met en œuvre une inversion hiérarchique des valeurs : si le sème religieux est devenu explicite, le sème juridique (préalablement constitutif du *jusjurandum*-jurement) ne l'est plus. Néanmoins, sa présence est déductible du fait que le locuteur ne peut prendre l'initiative de l'acte (« on dira la vérité touchant les choses sur lesquelles *on est interrogé* ») et transparait à travers le corpus fourni. On peut remarquer également la proposition d'une seconde acception (réactualisant le *sacramentum* latin) qui permet de dissocier l'engagement de dire la vérité et l'engagement verbal à demeurer fidèle. L'un et l'autre se matérialisent dans la réalisation d'actes de langage, désignés respectivement par les termes 'affirmation' et 'protestation'.
- 18 D'autre part, il réduit la polysémie de jurement en lui attribuant de manière exclusive les traits dépréciatifs cités précédemment (« jurement : blasphème »). Du fait de cette synonymie, le jurement se trouve dépouillé du sème 'engagement'. Malgré l'absence de lien apparent entre jurement et serment, le lecteur jouissant d'une certaine compétence pourrait déduire qu'une altération des intentions, prêtées au locuteur, produirait une perversion des effets, constitutive du jurement. La comparaison des définitions paraphrastiques du serment avec la définition synonymique du jurement révèle un glissement de la description objective à l'appréciation qualitative et morale du fait. La répartition lexicale conforte l'omniprésence du sème religieux et permet, simultanément, de restreindre l'ambivalence fondamentale du serment (oscillant entre sacralisation et profanation).
- 19 Cependant cette tentative d'exorcisation se révéla non seulement fugitive mais encore vaine. Ainsi A. Furetière (1690), soucieux de rendre compte de l'usage en vigueur, atteste la polysémie de 'jurement' : dénomination d'un acte de langage ('affirmation'), désignation de vocables injurieux (« se dit de termes d'emportement »). La double définition proposée invalide la présence de tout trait, référentiel ou conceptuel, commun aux deux acceptions et privilégie la première, en désignant la seconde comme une dérive extensive. En outre, l'Académie Française⁷, chargée d'épurer la langue vulgaire de ses scories malfaisantes et de divulguer « le bon usage », après avoir assigné au jurement le statut d'hyponyme dépréciatif de 'serment' (« Jurement. Serment qu'on fait en vain sans nécessité et sans obligation ») dès la première édition (1694) de son dictionnaire, indiqua

que « serment se prend aussi pour jurement » (sans préciser que cet emploi concerne le serment judiciaire). Cette indication neutralise la discrimination établie préalablement et, simultanément, réinstaure un champ sémiotique et sémantique complexe en exacerbant la polyvalence du serment, préservé jusqu'à présent de toute altération par l'interposition sacralisante de l'étymon latin.

- 20 Le serment et le jurement étant susceptibles de se prêter à des dérives blâmables, ou à être utilisés à des fins blasphématoires, il fallait découvrir le trait distinctif pertinent qui justifierait leur existence concomitante. A. Furetière induit une distinctivité sémantique fondée sur les lexèmes 'affirmation'/'action' (« Jurement. Affirmation qu'on fait d'une chose dont on prend Dieu à témoin » ; « Serment. Action par laquelle on prend Dieu à témoin de la vérité de quelque affirmation »), lesquels ne sont pas antonymiques mais entretiennent une relation de type hypo-hyperonyme. Un rapide examen des occurrences concernant « affirmer » (dans sa forme non pronominale) démontre que 'l'affirmation', sème constitutif de jurement, ne peut se réaliser que verbalement, contrairement à la confirmation qui peut être apportée par des événements ou des faits extralinguistiques. En revanche une action (sème constitutif de serment) peut, certes, être langagière mais n'exclut pas d'autres modes de réalisation. Ainsi la présence, à titre de complément, du lexème 'affirmation' lors de la définition du serment, nous amène à envisager que si le jurement est conçu comme un acte discursif, le serment est défini comme un rituel de type méta-discursif, dont la motivation initiale et la réalisation sont de l'ordre du dire. Contribue à cette hiérarchisation, la nature différentielle des syntagmes (« une chose dont on prend Dieu », « action par laquelle on prend Dieu ») mettant en œuvre la divinité. Alors que le serment est procédure d'interpellation de Dieu, lequel est sollicité en tant que garant de la véracité du propos, le jurement est procédure d'affirmation, laquelle ne fait intervenir Dieu qu'à titre de témoin de la réalisation de l'acte. La diversité dans le degré d'implication de Dieu se manifeste également à travers la prohibition des abus : formulée de manière impersonnelle, justifiée par une continuité historique, pour le jurement (« Les vains jurements ont été de tout temps défendus ») ; alors que les serments inutiles relèvent d'une interdiction divine (« Dieu ne veut pas qu'on prenne son nom en vain ; c'est-à-dire qu'on fasse des serments inutiles, ou pour des choses légères »), motivée par l'emprunt irrévérencieux du nom de Dieu.
- 21 L'examen de la notion d'engagement dans les définitions de jurement et de serment fait apparaître un autre trait distinctif. Si par le jurement on confirme un dire, par le serment on s'engage à dire ou à faire. Le dire n'est plus seulement une fin, mais également un moyen par lequel on conditionne son propos à venir ou son devenir. Le sème 'anticipation' est attesté par la disjonction temporelle effective syntaxiquement dans les définitions du serment : « on prend Dieu à témoin qu'on dira », « protestation que l'on fait qu'on s'acquittera ». En revanche, le jurement est totalement évincé de l'usage prospectif, et paraît être supplanté par la promesse. La mise en œuvre d'une disjonction temporelle modifie l'enjeu, dans la mesure où un énoncé anticipateur est plus directement constitutif du faire, et a une valeur initiatrice.
- 22 D'ailleurs, si nous nous fions aux occurrences présentées par les divers lexicographes attestant le fait que 'jurement' et 'promesse' puissent être faits l'un et l'autre sous ou avec serment, nous en déduirons que ces deux lexèmes ne peuvent être des équivalents du serment mais ses éventuels compléments. Ainsi, d'après A. Furetière⁸, la promesse sous serment judiciaire peut ne pas constituer la finalité de la procédure mais avoir pour fonction d'attester la véracité du propos, alors que le jurement, dans le cadre du serment

de fidélité, garantit la sincérité de la promesse. Le serment jouirait, donc, d'une relative autonomie sémantique par rapport à la promesse et au jurement puisque son intervention induit leur sacralisation. Toutefois, ces deux lexèmes, même s'ils s'excluent mutuellement et demeurent implicites, interviennent en tant que sèmes indissociables de la réalisation du serment. En effet, si un serment est toujours un jurement ou une promesse, l'inverse est faux.

- 23 Cependant cette hypothèse se trouve complètement invalidée par les Encyclopédistes⁹ qui réaffirmèrent la synonymie 'serment'-'jurement', mais en attribuant cette fois au premier la mission de confirmer la sincérité d'une promesse et au second celle de confirmer la vérité d'un témoignage. Ainsi ont-ils matérialisé, par une spécification sémique de chaque signifiant, la distinction assertoire/promissoire esquissée à l'intérieur de l'article Serment rédigé par P. Richelet (en 1680), et qui sera explicitée par les jésuites de Trévoux¹⁰ (en 1771). Après avoir réactualisé l'opposition fonctionnelle (*sacramentum-jusjurandum*), les encyclopédistes précisèrent que 'serment' est d'un usage plus fréquent parce qu'il désigne le fait de jurer de manière solennelle et qu'il est souvent employé métaphoriquement. Ils mentionnèrent, également, que le mot 'jurement' « exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers ». Les jésuites de Trévoux reprurent, dans la dernière édition de leur dictionnaire, cette configuration sémantique et tentèrent en outre de matérialiser syntaxiquement les usages disgracieux de 'jurement' en jouant sur les genres. Ainsi la pluralité de « jurements » désignait-elle l'usage pervers (signifié ultérieurement par 'juron') et s'opposait à la singularité de l'usage vertueux.
- 24 Il est perceptible, à travers les nombreuses tergiversations définitionnelles, que les présentations du champ sémantique propre au serment ne résultent pas d'une accumulation linéaire de traits plus ou moins spécifiques conférée à une diversité de signifiants, mais de la détermination idéologique des lexicographes. Ceux qui rendent compte de l'usage exhibent la problématique synonymique et ceux qui veulent l'infléchir tentent d'exiler sous la rubrique « jurement » le versant dépréciatif du serment. Ainsi P. Richelet et l'Académie associèrent-ils tout d'abord le jurement au blasphème puis le désignèrent comme « un serment sans nécessité ni obligation ». La polysémie attestée du terme reposait sur un glissement implicite de l'effet à la cause. La seconde acception n'étant qu'une extension paraphrastique de la première désignait l'origine du blasphème. C'était reconnaître l'existence effective d'une synonymie partielle entre 'serment' et 'jurement', admettre leur identité référentielle tout en soulignant leurs valeurs différentielles. L'inflexion de l'usage, en revanche, est tentée par une réfection pure et simple du champ sémantique, à partir de notions en constante mutation.
- 25 Les lexicographes contemporains (éd. Robert 1986 et éd. Larousse 1987) reprennent à leur compte les définitions académiques qui maintiennent pourtant le maximum de confusion. Ils s'en sortent en signalant l'obsolescence du lexème 'jurement'. Toutefois omettent-ils de préciser que l'ensemble des valeurs, propres à chaque terme définitoire, a subi une modification substantielle. Ainsi, la participation divine n'apparaissant plus que comme un virtuel implicite du serment, le blasphème se trouve irréductiblement dissocié de ce dernier, et l'inanité ou la futilité dénoncée n'est plus appréhendée comme sacrilège. Néanmoins si, en cette fin du XXe siècle, l'absence de contrainte sociale ou religieuse n'est plus inéluctablement dépréciative, sa présence demeure constitutive du serment. Ce dernier se présente, en effet, comme doublement astreignant puisqu'il est un acte de langage solennel, imposé par une autorité (juridique ou administrative), générateur d'une obligation, d'un engagement. Aussi sa réalisation suppose-t-elle l'accomplissement d'un

acte illocutoire pourvu d'une finalité perlocutoire, doté d'un pouvoir persuasif. La singularité du serment est contenue dans cette circularité, dans laquelle origine (être contraint de) et effet (être contraint à) sont analogues, où mal et remède sont similaires, et où le doute à l'égard de la parole est levé par la parole. Le serment puise son originalité dans cette apparente récurrence (dire solennellement qu'on va dire), récitation (notamment au travers de la formule sacramentelle), répétition, donc dans cette procédure accumulative qui crée un espace mythique abolissant le temps, propice à la régénérescence et pourvu de sa propre efficacité.

2. Des actes pour le faire

- 26 La défiance (la mise en cause de l'authenticité du dire) a donc fait surgir le besoin de serment. Besoin social, certes, puisque le serment répond à une exigence extérieure, qui nécessite la présence minimale d'un destinataire ainsi que d'un témoin intangible qui donc est lien avec l'Autre, et lien avec un Au-delà. Mais également, il semble correspondre à un besoin individuel, comme l'attestent les allusions aux serments réputés inutiles, à un désir de nouer des liens de nature particulière, et de les exposer pour les garantir. Ainsi est mise en œuvre la magie du verbe, l'incrédulité étant abolie par l'objectivation du propos qui de l'état d'un dire se meut en une parole. Conversion fondamentale parce qu'elle autorise la séparation énonciateur/énoncé et qu'elle rend possible la donation : l'énonciateur se retrouve subordonné à ce qui fut sa parole, assujetti à son interlocuteur qui en est désormais détenteur. Survit, donc, à l'état de substrat la mise en dépôt, la parole ne recouvrant une relative fiabilité qu'à travers la dépossession et la consignation ; le serment n'intervenant que dans le cas où il est impossible d'être cru sur parole.¹¹

2.1 La mise en procès du serment

- 27 On pourrait s'étonner de la distorsion analogique mise en évidence par l'invitation à dire « je jure » pour faire ou prêter serment, alors qu'il suffit de dire « je promets » pour faire, ou simuler, une promesse. En effet, s'il est nécessaire de dire pour faire, faut-il encore dire une chose pour en faire une autre, dans la mesure où 'jurer' n'entraîne ni jurement ni juron. La dissociation mise au jour est le résultat d'une érosion linguistique. L'éviction au XVII^e siècle de « sermenter »¹², lequel ne parvint jusqu'à nous que sous la forme du dérivé participial « assermenté », puis l'éviction, au XIX^e, de « jurement » semblent révélatrices d'une mutation conceptuelle et par extension fonctionnelle du serment. Si l'élimination d'un des termes du couple synonymique (jurement-serment/sermenter-jurer) confirme une constante linguistique (la disparition de tout lexème devenu superfétatoire), il n'en demeure pas moins étrange qu'à trois siècles de distance l'exclusion frappe le signifiant non dissociatif. Il se peut que l'éradication de « sermenter », puis de « jurement », réponde à des exigences analogues de type idéologique, à l'expression d'un désir de dissocier dénomination de l'acte et réalisation. Les correspondances lexicales (jurer-jurement, sermenter-serment) ont pu être ressenties comme trop banalisantes, dévalorisant le caractère singulier, existentiellement extraordinaire, de cet engagement solennel. Ainsi, amputé de son dérivé verbal, confiné au rôle de substantif, le serment s'objectiva. Il fallut se résoudre à le faire (comme on fait une action), à le prêter (comme on prête une chose) ou à revenir au verbe jurer, et à renoncer à toute relation formelle entre la désignation de l'acte accompli (serment) et la désignation du mode

d'accomplissement (jurement). C'est dire que sa réalisation requiert soit l'intervention d'un auxiliaire, soit le recours à une substitution lexicale, artifice qui dissocie la dénomination de l'acte de sa mise en œuvre.

- 28 En dépit de leur similarité distributionnelle, les lexèmes 'prêter' et 'faire' semblent bénéficier de valeurs pragmatique et sémantique différentes, lesquelles expliquent leur maintien concurrentiel à travers les siècles. En effet, si l'énoncé « faire serment » est acceptable sous la forme performative, « prêter serment » est perçu comme constatif ou descriptif. C'est dire que 'prêter' a une autonomie sémantique qui fait obstacle à la fusion, qui dissocie l'acte de son objet. En outre, dans la conscience linguistique contemporaine, le prêteur ne s'engage que pour une durée délimitée. Ne serait-ce que par association avec des syntagmes tels que « prêter assistance, prêter main-forte, prêter secours » où 'prêter' signifie : (se) mettre à la disposition de quelqu'un pour un temps déterminé. Les occurrences anciennes¹³ n'invalident pas toujours ce constat, fait en synchronie contemporaine : à plusieurs reprises est envisagée, suite à une prestation, la réitération du serment. Corrélativement à cette divergence d'ordre temporel apparaît un écart qualitatif : « faire serment » correspond plus directement à l'accomplissement même de l'action, alors que « prêter serment » désigne la nature de l'acte accompli, ou à accomplir. Ainsi ce dernier peut être utilisé de manière absolue pour décrire ce qui est en train de se faire, ce qui vient d'être fait ou prescrire ce qui reste à faire, tandis que « faire serment » exige la présence d'un complément, fréquemment indirect.¹⁴
- 29 Néanmoins, les formules consacrées privilégient « je jure ». Sauf à user de « faire serment », l'emploi de 'jurer' est une condition quasi nécessaire à la réalisation de l'acte, mais insuffisante puisque, avec un sujet inanimé¹⁵, il signifie 'produire une discordance', et utilisé de manière intransitive, il signifie : 'proférer des jurons'.¹⁶ À travers les syntagmes « je jure + infinitif passé ou présent, je jure que + indicatif passé » resurgissent les sèmes archaïques assertifs du jurement, à savoir : 'déclarer formellement la réalité présente ou passée d'un acte'. Quant aux constructions « je jure que + indicatif futur, je jure de + infinitif, je jure + nom », elles mettent en œuvre les sèmes : 'promesse', 'engagement'. Cela montre que la réalisation et la double finalité (assertoire/promissoire) du serment sont étroitement déterminées syntaxiquement. Toutefois les prescriptions syntaxiques peuvent également s'éroder, comme en témoigne l'utilisation de plus en plus fréquente du présent ou du passé à titre de complément de « promettre »¹⁷. Ainsi pourvu d'une valeur assertive, ce dernier serait en passe d'acquérir la double fonctionnalité de 'jurer' et pourrait se substituer à lui dans l'usage quotidien : usage faisant abstraction, semble-t-il, du sème 'sacralité'. La substitution évoquée ci-dessus a pour effet de restreindre le domaine d'emploi du performatif 'je jure', d'en accroître le sème et de l'associer inéluctablement au serment solennel, voire institutionnel.

2.2 La mise en œuvre

- 30 Hormis les contraintes lexicales et syntaxiques évoquées ci-dessus, l'accomplissement de l'acte nécessite le respect d'un schéma actantiel, et fait intervenir une structure prépositionnelle différentielle. Ainsi, la formulation de l'engagement requiert tout d'abord la marque de l'énonciateur, exprimé généralement par le 'je' (même lorsqu'il est prononcé par plusieurs personnes) qui, à en croire C. Fauchet¹⁸, était à l'époque de Charlemagne suivi du nom du jureur. L'unicité énonciatrice aurait été alors renforcée par la contrainte nominative à valeur identificatrice. Exigence réactivée, à l'époque

contemporaine, lors d'un engagement écrit : « Je soussigné(e) déclare (m'engage) par la présente... » En revanche, le destinataire demeure fréquemment implicite. Seuls les serments d'amour introduisent le partenaire sous forme pronominale (« je te jure que je t'aime », « je vous jure de vous aimer »). Spécificité inhérente à ce type d'engagement dont la finalité vise non seulement à attester l'existence et la pérennité de sentiments amoureux, mais encore à préciser le bénéficiaire de cet amour. L'examen des formules anciennes révèle la participation d'un troisième actant (je jure Dieu, les dieux, le Styx), sujet vénérable, dont la fonction testimoniale implique la sanction du parjure. Dans les formules moins archaïques, le troisième personnage est introduit par la préposition 'devant' (« devant le juge », « devant Dieu », « devant Dieu et les hommes »), qui permet d'attribuer simultanément, du fait de la métaphore spatiale, aux interpellés les rôles de témoin et de récepteur.

- 31 L'intervention du troisième actant a, donc, pour objet de garantir la sincérité de l'énonciateur. À cette fin d'autres éléments plus ou moins tangibles, mais dotés inéluctablement d'une valeur symbolique, sont associés au serment par l'intermédiaire de prépositions ('sur', 'par') ou d'adjectifs possessifs ('mon'). Ainsi Furetière fait-il état de la nécessité, dans le cadre d'un serment judiciaire, de « promettre sur la part qu'on prétend au paradis de dire la vérité ». La promesse engageant l'existence posthume, sert de garantie à la véracité du propos tenu présentement. La préposition 'sur' désigne la mise en gage anticipatrice. Il semble qu'elle agisse de même, lorsqu'elle précède la mention de valeurs morales ou religieuses. Ainsi, quand on jure « *sur* son honneur » ou « *sur* sa foi », ces éléments deviennent otages et sont voués au sacrifice. L'information spatiale véhiculée habituellement par cette préposition est en l'occurrence écartée. Dès qu'elle introduit des intermédiaires matériels – tels que « la croix », « l'autel », « les cendres de ma mère » – la propension à la percevoir comme marque positionnelle est forte. Cependant, les entités abstraites étant plus abondantes et les éléments concrets très fortement emblématiques, il est probable que, par contamination, ceux-ci assurent également un rôle de garant.
- 32 La préposition 'par', qui pourrait paraître équivalente, dans la mesure où elle intervient dans un contexte identique et induit des éléments similaires, fait jouer à ceux-ci un rôle différent. Ils deviennent en quelque sorte agents, passages obligés. Que l'on rencontre « *par* le Père le Fils et le Saint-Esprit et les Quatre Évangiles que je touche et baise », « *par* le Grand Dieu que j'adore », « *par* les ondes du Styx », il s'agit de moyens transcendants qui ont aussi, mais secondairement, pour fonction d'attester la parole. Interpellant des puissances supérieures, les invitant à être témoin-relais du dire, le jureur s'expose à la vengeance divine. C'est dire qu'il se donne lui-même en otage, qu'il se sacrifie.
- 33 Quant aux formes archaïques « je jure Dieu », « je jure le ciel », « je jure mon honneur » – que nous retrouvons dans le registre familier « jurer ses grands dieux » – elles sont généralement conjointes à une promesse, laquelle fait l'objet d'un second acte de langage. Ainsi le serment de fidélité des évêques présentait clairement cette dissociation du serment en deux actes distincts : « Je jure le très Saint nom de Dieu, sire, et promets à votre majesté que je lui serai tant que je vivrai fidèle sujet [...] » Le déboîtement opéré entre le jurement et la promesse est remarquable. Le premier verbe semble n'avoir qu'une fonction interpellative, invocatoire, et induit une différence radicale entre le chef spirituel et le chef temporel auquel la promesse est faite. La dissociation entre témoin et récipiendaire est rarement établie de manière aussi nette. À l'accoutumée, seuls les énoncés explicatifs et/ou descriptifs dissocient explicitement le témoin et le destinataire.

- 34 L'occultation fréquente du destinataire, sa désindividualisation, lors de la réalisation du serment, amplifie la valeur transcendante de l'acte. Ainsi peut-on dire que le serment est un acte individuel de nature sociale, dans la mesure où il expose l'individu à l'opprobre public, aux récriminations sociales ainsi qu'à la vengeance divine. Il acquiert sa solennité de l'effacement et de la dépersonnalisation du bénéficiaire. Cela se fait jour lorsqu'on compare « je vous jure que c'est vrai » avec « je jure que c'est vrai », ou encore : « je vous jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions » avec « je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions ».

3. Des mots pour se dédire

- 35 La polyvalence du serment, dont témoignent les expressions « jurer sous serment », « promettre avec serment », « s'engager par serment » n'entame en aucune sorte son indestructibilité. En effet, qu'il domine, qu'il accompagne ou qu'il modalise ces divers actes, il a pour effet de les rendre indéfectibles. Si l'on peut se dédire d'une affirmation ou d'une promesse, dès que celles-ci sont faites sous serment, leur rétractation devient irrecevable et indicible. Le jureur, dessaisi de sa parole et réduit à l'impuissance, ne peut se désengager. Ainsi est-il contraint pour défaire ce lien (qu'il ne peut dénouer) de le rompre. L'écart qualitatif entre la promesse et le serment s'exprime dans l'opposition sémiotique dégage/désengagement. Ce dernier ne se réalisera qu'au prix d'une transgression, laquelle induira un changement d'état, le jureur devenant parjure. Celui qui a fait serment a donc pour unique alternative de le respecter ou de le violer, en dépit d'infructueuses tentatives pour l'éluder¹⁹. En revanche, les syntagmes « être acquitté », « être absous » ou encore « être dispensé de tenir son serment » attestent de la possibilité d'être délié par celui qui l'a reçu.
- 36 En outre, la représentation contemporaine de l'infraction est intéressante dans la mesure où elle réactive la neutralisation de jurement/serment, à travers la disparition de « jureur »²⁰ ainsi que celle de « blasphème/blasphémateur » dans la configuration synonymique de parjure. Elle confirme la prépondérance du sème 'engagement' aux dépens de 'sacré' dans le serment, l'annexion de l'assertoire au promissoire, la suprématie du sème 'trahison' dans le parjure qui désigne indifféremment : la faute et son auteur ; celui qui ferait un serment captieux et celui qui ne tiendrait pas parole ; celui qui tromperait les hommes en faisant de faux serments et celui qui insulterait Dieu en faisant des serments inutiles.
- 37 Par son aliénation indélébile, par l'aspect rituel, par l'engagement qu'il présuppose, par sa dimension sacrée qui exclut toute modification provenant de l'intéressé, par son caractère péremptoire et ses répercussions éternelles, le serment rejoint le sacrement. Cependant, le sacrement est un don divin reçu par l'homme et, de ce fait, il apporte purification et salut, tandis que le serment, don de parole voué au divin, évoque la possibilité de la damnation. Ainsi la relation du sacré est-elle commune, comme en attestent les syntagmes « formules sacramentelles » et « formules consacrées » par lesquelles on a coutume de caractériser les formules de sacrement. Si le mot a gagné en prestige, parce que ses valeurs sémantiques, son champ sémiotique et ses domaines d'emploi se sont restreints, en revanche, la chose a perdu de son efficacité sociale parce que la perception sociale du sacré s'est amenuisée.

NOTES

1. [Note des éditeurs] « Selon M.-F. Mortureux (1993 : 124), les paradigmes sont des “listes de syntagmes (en général nominaux, parfois verbaux) fonctionnant en co-référence avec un vocable initial dans un discours donné”. Il s’agit donc d’un ensemble de reformulants parmi lesquels il est nécessaire de dissocier ceux qui ont une valeur désignative – en vertu de quoi ils constituent le *paradigme désignationnel* – de ceux qui correspondent à des périphrases définitionnelles et forment de ce fait le *paradigme définitionnel*. » (définition de F. Cusin-Berche, dans Charaudeau et Maingueneau, éd., 2002 : 415-416).

2. Estienne, R., *Dictionnaire français-latin contenant les mots et manières de parler français, tournés en latin*. Nous citons ci-dessous quelques-unes des occurrences présentées par l’auteur à l’article Serment: « Le serment et jurement qu’on fait pour quelque chose. Le serment que les soldats font./Astreindre par serment./Bâtir et controuver certaine forme de serment./Confirmer par serment./Faire serment./Jurer et faire serment de garder et entretenir les lois./Faire serment solennel./Jurer et promettre par serment de garder quelque chose./Prêter serment en témoignage./Tenir son serment. » Estienne R., *Dictionarium Latino gallicum*, 153« *Sacramentum/sacramenti*, serment./*Sacramentum militare*, le serment que les soldats font./[...] *Aliquem sacramento rogare*, Astreindre par serment./*Sacramentum*, certaine forme d’argent que chacune des parties voulaient anciennement consigner en certaines causes : mais le vainqueur retirait ses deniers, et ceux du vaincu étaient confisqués : comme de présent en cas de proposition d’erreur le demandeur consigne la forme de six vingts livres Parisis, laquelle somme est adjudgée au roy si perd la cause./*Sacramento contendere*, faire gagure judiciaire à l’encontre d’aucun par consignation d’argent./*Justo sacramento contendere*, mouvoir à aucun procès portant gagure et consignation d’amende d’une part et d’autre que les anciens appelaient *Sacramentum*, pour ce que les deniers de celui qui perdait, étaient confisqués et employés au fait des sacrifices et autres choses appartenantes à la religion.*Sacrosanctum, sacrosancti*, toute chose qui est défendue de violer sous peine de la vie.*Jusjurandum, jusjurandi*, le serment qu’on fait pour quelque chose. *Jusjurandum affere et deffere*, quand une partie offre de jurer pour prouver ce qu’elle dit.*Dare jusjurandum exigere et reddere*, faire faire serment à aucun et lui faire pareillement. »

3. Nicot, J., *Thrésor de la langue françoise*, 1606. « Serment est le juron qui se fait pour affirmer quelques propos qu’on tient et en être cru. *Sacramentum*. Dont il est fait par syncope, tout ainsi que juron ou jurum de *jusjurandum*. Lequel étant déferé et exigé par la justice, retient ce nom, mais usurpé illégitimement même s’il regarde l’honneur et le respect de Dieu, perd cette appellation. »

4. Voir une définition de l’hyponymie en note 2, p. 20.

5. Furetière, A., *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, 1690.« Serment. Action par laquelle on prend Dieu à témoin de la vérité de quelque affirmation. [...] Ce mot vient de *sacramentum*, qui est la même chose que ce que les païens appelaient *jusjurandum*.Édition de 1727 : Serment. Acte religieux par lequel on assure une chose en prenant Dieu à témoin et déclarant que l’on renonce à la miséricorde, ou que l’on se soumet aux effets de sa vengeance, en cas que l’on ne dise pas la vérité, le serment a été principalement établi, afin que ceux, sur qui la crainte des hommes ne paraîtrait pas capable de faire assez d’impression, soit à cause qu’ils sont en état de braver ou d’éluder leurs forces, soit parce qu’ils peuvent se flatter d’échapper à leur vengeance, fussent plus étroitement engagés à dire la vérité, ou à tenir leur parole, par la crainte d’une divinité, qui peut tout et qui veut tout. »

6. Richelet, P., *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 1680. « Serment. C'est une affirmation qu'on fait par laquelle on prend Dieu à témoin qu'on dira la vérité touchant les choses sur lesquelles on est interrogé. (Recevoir le serment de quelqu'un. Ablancourt. Déferer le serment à quelqu'un. Prendre une personne à serment.) » Serment de fidélité. C'est une protestation que l'on fait qu'on s'acquittera fidèlement de l'emploi qu'on va exercer. (Les avocats à leur réception font serment de fidélité à la cour.) Jurement. Blasphème. (Un exécrationnel jurement. Faire des jurements. On devrait punir avec sévérité les jurements des hommes.) Édition de 1719 : même définition du Serment qu'auparavant, mais ajout d'une troisième acception « Serment. (Jusjurandum) Jurement. Il ne faut pas faire des serments inutiles, il proféra d'exécrationnels serments. » Pour Jurement, même première partie, complétée par : « Jurement (Jusjurandum) Serment. Voyez serment. »

7. *Dictionnaire de l'Académie*. « Serment. Affirmation qu'on fait d'une chose en prenant Dieu à témoin. Serment solennel. Serment fait en justice. Faux serment. Serment captieux. Faire serment sur les reliques. [...] Se prend aussi pour jurement. Jurement. Serment qu'on fait en vain sans nécessité, et sans obligation. En pluriel il signifie ordinairement blasphèmes, imprécations et exécrationnels. Jurement se met en bonne part dans cette phrase. Le jurement que Dieu fit à nos pères. »

8. Furetière, 1690 : « On fait le serment, quand on lève la main devant un juge, qui fait promettre sur la part qu'on prétend en paradis, de dire la vérité. »

9. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1771.

10. *Dictionnaire universel français et latin, des pères jésuites de Trévoux*. Édition de 1721 ; Jurement et Serment, mêmes définitions que Furetière, 1690. Édition 1771 : « Jurement. Affirmation qu'on fait d'une chose, en marquant cette affirmation d'un sceau de religion. On divise communément le jurement en assertoire ou en promissoire. Le premier se fait pour assurer une chose présent ou passé ; le second regarde l'avenir et se fait pour assurer une promesse. Souvent en jurant on se contente d'attester Dieu, c'est-à-dire de l'invoquer comme témoin de ce que l'on jure ; ce jugement se nomme invocatoire. [...] »

11. A. Furetière, 1727, précise que : « Les cardinaux ont entre autres privilèges celui d'être crus en justice sur leur simple parole, sans être obligés de faire aucun serment et leur témoignage vaut celui de deux témoins. »

12. Godefroy, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e*, 1882. « On le doit sermenter et faire jurer de dire vérité » (Pratique de Boullin). « Laquelle il a faite et sermentée en nostre main bien deheument » (Hommage fait par Guillaume, Comte de Namure, 1386). « Nous allasmes tous trois d'ung accord sermenter que jamais nous n'aurions repos tant que vous aurions mis à mort » (Peceforest). Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e*, 1962. « Sermenter. Jurer, prêter serment. »

13. Les officiers de police judiciaire mentionnés aux articles R 249 et R 251 prêteront serment devant le tribunal de police de leur résidence. Ce serment devant le juge devra être renouvelé en cas de changement de poste de l'intéressé. « Le duc n'a le gouvernement de l'Île de France que pour trois ans et a même négligé jusqu'ici d'en prêter le serment. » (PH. de Dangau, *Journal*, tome VII, 1669-1700). « Le Roi fit prêter à Monsieur le Chancelier le serment pour la charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit qu'il n'exercera que quelques jours et puis il la remittra à Monsieur le Marquis. » (*Idem*)

14. Nous citons ci-dessous quelques exemples empruntés à la littérature : « Je fais le serment que tout ce qui a été dit à mon égard est faux. » (Chateaubriand F., *Mémoires d'outre-tombe*, tome IV, 1848). « J'en fais ici le serment » (Flaubert G., *Correspondance*, Tome 1, 1846-47). « J'en fais le serment de n'en jamais user » (Flaubert G., *op. cit.*). « Je fais ici le serment d'offrir mon cœur et ma patte à celle de vous qui en voudra. » (Musset A., *Histoire du merle blanc*, 1842). « J'en fais serment à mademoiselle » (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, 1839).

15. Il s'agit de l'emploi métaphorique : cette couleur jure avec celle-là...

16. Jurer comme un chartier. Un homme grossier qui jure sans cesse. Jurer contre quelqu'un.

17. Je vous promets qu'il est là. Je te promets qu'il est venu.« Je vous promets que je suis devenu très naïf » (Nerval G., *Œuvres*, Pléiade).« Je vous promets que je l'attendais » (M. de Saint-Pierre, *Les Aristocrates*).

18. « Charles voulut que celui qui jurait, dit ces mots : Je, N..., promets et jure à la part du Roi Charles, Monseigneur, et de ses enfants, que je lui suis fidèle, et le serai tous les jours de ma vie sans fraude et mal-engin » (Fauchet C., *Fleurs maison de Charlemagne*, 1601).

19. J'eus la faiblesse d'éluder mon serment, n'osant le violer; les Dieux m'en ont puni » (Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*, 1699).

20. Jureur :« Qui jure, qui blasphème » (Richelet P., *op. cit.*, 1680).« Qui blasphème ; qui a la mauvaise habitude de jurer le nom de Dieu. On a renouvelé l'ancienne Ordonnance de Saint-Louis contre les jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu, qui ordonne de leur percer, de leur arracher la langue » (Furetière. *op. cit.*, 1690).« Qui jure beaucoup par mauvaise habitude, ou par passion (C'est un grand jureur, un grand jureur du nom de Dieu. Il faut châtier les jureurs) » (Académie, *op. cit.*, 1772).Ce lexème ne figure plus dans les dictionnaires contemporains.

Des manières de transmettre

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « En quête des Autres : marques discursives et effacement linguistique », dans « *L'interculturalité : réflexion pluridisciplinaire* », *Études littéraires maghrébines* n° 6, p. 159-172, L'Harmattan, Paris, 1995.

- 1 Peut-on, lorsqu'on parle de didactique, ignorer la dimension interculturelle qui constitue les fondements mêmes de l'enseignement ? Qu'est-ce qu'enseigner, si ce n'est tenter de faire de l'autre un autre, plus semblable à soi et aux autres ?
- 2 Aussi, partant à la recherche de cet autre, le discours didactique nous est apparu comme susceptible de constituer un lieu d'observation privilégié. En effet, la question de l'altérité s'y manifeste de manière particulièrement aiguë tant au niveau des instances énonciatives qu'au niveau de la relation interlocutive, puisqu'il s'agit d'un discours second à visée pragmatique, construit dans l'unique perspective d'accroître les compétences des destinataires (voir Moirand, 1992a et Mortureux, 1992).
- 3 Ce texte a donc pour ambition de définir le statut linguistique des énonciateurs et des destinataires, au sein d'ouvrages à visée didactique. Pour illustrer notre propos, nous nous référerons à deux textes présentant les notions de base de la linguistique, extraits de deux manuels consacrés aux techniques d'expression, parus la même année, dont l'un est destiné à de jeunes étudiants – *Didactique de l'expression, de la théorie à la pratique*, de B. Cocula et C. Peyrouet (Delagrave, 1989) –, et l'autre à des lycéens – *Techniques du français 1*, de A. Boissinot et M.-M. Lasserre (Bertrand Lacoste, 1989). Nous nous intéresserons, dans une perspective comparative (universitaire/scolaire), aux diverses modalités d'inscription des sujets parlants et des sujets apprenants.

1. Le destinataire (tu/vous)

- 4 La finalité, en quelque sorte altruiste, de ce type d'ouvrage nous a incitée à nous préoccuper en premier lieu des traces ou indices révélant la prise en considération des récepteurs et destinataires, c'est-à-dire des enseignants et des apprenants. Il s'avère que

ceux-ci se définissent dans l'interstice entre marque discursive et effacement linguistique. En effet, au sein du corpus analysé, le destinataire n'est présent explicitement dans sa dimension singulière qu'au sein de l'avant-propos et lorsqu'il s'agit de 'faire faire', c'est-à-dire dans les énoncés introduisant les exercices d'application. Il est donc soit mentionné, hors propos, comme cible, soit sollicité comme exécutant. La modalité impérative généralement adoptée à cet effet permet de mimer l'interlocution et d'établir une relation directe entre le locuteur et l'allocutaire tout en réduisant au minimum la présence linguistique de l'autre par l'effacement de l'embrayeur d'altérité 'vous', lequel, pourtant, n'est pas incompatible avec l'injonction. Ainsi trouvons-nous, par exemple, dans le manuel édité par Bertrand Lacoste :

« 1. Dans les textes suivants, relevez les jeux sur les signifiés et identifiez-les » (p. 9)

« 2. Dans les textes suivants, relevez les signifiants et identifiez-les » (p. 12),

ou dans l'ouvrage de chez Delagrave :

« Exercice A : Dans les phrases suivantes, étudiez le sens dénoté et le/les sens connoté/connotés des termes soulignés » (p. 46)

« Exercice B : En utilisant des figures du type ci-dessus (océan et sa nébuleuse), étudiez les signifiés des termes suivants » (p. 46).

- 5 L'aspect illocutoire de ce rapport entre locuteur(s) et allocutaire(s) constitue, sans doute, une des premières caractéristiques du discours didactique.
- 6 On pourrait inclure dans cette catégorie du rapport illocutoire l'injonction paradoxale véhiculée par les modalités interrogatives utilisées de temps à autre dans les ouvrages universitaires. Ainsi, dans l'ouvrage de chez Delagrave, les auteurs ont recours, à plusieurs reprises, à cette modalité pour introduire une démonstration détaillée. Par exemple, après avoir présenté la théorie du signe de Saussure et l'avoir complétée par les propositions de Ogden et Richards, les auteurs semblent solliciter les lecteurs : « *Quels sont les rapports entre référent, signifiant et signifié ?* » (p. 41). Il s'agit bien évidemment d'une interrogation rhétorique, à laquelle les auteurs apportent eux-mêmes une réponse. De ce fait, et si l'on se réfère à l'interprétation proposée par O. Ducrot (1972 : 4), « le destinataire d'une question se trouve mis dans l'obligation de répondre, fût-ce par un aveu d'incompétence, de sorte que la parole qui lui a été adressée crée pour lui, en vertu des lois du discours, comme un "devoir" de parler à son tour », on s'aperçoit que les étudiants sont non seulement soumis à un questionnement, mais également qu'ils sont privés de la possibilité d'élaborer, ne serait-ce que mentalement, une réponse. Néanmoins, on ne peut contester le fait que cette interrogation dépourvue de contenu théorique remplisse une fonction rigoureusement conative, au sens où R. Jakobson (1963 : 216) l'entend : » l'orientation vers le destinataire ».
- 7 Ainsi, paradoxalement, la présence des autres semble se manifester plutôt au niveau de l'instance énonciative que de l'instance réceptive ; et cela peut également être considéré comme une des marques spécifiques du discours de vulgarisation, auquel s'apparente le discours didactique, par opposition au discours scientifique source. De ce point de vue, la comparaison de nos deux textes de référence s'est révélée particulièrement instructive.

2. Ceux dont il est question

- 8 Les deux ouvrages convoquent de nombreux auteurs, mais les modalités d'insertion de ces discours rapportés diffèrent, ainsi que leurs fonctions. Dans l'ouvrage destiné à l'enseignement secondaire, les propos rapportés sont typographiquement détachés du

discours citant : soit ils sont encadrés et « grisés », soit ils sont précédés de deux- points, font l'objet d'un retour à la ligne et sont pourvus de caractères italiques. Il s'agit essentiellement de poèmes ou de phrases empruntés à des poètes surréalistes. Le premier chapitre, par exemple, qui est composé de huit pages (si nous faisons abstraction des exercices), ne compte pas moins de vingt et une citations littéraires.

- 9 Hormis celles-ci, nous trouvons deux extraits d'outils institutionnels : la *Nouvelle Grammaire du français* de chez Larousse et le *Petit Robert*, et enfin une allusion à A. Martinet (dont la qualité de linguiste n'est pas mentionnée). Aucune de ces citations n'est intégrée au discours citant par un syntagme de locution, c'est-à-dire qu'elles ont un statut d'illustration, parfois d'exemplification, et leurs auteurs ne sont pas explicitement désignés comme co-énonciateurs. Ce statut ne surprend qu'à propos de A. Martinet, car les auteurs du manuel lui empruntent non seulement sa terminologie – par exemple, ils utilisent le terme *monème*, alors que la communauté linguistique use plutôt du terme *morphème* – mais aussi la notion de *double articulation du langage*, etc. Ainsi, l'élève qui s'initie à ces concepts, et qui de ce fait ne connaît pas A. Martinet, sera amené à lui accorder un rôle subalterne, d'autant qu'il n'est pas mentionné comme auteur mais comme inspirateur – ainsi qu'en témoigne la formule « *D'après André Martinet* » (p. 2), figurant en bas d'un tableau présentant un exemple. En outre, l'ouvrage de référence, à partir duquel est construit cet exemple, à savoir les *Éléments de linguistique générale* (1970, Colin) n'est pas indiqué, ce qui contraste étrangement avec les extraits littéraires pour lesquels nous disposons des titres des œuvres et parfois, même, du nom des éditeurs. Le lecteur ignore, donc, jusqu'à l'existence du texte original, auquel il aurait pu se reporter pour puiser quelques informations complémentaires.
- 10 Ainsi, source énonciative d'importance pour le corps du propos, A. Martinet n'est présenté que comme un locuteur secondaire par rapport aux auteurs littéraires qui ne remplissent, eux-mêmes, qu'une fonction illustrative, et *a fortiori* par rapport aux auteurs du manuel implicitement présentés comme la source de l'information.
- 11 C'est dans le traitement de ces sources énonciatives qu'apparaît le plus nettement le contraste entre ouvrage scolaire et ouvrage universitaire, tant sur le plan de l'insertion du propos des autres que sur le plan de la manifestation des auteurs.
- 12 Une large place est ainsi faite aux linguistes par B. Cocula et C. Peyrouet : Saussure est cité à plusieurs reprises (le *Cours de Linguistique Générale* est présenté préalablement, p. 9), Ogden et Richards sont mentionnés (le nom de l'ouvrage de référence est indiqué en note, p. 40), de même en est-il d'É. Benveniste (dont les *Problèmes de linguistique générale* sont cités au sein du propos, p. 41), d'A. Martinet (la lecture des *Éléments de linguistique générale* est recommandée, p. 10) et enfin de R. Barthes (dont *Le degré zéro de l'écriture* figure entre parenthèses munies d'indications bibliographiques, p. 46). En revanche les auteurs littéraires ne sont pas évoqués.
- 13 Si chacun de ces théoriciens est nommément désigné, leurs dires peuvent faire l'objet d'une reformulation synthétique telle que :
 - « Saussure a montré que le signe linguistique est le fait de l'union d'un signifiant et d'un signifié » (p. 40)
 - « Nous devons à Ogden et Richards une autre définition du signe qui complète celle de Saussure et l'enrichit puisqu'elle met en relation trois éléments, comme le montre la figure ci-dessous, dite "triangle d'Ogden-Richards" » (p. 40).

- 14 Ils sont donc présentés en tant qu'éléments constitutifs du discours citant et sont susceptibles de faire l'objet d'une critique. De même sont intégrés syntaxiquement dans la phrase rapportante des énoncés rapportés, mis en italiques ou entre guillemets :
- « Pour Saussure, *le signe est arbitraire* : le rapport entre le sa et le sé est conventionnel » (p. 41)
- « Nous adopterons ici les thèses d'Émile Benveniste qui, dans ses *Problèmes de linguistique générale*, précise qu'en réalité *entre le signifiant et le signifié, le lien n'est pas arbitraire* ; au contraire, il est nécessaire » (p. 41)
- « André Martinet définit le syntagme comme une "combinaison de monèmes" et ajoute qu'"un syntagme autonome est une combinaison de deux ou plus de deux monèmes dont la fonction ne dépend pas de sa place dans l'énoncé" » (p. 42).
- 15 Par les guillemets, les auteurs du manuel semblent indiquer une distance critique à l'égard des propos rapportés. En effet, si les italiques ne signalent que l'emprunt, nous remarquons que les syntagmes empruntés mis entre guillemets font l'objet d'une remise en question suggérée par le recours à un adjectif évaluatif (« problématique ») précédé du verbe « reste » qui signifie que la définition fournie par A. Martinet ne résout pas le problème et s'avère en quelque sorte non pertinente :
- « En fait, la notion de syntagme reste problématique » (p. 42).
- 16 Les sources énonciatives semblent, donc, ici tout à fait explicites et les emprunts, qu'ils soient d'ordre conceptuel ou discursif, nettement délimités.
- 17 Cependant, hormis les mentions explicites des énonciateurs extérieurs, sont utilisés également des indices polyphoniques discrets qui ne permettent pas toujours d'identifier la source. Ainsi en est-il des guillemets, par exemple dans l'ouvrage édité chez
- 18 Bertrand Lacoste à la p. 2, au sein de la phrase : « *Le langage prêté aux animaux n'est en fait qu'un "code de signaux"* ». Le syntagme désignatif « code de signaux » emprunté à É. Benveniste¹ pourrait être, du fait de l'anonymat, interprété comme une connotation autonymique (Rey-Debove, 1971), les auteurs du manuel signifiant par là qu'ils n'adhèrent pas à cette terminologie, ce qu'invalide la restriction « n'est en fait que ».
- 19 Si nous examinons de près le premier chapitre, nous remarquons que les caractères gras sont souvent utilisés, dans cet ouvrage, pour mettre en évidence une notion, certes fréquemment tombée dans le domaine public, mais empruntée à des linguistes de renom qui ne sont jamais cités par les auteurs. Ainsi en est-il de l'exposé sur la théorie du signe, au sein duquel F. de Saussure n'est jamais mentionné. Seule la typographie particulière de *arbitraire*² peut être interprétée comme indice polyphonique par les initiés, et seulement par des initiés, puisqu'il s'agit justement d'une notion qui a fait l'objet de plusieurs polémiques et a été en quelque sorte amendée, notamment par É. Benveniste.
- 20 Parfois, les auteurs de ce manuel font mention, sans faire directement usage, d'appellations empruntées à d'autres linguistes qui demeurent également anonymes, c'est-à-dire que la dénomination mise en valeur par l'utilisation des caractères gras se trouve marginalisée par des parenthèses et distanciée par un syntagme de locution comportant *on*, lequel neutralise toute tentative d'appropriation individuelle du concept en question :
- « (on dit qu'il est *doublement articulé*) » (p. 2)
- « (on peut parler à ce sujet de *sélection*³) » (p. 4)
- « on parle à ce sujet de sens *dénoté* ou de *dénotation* » (p. 5)
- « *unités de sens élémentaires* que l'on appelle *sèmes* » (p. 5).⁴

- 21 Il ne faudrait pas confondre ces dénominations, liées à l'activité scientifique, avec les tentatives de définitions, plus en conformité avec l'activité de vulgarisation :
- « on appelle *syntagme* l'agencement » (p. 4)
 - « on appelle *champ lexical* » (p. 6)
 - « on appelle *métaphore* » (p. 6)
 - « on appelle *réseau sémantique* » (p. 7).
- 22 Reste à l'apprenant le soin de deviner à quoi réfère ce *on* qui semble renvoyer à un collectif humain dont les contours ne sont pas dessinés. Comme le dit D. Leeman (1991 : 106), « employer *on*, c'est établir la société humaine tout entière comme agent du discours, c'est rendre universelle la portée de sa parole ». 'On' peut, en effet, comprendre les auteurs, les énonciateurs, les locuteurs et les lecteurs. Cependant, nous assistons ici à un coup de force discursif, reposant sur l'usage du *on* suivi du présent de l'indicatif. L'apprenant au moment de la lecture de l'énoncé est exclu de cet indéfini, puisqu'il ignorait jusque-là l'appellation ou le concept dont il est question et ne pouvait par conséquent faire partie des usagers du terme, mais il est mis en demeure implicitement de faire abstraction de sa préexistence, d'adopter immédiatement cette terminologie nouvelle pour lui, s'il souhaite ne pas être évincé définitivement de la *société humaine*.
- 23 L'émergence d'un 'on' sujet actif n'est pas surprenante en elle-même dans la mesure où le texte scientifique y a également souvent recours. Observant par exemple le texte source de Martinet, nous remarquons que le *on*, qui commute d'ailleurs avec un *nous*, est également utilisé pour baptiser une nouvelle notion : « *C'est ce qu'on désignera comme la deuxième articulation* » (p. 15), ou encore : « *Il n'existe pas de termes universellement admis pour désigner ces unités. Nous emploierons ici celui de monèmes* » (p. 15).
- 24 L'emploi du futur par le baptiseur, remettant l'usage du terme ainsi consacré à une période ultérieure, aménage au lecteur une position plus confortable, moins paradoxale en créant une relative complicité, une connivence entre les futurs usagers.
- 25 Aussi l'induction injonctive (un 'on' générique suivi d'un présent) constitue une caractéristique du discours didactique, qui se manifeste également au sein du discours universitaire :
- « On parle de sens connoté ou de signifié(s) de connotation » (p. 44)
 - « On appelle paradigme l'ensemble des signes » (p. 42)
 - « On appelle valeur linguistique d'un signe l'ensemble de ses possibilités d'emploi » (p. 43),
- mais celui-ci définit parfois plus étroitement le collectif d'origine, et par là même les auteurs semblent s'en distancier :
- « Aussi les linguistes parlent-ils de la double articulation du langage » (p. 41)
 - « La sémantique [...] nous lui emprunterons les concepts de dénotation, de connotation, de monosémie et de polysémie » (p. 43).
- 26 Ainsi les auteurs de l'ouvrage universitaire signalant leurs sources⁵ s'en servent comme caution tout en instaurant, simultanément, une distance, jouant ainsi, consciemment ou non, entre hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive (voir Authier, 1982).
- 27 À l'intérieur du manuel scolaire, *on* est presque le seul pronom à référent humain utilisé : il apparaît quinze fois au cours des huit premières pages dont huit fois pour introduire soit une appellation, soit une définition, lesquelles reposent sur un acquis théorique dont le lycéen ne dispose pas au moment de la lecture. En revanche, les sept autres occurrences de *on*, faisant référence à l'expérience de tout locuteur francophone ou faisant allusion au cotexte immédiat :

« on peut l'utiliser [la richesse combinatoire] pour créer des énoncés inédits » (p. 2)

« On relève aisément dans ce texte » (p. 6)

peuvent impliquer les apprenants. Sur les cent quarante et une occurrences verbales présentes dans ce chapitre (compte non tenu des infinitifs), seules vingt sont pourvues d'un sujet humain. Mis à part les quinze verbes qui ont pour sujet *on*, nous ne trouvons qu'un seul pronom en position de sujet qui ait un référent humain : un *je* surgit, en effet, mais dans un contexte d'exemplification : « *le feu passe au rouge, donc je m'arrête* » (p. 3).⁶

28 L'absence de la première personne semble confiner les auteurs de ce manuel dans leur rôle de locuteur porte-parole, qu'il faudrait distinguer de celui d'énonciateur.

29 Dans l'ouvrage de chez Delagrave, la première personne du singulier est également utilisée au sein de démonstrations construites sur des exemples :

« Le signifiant est la tranche acoustique du signe, ce que j'entends, ce que je perçois quand, par exemple, on me parle du *crin*. Le signifié est le concept auquel me renvoie le signifiant, ce à quoi je pense quand je viens d'entendre [krE~] en somme l'idée générale de *crin* » (p. 40).

30 À part les *on* déjà évoqués⁷, et celui que nous venons de voir dans l'exemple ci-dessus, lequel a la particularité de s'opposer au 'je' énonciateur, les auteurs emploient aussi le *nous* – relayé par l'adjectif possessif – comme sujet ou comme complément d'objet, soit de manière générique :

« Nous devons à Ogden » (p. 40)

« nous pouvons passer de /mEr/ à /fEr/ » (p. 42)

« Les dictionnaires nous livrent » (p. 42)

« le dictionnaire nous livre » (p. 43)

« Dans l'association d'idées, nous oublions vite le terme » (p. 46),

soit pour référer à la situation d'interlocution, aux interlocuteurs, c'est-à-dire *nous* auteurs et *vous* lecteurs :

« En résumé, nous avons » (p. 40)

« Nous savons déjà (cf. 1. 2. 2.) » (p. 40)

« Allons plus loin » (p. 41)

« nous pouvons presque l'admettre » (p. 41)

« nos deux termes » (p. 44)

« Dans le tableau suivant, nous analyserons les signifiés » (p. 44)

« Interrogeons-nous maintenant » (p. 45)

« Ainsi aurions-nous. » (p. 46),

ou encore pour référer exclusivement aux auteurs :

« Nous adopterons ici les thèses d'Émile Benveniste » (p. 41)

« nous emprunterons sa terminologie et ses analyses à André Martinet » (p. 41)

« Cette notion de sème nous sera d'une grande utilité pour justifier notre méthodologie » (p. 42).

31 Ce discours de type universitaire est plus personnalisé ; il associe plus fréquemment le destinataire, sans pour autant lui accorder une place particulière, ou une quelconque autonomie, et les auteurs se manifestent davantage, ne serait-ce que parce qu'ils font référence à la situation discursive.

3. Verbes et modalisations

32 La « transparence » apparente, l'absence de marque du sujet parlant, dans le discours scolaire, va de pair avec une absence d'ancrage temporel. Cent trente-neuf présents, dont vingt-cinq occurrences pleines de *être* et beaucoup de tournures passives avec ellipse du

complément d'agent, donnent une valeur générique à l'ensemble. La faible fréquence de sujet grammatical personnalisé et l'usage quasi-généralisé du présent contribuent à renforcer le caractère assertif des propos qui sont ainsi dépourvus d'origine et de fin : c'est le discours de la vérité éternelle.

- 33 Malgré tout, la subjectivité des auteurs se manifeste au travers de la modalisation de certains énoncés. Par exemple, les auteurs utilisent assez régulièrement – dix-sept fois dans ces huit premières pages, sept de ces occurrences ayant *on* pour sujet – l'auxiliaire modal 'pouvoir' : ainsi situent-ils *a priori* leurs propos par rapport à la catégorie logique du possible, affirmant une possibilité ou une (plus précisément quatre) impossibilité(s). Cependant, lorsque le verbe 'pouvoir' – *peut* – précède un infinitif introduisant une appellation, plutôt que l'éventualité, il marque une atténuation, car la possibilité d'appeler x « Y » est antérieure au choix que font les auteurs, mais elle n'est plus disponible pour le lecteur dès que ceux-ci l'ont attestée.
- 34 Un emploi, d'ailleurs exceptionnel, du conditionnel s'inscrit dans cette même perspective : « *une analyse détaillée de ces poèmes permettrait de suggérer* » (p. 4). Pour énoncer cela, les auteurs se fondent sur une « analyse détaillée » qu'ils ont déjà effectuée ; le conditionnel est donc là pour atténuer l'affirmation ; la démonstration n'étant pas présentée, l'indicatif présent paraîtrait arbitraire. Donc, parmi les modalités logiques, seule la modalité épistémique, en tant qu'elle renvoie à la possibilité, se trouve représentée ; en revanche n'est jamais exprimée une distance dubitative par rapport aux énoncés. On peut également noter l'absence de modalité déontique, qui exprime le souhait ou la volonté : cela montre que ce discours n'a pas de prétention, du moins affichée, prescriptive et normative.
- 35 C'est sans doute à travers les modalités appréciatives évaluatives que les auteurs se manifestent le plus nettement. Elles apparaissent d'ailleurs essentiellement au sein des démonstrations tendant à mettre en relation la théorie linguistique et l'application aux textes littéraires. Ainsi est-il dit que :
- « Certains textes poétiques [...] mettent *bien* en évidence ce double aspect » (p. 4)
« la syntaxe de Michaux est *parfaitement* régulière » (p. 4).
- 36 Ces deux exemples à caractère axiologique montrent que les auteurs du manuel, lorsqu'il s'agit de littérature, ne se contentent pas de transmettre une information, mais sont également en mesure de porter des jugements laudatifs sur la syntaxe de Michaux ou sur les performances de certains poètes. Ce sera encore à l'occasion de commentaire littéraire, c'est-à-dire en tant que lecteurs avisés, que les auteurs du manuel s'autoriseront quelques modalisations évaluatives non axiologiques, du type :
- « l'organisation syntaxique du texte est *extrêmement* déroutante » (p. 4)
« on retrouve *sans mal* le moule des phrases usuelles » (p. 4)
« on relève *aisément* dans ce texte » (p. 6)
« Le texte littéraire et la poésie en particulier utilisent *abondamment* ce procédé » (p. 6).
- 37 À propos de l'aisance et de l'absence de difficulté pour retrouver le moule des phrases, nous pouvons penser que les auteurs ont une image précise et peut-être optimiste des compétences des élèves auxquels ils s'adressent, à moins qu'ils ne cherchent à les convaincre de la simplicité de l'opération, ou de leur propre capacité d'analyste. Il n'en demeure pas moins que l'apprenant qui a « retrouvé péniblement » ou « relevé avec difficulté » se sent marginalisé, dépourvu des compétences requises.

- 38 Si les auteurs ne portent pas de jugement sur leur propos (pas de commentaire métadiscursif), s'ils ont tendance à s'identifier aux linguistes, on constate qu'ils sont à même de formuler des appréciations subjectives sur le discours des auteurs littéraires ou sur les capacités supposées de leurs lecteurs.

4. Les reformulations

- 39 Enfin la relation interlocutive, le souci de l'autre en tant que destinataire de l'information, s'exprime discursivement à travers les reformulations, lesquelles sont inhérentes à l'activité pédagogique.
- 40 Ces reformulations sont parfois annoncées linguistiquement par des énoncés métadiscursifs du type « c'est-à-dire », cette locution servant à établir un rapport d'équivalence entre une unité lexicale spécialisée (« arbitraire », « champ lexical ») et sa paraphrase en langue ordinaire :
- « Cette association est *arbitraire*, c'est-à-dire qu'elle est le fait d'une convention » (p. 1)
- « L'ensemble des sèmes dénotés et usuellement connotés constitue le champ sémantique d'un terme, c'est-à-dire la somme des significations qu'il est virtuellement susceptible de prendre » (p. 5).
- 41 Elles peuvent également être introduites par des signes de ponctuation tels que les deux-points ou le point-virgule :
- « Le nombre des messages possibles est fixé et limité une fois pour toutes : il ne peut être ni complété ni modifié par l'introduction d'énoncés inédits » (p. 2)
- « Les animaux maîtrisent ce code de façon innée ; il n'est pas l'objet d'un apprentissage » (p. 2).⁸
- 42 Les auteurs utilisent une troisième stratégie qui est de type définitionnel : soit la périphrase précède la dénomination, l'équivalence entre syntagme et terme étant signalée par des parenthèses doublées de l'usage de caractères gras ; soit il s'agit d'une définition notionnelle, encyclopédique – de la chose et non du mot :
- « il associe des éléments sonores qui n'ont pas eux-mêmes de signification et dont le nombre est limité (*phonèmes*) pour créer des éléments signifiants (*monèmes*) dont le nombre est considérable » (p. 2)
- « On appelle *syntagme* l'agencement produit par la combinaison des termes dans un énoncé donné. Le *paradigme* est l'ensemble des termes parmi lesquels... » (p. 4).
- 43 Enfin, nous intégrerons dans la catégorie de la reformulation ce que nous appellerons la reformulation métonymique, c'est-à-dire la reprise sous forme d'exemple :
- « Le signe est l'association d'un signifié et d'un signifiant. Par exemple, dans le code de la route, un panneau triangulaire [...]. De même, dans le système de signes... » (p. 1).
- 44 Dans les discours informels, cette activité métadiscursive est généralement involontaire : elle a une fonction autocorrective (« ce n'est pas ce que je voulais dire ») et se développe essentiellement au profit de l'énonciateur. En revanche, dans le discours didactique, elle est essentielle, rationnelle et construite pour faciliter l'apprentissage de l'élève.
- 45 Dans le discours didactique, l'autre a de multiples visages. L'autre, c'est d'abord l'apprenant, qui a peu d'autonomie linguistique, qui est peu sollicité dans son individualité, mais souvent convoqué pour faire ou pour adhérer aux propos des énonciateurs et dont le présumé d'existence conditionne le discours, impliquant

reformulations, définitions, dénominations, schémas explicatifs. L'autre, c'est encore ceux qui sont à l'origine de la connaissance, mais qui sont absorbés par le discours rapportant. L'autre, c'est enfin celui qui retransmet ces connaissances élaborées ailleurs et qui les impose aux destinataires. Pourtant tout est mis en œuvre, dans les ouvrages scolaires, pour dénier cette altérité. Le paradoxe des auteurs d'ouvrages à visée didactique ne résiderait-il pas dans le fait qu'il se livre à une activité qui a pour ambition l'enrichissement de l'identité de l'autre, mais qui passe par la dissolution des identités particulières afin de consolider l'identité collective ?

NOTES

1. « Cette différence se résume dans le terme qui nous semble le mieux approprié à définir le mode de communication employé par les abeilles ; ce n'est pas un langage, c'est un code de signaux » (Benveniste, 1966 : 62).
2. « Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire » (Saussure, 1972 : 100).
3. Emprunt à R. Jakobson.
4. Emprunt présumé à E. Buysens.
5. On pourrait également évoquer une autre modalité d'attribution d'un concept, la transformation adjectivale : « *le signe saussurien* » (voir, à propos de cette adjectivation des noms propres dans les discours de transmission de connaissances, Moirand, 1988 : 334-348).
6. Sinon, nous avons deux noms propres : *Mallarmé* et *Michaux* qui sont sujets des deux mêmes verbes *respecte* et *bouleverse* (p. 4), et *auteurs*, puis *lecteur* (p. 7) respectivement sujets de *ont recherché* et de *est sensible*.
7. Auxquels il faudrait ajouter : « *ona:S [...]* Et on peut par exemple écrire » (p. 40), « on peut résumer » (p. 41), « ainsi peut-on étudier » (p. 43), « ainsi pourrait-on proposer » (p. 46), « on préférera le schéma suivant » (p. 46).
8. En outre, dans ce cas, le second énoncé, qui reprend sous la forme négative le contenu du premier, se présente comme sa déduction logique.

De nouveaux genres discursifs : les courriers électroniques

NOTE DE L'AUTEUR

Une première version de ce texte a été publiée, sous le titre « Courriel et genres discursifs », dans *Internet, communication et langue française*, sous la direction de Jacques Anis, p. 31-54. © HERMES Science Publications, Paris, 1999.

- 1 Le champ d'investigation que nous proposons d'explorer ici concerne le courrier électronique et s'inscrit dans une perspective discursive venant compléter l'approche esquissée par J. Anis (1998 : 213-216)¹. On envisage, en effet, que la banalisation récente² de ce mode de communication au sein de communautés professionnelles a permis l'émergence d'écrits spécifiques et désormais caractérisables au travers de certains invariants. Notre hypothèse est donc que les échanges verbaux (qu'il s'agisse du courrier, objet de notre préoccupation, des listes ou des forums) qui s'opèrent par voie électronique sont à l'origine de nouveaux genres discursifs étroitement déterminés par une situation énonciative *sui generis*, différente de celle créée par une relation épistolaire comme de celle établie par les communications téléphoniques. Cette approche présuppose donc l'existence d'une influence contraignante exercée par le médium sur le discours, sur la mise en verbe, sur l'énonciation telle qu'elle est définie par É. Benveniste³, davantage que sur le système linguistique *stricto sensu* (syntaxique et/ou lexical).
- 2 Circonscrire la notion de genre discursif s'impose donc comme un préalable incontournable ; mais l'établissement de critères constitutifs faisant l'objet de nombreuses controverses⁴, dans un premier temps, on souscrit à la proposition de C. Kerbrat-Orecchioni (1980 : 170) : « tout genre se définit comme une constellation de propriétés spécifiques, que l'on peut appeler des "typologèmes", et qui relèvent d'axes distinctifs hétérogènes (syntaxiques, sémantiques, rhétoriques, pragmatiques, extralinguistiques, etc.) ». Afin de cerner les propriétés particulières de ces messages, on se fonde sur l'examen de deux cent vingt et un textes, émis entre mars et décembre 1998 par soixante-deux énonciateurs différents, au sein de trois communautés discursives distinctes. Ainsi, l'observation du fonctionnement de ces discours, produits dans des

contextes professionnels, menée à partir des indices paratextuels, intertextuels, métatextuels articulés aux traces linguistiques des opérations énonciatives, a-t-elle pour ambition la mise au jour d'invariants caractéristiques.

- 3 La confrontation avec un ensemble discursif très hétérogène, regroupé à partir d'un critère technique, amène à mettre au jour en premier lieu les spécificités énonciatives induites par un médium à forte potentialité, puis à analyser plus précisément le corpus, *i.e.* explorer les usages différentiels que l'on appréhende comme générateurs de genres discursifs.

1. Conditions de production et de réception

- 4 Le support électronique multiplie les possibilités de circulation d'informations et aboutit à des compositions textuelles pour lesquelles les notions mobilisées en analyse du discours se révèlent souvent lacunaires. Considérant que, malgré l'accroissement exponentiel du nombre d'internautes, quelques millions d'individus n'ont pas encore accès au courriel, il nous paraît utile de commencer par signaler des situations représentatives induites par ce mode de communication.

1.1 Spécificités techniques du mode de communication

1.1.1 L'instantanéité de la transmission : émission directe et lecture différée

- 5 Le courrier électronique par sa dénomination même évoque le courrier postal et s'en distingue par la rapidité de transmission. Sa fonction est donc de satisfaire à une exigence d'immédiateté, d'accélération de la circulation des données informatives, finalité qui est susceptible de contaminer la qualité rédactionnelle. L'énonciateur qui veut transmettre une information, ou formuler une demande d'information, a le choix entre la rédaction d'un courrier traditionnel ou d'un courrier électronique, et l'échange oral par voie directe⁵ ou téléphonique. Le premier mode nécessite un certain formalisme – en particulier dans un contexte professionnel où l'écrit est associé à un acte susceptible d'effet juridique – et se prête à un exposé plus long. La tradition épistolaire exige, en effet, un dispositif complexe – de type paratextuel : mention de l'auteur et de ses coordonnées, lieu et date de la rédaction, objet, mention du destinataire, en-tête ; le corps du texte devant comprendre au minimum deux paragraphes (l'un qui justifie la démarche, l'autre qui expose la demande ou livre les données), formule de politesse et signature – ainsi que la prise en compte lors de la rédaction d'une situation d'énonciation différée. L'appel téléphonique peut s'accommoder d'un degré de formalisme moins important – déterminé par l'énonciation directe facilitant les ajustements interactifs – et contribue à la rapidité non seulement au niveau de la transmission première mais encore au niveau de la réponse, à la seule condition que l'interlocuteur soit disponible physiquement et intellectuellement au moment opportun. Quant à l'outil électronique, s'il permet une transmission instantanée (quelles que soient l'heure d'émission et la distance physique entre le lieu d'expédition et le lieu de réception), l'émetteur ne peut prévoir ni savoir avec certitude le moment où son message sera lu ; de ce point de vue, il se trouve dans une situation d'énonciation analogue à celle que produit le répondeur téléphonique. Ainsi, par rapport à la dichotomie énonciation directe vs énonciation différée, à propos de laquelle M. Perret (1994 : 12) précise que : « La caractéristique immuable de l'énonciation

directe est que le temps de l'émission du message coïncide avec celui de sa réception et donc que l'allocutaire a toujours connaissance du temps de l'énonciation », on se trouve dans une situation intermédiaire, car s'il y a énonciation directe et réception présumée imminente, la lecture, l'appropriation par l'allocutaire n'est pas instantanée ; mais, grâce au péritexte⁶, celui-ci identifie le moment d'énonciation, ou du moins celui de la connexion (un message pouvant être mis en attente avant l'envoi comme avant son

6 « ouverture »).

1.1.2 Le discours reporté

7 Le courrier électronique – essentiellement *interactif*⁷ puisque des logiciels, tels que *Outlook Express*, proposent simultanément à la lecture d'un courrier une procédure de « réponse à l'auteur » – permet un certain nombre de combinaisons et de strates discursives, qui n'excluent et donc n'imposent aucune forme scripturale codée socialement. Une des spécificités les plus remarquables de ce mode de communication réside, en effet, dans la possibilité de construire des superpositions de discours, lesquels s'organisent autour d'un événement discursif initial et forment un texte⁸. Ainsi, la « réponse à l'auteur » qui insère les dires du récepteur premier, devenu de ce fait second énonciateur – et non énonciateur second parce qu'il ne s'agit pas de *discours rapporté* mais de *discours reporté* – dans l'espace textuel du message d'origine, favorise l'interlocution, alors même que « notre société admet de nombreuses pratiques verbales (écrites surtout, et même orales) qui excluent toute possibilité de réponse » (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 14). La particularité de ce mode dialogal par rapport à un dialogue oralisé réside dans la possibilité technique de fragmenter et de disséminer sa réponse en divers endroits du message d'origine (ce qui à l'oral nécessiterait d'introduire des ruptures déroutant le flux discursif), ou d'insérer la réponse en avant-propos alors qu'une réponse épistolaire ne s'inscrit pas, *a priori*, dans le même espace textuel, et que celle-ci, par définition, est située dans une postériorité explicite par rapport au message premier –, ou parfois, encore, en fin du propos originel. La volonté d'apporter une réponse « point par point » au sein d'une correspondance traditionnelle impliquerait le recours au *discours rapporté* soit indirect, soit direct, lequel n'est jamais qu'un artefact souvent trompeur.⁹

8 Quel que soit le lieu d'insertion des éléments constituant la réponse (en avant- propos, à la fin, ou par fragments disséminés), le résultat est identique dans la mesure où apparaît à l'écran (voire au tirage sur papier) l'ensemble des données qui forme une unité textuelle, fondée *a priori* sur une thématique commune inscrite dans un même espace discursif. La lecture de ces messages imbriqués modifie les habitudes des destinataires parce qu'elle brise la représentation chronologique ordinaire : soit (cas le plus fréquent) le texte qui se présente en dernier sur l'écran est le plus ancien, soit la dissémination est telle que l'attribution énonciative devient périlleuse, d'autant que cet ensemble peut être transféré à un troisième récepteur non intervenant mais pris à témoin. Par exemple, parmi les messages qui nous ont été transmis, un des interlocuteurs-répondeurs, dont le texte est placé en tête, introduit son dire par : « Je ne comprends rien à vos disputes à tous » et ajoute ses propres commentaires aux « disputes » entamées précédemment, en ignorant visiblement qu'il s'adresse directement à celui dont il fustige les propos. Aussi, ce dernier, qui attendait un soutien de la part de cet interlocuteur qu'il avait lui-même sollicité, perçoit le quiproquo et répond :

Il suffit de lire qui envoie à qui pour identifier les locuteurs et allocutaires... Donc, j'ai d'abord envoyé le premier message puis le second, où je parle bien moi, ton X¹⁰

de (...). En comptant le nombre de '>' en début de ligne, tu vois les strates successives des messages : ici seuls les extraits de ton message figurent =>'>' ; dans mon second message à Y, il devait y avoir deux couches :- mon premier message, 2 '>' - puis sa réponse, un seul '>' (ce truc se refait automatiquement à chaque fois qu'on clique sur Répondre).

- 9 Cette longue explication tend à prouver l'absence de visibilité, voire de lisibilité, d'une situation d'énonciation complexe à laquelle on n'est pas habitué, et souligne l'importance de l'identification des sources énonciatives. Toutefois, l'interlocuteur dispose également de la possibilité d'émettre sa réponse indépendamment du message d'origine.
- 10 Ainsi, l'outil électronique crée des conditions de production et de réception originales qui modifient les représentations habituelles de la « scène énonciative » et de ce fait nécessitent la prise en compte de la spécificité esquissée par une reconfiguration des repères coutumiers. Par exemple, l'émergence d'une catégorie intermédiaire entre *énonciation différée* et *énonciation directe* s'impose, de même le *discours reporté* ne peut être traité comme le *discours rapporté*. Enfin, le principe de linéarité du discours doit être réexaminé face aux imbrications discursives qui ne sont pas identiques à celles que l'on rencontre dans l'analyse conversationnelle. Pour terminer avec ces quelques spécificités générales, on signale la possibilité d'une double lecture, opérée successivement : l'une immédiate et conforme à l'usage normé de ce mode de communication, c'est-à-dire à l'écran ; l'autre exigeant de recourir à l'impression sur papier. Dans ce dernier cas, le support change, le péritexte est souvent plus complet – ce qui peut modifier le décodage des embrayeurs, donc infléchir l'interprétation du message. Cependant, quel que soit le mode de lecture exploité, le récepteur final est susceptible de se trouver face à une unité textuelle construite à partir de discours tenus par des énonciateurs différents, émis en des temps divers et à partir de lieux géographiquement distincts.

1.2 Spécificité textuelle

- 11 On évoque ici la spécificité textuelle en usant du singulier parce que la particularité semble contenue dans la diversité des possibilités offertes : association, ou dissociation de textes monologiques et de textes plurilogaux. Ces derniers favorisent une *hétérogénéité multiforme*, définie par S. Moirand (1998) comme « une grande diversité des *genres discursifs* [...] et donc une grande diversité de *modes discursifs* ».

1.2.1 La mise en texte plurilogale

- 12 Hors des situations d'interlocution manifestes évoquées ci-dessus, d'autres dispositifs contribuent à une mise en texte plurilogale. Un discours est qualifié de *plurilogal* lorsqu'« il emprunte à une multiplicité de sources énonciatives » (Moirand, 1999) ; ici, plus que d'emprunt traditionnel, il s'agit plutôt de faire coexister des discours qui n'ont pas été émis en même temps et qui sont susceptibles d'adopter des formes diverses. Ainsi, l'émetteur peut envoyer un message succinct (fréquemment métadiscursif) qui présente, accompagne ou commente un autre texte de plus grande ampleur (lettre, article, compte rendu, convocation à une réunion, etc.) qu'il aura lui-même élaboré ou qui proviendra d'une autre source énonciative (qui sera transmis en « pièce jointe¹¹ » ou éventuellement « transféré »).
- 13 Si, dans le cas du recours à des *pièces jointes*, les divers plans énonciatifs sont nettement séparés par des localisations matériellement distinctes qui nécessitent des « cliquages »

successifs, l'usage de la procédure dite de « transfert » peut prêter à confusion lors de la réception, que le *transmetteur* y mêle ses propres commentaires ou non. N'apparaît, en effet, à l'écran, sur le listing de la boîte de réception, qu'un seul nom d'émetteur qui est soit l'énonciateur premier, soit le transmetteur, ce qui revient à une sorte d'écrasement d'une étape communicationnelle. La particularité de ce type de redistribution réside dans le fait que peut être désigné par un interlocuteur *primaire*, comme destinataire second d'un message, un récepteur inconnu de l'énonciateur premier, donc étranger aux affectations référentielles des *embrayeurs interlocutifs* (non concerné notamment par les « tu » ou les « vous » individuels du discours transmis). Cette procédure permet de construire des champs d'interlocution multiples et parallèles, différents par nature de ceux qui sont créés par une circulaire puisque dans ce dernier cas l'énonciateur *primaire* choisit ses destinataires (ou, éventuellement, choisit de ne pas les choisir) – étant entendu qu'un courriel peut avoir plus d'une centaine de destinataires explicites désignés individuellement par l'expéditeur et hiérarchisés. On entend par *hiérarchisation* le fait que les logiciels prévoient des degrés d'implication différents : les destinataires à proprement parler, c'est-à-dire ceux auxquels le message est adressé ; les destinataires en copie qui sont explicitement informés, mais ne sont pas considérés comme des interlocuteurs à part entière ; et les destinataires « en copie conforme invisible » qui sont ignorés des précédents et doivent rester hors du champ interlocutif, bien qu'ils soient sollicités par l'énonciateur primaire.

- 14 Le transfert favorise l'émergence d'un troisième type d'acteur, au sein du schéma de communication tel qu'il fut élaboré par R. Jakobson (1963 : 214) : le *transmetteur*, qui a la possibilité de ne déposer aucune trace linguistique à la surface du texte et de n'être signalé que par son inscription péritextuelle, mais dont l'acte, non verbalisé, a des effets significatifs sur l'échange verbal. Ce dernier peut, également, se muer en *médiateur* s'il joint à la transmission des remarques, indications, commentaires, etc., lesquels figureront dans le même espace textuel. Le destinataire du *discours transféré* ne se trouve pas impliqué de la même manière que le destinataire du *discours reporté* : a priori il n'est pas susceptible d'être exposé à ses propres discours antérieurs et surtout il est explicitement écarté, exclu du champ de l'interlocution primaire (davantage encore que s'il figurait en copie), en d'autres termes il n'en est pas le destinataire.
- 15 Enfin, dans la mesure où l'expéditeur est unique (individu ou collectif), prédéterminé par le logiciel, l'énonciateur peut ne pas être celui qui est annoncé sur le listing de réception ; en l'absence de mention distinctive explicite, la confusion sera totale puisqu'aucun indice extérieur au texte ne permet de l'identifier, ni l'écriture (voir la signature manuscrite qui doit figurer sur toute lettre) ni la voix ne contribuent, dans cette situation, à la reconnaissance. On peut signaler encore que la localisation du récepteur, élément incontournable pour le courrier postal et le décodage des embrayeurs spatiaux, est imprévisible dans la mesure où la possibilité de posséder plusieurs adresses électroniques va de pair avec la récupération en un point donné de tout le courriel. Le message, envoyé à un collègue, par exemple, à l'université de la Sorbonne nouvelle, est susceptible d'être reçu à Aix-en-Provence sans que l'expéditeur en soit averti (alors que le recours au téléphone portable implique explicitement l'absence de localisation du récepteur). Ainsi, le support électronique se prête à des échanges multiples orchestrés par les péritextes et permet une grande variété des positionnements de l'ensemble des locuteurs (énonciateur, médiateur) comme des récepteurs (allocutaire, destinataire *consigné*, destinataire *officieux*, destinataire *secondaire*), qui ne sont plus les seuls acteurs de la communication puisqu'il

est possible qu'un récepteur de premier niveau se mue en *transmetteur* élargissant ou démultipliant ainsi la scène énonciative.

1.2.2 « L'hétérogénéité multiforme »

- 16 Si l'abondance des modalités de circulation de l'information offertes par ce support favorise l'hétérogénéité énonciative et réceptive, elle ne doit pas occulter la possibilité de produire des écrits de diverses natures, plus ou moins codifiés. Cette hétérogénéité textuelle, dont le corpus témoigne, incite à examiner l'assertion de D. Maingueneau (1996 : 44) : « le support joue un rôle fondamental dans l'émergence et la stabilisation d'un *genre* ». Le pluriel dans le titre de ce chapitre, attribué à *genre discursif*, suggère déjà une remise en cause partielle de l'univocité de la relation *support => genre*.
- 17 Certains énonciateurs rédigent leur message sous forme épistolaire¹², sous forme d'un compte rendu ou encore d'un « avis »¹³. Lors du dépouillement du corpus, on s'est servi de critères formels tels que la présence de formules d'interpellation et de salutation, ainsi que de critères structurels, existence de paragraphes introductif et conclusif, pour décider de l'assimilation d'un message à une lettre. De même les comptes rendus ont été regroupés à partir d'indices présentatifs, comme la numérotation et le titrage des paragraphes ; et, souvent, la catégorisation ainsi établie se trouve validée par la mention « compte rendu » figurant dans le périphrase au titre de l'« objet ». Les « avis » se distinguent des messages par le caractère collectif de la formule d'interpellation et la concision de l'information transmise de manière impersonnelle. Cette rapide description revient à suggérer que si genre nouveau il y a, il serait à déterminer négativement, à partir des textes qui ne sont ni des lettres, ni des comptes rendus, ni des avis, et que l'on pourrait baptiser *messiels*¹⁴ pour éviter la polysémie de *message* et les apparenter à *courriel* (sorte de mot-valise que nous appelons *compoaction*¹⁵, formée à partir de *courri(er) él (ectronique)*).
- 18 Ainsi, la familiarisation avec ce mode de communication semble contribuer à l'abandon progressif d'une disposition identique à celle de la lettre pour le message initial (elle ne représente que 12,21 % du corpus, le genre compte rendu 5,8 % et le genre avis 2,2 %) au profit d'un écrit succinct¹⁶ plus spontané qui est fréquemment envoyé avant même d'être relu (et qui peut être associé à une lettre « jointe »), d'où certaines scories assimilées à des indices d'oralité. Le procès d'oralité fait à ces écrits est d'autant plus surprenant qu'il s'appuie, entre autres, sur des « phénomènes graphiques tels que l'oubli des espacements entre les mots, ou orthographiques », comme D. Luzzati le signalait à propos des écrits Minitel (1991 : 100), éléments qui n'ont justement aucune pertinence à l'oral et qui de ce fait devraient être considérés comme des caractéristiques d'un *écrit spontané*¹⁷ hâtif (le temps de connexion a un coût et la procédure de rédaction « hors ligne » est plus lourde), à vocation éphémère. Les conditions de production et de réception offertes par la messagerie électronique amènent à redélimiter certaines notions utilisées en analyse du discours, voire à mettre au jour de nouveaux éléments. Ainsi apparaît la nécessité de distinguer *récepteur* et *destinataire*, puisque le récepteur peut-être un destinataire de seconde main, *i.e.* non impliqué dans l'interlocution première. De même la notion d'unité textuelle est ici matérialisée par le partage d'un espace visuel commun (écran ou papier) et non en fonction de critères énonciatifs. L'analyse du corpus permettra de valider ou d'invalider la pertinence – non plus sur le plan technique, mais d'un point de vue

linguistico-discursif – de l'introduction des notions de *transmetteur*, de *médiateur*, ainsi que celles de *discours reporté* et de *discours transféré*.

2. Particularités stylistiques et énonciatives

- 19 Dans la perspective de « dégager des régularités mais aussi des variabilités formelles, sémantiques, fonctionnelles, rhétoriques » (Moirand 1992b : 29) et afin de neutraliser ce qui aurait pu apparaître comme une marque, un style personnel, une rhétorique par trop individuelle, les 221 messages (émis en 1998) qui constituent le corpus analysé correspondent essentiellement à trois ensembles énonciatifs différents. Cette tripartition établie en fonction de communautés discursives distinctes incite, bien évidemment, à dissocier les *typologèmes* propres à un groupe déterminé par sa situation socioprofessionnelle de ceux qui se révèlent constants et seraient donc attribuables à l'effet du médium.
- 20 En premier lieu, 56 textes ont été collectés au sein d'une communauté discursive étrangère à notre cadre de travail puisqu'il s'agit de messages circulant (entre avril et novembre 1998)¹⁸ au sein d'une direction¹⁹ du ministère de l'Équipement, entre neuf responsables hiérarchiques, qui sont des ingénieurs des Ponts et Chaussées (même s'ils n'ont pas tous reçu cette formation) ; ces textes constituent le corpus 1. On suggère par cette présentation l'éventualité d'une influence d'une forte culture technicienne par opposition à celle, plus littéraire, qui serait susceptible d'infléchir les messages émis, par exemple, par les linguistes.²⁰
- 21 On a également réuni 48 *mails*²¹ échangés par les membres du personnel de l'IUT d'Orsay (département informatique) entre mars et octobre 1998. Cette seconde communauté (source du corpus 2) est plus diversifiée dans la mesure où les dix-huit énonciateurs identifiés sont soit des enseignants (d'informatique, de mathématiques, de gestion, d'anglais, de techniques d'expression), voire des enseignants-chercheurs, soit le personnel (ATOS) chargé du fonctionnement administratif. Le troisième groupe (corpus 3), représenté par 117 messages échangés entre mars 1998 et décembre 1998, est plus hétérogène, car non déterminé par des contraintes institutionnelles. Si ces messages ont pour point commun un même destinataire, leurs origines, trente-cinq énonciateurs différents, sont très diverses, bien qu'il s'agisse majoritairement de chercheurs en sciences du langage, liés administrativement à des établissements différents implantés dans plusieurs pays.
- 22 Afin de vérifier si le support exerce une influence sur les genres codifiés, on examine en premier lieu les messages apparentés aux « avis », aux comptes rendus et aux lettres. Puis dans la perspective de mettre au jour l'originalité de la gestion plurilogale, voire pluridiscursive, on analysera les messages de type *messiel* qui introduisent et accompagnent les discours transférés et les documents joints. Cherchant à déterminer s'il s'agit d'un genre²² définissable à partir d'un style, au sens bakhtinien du terme²³, on tentera de mettre au jour les traits linguistico-discursifs constitutifs de ce que l'on a évoqué sous le nom de *messiel*.

2.1 Influence sur les genres codifiés

- 23 Cette approche ancrée sur une comparaison entre les trois ensembles constituant le corpus incite à reprendre à notre compte l'affirmation de J.-C. Beacco (1992 : 11) : « les rituels langagiers définissent des communautés qui ne sont pas isolées sur des bases ethniques/linguistiques mais par des pratiques langagières partagées ou reconnaissables ». Ainsi avons-nous un contraste assez net dans l'usage de ces formes précontraintes qui, rappelons-le, sont minoritaires puisqu'elles concernent moins de 25 % du corpus global.

2.1.1 En quête d'avis

- 24 Les « avis » ne sont présents qu'au sein du corpus 2 et, encore, en nombre restreint. Leurs entrées en matière paraissent représentatives de ce genre à caractère interpellatif, car elles mettent en exergue les destinataires à partir de l'usage de la préposition à (déclinée éventuellement au pluriel *aux*) :

AUX ENSEIGNANTS DE 1^e ANNÉE

Ça est ! ! ! Les PHOTOS des étudiants sont disponibles au secrétariat. Prénom Nom

AVIS À TOUS LES ENSEIGNANTS :

Vous trouverez dans votre corbeille, votre convocation pour la semaine des DS du 16 au 20 mars 1998.

Je vous demanderai de prévenir le cas échéant vos vacataires

Je vous remercie.

À l'attention des enseignants d'Année spéciale,

Les trombinoscopes sont disponibles au secrétariat.

MERCI.

RAPPEL aux enseignants qui auraient oublié de s'inscrire sur le fichier des étudiants de 2^eème année pour parrainer les stages :

Se reporter à la liste ci-dessous pour savoir le nombre de stagiaires par enseignant [...] [suivi de la « signature automatique »]

Par mesure de sécurité, suite aux travaux en cours, l'entrée de L'iut est condamnée pendant 3 semaines à partir d'aujourd'hui (24.09)

Prénom Nom

- 25 Il est surprenant de découvrir cet en-tête (sauf en 5), parfois mis en évidence par l'usage des majuscules, dans la mesure où il paraît non pertinent dans cette situation. Le système permet, en effet, de sélectionner individuellement les destinataires concernés – contrairement aux avis traditionnels sur affichettes placardées sur un mur, donc lisibles par tous, mais devant attirer l'attention de chacun ; l'interpellation, de surcroît collective, paraît donc perdre de sa valeur conative²⁴ au profit d'une valeur phatique²⁵. Elle n'a d'intérêt informatif éventuel que de signaler au récepteur que le message qui suit ne lui est pas spécifiquement destiné, ce qu'aurait pu indiquer tout aussi bien la préposition *pour* (moins phatique ?). On note que le collectif est désigné par sa fonction professionnelle avec, parfois, une restriction déterminée par le groupe d'étudiants auquel il a affaire. Ce mode de désignation est révélateur d'une communauté qui raisonne suivant un schéma tertiaire (le groupe étudiant, le groupe enseignant, le groupe personnel administratif). La majorité de ces avis se distingue encore de l'avis traditionnel par le fait qu'ils sont dotés d'une signature tapuscrite (deux sont anonymes), qui individualise ce message de portée générale. Hormis les éléments paratextuels, apparaît comme un trait constitutif du genre la délocution²⁶ (au sens de non-interlocution), qui

nous a convaincue d'intégrer le message 5 (ci-dessus) à cette catégorie bien qu'il soit le seul à ne pas contenir de formule d'interpellation. Le message 2 constitue également un cas particulier puisqu'il contient des traces du procès d'énonciation à travers les embrayeurs « vous », « votre », « vos » et « je » ; cependant il est surmonté de l'énoncé métadiscursif « Avis » qui témoigne de la volonté de l'énonciateur qu'on le perçoive comme tel. Du point de vue des embrayeurs temporels, le présent prédomine avec une valeur aspectuelle limitative. L'inscription dans la contemporanéité est relayée une fois par l'emploi de l'embrayeur « aujourd'hui » ; l'énonciateur (exemple 5) a d'ailleurs ressenti la nécessité d'indiquer la date de référence entre parenthèses.

- 26 Par rapport à l'avis prototypique (tel qu'il est présenté dans les manuels destinés aux formations de secrétariat), les messages analysés ci-dessus ont pour particularité de véhiculer des informations qui ont une valeur contemporaine (et non pérenne) ; c'est pourquoi les présents utilisés ici ont bien en charge d'instancier le moment d'énonciation – alors que l'avis sur affichette est souvent dépourvu de verbe et surtout de verbe conjugué à un autre mode que l'infinitif²⁷. La caractéristique d'immédiateté, voire d'une certaine *éphémérité*, prêtée au support électronique se trouve ainsi réactivée par la volonté du scripteur de créer syntaxiquement une proximité temporelle entre énonciation et réception.

2.1.2 Les comptes rendus

- 27 Ce genre de document ne semble pas rencontrer la faveur des universitaires, car, même sous forme de document joint, on en trouve peu par rapport à l'utilisation faite au sein du corpus 1. Sans doute en transit-t-il malgré tout par courrier ordinaire, ce qui renforcerait l'hypothèse que le recours à l'outil électronique est réservé aux transmissions considérées comme urgentes (appel à communication, annonce de colloques, échanges à propos de projets éditoriaux, convocation à des réunions, etc.).
- 28 On découvre dans le corpus 2 deux textes assimilables à ce genre, l'un étant surtitré « compte rendu de la réunion du jeudi 9 avril 1998 », ce qui ne laisse pas de doute sur la détermination des auteurs dont les signatures tapuscrites sont suivies d'un énoncé métadiscursif restreignant la portée de ce document : « P.S. : Ce compte rendu n'engage que ses auteurs ». Le texte, dominé par la fonction référentielle, est par conséquent dépourvu de marques conatives et/ou émotives : il est délocuté. L'événement textuel que représente la rédaction d'un compte rendu diffusé par courriel dans cette communauté est lié à une situation conflictuelle, dont le second exemple intitulé « relevé de conclusion suite à la concertation sur l'évolution de notre équipement » témoigne également.
- 29 Sur les onze comptes rendus – qui ne sont jamais que des comptes rendus de réunion – figurant dans le corpus 1 (soit 19,6 % de ce corpus), six sont désignés en tant que tels au sein du péritexte, dans le champ « objet », suivi du nom de l'organisme réuni et/ou de la thématique traitée, puis de la date où s'est tenue cette réunion, par exemple : « objet : CR réunion XXX 'directives transport combiné' du 7/10/98 ». La rédaction du texte étant inévitablement postérieure au déroulement de la réunion, la valeur aspectuelle d'accompli (véhiculée ici par le passé composé) occupe une place prépondérante, bien qu'apparaissent des présents et des futurs fonctionnant comme des embrayeurs calculés à partir de l'événement discursif premier (la date de la réunion). Il y a donc une certaine hétérogénéité par rapport au système temporel de référence. Ces comptes rendus, jamais signés et plutôt impersonnels, laissent émerger quelques marques de l'énonciateur soit

par le biais du « je » suivi constamment du passé composé²⁸ (dans trois CR) – ce qui revient à dire que l'implication directe du sujet énonciateur ramène le locuteur à la situation d'énonciation seconde –, soit par le « nous » et le « on »²⁹ qui incluent de temps à autre l'allocutaire, par exemple : « En conclusion, la YYY nous envoie³⁰ un projet sur ce sujet pour que nous puissions y faire nos corrections ». Certaines occurrences de « nous », cependant, excluent le destinataire du compte rendu (« Nous avons appris à ce sujet ») mais intègrent les participants à la réunion. Autre élément remarquable du point de vue des rituels intra-communautaires : les destinataires mentionnés dans le péri-texte ont pour caractéristique de ne pas avoir assisté à la réunion dont il est question.

- 30 La diffusion par courriel se justifie donc par le fait qu'il s'agit bien de redistribuer l'information et non de l'entériner (de la valider ou de l'invalider). En outre, ce mode de communication semble favoriser la présence des quelques énoncés personnels auxquels il a été fait allusion, car on ne retrouve pas ces traces énonciatives dans les comptes rendus officiels archivés.

2.1.3 La forme épistolaire

- 31 Le genre « lettre » est actualisé quatorze fois dans le corpus 3, ce qui représente 11,9 % de ce fragment de corpus, à treize reprises dans le corpus 2, soit 27 % de ce regroupement. Deux textes – rédigés d'ailleurs par le même énonciateur –, correspondant à 3,5 % de la production du corpus 1, s'en approchent dans la mesure où il y a plusieurs paragraphes, un « Merci » final (en position conclusive : détaché en milieu de ligne) qui sert de salutation et une signature tapuscrite, mais il n'y a pas de formule d'appellation, ni de paragraphe introductif. Il s'agit de directives fort polies, clairement assumées par l'auteur : quatre « je » figurent dans la première, comme dans la seconde, et sont relayés par des déterminants possessifs. La lettre « expédiée » le 22 juillet, d'après le péri-texte, commence ainsi :

Je souhaite disposer, le jour de mon retour de congés, soit le 18 août, d'un dossier complet sur l'état actuel des relations des ports avec la SNCF et la CNC

et celle datée du 14 novembre par :

Je souhaite que l'on aborde plusieurs questions.

- 32 Si le « je souhaite » a incontestablement un caractère performatif qui l'instancie, le « on aborde » doit être relié à l'« objet » figurant dans le péri-texte et de ce fait a valeur de futur (il s'agit d'une réunion à venir³¹) par rapport au souhait exprimé, lequel correspond plutôt à un ordre implicite. La première missive a un destinataire privilégié explicite et un destinataire mentionné en copie, ainsi n'apparaissent dans le corps du texte que deux marqueurs susceptibles d'inclure les deux récepteurs prévus³², mais ils ne sont jamais intégrés comme des allocutaires autonomes (pas de *vous*). Le destinataire d'élection a rediffusé l'information au moyen du « transfert », sans y ajouter le moindre commentaire ; cette étape fait surgir trois autres destinataires qui peuvent également se sentir concernés par ces pronoms. Dans la seconde lettre, en revanche, ne figure sur le courriel initial qu'un seul destinataire qui est de nouveau associé à l'énonciateur³³, mais qui est sollicité, une fois, directement³⁴. Toutefois cette marque personnelle n'a pas dissuadé l'allocutaire de transférer le texte à quatre autres personnes, parmi lesquelles l'une l'a de nouveau ventilé sur deux autres collègues, accroissant de ce fait le nombre de récepteurs non inscrits comme destinataires de cette lettre. En l'absence de paragraphes introductifs, les « objets » et les données temporelles mentionnés dans les péri-textes s'avèrent indispensables à la construction d'une interprétation adéquate. L'avantage de

ces transferts successifs réside dans l'évitement, pour le transmetteur-destinataire premier, voire second, d'une reformulation des propos originels destinée à renseigner ses collaborateurs et ses subordonnés. Le circuit de l'information est déterminé par les relations hiérarchiques.

- 33 Le genre épistolaire est adopté à l'IUT par les enseignants pour transmettre des informations, des explications, des demandes de faire à tous les autres enseignants, d'où la fréquence de la formule d'interpellation « chers collègues » avec parfois des variantes en genre et non en nombre. Une seule lettre n'a que deux allocutaires explicites, interpellés par leur prénom « X et Y », mais elle a été envoyée par l'auteur à tous les enseignants. Elles sont toutes signées par le ou les rédacteur(s) – une fois par un collectif « Le Bureau » –, et contiennent toutes des marques d'interlocution (*je/nous* et *vous*). Toutefois, elles se distinguent des missives postales par l'absence de formule de politesse comblée à quatre reprises par une salutation brève du type « cordialement », une fois par « bonnes vacances à tous » et trois remerciements. Ces derniers, qui présupposent que la lettre contienne une/des demande(s), semblent donc relativement représentatifs de ce type de correspondance électronique. Il semble en effet qu'une communication téléphonique pourrait faire apparaître en son terme l'expression de la gratitude d'un interlocuteur, mais elle serait suivie d'une formule de salutation figée du type « au revoir ».
- 34 Il s'avère donc que c'est au sein du courriel personnel qu'apparaît la proportion la plus élevée de messages conformes à ce genre, ce qui explique les résultats de l'analyse menée par J. Anis (1998). Toutefois, ces « lettres » ne sont pas toutes personnelles : six sur les treize qui m'ont été adressées le sont de manière exclusive. Il s'agit de collègues ou d'éditeurs étrangers, suisses ou belges en l'occurrence, mais cela est confirmé par d'autres messages (hors corpus retenu) provenant du Brésil, de l'Espagne et du Canada. Conformément au style épistolaire, ces correspondances personnelles contiennent une formule d'adresse calculée en fonction du type de relation sociale. Ainsi, trouvons-nous : « Chère collègue » ou « Chère Madame » ou encore « Madame et chère collègue ». Elles contiennent toutes une *signature tapuscrite* (mentionnant tout du long prénom et nom), parfois suivie de la *signature automatique* qui comprend généralement les coordonnées identitaires, institutionnelles, postales, téléphoniques et électroniques de l'auteur. Ce dispositif de signature automatique donne un statut particulier à ce que l'on appelle *signature tapuscrite* ; en effet, cette dernière n'a pas, contrairement à la *signature manuscrite*, de valeur d'authentification, en outre elle n'a pas de fonction informative puisque la *signature automatique* est habituellement plus complète. On peut envisager qu'elle serve à annoncer la fin du texte ; cependant la formule de politesse ou les salutations, qui la précèdent, indiquent déjà au destinataire l'achèvement du texte. Les formules dites de politesse ne diffèrent pas fondamentalement de celles qui sont en usage dans les correspondances classiques, elles sont parfois plus courtes³⁵. Ainsi peut-on dire que le rituel épistolaire est maintenu, le support électronique n'est utilisé ici que pour raccourcir le temps d'acheminement.
- 35 Les « lettres » reçues individuellement mais qui ont de multiples destinataires mettent en œuvre deux stratégies concurrentes pour établir l'interlocution : soit l'énonciateur use du singulier (« Chère collègue »), le système électronique se chargeant de la ventilation vers les diverses adresses, soit l'interpellation est plurielle et dans ce cas elle est décomposée en une forme féminine suivie d'une forme masculine, ou elle porte directement les marques du nombre (« Chers collègues »). Ce choix initial n'exerce pas toujours l'impact

attendu sur les embrayeurs interlocutifs utilisés dans le corps de la lettre, dans la mesure où la langue française a recours à la forme ‘vous’ autant pour référer à un individu avec lequel on n’entretient pas de relation familière (ce dont témoigne déjà l’emploi de « collègue » en ouverture) que pour désigner un groupe d’interlocuteurs ; ce n’est donc qu’à travers l’utilisation du déterminant possessif *votre* que se manifeste la distinction. Ainsi peut-on remarquer que la formule associant les deux genres fonctionne sur un présupposé sélectif, comme en témoigne l’exemple suivant (les éléments soulignés le sont par nos soins) :

Chère collègue, Cher collègue,

Un peu avant le délai que je vous avais indiqué dans ma lettre [...]. Si vous souhaitez que **votre** communication (qui peut bien sûr être remaniée) soit publiée dans ce volume [...] envoyez-moi 2 exemplaires de **votre** texte avant le 10 octobre.

- 36 La distribution des embrayeurs est identique à cette autre missive :

Chère collègue,

Les directeurs de collection des XY doivent se réunir à la fin du mois [...] Si vous préférez être publiée par XY [...] ne tardez pas à m’envoyer **votre** texte.

- 37 Toutefois l’usage de ce même déterminant au pluriel peut se prêter à une interprétation individualisante comme pluralisante puisque l’accord est fonction de ce qui est possédé : c’est grâce au participe passé et à la connaissance des rituels communautaires que l’on décode les occurrences de *votre* comme singulatives (la rédaction collective d’une publication demeure encore exceptionnelle). L’actualisation de *vos* figurant dans l’extrait ci-dessous pourrait surgir de manière identique dans un texte à destinataire unique :

Cher(e)s membres du XXX,

[...] Vos remarques et suggestions peuvent leur être communiquées.

- 38 On peut encore noter à propos de cet échantillon que les formules de politesse sont plus fréquemment remplacées par des salutations, permettant une déclinaison de cordialité³⁶ ou par des remerciements anticipés.³⁷
- 39 Sur la totalité du corpus épistolaire, aucun des auteurs ne songe à mentionner la date ; les embrayeurs temporels doivent donc être décodés à l’aide du péritexte. À propos de ce dernier, il faut souligner que, contrairement aux comptes rendus, on ne trouve jamais le terme *lettre* figurant au titre de l’« objet » : celui-ci renvoie à la thématique abordée. Les auteurs n’ont donc pas la volonté de constituer un objet discursif épistolaire. À une seule reprise apparaît à cet endroit le mot *courrier* suivi de la date d’une lettre postée précédemment, adressée par l’actuel destinataire.
- 40 On constate, en définitive, que l’usage de formes précontraintes (avis, compte rendu, lettre) *supportées* par l’outil électronique varie en fonction des communautés discursives et du type de relation ainsi tissé entre les protagonistes. Le recours à ce mode d’acheminement semble être essentiellement conditionné par la rapidité de transmission et motivé occasionnellement par la capacité de diffusion, voire de rediffusion. En outre, on a pu remarquer quelques infléchissements des marqueurs spatiaux – le lieu d’énonciation est généralement absent du corps des textes, voire des péritextes, car il n’est susceptible d’être éventuellement suggéré qu’à partir de certaines adresses électroniques³⁸ –, interlocutifs et temporels. L’usage prépondérant du présent permet également d’abolir le décalage entre le futur, voire le passé, et l’instance d’énonciation, donc de produire un effet de proximité anéantissant toute distance temporelle entre temps d’énonciation, temps de l’énoncé (en particulier dans les emplois où le présent réfère à un futur ou à un passé) et instance de réception. La mise en place d’un rituel plus

« léger » par rapport aux formes prototypiques en vigueur lorsque l'on use d'un support papier est également remarquable d'un point de vue stylistique.

2.2. Spécificités fonctionnelles et construction d'un genre discursif

- 41 Partant de l'hypothèse que les *typologèmes* les plus significatifs doivent survenir plus naturellement en des contextes spécifiques créés par l'outil électronique, on tente de dégager de situations plurilogales les caractéristiques linguistico-énonciatives des messages rédigés pour orchestrer et stratifier les divers dire. Ainsi examine-t-on séparément le *discours de jonction* et le *discours reporté*, qui correspondent à des scènes énonciatives dissemblables puisque, dans le premier cas, on a un discours qui introduit un autre discours – ces deux écrits s'opposant *a minima* par leurs genres – alors que, dans le second cas, la distinction essentielle est d'ordre énonciatif (alternance interlocutive).

2.2.1 Le discours de jonction

- 42 On se s'intéresse pas à proprement parler aux pièces jointes qui relèvent d'un autre genre et qui sont étrangères à l'outil électronique, mais aux modalités discursives présidant à leur introduction ; on appelle donc *discours de jonction* le message de présentation-accompagnement d'une autre production discursive. Là encore sévissent des disparités significatives entre les composantes du corpus. Dans le corpus 1, cette procédure est utilisée à dix reprises et treize fois pour le corpus 3, alors qu'elle n'est réalisée qu'une seule fois dans le corpus 2 pour introduire une lettre de pétition adressée au directeur de l'établissement.
- 43 Le *discours de jonction*, qui surgit dans le corpus 2, présente les données énonciatives contraignant cette lettre, et convie les récepteurs à ajouter leur signature. Il se distingue des autres textes émis au sein de cette communauté par son caractère abrupt : il ne contient pas de formule d'appel (fait rare au sein de cette communauté) et l'énonciateur n'est inscrit qu'implicitement à travers les sollicitations des destinataires de ce message, l'usage du « vous » présupposant l'existence d'un « je » à partir duquel il peut se construire.
- 44 Les textes joints dans le corpus 3 sont pour une part des rapports d'activités scientifiques (à trois reprises), pour une autre part égale des articles de linguistique non encore publiés, avec des versions intermédiaires successives, ou de courts textes, baptisés souvent « notice », en vue d'intégration dans une revue d'information (trois fois), et enfin le corpus étudié comprend une lettre de convocation et un projet éditorial. C'est dire qu'il s'agit de documents, de formes contraintes, rédigés avec soin, dont la date d'énonciation est antérieure à la date du discours de jonction figurant dans le péri-texte, lequel permet de localiser le moment de la transmission. On peut souligner que, pour ce groupe, les énonciateurs des *messiels* sont également énonciateurs des *pièces jointes*, et ils définissent leurs « objets » soit de façon thématique, par exemple « autonymie » pour un article sur cette problématique, soit en fonction du nom de la revue de destination (« *Buscila* 48 ») ou encore de l'organisme/institution destinataire (« CEDISCOR-SYLED »). La lettre de convocation n'est accompagnée d'aucun message en préambule, alors que d'autres documents sont précédés de *discours de jonction* qui contiennent des propos lapidaires de type instruction, par exemple un des expéditeurs écrit sans aucune circonlocution « message en attaché ; X a le même » ou plus généreusement « cadeau : mon avant-

dernier article [...]». Toutefois, la majorité des auteurs emploient une formule d'ouverture³⁹, le plus souvent moins solennelle que celles des lettres examinées précédemment, qui remplit une fonction phatique au même titre que le message conclusif⁴⁰. L'énoncé le plus utilisé concernant la « jonction » est neutre, dans la mesure où il s'inscrit dans une perspective de spatialisation. Se construit, en effet, un paradigme à partir de : *ci-joint*, *ci-après*, *ci-attaché*, auquel vient s'ajouter un *ci-dessous* (émanant du corpus 1) soulignant l'interstice différentiel⁴¹ entre ce nouvel espace discursif accessible et le message d'annonce. Trois énonciateurs ont recours aux *présentatifs* :

Voici l'état définitif de notre projet.

Voici la notice développée transmise par X.

Voici le bref texte proposé pour le rapport.

Voilà je fais suivre sans avoir relu pour l'instant le texte du rapport.

45 La brièveté de ces *messiels* tend à mettre en exergue le document joint et contraste avec les insertions effectuées dans le corpus 1. En effet, au sein de cette communauté, les textes transmis par cette procédure – qui sont désignés explicitement comme : « compte rendu », « tableau », « note », « remarques », « résumé »,

46 « fiche » – relèvent le plus souvent d'une énonciation collective et sont soumis pour être complétés, modifiés, corrigés. C'est dire qu'ils s'inscrivent dans une perspective interlocutive, mise en place par le *discours de jonction*, lequel est privé de formules d'interpellation comme de salutation. Cette absence, toutefois, n'est pas corrélable au *discours de jonction* mais au rituel communautaire, car elle constitue un trait permanent, propre à toutes les formes de messages électroniques émanant de ce groupe.

47 Les documents étant au centre de divers échanges, matérialisés par des « Réponses », les *messiels de jonction* comprennent donc des invitations à s'immiscer dans le texte joint. Par exemple :

Afin de faire le point sur la consommation des crédits d'études de la Direction, il est nécessaire de connaître l'état d'avancement (administratif et financier, notamment) des diverses études prévues au programme 1998 de la XYZ.

Vous êtes donc priés de fournir ces informations pour les études vous concernant.

Afin de faciliter cet état, je vous invite à compléter et à me retourner le tableau ci-joint.

« Fichier : Programme études 98 [...] »

Le Directeur a demandé que le point soit fait pour le lundi 28 septembre prochain. [

Signature automatique]

48 Ce message qui s'inscrit dans la perspective d'un faire-faire est construit en deux séquences, chacune étant introduite par une locution prépositive à valeur finale qui exprime la volonté de convaincre. Il s'agit pour l'auteur non seulement d'obtenir les informations demandées, mais encore que ces éléments soient reportés sur le document joint. Alors que l'énonciateur assume la seconde injonction, il recourt au discours indirect pour indiquer, de manière modalisée, les délais d'exécution impartis, ce qui crée un effet polyphonique conviant à interpréter de façon rétroactive la première demande comme émanant de cet énonciateur second. La pluralité est de rigueur également au niveau des destinataires, qui figurent nommément dans le péritexte, et s'exprime dans le discours par l'accord de « priés ». La réponse, accompagnée d'un fichier joint, tranche par son émotivité pleinement assumée (« je suis contente que nous fassions ce point [...] »), mais ne contient aucune allusion explicite aux documents joints et reprend pour ce nouvel envoi la liste initiale des destinataires à laquelle est ajoutée le premier énonciateur. La réponse est ici une approbation de la demande d'information, en d'autres circonstances,

elle pourra être une appréciation sur le document en annexe (« très instructif ton compte rendu »), parfois accompagnée d'un document en retour (« X, j'ai remis en forme ta note qui est bien complète », « Pour compléter les remarques de X je vous remets le résumé que j'avais fait »), ou un avis de réception réduit à sa plus simple expression : « OK », ou encore « OK, merci », ou enfin un commentaire réactif relativement construit. Ces messiels de « Réponse » s'inscrivent donc dans une perspective métadiscursive et fournissent parfois en *pièce jointe* des éléments complémentaires pour alimenter le débat.

- 49 Pour caractériser les *messiels* que l'on a appelés *discours de jonction*, on se trouve dépourvu de points de comparaison homogène. Lorsque le courrier électronique n'était pas répandu, l'envoi d'un article était accompagné soit d'une dédicace manuscrite, soit d'une lettre (une carte de visite) pour souhaiter la bonne réception du document. Dans un contexte administratif, la diffusion des comptes rendus, des notes, des études était assurée par les secrétariats et ne faisait donc pas l'objet d'un métadiscours, les destinataires figuraient sur une liste avec la mention « en copie ». La brièveté des *discours de jonction* pourrait donc, au regard d'une époque révolue, paraître d'une prolixité indécente, d'autant que l'« objet » est déterminé en fonction du texte joint, ce qui marginalise ce préambule au sein de la scène énonciative.
- 50 On peut cependant souligner que d'un point de vue stylistique ces discours se présentent comme des lieux privilégiés d'une expression personnelle dont la présence des embrayeurs interlocutifs témoigne, ainsi que la densité des appréciatifs⁴² qui sont généralement exclus du style administratif caractérisé par son impersonnalité, sa détermination à ne satisfaire que la fonction référentielle et à censurer l'émotif, comme le conatif, pour ne pas évoquer le poétique.

2.2.2 Les « réponses » et les discours reportés

- 51 La dénomination *discours reporté* n'a pas été forgée pour satisfaire un goût inavouable pour les néologismes, mais parce qu'elle permet de désigner un objet textuel construit à partir d'une multiplicité énonciative dialogale qui ressemble à une situation conversationnelle et qui s'en distingue par sa matérialité graphique, laquelle implique une segmentation, voire une sédimentation discursive. Un échange de vive voix, direct ou par téléphone interposé, favorise une interaction immédiate dans la mesure où les interlocuteurs possèdent des indices (ton de la voix, silence, grimace éventuelle, etc.) qui les renseignent sur les dispositions réceptives de l'allocutaire, lequel peut en outre interrompre le locuteur, et permet donc un ajustement rapide, susceptible de modifier le flux discursif. En revanche, l'échange électronique s'inscrit dans une succession séquentielle délimitée matériellement (spatialement et temporellement). Par rapport à un échange de type épistolaire, l'outil offre cependant la possibilité (comme on l'a dit plus haut) d'insérer sa réponse au milieu d'un discours initialement monolithique qui se trouve ainsi fragmenté, alors même qu'il avait été émis d'un seul tenant.
- 52 Le corpus révèle là encore des pratiques discursives variant en fonction des communautés. Si au sein du corpus 3 la réponse hors *discours reporté* est prédominante (30 courriels) par rapport à la réponse insérée sur le message originel (19 cas de cette espèce), dans le corpus 1 la solution du *discours reporté* est privilégiée (9 textes) aux dépens de la réponse indépendante (1 exemple), la réponse étant toujours placée en avant-propos du message initial.

- 53 Le statut de *réponse* est intégré automatiquement au péritexte, où il figure comme préambule de l'« objet », ce dernier étant, par choix du *répondeur*, identique, dans tous les courriels dont nous disposons, à celui du message initial. Un seul message émanant du corpus 1 ne comporte pas la mention « réponse », mais par l'amorce du discours (« OK pour la réunion de sous-direction ») est facilement identifiable comme telle ; on peut, dans ce cas, émettre l'hypothèse que l'information initiale a été transmise par un autre canal (éventuellement une boîte vocale). En outre, on trouve des messages étiquetés par l'automate « réponse » et qui n'ont pas pour fonction de répondre à une demande précise, mais de poursuivre un échange d'information plus ou moins distendu dans le temps. L'énonciateur présenté comme *répondeur* a par ce moyen économisé sa peine (il suffit de cliquer, à partir d'un message reçu antérieurement, sur « Réponse à l'auteur »), et le destinataire se trouve face à un discours qui dénie sa discontinuité temporelle – l'absence, inhabituelle dans cette communauté, de formule d'interpellation contribuant à masquer les ruptures discursives. Toutefois, le dispositif de « réponse » semble encourager cette pratique puisque la moitié des réponses autonomes est dépourvue de formule phatique de cet ordre.
- 54 Dans toutes les autres « réponses » autonomes du corpus 3 figurent des marques interactives soit explicites – pour confirmer la réception⁴³, ou pour exprimer d'emblée le consentement, éventuellement le désaccord⁴⁴ ou encore le soulagement (« Ouf »), la gratitude (« Merci ») – soit par des moyens plus subtils qui réfèrent au contenu du texte initial et dont nous voulons rendre compte en reproduisant ci-dessous les phrases d'ouverture :
- Ce rendez-vous est parfait.
Il faudra que l'on discute de tout ça. Il y a des numéros *plus* anciens.
Je serai *en effet* bien présente.
Petite erreur de planning.
Il y a *déjà* des changements !
On se voit jeudi soir *de toutes façons*.
Le e-mail de [*prénom*] est [...].
- 55 Ces énoncés ne sont en effet interprétables qu'en relation avec les messages originels, remis en contexte, ce à quoi nous sommes invités soit en vertu d'indices linguistiques, qu'il s'agisse de l'emploi de désignateurs⁴⁵, d'anaphorisants lacunaires ou de manière implicite par le recours à des comparatifs, des marqueurs épistémiques, appréciatifs, et chronologiques ; soit en vertu du *principe de coopération* (Grice 1979), c'est-à-dire d'une certaine logique conversationnelle, laquelle implique, par exemple, que l'on ne donne pas d'emblée l'adresse électronique de quelqu'un sans raison, sans y avoir été convié (la désignation par le prénom soulignant la connivence).
- 56 *Les discours reportés* contiennent également ces marques cohésives ; cependant la différence essentielle réside dans la présence du texte initial qui permet d'identifier le référent, de mettre en relation anaphorisé et anaphorisant, de rendre moins incongrue la présence des marqueurs des actes illocutoires de consentement (d'acquiescement) ou de refus (de dénégation), d'insérer des énoncés réactifs sans avoir à reformuler les données d'origine ; par exemple dans le corpus 1, à la suite d'un courriel usant du discours indirect libre : « J'ai eu XY. Effectivement, il y aura une réunion le 6 juillet dans l'après-midi sur [...]. Mais nous ne sommes pas conviés. », l'allocutaire sans préambule s'insurge : « J'espère que tu lui as dit que ce n'est pas normal de ne pas être conviés !!! ».

- 57 On se trouve là dans une situation d'embrayage apparemment similaire à celle qui est en vigueur dans un échange oral, mais dont le fonctionnement référentiel est résolument contextuel (renvoi au texte précédent ou au périphrase) et non *situationnel* : c'est dire que les embrayeurs n'ont pas valeur déictique⁴⁶. On se trouve de ce fait dans une situation de type épistolaire, le « je » étant décodé par la signature ou grâce au périphrase, les embrayeurs temporels par rapport à la date mentionnée en *incipit*. En ce qui concerne le corpus 3, le plus remarquable dans ces enchaînements de discours qui pour demeurer lisibles ne dépassent pas les trois strates – est la généralisation de l'absence de formule d'interpellation, alors que les salutations finales demeurent fréquentes pour clore la réponse, ou tenter de clore l'échange. L'absence dans le corpus 2 d'interlocution de ce type est quant à elle significative du mode relationnel en cours dans cette communauté où les *messiels* transmettent des informations, et lorsqu'il y a demande, il s'agit plutôt d'une demande de faire et non de dire.
- 58 La procédure automatique de « réponse à l'auteur » donne lieu à diverses utilisations, de l'ordre de la réplique (réponse proprement dite) ou du complément d'information qui s'inscrivent dans une dynamique conversationnelle, qui contribuent à l'élaboration d'une unité textuelle reposant sur une continuité artificielle.
- 59 Nous n'avons pas traité ici des *discours transférés* de manière autonome parce que notre corpus ne présente pas d'éléments intéressants de ce point de vue. En effet, ce type de procédure très présente dans le corpus 1 (14 opérations) ne donne lieu à un discours de transfert qu'une seule fois (« Je vous transmets un message de l'Alliance française au Nicaragua ») et encore dans un contexte marginal, annoncé par la définition de l'« objet » : « Fonds de solidarité Nicaragua ». Dans le corpus 2, un courriel de ce type n'est rédigé que pour transmettre une demande, émanant d'un autre département, dont la cible n'est pas individuelle (« Le département de Chimie recherche un ou plusieurs étudiants du Département informatique pour Projet tutoré »). Étudier les effets de cette procédure sur la communication nécessiterait la mise à disposition des réponses de ces récepteurs secondaires et nous ne disposons que d'un seul exemple, ce qui est trop peu pour en extraire des conclusions généralisables. Néanmoins, dans ce cas, il s'agit d'une demande d'information, et le bénéficiaire de la transmission attribue au transmetteur la place de destinataire de sa réponse, et à l'énonciateur premier le rôle de récepteur passif (« en copie »).
- 60 L'examen de ces courriels permet de considérer l'émergence d'un *genre messiel* dont les manifestations sont déterminées par les rituels de la communauté discursive et par les moyens techniques offerts. Le support conditionne le genre dans la mesure où le dispositif périphrase dispense les énonciateurs de certaines opérations prédéterminantes qui conditionnent la production et l'interprétation des énoncés. Ainsi l'identification de l'expéditeur exonère-t-elle l'auteur de l'obligation de signer ; même si une seule des communautés observée s'épargne presque systématiquement cette peine, on peut imputer cette particularité au support puisque tous les autres documents circulant par des moyens traditionnels sont paraphés. Le destinataire a la possibilité immédiate de connaître la position qui lui est dévolue dans l'échange par la hiérarchisation visible des divers récepteurs. La mention (non obligatoire) de « l'objet », assumant une fonction épigraphique assimilable à celle d'un titre, évite bien des préambules, de rigueur lors d'échanges téléphoniques ou épistolaires. Enfin, l'insertion automatique des données temporelles justifie le recours fréquent à des embrayeurs, alors que le lieu de l'énonciation est dénié en tant que repère énonciatif. Ce cadre figé associé à

l'immédiateté de la transmission, relayée par l'occultation de la distance, mais aussi à la durée réduite de la conversation du courriel (nécessité d'effacer régulièrement les messages reçus) semble favoriser l'expression spontanée, envisagée dans son éphémérité, d'où le surgissement inattendu d'expressions de l'affect et la présence de *scories*. Le dispositif exerce donc une influence sur la structure des énoncés : par exemple, les séquences d'ouverture et de fermeture sont réduites au minimum, lorsqu'elles ne sont pas purement et simplement supprimées, créant l'illusion d'une continuité entre les échanges. On a souvent évoqué, d'ailleurs, les salutations ou les remerciements qui, s'ils sont présents, le sont dans leur forme minimale à travers une nominalisation systématique (« Merci » et non « Je te remercie »), qui se substitue aux formules d'adresse et aux formules de politesse conventionnelles.

- 61 Ainsi, ce nouveau mode de communication nécessite de remodeler l'appareil descriptif utilisé précédemment en analyse du discours. On a intérêt à élaborer une terminologie nouvelle pour cerner cette scène énonciative dans sa spécificité. C'est pourquoi on a proposé de redéfinir *paratexte/péritexte*, *destinataire/récepteur* et suggéré la prise en compte du *transmetteur* dans le processus communicationnel du *discours transféré* et du *discours de jonction* en tant que marqueurs d'une situation d'énonciation particulière. Enfin, on souhaiterait pouvoir recourir à la notion d'*énonciation inférée* afin de sortir de la désignation négative : il ne s'agit ni d'une *énonciation différée*, du moins les interlocuteurs font comme si ce n'était pas le cas, leur discours déniait la distance temporelle et spatiale entre énonciation et réception (d'où l'allusion à l'inférence), ni d'une *énonciation directe* puisqu'il y a distance physique.

NOTES

1. s'agit d'un corpus personnel composé de 104 messages réunis entre le 12 octobre 1995 et le 28 avril 1997. Notre texte était rédigé lorsque nous avons eu connaissance de l'article de R. Panckhurst (1999), consacré à l'analyse du courriel émis par ses étudiants. Ces deux analyses peuvent être considérées comme complémentaires malgré l'absence de concertation préalable.
2. À titre d'illustration, on peut signaler que l'*Annuaire des sciences du langage* qui recense les coordonnées de 900 linguistes ne mentionnait dans l'édition 1996 qu'une trentaine d'adresses (représentant 3,3 % de l'ensemble), alors que la version 1999 en contient trois cent quatre-vingt-quatre, soit 34,56 % des personnes recensées.
3. « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1974 : 80).
4. « La notion de "genre", comme celle de "typologie" qui lui est corrélative, est en effet fort débattue depuis longtemps, et se réfère finalement à des aspects de la réalité langagière assez différents les uns des autres » (Charaudeau, 1997 : 131).
5. Comme en témoignent le corpus ainsi qu'une enquête menée auprès d'informateurs qui se trouvent dans des entreprises équipées du courrier électronique, les contacts directs y compris avec les collègues du bureau voisin se font de plus en plus rares et sont remplacés par le courriel.

6. On introduit, ici, la distinction opérée par G. Genette (1982) qui désigne ainsi les éléments du paratexte qui sont inséparables du texte, en affectant cette dénomination aux rubriques prédéterminées par le logiciel utilisé et qui apparaissent dans l'en-tête de réception. Du point de vue du contenu, ce *péritexte* est similaire au *paratexte* épistolaire : mention du ou des destinataire(s) direct(s) ou en copie, de l'émetteur, des date et heure d'émission, et de l'objet. Nous réservons le terme de *paratexte* à la désignation de ces mêmes éléments lorsqu'ils se présentent comme intégrés au texte : par exemple, dans le cas d'un « document transféré » le *péritexte* renvoie à l'acte de transmission (auteur de cet acte, date et heure de sa réalisation, destinataire(s)) et le paratexte qui figure dans le corps du texte correspond au *péritexte* de la précédente situation d'énonciation (énonciateur premier, date et heure de l'envoi au destinataire initial).
7. « Permet à l'utilisateur non seulement de recevoir des messages mais aussi d'en envoyer » (Anis et Lebrave, 1986 : 107).
8. « Toute interaction verbale peut être envisagée comme une suite d'événements dont l'ensemble constitue un "texte" » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 10).
9. « Le discours rapporté n'a d'existence qu'à travers le discours citant, qui construit comme il l'entend un simulacre de la situation d'énonciation citée. On peut par une mise en contexte particulière détourner complètement le sens d'un texte » (Maingueneau, 1986 : 86).
10. Le surnom a été remplacé par nos soins.
11. L'objet discursif est souvent désigné par les syntagmes *document attaché* ou *fichier lié*.
12. J. Anis signale la prédominance de cette forme au sein de son corpus : « l'équivalent de courtes lettres accentuées, ponctuées et disposées en paragraphes [...] semble cependant dominer largement » (1998 : 216).
13. « L'avis est une indication très courte, souvent sous forme de petite affiche », précisent J. Alméras et D. Furia, 1973. *Méthodes de réflexion et techniques d'expression*, Armand Colin, Paris.
14. Voir ici même, p. 112, et Cusin-Berche, 1997b : 27.
15. Voir note 14, p. 34.
16. La longueur moyenne se situant autour de quatre lignes.
17. Nous renvoyons ici à la distinction opérée par C. Blanche-Benveniste (1995) entre « la langue parlée dans des milieux professionnels » et « l'oral spontané ».
18. Le nombre restreint de messages laisse penser qu'il y a eu une sélection opérée par notre informateur, mais celle-ci importe peu dans la mesure où elle aurait été réalisée en fonction de critères relatifs au contenu.
19. Que l'on ne nommera pas afin de préserver la confidentialité des énonciateurs.
20. Nous rejoignons ainsi R. Vion, lequel considère que l'utilisation de la notion de genre de discours « exige d'abord de distinguer, dans l'exercice du langage, ce qui relève de la relation sociale et ce qui relève de la relation interlocutive » (Vion, 1999 : 95).
21. Il nous faut signaler que le système d'exploitation en vigueur dans cet établissement ne permet pas, lors d'un tirage sur papier, de récupérer le *péritexte* si précieux pour le décodage ultérieur.
22. Sur la notion de genre, voir par exemple S. Branca-Rosoff, éd., 1999.
23. « Le style est indissociablement lié à des unités thématiques déterminées et, ce qui est particulièrement important, à des unités compositionnelles : type de structuration et de fini d'un tout, type de rapport entre le locuteur et les autres partenaires de l'échange verbal (rapport à l'auditeur ou au lecteur, à l'interlocuteur, au discours d'autrui, etc.). Le style entre au titre d'élément dans l'unité de genre d'un énoncé » (Bakhtine, 1984 : 269).
24. « L'orientation vers le destinataire, la fonction conative, trouve son expression grammaticale la plus pure dans le vocatif et l'impératif » (Jakobson, 1963 : 216).
25. « Il y a des messages qui servent essentiellement à établir, prolonger ou interrompre la communication, à vérifier si le circuit fonctionne, à attirer l'attention de l'interlocuteur » (*ibid.* : 217).

26. « Locuteur et interlocuteur *sont absents* de cet acte d'énonciation qu'on appellera *délocutif*, comme s'il était délié de la locution » (Charaudeau, 1992 : 575).
27. L'infinitif et le participe « constituent une saisie minimale de l'idée verbale, par le biais unique de sa représentation de la durée qu'elle occupe (aspect non accompli/accompli). On est donc dans le domaine du virtuel : le procès n'est affecté ni à une personne particulière, ni à une époque précise » (Leeman, 1994c).
28. « J'ai bien entendu indiqué que les dispositions françaises devraient traiter tous les modes alternatifs », « J'ai confirmé notre accord sur la recherche de cohérence [...] En aparté, j'ai rappelé au XXX que l'enveloppe [...] », « Pour la XXX, j'ai rappelé que la charte de place [...] » (les pronoms sont soulignés par nos soins).
29. « Matignon est content qu'on fasse des études pour aller au fond des choses », « Bref, on continue à travailler dans la transparence et la multimodalité », « est-on au courant de la réponse? », « Il rappelle que, si l'on prend en compte XXX, il faut par contre prendre au niveau des coûts [...] » ; lorsque ce pronom est suivi d'un futur périphrastique, il renvoie à l'indéfini : « on va nous demander des précisions », « on va essayer de démonter notre méthodologie ».
30. On note que ce présent a une valeur de futur proche.
31. « Les termes *présent* et *passé* apparaissent inappropriés dans le cas du subjonctif car ces formes ne nous situent pas dans une époque » (Leeman, 1994c : 56).
32. « Tarif moins élevé si l'on passe par un opérateur étranger », « pour examiner avec lui ce que nous pouvons faire ».
33. « On aborde », « formation initiale et continue de nos ingénieurs », « m'a montré clairement que nos services », « le rôle de nos services », « Nous devons les cadrer ».
34. « J'ai envoyé à X, à Madame Y et à toi-même une note précise ».
35. Certaines correspondent plus à des salutations qu'à de réelles formules de politesse : « Bien à vous », « Bon été et amitiés ».
36. « Bien cordialement », « Cordiales salutations », « Cordialement vôtre », « Mes sentiments les plus cordiaux », « Cordialement ».
37. « Merci d'avance », « Merci de bien vouloir nous répondre rapidement », « Merci de me répondre par retour électronique ».
38. Par exemple lorsque je fournis à mon interlocuteur l'adresse suivante : fcusin@paris3.sorbonne.fr il peut en déduire que la Sorbonne est mon lieu privilégié d'émission, en revanche Fcusin-berche@wanadoo.fr ne lui permet d'envisager que la localisation nationale.
39. « Ave ». « Ciao », « Bonjour. », « Fabienne », « Chère Fabienne » (à deux reprises), « Chers collègues ».
40. « bon travail ou bonnes vacances », « Amitiés », « Bien à toi » (à trois reprises), « Bonne réception », « Bise ».
41. Lequel est parfois exprimé par un syntagme verbal : « je t'envoie », « je fais suivre », « je vous remets ».
42. Par exemple : « La réunion sur [...] a montré le peu de données que possède la XYZ d'où son *incapacité* à faire des propositions [...]. Le schéma est resté *très flou* [...] par contre la présentation du XYZ est de *très grande qualité* [...] *remarquablement bien* présentée. Un *très bon* état des lieux », « les échanges ont été *plus conviviaux* ».
43. « Bien reçu » surgit à deux reprises.
44. « OK » revient trois fois, « d'accord », « oui », « non ».
45. C'est-à-dire ce que la grammaire traditionnelle appelait articles définis, adjectifs possessifs et adjectifs démonstratifs » (Perret, 1994 : 31).
46. « On appellera *deixis* l'opération qui consiste à effectuer la saturation référentielle d'un embrayeur en sélectionnant un élément dans le champ visuel des interlocuteurs par une mimique d'ostension : geste du doigt, de la tête, direction du regard » (Perret, 1994 : 63).

Références bibliographiques

- ALI BOUACHA A., 1984. *Le discours universitaire. La rhétorique et ses pouvoirs*, Peter Lang, Berne.
- ANIS J. et CUSIN-BERCHE F., éd., 1995. « Difficultés linguistiques des jeunes en situation professionnelle courte », *LINX* n° spécial, Université Paris X-Nanterre.
- ANIS J., 1998. *Texte et ordinateur : l'écriture réinventée ?*, De Boeck université, Bruxelles.
- ANIS J. et LEBRAVE J.-L., 1986. « Des textes interactifs ? », *LINX* n° 14, Université Paris X-Nanterre, p. 107-131.
- ANSCOMBRE J.-C. et LEEMAN D., 1994. « La dérivation des adjectifs en *-ble* : morphologie ou sémantique ? », *Langue française* n° 103, p. 32-44.
- ARRIVÉ M., GADET F. et GALMICHE M., 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, Paris.
- AUTHIER J., 1982. « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV* n° 26, Université Paris VIII, p. 91-151.
- BADOT O. et alii, 1998. *Dictionnaire du marketing*, Hatier, Paris.
- BAKHTINE M., 1984. *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris.
- BEACCO J.-C., 1985. « Textes et modalisation : perspectives didactiques », *Langue française* n° 68, p. 115-127.
- BEACCO J.-C., 1992. « Les genres textuels dans l'analyse du discours : écriture légitime et communautés translangagières », *Langages* n° 105, p. 8-27.
- BEACCO J.-C. et MOIRAND S., 1995. « Autour des discours de transmission des connaissances », *Langages* n° 117, p. 32-53.
- BENVENISTE É., 1966. *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Gallimard, Paris.
- BENVENISTE É., 1974. *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Gallimard, Paris.
- BESSE (de) B., 1990. « La définition terminologique », dans J. Chaurand et F. Mazière, éd., *La définition*, Larousse, Paris, p. 252-261.
- BLANCHE-BENVENISTE C., 1991. « Les études sur l'oral et le travail d'écriture de certains poètes contemporains », *Langue française* n° 89, p. 52-71.
- BLANCHE-BENVENISTE C., 1995. « La problématique du français parlé et son application dans l'enseignement professionnel », dans J. Anis et F. Cusin-Berche, éd., « Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte. Diagnostic et proposition de remédiation. De la langue ordinaire au technolecte », *LINX* n° spécial, Université Paris X-Nanterre, p. 343-351.
- BOYER H., 1997. « "Nouveau français", "parler jeune" ou "langue des cités" ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement modifié », *Langue française* n° 114, 6-14.
- BRANCA-ROSOFF S., éd., 1999. « Types, mots et genres de discours », *Langage & société* n° 87.

- CABRÉ M.-T., 1998. *La terminologie. Théorie, méthode et application* (traduit du catalan et adapté par Monique Cormier et John Humberly), Les presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, et Armand Colin, Paris.
- CADIOT P., 1997. *Les prépositions abstraites*, Armand Colin, Paris.
- CADIOT P. et NEMO F., 1997. « Pour une sémiogenèse du nom », *Langue française* n° 113, p. 24-34.
- CHARAUDEAU P., 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris.
- CHARAUDEAU P., 1997. *Le discours d'information médiatique*, Nathan, Paris.
- CHARAUDEAU P. et MAINGUENEAU D., éd., 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris.
- CHAROLLES M., 1996. « Quand intervient le contexte dans la résolution des ambiguïtés ? », *Scolia* n° 6, p. 163-184.
- CHAURAND J. et MAZIÈRE F., éd., 1990. *La définition*, Larousse, Paris.
- CORBIN D., 1992 (1^{ère} éd. 1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Presses universitaires de Lille.
- CORBIN D., 1988. « Pour un composant lexical associatif et stratifié ». *DRLAV* n° 38, Université Paris VIII, p. 63-92.
- COSERIU E., 1967. « Structures lexicales et enseignement du vocabulaire », dans *Les Théories linguistiques et leurs applications*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, p. 9-51.
- COSTE D., 1988. « La situation de la lexicologie dans les rapports entre linguistique et linguistique appliquée. À propos de quelques déplacements dans les années cinquante et soixante », *DRLAV* n° 39, Université Paris VIII, p. 67-81.
- CUSIN-BERCHE F., 1992. « L'abréviation dans le discours d'entreprise. L'ésotérisme des sigles », *LINX* n° 27, Université Paris X-Nanterre, p. 121-148.
- CUSIN-BERCHE F., 1995. « De la langue ordinaire au(x) technolecte(s) », *LINX* n° spécial, Université Paris X-Nanterre, p. 41-52.
- CUSIN-BERCHE F., 1997a. « À la recherche de quelques caractéristiques linguistiques des textes spécialisés et de la rédaction technique », *Le Langage et l'Homme, Revue de l'Institut libre Marie Haps*, vol. XXXII, n° 4, De Boeck Université, Bruxelles, p. 21-55 (texte repris ici même, chapitre 7).
- CUSIN-BERCHE F., 1997b. « Sens et contre sens : du cotexte au contexte », *Revue de Sémantique et Pragmatique* n° 1, Université d'Orléans, p. 135-146 (texte repris ici même, chapitre 1).
- CUSIN-BERCHE F., 1998. *Le management par les mots. Étude sociolinguistique de la néologie*, L'Harmattan, Paris.
- CUSIN-BERCHE F., 1999. « La notion d'« unité lexicale » en linguistique et son usage en lexicologie », *LINX* n° 40, Université Paris X-Nanterre, p. 11-31 (texte repris ici même, chapitre 3).
- CUSIN-BERCHE F., 2000 « Discours de spécialité/discours ordinaires : un problème d'identité », VI Journadas de Linguas para fines específicos, Universidad de Alcalá de Henares, 6 mars 1998, publié dans *UNESCO ALSSED-LSP Newsletter*, vol. 23, n° 1 (49).
- CUSIN-BERCHE F., LEEMAN D. et PERRET M., 1992. « Un programme de recherche sur les besoins linguistiques des apprentis », *LINX* n° 27, Université Paris X-Nanterre, p. 11-23.
- DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE, 1993. *Dictionnaire des termes officiels*, Journal Officiel, Paris.
- DELESALLE S. et GARY-PRIEUR M.-N., 1976. « Le lexique, entre la lexicologie et l'hypothèse lexicaliste », *Langue française* n° 30, p. 4-33.
- DUBOIS, J. et DUBOIS, C., 1971. *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Larousse, Paris.
- DUBOIS J. et alii, 1994. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris.
- DUCROT O., 1972. *Dire et ne pas dire*, Hermann, Paris.
- DUCROT O., 1984. *Le dire et le dit*, Éditions de minuit, Paris.
- DUPRET F., 1995. « Spécificités et usages du vocabulaire des métiers de la bouche », dans J. Anis et F. Cusin-Berche, éd. : « Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte. Diagnostic et proposition de remédiation. De la langue ordinaire au technolecte », *LINX* n° spécial, Université Paris X- Nanterre, p. 87-129.

- FRADIN B., 1996. « L'identification des unités lexicales », *Sémiotiques* n° 11, p. 55-87.
- FRANÇOIS J., 1989. *Changement, causation, action*, Droz, Genève.
- FRANCKEL J.-J. et LEBAUD D., 1990. *Les Figures du sujet*, Ophrys, Paris.
- FREGE G., 1971. *Écrits logiques et philosophiques*, Seuil, Paris.
- GARY-PRIEUR M.-N., 1985. *De la grammaire à la linguistique*, Armand Colin, Paris.
- GENETTE G., 1982. *Palimpsestes*, Seuil, Paris.
- GRÉSILLON A., 1983. « Mi-fugue mi-raison. Dévaliser les mots-valises », *DRLAV* n° 29, Université Paris VIII, p. 82-107.
- GRICE P. H., 1979. « Logique et conversation », *Communications* n° 30, p. 57-79.
- GROSS G., 1994. « À quoi sert la notion de *partie du discours* ? » dans L. Basset et M. Pérennec, éd. : *Les classes de mots*, Presses Universitaires de Lyon, p. 217-231.
- GROSS G., 1996. *Les expressions figées en français*, Ophrys, Paris.
- GROSS G. et VIVÈS R., 1986. « Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire », *Langue française* n° 69, p. 5-27.
- GUILBERT L., 1973. « La spécificité du terme scientifique et technique », *Langue française* n° 17, p. 5-17.
- GUILBERT L., 1975. *La créativité lexicale*, Larousse, Paris.
- HEINE B., CLAUDI U. et HÜNNEMAYER F., 1991. *Grammaticalization. A conceptual framework*, The University of Chicago Press, Chicago and London.
- HUMBLEY J., 1996. « La légitimation en terminologie », *Sémiotiques* n° 11, p. 119-136.
- HUMBLEY J. et CANDEL D., 1994. « Oralisation de sigles en sémantique », *LINX* n° 30, Université Paris X-Nanterre, p. 133-151.
- JAKOBSON R., 1963. *Essais de linguistique générale*, Seuil, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1980. *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1990. *Les interactions verbales*, Armand Colin, Paris.
- KLEIBER G., 1984. « Dénomination et relation dénomminative », *Langages* n° 76, p. 77-94.
- KLEIBER G., 1990. *La sémantique du prototype*, PUF, Paris.
- KLEIBER G., 1994a. « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive », *Langue française* n° 103, p. 9-22.
- KLEIBER G., 1994b. *Nominales*, Armand Colin, Paris.
- KLEIBER G., 1997. « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », *Langages* n° 127, p. 9-37.
- KNOWN-PAK S.-N., 1997. « Les prépositions, révélateurs de polysémie nominale », *Sémiotiques* n° 13, p. 31-40.
- KOCOUREK R., 1991. *La langue française de la technique et de la science*, Brandestter Verlag, Wiesbaden.
- LEEMAN D., 1991. « On thème ». *Linguisticae Investigationes*, tome XV-1, John Benjamins, Amsterdam, p. 101-113.
- LEEMAN D., 1994a. « Dans et les noms animés », *Cahiers de grammaire* n° 19, Université de Toulouse-le-Mirail, p. 19-33.
- LEEMAN D., 1994b. *Les fautes de français existent-elles ?*, Seuil, Paris.
- LEEMAN D., 1994c. *Grammaire du verbe français*, Nathan, Paris.
- LEEMAN D., 1997. « Définir une préposition : hypothèses et perplexités », *Revue de Sémantique et Pragmatique* n° 2, Presses universitaires d'Orléans, p. 183-199.
- LEEMAN D., 1998. « La métaphore dans la description des prépositions », *Verbum* XX-4, Presses de l'Université de Nancy, p. 435-458.
- LEHMANN A. et MARTIN-BERTHET F., 1998. *Introduction à la lexicologie*, Dunod, Paris.
- LE PESANT D. et MATHIEU-COLAS M., 1998. « Introduction aux classes d'objets », *Langages* n° 131, p. 6-33.

- LERAT P., 1983. *Sémantique descriptive*, Hachette, Paris.
- LERAT P., 1985. « Lexicologie des institutions », *Lexique* n° 3, Presses Universitaires de Lille, p. 159-165.
- LERAT P., 1990. « L'analyse morphologique des termes nouveaux », *La banque des mots* n° spécial, Conseil international de la langue française, Paris, p. 23-34.
- LERAT P., 1995. *Les langues spécialisées*, PUF, Paris.
- LYONS J., 1980. *Sémantique linguistique*, Larousse, Paris.
- LUZZATI D., 1991. « Oralité et interactivité dans l'écrit Minitel », *Langue française* n° 89, p. 99-109.
- MAINGUENEAU D., 1986. *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Bordas, Paris.
- MAINGUENEAU D., 1996. *Les termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, Paris.
- MARTIN R., 1972. « Esquisse d'une analyse formelle de la polysémie », *Travaux de linguistique et de littérature*, X-1, p. 125-136.
- MARTIN R., 1983. *Pour un logique du sens*, PUF, Paris.
- MARTIN R., 1990. « La définition "naturelle" », dans J. Chaurand et F. Mazière, éd. : *La définition*, Larousse, Paris, p. 86-95.
- MARTINET A., 1969. *Le français sans fard*, PUF, Paris.
- MARTINET A., 1974 (1^{ère} éd. 1960). *Éléments de linguistique générale*. Armand Colin, Paris.
- MATHIEU Y., GROSS G. et FOUQUERÉ C., 1998. « Vers une extraction automatique de néologismes », *Cahiers de Lexicologie* n° 72, p. 199-208.
- MÉLA V., 1997. « Verlan 2000 », *Langue française* n° 114, p. 16-34.
- MILNER J.-C., 1989. *Introduction à une science du langage*, Seuil, Paris.
- MOESCHLER J. et AUCHLIN A., 1997. *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, Paris.
- MOIRAND S., 1988. *Une histoire de discours...*, Hachette, Paris.
- MOIRAND S., 1992a. « Autour de la notion de didacticité », *Les Carnets du CEDISCOR* n° 1, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 9-20.
- MOIRAND S., 1992b. « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langages* n° 105, p. 28-41.
- MOIRAND S., 1994a. « Décrire les discours de spécialité », dans *Lenguas para fines especificos* n° III, Universad de Alcalá de Henares, p. 79-91.
- MOIRAND S., 1994b. « Présentation », dans S. Moirand et alii, éd. : *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Peter Lang, Berne, p. XIII-XXI.
- MOIRAND S., 1998. « Dialogisme et circulation des savoirs », dans F. Cabasino, éd. : *Du dialogue au polylogue. Approches linguistiques, socio-pragmatiques, littéraires*, Actes du 3^e colloque international DoRif-Università, CISU, Rome, p. 123-139.
- MOIRAND S., 1999. « Éléments de théorisation d'une linguistique de discours », *Modèles linguistiques*, tome XX-2, p. 2-31.
- MONNIER P., 1994. « Usages et formation de sigles, une application dans l'industrie spatiale », *LINX* n° 30, Université Paris X-Nanterre, p. 91-108.
- MORFAUX L.-M., 1980. *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Armand Colin, Paris.
- MORTUREUX M.-F., 1984. « La dénomination, approche socio-linguistique », *Langages* n° 76, p. 95-112.
- MORTUREUX M.-F., 1991. « Stratégies lexicographiques », *Le français aujourd'hui* n° 94, p. 50-60.
- MORTUREUX M.-F., 1992. « Didacticité et discours "ordinaire" », *Les Carnets du CEDISCOR* n° 1, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 21-31.
- MORTUREUX M.-F., 1993. « Paradigmes désignationnels », *Semen* n° 8, Université de Franche-Comté, p. 121-141.
- MORTUREUX M.-F., 1994. « Siglaison-acronymie et néologie lexicale », *LINX* n° 30, Université Paris X-Nanterre, p. 12-25.

- MORTUREUX M.-F., 1997. *La lexicologie entre langue et discours*, Sedes, Paris.
- MORTUREUX M.-F. et PETIT G., 1989. « Fonctionnement du vocabulaire dans la vulgarisation et problèmes du lexique », *DRLAV* n° 40, Université Paris VIII, p. 41- 62.
- MORVAN P., 1996. *Dictionnaire de l'informatique*, Larousse, Paris.
- NIKLAS-SALMINEN A., 1997. *La lexicologie*, Armand Colin, Paris.
- NOAILLY-LE BIHAN M., 1982. « Côté, question et quelques autres », *Linguisticae Investigationes*, VI-2.
- NOAILLY M., 1996. « Dans le sens du fleuve : syntaxe et polysémie », dans K. Fall, J.-M. Léard et P. Siblot, éd. : *Polysémie et construction du sens*, Université de Montpellier 3, Praxiling, p. 25-39.
- OTMAN G., 1998. *Les mots de la cyberculture*, Belin, Paris.
- PANCKHURST R., 1999. « Analyse linguistique assistée par ordinateur du cour-riel » dans J. Anis, éd. : *Internet, communication et langue française*, HERMES Science Publications, Paris, p. 55-70.
- PERRET M., 1994. *L'énonciation en grammaire de texte*, Nathan, Paris.
- PETIT G., 1998. « Approche lexicale et sémantique du vocabulaire familier », *Cahiers de lexicologie* n° 72, p. 5-40.
- PICOCHÉ J., 1986. *Structure sémantique du lexique français*, Nathan, Paris.
- PICOCHÉ J., 1992 (1^{ère} éd. 1977). *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris.
- PICOCHÉ J., 1993. *Didactique du vocabulaire français*, Nathan, Paris.
- PICOCHÉ J. et MARCHELLO-NIZIA C., 1994. *Histoire de la langue française*, Nathan, Paris.
- PLÉNAT M., 1988. « Morphologie des adjectifs en -able », *Cahiers de grammaire* n° 13, p. 102-132.
- PLÉNAT M., éd., 1994. *Les sigles*, *LINX* n° 30, Université Paris X-Nanterre.
- POTTIER B., 1974. *Linguistique générale*, Klincksieck, Paris.
- QUEMADA B., 1978. « Technique et langage », dans B. Gilles, éd. : *Histoire des techniques*, La Pléiade, Gallimard, Paris, p. 1146-1240.
- QUEMADA B. et alii, éd., 1983. *Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques*, Conseil International de la Langue Française, Paris.
- RASTIER F., 1996. *Sémantique interprétative*, PUF, Paris.
- REBOUL S., 1992. « Procédés linguistiques et acquisition non formelle de termes télématiques », *LINX* n° 27, Université Paris X-Nanterre, p. 149-167.
- REBOUL S., 1994. *Le vocabulaire de la télématique. Du discours au lexique*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- REBOUL S., 1995. « Le vocabulaire spécialisé des apprentis : entre mot et terme », dans J. Anis et F. Cusin-Berche, éd. : « Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte. Diagnostic et proposition de remédiation. De la langue ordinaire au technolécrite », *LINX* n° spécial, Université Paris X-Nanterre, p. 167-178.
- REBOUL S., 1996. « L'essor contemporain de l'élément linguistique -tique », dans *Du dire et du discours*, *LINX* n° spécial, Université Paris X-Nanterre, p. 53-66.
- REY A., 1977. *Le lexique : images et modèles*, Armand Colin, Paris.
- REY A., 1979. *La terminologie : noms et notions*, PUF, Paris.
- REY A., 1988. « Dictionnaire et néologie », *Actes du colloque Terminologie et technologies nouvelles*, Québec.
- REY A. et alii, 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, Paris.
- REY-DEBOVE J., 1971. « Notes sur une interprétation autonymique de la littérarité. Le mode du "Comme je dis" », *Littérature* n° 4, p. 90-95.
- REY-DEBOVE J., 1986. « Pour une théorie de la langue écrite », dans N. Catach, éd. : *Actes de la Table ronde internationale*, C.N.R.S.-H.E.S.O., Paris.
- REY-DEBOVE J., 1998. *La linguistique du signe*, Armand Colin, Paris.
- RIEGEL M., 1985. *L'Attribut*, PUF, Paris.
- RIEGEL M. et alii, 1994. *Grammaire méthodique de français*, PUF, Paris.

- SABLAYROLLES J.-F., 1996. « Néologisme et nouveauté(s) », *Cahiers de lexicologie* n° 69, p. 5-42.
- SAPIR E., 1968. *Linguistique*, Gallimard, Paris.
- SAUSSURE (de) F., 1972 (1^{ère} éd. 1916), *Cours de linguistique générale*, Payot, Paris.
- SOURDOT M., 1997. « La dynamique du français des jeunes : sept ans d'enquêtes à travers deux enquêtes (1987-1994) », *Langue française* n° 114, p. 56-81.
- SPILLNER B., 1992. « Textes médicaux français et allemands. Contribution à une comparaison interlinguale et interculturelle », *Langages* n° 105, p. 42-65.
- TRACY L., 1997. « La clé du mystère : mettre le référent à sa place », *Langue française* n° 113, p. 66-78.
- VICTORRI B., 1997. « La polysémie : un artefact de la linguistique ? », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* n° 2, Université d'Orléans, p. 41-62.
- VION R., 1999. « Pour une approche relationnelle des interactions et des discours », *Langage & société* n° 87, p. 95-114.

Postface

Bernard Bosredon

- 1 La phrase paradoxale extraite du film de Carlo Rim, *L'armoire volante*, par Fabienne Cusin-Berche, dans l'un de ses textes, résonne étrangement : « Je vous le concède elle est morte mais elle n'est pas décédée ». Nous aimerions en renverser aujourd'hui les termes tant Fabienne est, dans cet ouvrage, bien vivante, de cette vie généreuse qui fut la sienne et qui ne cesse d'agir sur ceux qui l'ont connue. Nous savons tous combien les textes les plus abstraitement scientifiques peuvent laisser passer quelque chose de l'être qui les a écrits. Cela se manifeste d'abord dans la manière. L'auteur apporte à l'analyse les soins les plus méticuleux pour affronter ensuite sans détour les questions difficiles avec, toujours, ce sentiment aigu de l'articulation nécessaire entre les approches théoriques et les observations les plus empiriques. Mais il y a aussi cette autre manière qui est l'essence même de la recherche, celle du refus. Fabienne Cusin-Berche pratique consciencieusement la seule linguistique qui compte, celle du « non » et, pour cela, refuse de cacher le fait têtue qui embarrasse, refuse de mentir, aux autres et à soi-même – là comme ailleurs. Telles sont les qualités dont témoigne ce livre.
- 2 L'exploration par l'auteur des textes de spécialité est un modèle de recherche appliquée. Répondant à une commande de l'entreprise EDF ou s'interrogeant ailleurs sur les particularités des termes scientifiques et techniques, elle ne cesse de poursuivre une recherche plus large aux confins de la notion même de langue et, pour ce faire, pose la question du fondement de son objet en interrogeant l'hypothétique opposition entre « langue usuelle » et « langue spécialisée ». Mais elle se garde bien de donner une réponse trop simple. Une définition positive est toujours dans ce domaine une définition trop courte et « à l'emporte-pièce ». Ce type de définition ne peut en effet tenir compte que du « posé » et ne laisse aucune place au non-dit, à l'arrière-texte fondateur, cet élément nécessaire non seulement à la compréhension mais aussi à l'analyse. C'est pourquoi l'auteur préfère privilégier un faisceau de propriétés plus ou moins présentes ou actives selon la spécificité de l'objet analysé en repérant la concentration des particularités discursives. Le texte et, plus globalement, la discursivité constituent ainsi l'ancrage fort de cette recherche. Cet ancrage s'est progressivement imposé à travers l'expérience de l'enseignement spécialisé des techniques d'expression, dans l'intérêt porté aux productions textuelles situées dans des pratiques institutionnelles et des techniques

spécifiques (didactique, management, internet...), grâce à des choix théoriques en lexicologie liant nécessairement l'instance du discours et la question lexicale ; question dont l'auteur relève qu'elle est plutôt minorée dans les conceptions contemporaines de la linguistique.

- 3 Quoique Fabienne Cusin-Berche situe par conséquent ses recherches lexicologiques dans un cadre discursif plus vaste – les mots entre langue et discours – et peut-être même parce qu'elle situe la lexicologie bien comprise dans ce cadre-là et non ailleurs, elle procède à une analyse des termes extrêmement fine. Ainsi, passent tour à tour sur sa paillasse les mots de *usager*, *client*, *abonné* puis, dans ce mouvement brownien qui conduit des contraintes nombreuses et complexes à stabiliser formes et sens associés, ceux de *décideur*, *directeur* et *manager*, ce dernier accompagné lui-même de ses rameaux qui constituent *managérial* et son cousin *managériat* (non encore reconnu par le correcteur orthographique...). Il convient aussi de relever le classique *serment* dont l'étude est à cette occasion complètement renouvelée dans le cadre d'une sémantique lexicale modernisée.
- 4 Cette modernisation, l'auteur y aura contribué à sa manière, discrètement mais aussi efficacement et solidement. Nous en voulons pour preuve la réflexion approfondie qu'elle aura menée sur des notions et des concepts qui sont au cœur de la sémantique lexicale et qu'un petit nombre de linguistes ont accepté de rencontrer non sans précautions tant le pari de les analyser en est risqué. La notion d'*unité lexicale* en est le prototype. Fabienne Cusin-Berche présente une conception de la norme lexicale ancrée sur un système tripode : le premier appui est le lexème qui reste l'unité atomique abstraite du système lexical ; le second est le néologisme qui constitue une réalisation concrète singulière mais jamais une unité lexicalisée ; le troisième est l'unité lexicale qui ressortit au plan des réalisations concrètes et présente également un usage stable et général. Cohérente avec ses choix théoriques, elle propose une conception de l'unité lexicale permettant de capter des entités lexico-sémantiques en discours et reste fascinée par ce point d'équilibre où se composent plusieurs opérations de nature différente pour un résultat que le terme de *mot* ne capte que très grossièrement. Les échanges que nous avons sur la problématique de la dénomination, dans notre groupe de recherche, auront été largement alimentés par cette recherche personnelle.
- 5 Et les questions de pleuvoir. Qu'est-ce qui constitue l'unité lexicale ? Et à quel moment peut-on dire qu'on dispose de toutes ses propriétés définitoires ? Plus difficiles encore, les réponses à donner quand il s'agit de traquer les marqueurs de la lexicalisation dans le discours ? Quelle est la part du « réel » dans l'inclusion ou l'exclusion des candidats à la lexicalisation et quelle est la nature exacte de ce fameux réel si commodément convoqué ou révoqué dans les travaux contemporains ? Fabienne Cusin-Berche n'esquive aucune de ces questions. Quoique dotée d'une sensibilité singulière pour tout ce qui concerne les conditions concrètes et pratiques de la « cinétique lexicale », elle ne perd jamais de vue que la matière lexicale reste d'abord et avant tout une matière linguistique et que la réalisation matérielle ne dicte pas directement ses choix, même si elle pèse d'une certaine manière sur les processus de lexicalisation. Ainsi l'émergence d'une unité est-elle liée à des facteurs extralinguistiques d'une part mais sa lexicalisation reste toujours conditionnée par le système lexical en vigueur d'autre part.
- 6 Cependant, il n'y a pas d'automaticité en la matière et les contingences pragmatiques apportent leur part de contribution : les « bonnes » formations lexicales ne suffisent pas à produire la lexicalisation et les « mauvaises » formes au contraire peuvent y parvenir. Autrement dit, norme et lexicalisation ne marchent pas nécessairement de conserve dans

le meilleur des mondes possibles. En montrant que la maxime de Pangloss n'a pas cours en matière lexicale et que l'examen intelligent de ce qui résiste reste l'unique voie praticable, Fabienne Cusin-Berche a servi pleinement la cause de la recherche en sciences du langage.

AUTEUR

BERNARD BOSREDON

Président de l'université Paris III-Sorbonne nouvelle